

Centre albigeois d'histoire du droit et des institutions

**FOI, ART ET CULTURE
EN PAYS TARNAIS**

sous la direction de Philippe Nélidoff

Presses du Centre universitaire Champollion

Copyright et diffusion : 2009

Presses du Centre universitaire Champollion
Campus d'Albi
Place de Verdun
81012 Albi cedex

ISBN : 978-2-915699-97-5

Photo de couverture : vue générale du chœur de la cathédrale d'Albi (Service communication - Mairie Albi).

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION : FOI, ART ET CULTURE EN PAYS TARNAIS par Philippe Nélidoff	9
LES CITES EPISCOPALES DU MIDI par Philippe Nélidoff.....	13
IMPLANTATION DU CHRISTIANISME EN ALBIGEOIS : L'APPORT DES ORDRES MONASTIQUES ET RELIGIEUX par Marie-Odile Munier.....	35
LE CULTE DE MARIE DANS LE TARN. LE TARN, TERRE MARIALE par l'abbé Claude Cugnasse.....	69
L'INVENTION DES CHOEURS LITURGIQUES par Roland Chabbert.....	79
LA CLOTURE DU CHŒUR DE SAINTE-CECILE D'ALBI : PHASES CONSTRUCTIVES ET EVOLUTION STYLISTIQUE par Emmanuel Quidarré.....	89
BIBLIOPHILES D'ONCLE A NEVEU : LIVRES ET BIBLIOTHEQUES DE JEAN ET HELION JOUFFROY (VERS 1460 – 1530). par Matthieu Desachy.....	129
ALBI AVANT D'AUTRES : L'INFLUENCE DE LOUIS D'AMBOISE ET LE ROLE DE LA FAMILLE JOUFFROY DANS L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE par Matthieu Desachy.....	147

Table des matières

DORMIR ETERNELLEMENT AU PIED DE L'AUTEL. TOPOGRAPHIE FUNERAIRE DE LA CATHEDRALE SAINTE-CECILE D'ALBI (XIV ^E -XVII ^E SIECLE) par Céline Vanacker et Matthieu Desachy.....	157
HYACINTHE SERRONI, PREMIER ARCHEVEQUE D'ALBI (1678-1687) par Guillaume Gras.....	173
L'ENSEIGNEMENT DANS LA CITE EPISCOPALE ET DANS LA VILLE D'ALBI AU MOYEN AGE ET A LA RENAISSANCE. par Georges Protet.....	187
L'ENSEIGNEMENT A ALBI AUX XVII ^E ET XVIII ^E SIECLES par S ^r Christiane Chaynes.....	199
LES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT-SALVI D'ALBI par Emmanuel Quidarré.....	209
LES DOMINICAINES DE SAINTE-CATHERINE DE SIENNE D'ALBI DANS LA TOURMENTE ANTICLERICALE (1895-1904) par Mathieu Peter.....	229
LA VOCATION DES ORPHELINATS DE GARÇONS DU TARN DANS LA SECONDE MOITIE DU XIX ^E SIECLE par Mathieu Peter.....	251

PRESENTATION
FOI, ART ET CULTURE EN PAYS TARNAIS

par Philippe Nélidoff,
professeur d'histoire du droit à l'Université Toulouse I Capitole

Après avoir publié les actes de plusieurs colloques organisés à Albi¹ depuis la fondation du Centre universitaire en 1990 et à Sorèze² ainsi que les travaux de recherche de plusieurs collègues dans les domaines de l'histoire et du droit³, le Centre albigeois d'histoire du droit et des institutions

¹ Le Centre albigeois d'histoire du droit et des institutions rattaché au Centre toulousain d'histoire du droit et des idées politiques (EA 789) a organisé plusieurs colloques universitaires à Albi. En décembre 1996 : *Pouvoirs et société en pays albigeois*, textes réunis par Philippe NELIDOFF et Olivier DEVAUX, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse (1997) ; en janvier 2000 : *Christianisme et politique dans le Tarn sous la Troisième République*, textes rassemblés par Philippe NELIDOFF et Olivier DEVAUX, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000 ; en mars-avril 2005 : *Les cités épiscopales du Midi*, sous la direction de Philippe NELIDOFF, Presses du Centre universitaire Champollion, 2006.

² Quatre colloques ont été organisés à l'abbaye-école de Sorèze sous la direction de notre amie Marie-Odile Munier (qui en est la dévouée archiviste-conservateur) avec le soutien de notre Centre de recherches. En octobre 2000 : *Sorèze, l'intelligence et la mémoire d'un lieu*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2001 ; en 2002 : *Lacordaire et quelques autres... Religion et politique*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2003 ; en 2004 : *Regards croisés en 1905 sur la loi de séparation des Eglises et de l'Etat*, Presses du Centre universitaire Champollion, 2005 ; en 2006 : *De l'Antiquité à nos jours : histoire et méthodes de l'enseignement*, Presses du Centre universitaire Champollion, 2007. Marie-Odile Munier vient également de publier : Centre historique Αγανπτε, *Catalogue de l'abbaye-école de Sorèze*, Presses du centre universitaire Champollion, 2009.

³ Philippe NELIDOFF, *Société albigeoise et préparation des Etats généraux de 1789*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1996 ; *Politique, économie et société dans l'Albigeois et le département du Tarn (XIX^e-XX^e siècles)*, textes rassemblés par Olivier DEVAUX, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000 ; Patrick FERTE, *Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France (1561-1793)*, *Pour une prosopographie des élites*, tome I : Diocèses d'Albi, Castres, Lavaur, Montauban, 2002, tome II, Diocèse de Cahors, 2004 ; tome III, Rouergue (diocèses de Rodez et de Vabres), 2006 ; Diocèses pyrénéens (Bayonne, Comminges, Couserans, Lescar, Mirepoix, Oloron, Pamiers, Rieux, Tarbes, 2008, aux Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse pour les tomes I et II et à celles du Centre universitaire Champollion pour les tomes III et IV ; Caroline BARRERA, *Etudiants d'ailleurs. Histoire des étudiants étrangers, coloniaux et français de l'étranger de la Faculté de droit de Toulouse (XIX^e siècle-1944)*, Presses du

Philippe Nélidoff

est heureux de présenter au public un nouvel ouvrage consacré aux relations qui existent historiquement entre foi religieuse, art et culture.

La plupart de ces études reprennent les thèmes des conférences du lundi que nous proposons durant l'été depuis plus de dix ans à la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. Les auditeurs, souvent très fidèles d'une année à l'autre, sont des passionnés d'histoire locale mais aussi les très nombreux touristes qui visitent notre belle ville et, bien sûr, notre cathédrale⁴ qui en est le principal attrait et s'identifie avec elle. Nous avons voulu répondre au souhait souvent exprimé par des auditeurs à l'issue de ces conférences estivales d'en garder une trace écrite et pouvoir ainsi mieux en profiter.

Cet ouvrage nous fournit aussi l'occasion de rappeler les liens naturels entre enseignement et recherche dans le monde universitaire. Enseigner exige de clarifier ses idées et conduit à se poser de nouvelles questions. Se consacrer à la recherche d'une manière scientifique en travaillant sur les archives permet de vivifier son enseignement en le nourrissant de nouvelles approches, de nouveaux exemples, d'illustrations plus concrètes. Tout ceci est particulièrement vrai au Centre universitaire Jean-François Champollion qui, à juste titre, multiplie les occasions de dialogue entre Université et cité tant il est vrai que la formation est possible à tous les moments de la vie et qu'il n'y a pas d'âge pour être étudiant comme en témoigne le développement actuel des Universités de « tous les savoirs ».

Le terreau est ici l'histoire locale que l'on aurait tort de mépriser ou même de négliger car elle n'est pas localisme lorsqu'elle se rattache à des problématiques plus générales. Au sein de notre département du Tarn dont la création ne date que de la Révolution française, c'est ici l'Albigeois qui a été privilégié et plus particulièrement encore la cité épiscopale d'Albi. Modèle du genre, avec sa cathédrale, le palais de la Berbie (devenu depuis musée Toulouse-Lautrec), le quartier cathédral, s'y entremêlent pouvoir politique et pouvoir religieux, vie liturgique (avec le chapitre cathédral et les différentes paroisses) mécénat de l'Eglise, vie artistique et culturelle comme en témoigne l'importance donnée à la musique, à la peinture, à l'imprimerie ou à l'enseignement. Et l'on retrouvera bien sûr les grands noms de ces évêques qui ont fait la renommée d'Albi, en particulier à l'époque moderne la famille d'Amboise ou celle des Jouffroy, ou encore celui du premier archevêque d'Albi à la fin du XVII^e siècle : Hyacinthe Serroni et quelques-uns de ses successeurs depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier tous les auteurs de ces contributions qui, avec talent et passion, enrichissent année après année notre connaissance du patrimoine historique local - qui est notre bien commun - étant persuadé avec tous mes collègues que la plus grande joie d'un chercheur est de partager avec d'autres le fruit de son patient labeur. Beaucoup reste encore à faire et

Centre universitaire Champollion, 2007 ; Olivier CABAYE, *Albi au XVI^e siècle, gens de bien et autres « apparens »*, Presses du Centre universitaire Champollion, 2008.

⁴ La cathédrale Sainte-Cécile d'Albi fait l'objet depuis longtemps de nombreuses études. On nous permettra de citer en particulier les ouvrages de notre collègue Jean-Louis BIGET qui a publié (avec Michel ESCOURBIAC pour les photographies), *Sainte-Cécile, peintures*, Graulhet, Editions Odyssée, 1994 et *Sainte-Cécile, sculptures*, Graulhet, Editions Odyssée, 1997. Marie-Anne SIRE, *Albi, la cathédrale Sainte-Cécile*, Monum-Editions du patrimoine, coll. « Cathédrales de France », Paris 2002 ; actes du colloque « Les couleurs de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi », 19 et 20 juin 2003, *Revue du Tarn*, n° 193, printemps 2004, p. 1-155.

Présentation

la cathédrale Sainte-Cécile en particulier constituera toujours un chantier permanent non seulement pour les architectes et les restaurateurs mais aussi pour les historiens comme en témoignent les discussions sur le bleu de la voute ou les étapes sur la construction du chœur.

Nous ne pouvons donc qu'inciter les chercheurs à poursuivre leur travail, à confronter leurs découvertes et surtout à les présenter à un public de plus en plus nombreux, épris de connaissances et désireux de renouer avec la chaîne des temps.

LES CITES EPISCOPALES DU MIDI

par **Philippe Nélidoff**,
professeur à l'Université de Toulouse I Capitole

Le sujet que nous abordons aujourd'hui¹ est lié à une double actualité. D'abord le dossier UNESCO : voici plusieurs années que la ville d'Albi est engagée dans une procédure d'inscription au patrimoine mondial reconnu par l'organisme culturel de l'O.N.U. et la demande de reconnaissance officielle de ce label, riche de signification culturelle et de manne touristique albigeoise a été justement argumentée sur le caractère épiscopal de la cité. Par ailleurs, les presses du Centre universitaire Champollion ont édité au printemps 2006 les actes du colloque tenu à Albi le 31 mars – 1^{er} avril 2005 consacré aux cités épiscopales du Midi de la France², un colloque dont l'objet montre bien les liens naturels qui doivent exister entre la recherche universitaire et les préoccupations du milieu social dans lequel un centre universitaire est amené à se développer. Nous souhaiterions donc d'abord rendre compte de ce colloque et de cet ouvrage qui, à travers vingt-cinq communications allant de l'Antiquité tardive jusqu'à l'époque contemporaine, a permis d'appréhender un sujet qui s'avère plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord grâce aux regards croisés des historiens spécialistes de différentes périodes, des historiens de l'art et des historiens du droit et des institutions.

Toutes les cités épiscopales du Midi –au sens large, c'est-à-dire des régions situées au sud de la Loire- n'ont pas été étudiées systématiquement et on peut certes regretter l'absence d'une cartographie exhaustive de ces cités. C'était un sujet à part entière. En dehors du cas albigeois auquel sont consacrées près du tiers des communications, il est question de Rodez, Toulouse, Castres, Bordeaux, Condom, Saint-Flour, mais aussi même si ces autres cités n'apparaissent pas expressément dans les intitulés des contributions, de Narbonne, Carcassonne, Auch, Cahors, Montauban, Agen, Périgueux, Clermont-Ferrand, Montpellier et quelques autres avec même une incursion à Gérone. Malgré les efforts des organisateurs pour couvrir toute l'aire géographique méridionale, les hasards des contacts personnels avec les chercheurs ou les désistements des conférenciers presentis ont

¹ Cet article reprend le thème d'une conférence donnée le 14 août 2006 à la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi dans le cadre des conférences du lundi organisées depuis plusieurs années.

² Philippe NELIDOFF (direction), *Les cités épiscopales du Midi*, Centre albigeois d'histoire du droit, Presses du Centre universitaire Champollion, 2006.

malheureusement contraint à laisser de côté une bonne partie du Bas-Languedoc et la Provence, ce qui nécessitera des compléments à venir.

Au fil des communications, plusieurs clés d'entrée dans ces cités ont été proposées à travers les quartiers cathédraux ou canonico-cathédraux (la cathédrale, le palais épiscopal, les maisons canoniales, les écoles... et on aurait pu ajouter les hospices et autres établissements de bienfaisance), l'architecture passée et présente (les chantiers de construction et leur financement, les chapelles et les sépultures dans les cathédrales), l'histoire de l'art, les rapports entre pouvoirs concurrents... Beaucoup de sources ont été mobilisées : les délibérations, les chroniques, les sources juridictionnelles, les actes notariés, les écrits du for privé, l'iconographie... Un grand nombre de personnages ont été évoqués, connus ou moins connus : des évêques, des chanoines, des officiaux, des magistrats municipaux, le monde des artistes et des gens de métier... qui ont façonné ces cités épiscopales et les ont insérées dans la trame humaine avec ses heures fastes et ses périodes conflictuelles.

Au-delà des monographies particulières qui seront toujours à compléter, nous voudrions surtout essayer de dégager à partir des riches apports de ce colloque, des communications auxquelles nous renvoyons et des débats qu'elles ont suscités, un certain nombre de traits caractéristiques originaires qui constituent comme autant de lignes de force de ces cités épiscopales méridionales (I) en invitant les chercheurs à compléter cette tentative de synthèse inachevée. Nous voudrions ensuite montrer pourquoi la cité albigeoise peut prétendre à être qualifiée de cité épiscopale modèle (II), étant entendu que pour l'historien des institutions, la notion de cité épiscopale avec la dualité d'exercice du pouvoir spirituel et temporel qu'elle sous-entend est surtout appropriée à la longue période de notre histoire qui précède la Révolution française.

I – Les origines des cités épiscopales

Les organisateurs du colloque avaient confié à Henri Pradalier le soin de lancer véritablement les débats en posant la question « qu'est-ce qu'une cité épiscopale ? »³. La réponse est ouverte et requiert à l'évidence une approche combinant à travers les différentes époques, le recours à l'histoire de l'art, à l'archéologie, au droit et à l'histoire des institutions...

Les empreintes épiscopales urbaines

Si le vocable apparaît largement utilisé aujourd'hui souvent à des fins purement touristiques et sans vraiment d'approfondissement historique, il faut certainement rechercher d'abord à travers l'étude des quartiers canonico-cathédraux et l'évolution de leur architecture quelles sont les empreintes urbaines du pouvoir épiscopal. C'est avant tout la cathédrale autour de laquelle « s'articule la ville épiscopale dans sa structure comme dans sa physionomie »⁴. Rocher du diocèse et cœur de la cité, la cathédrale est avant tout l'église de l'évêque, le lieu privilégié où il préside les

³ Henri PRADALIER, « Qu'est-ce qu'une cité épiscopale ? », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 11-19.

⁴ Sandrine VICTOR, « Choix architecturaux et financements : l'exemple de la cathédrale de Gérone », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 133.

Les cités épiscopales du Midi

grandes fêtes religieuses, célèbre les sacrements et les renouvelle, où il enseigne du haut de sa cathédre. Centre névralgique de la vie religieuse et souvent de la vie sociale, la cathédrale est « un pôle culturel et funéraire »⁵ où se côtoient les vivants et les morts comme l'a montré Caroline Agudo-Montiel dans son étude sur les sépultures et la sculpture funéraire à la cathédrale de Rodez. Mathieu Desachy, fin connaisseur lui aussi de cette cathédrale et de son chapitre⁶, nous invite quant à lui à nous intéresser aux chapelles des cathédrales, longtemps négligées par les chercheurs, et à dépasser la « dichotomie idéologique » entre le chœur qui aurait été strictement réservé au clergé et la nef dévolue aux laïcs⁷. Après la cathédrale, il faut s'intéresser aux autres lieux du pouvoir épiscopal : la *domus episcopalis* souvent située à proximité de la cathédrale, les lieux où s'exerce la justice épiscopale avec éventuellement les prisons, civiles ou criminelles, l'école cathédrale, l'hospice, le cloître, les bâtiments canoniaux.

De la cité antique à la cité médiévale

Il faut également mettre l'accent sur la répartition des pouvoirs entre l'évêque et d'autres autorités, plus ou moins présentes selon les époques : autorité capitulaire ou canoniale, autorité municipale, autorité comtale ou vicomtale, autorité royale, suivre l'évolution de cette combinaison de pouvoirs concurrents ou complémentaires dans le temps et dans l'espace urbain. De ce point de vue qu'a tendance à privilégier naturellement l'historien du droit et des institutions, il est nécessaire de réfléchir à la notion de cité et à son organisation. Henri Pradalier, mais aussi Isabelle Réal dans son étude sur les évêques des cités du Midi de la Gaule⁸ ainsi que Michel Pillon dans sa communication sur la cité de l'Antiquité tardive⁹, nous invitent à rechercher les lignes de continuité et les facteurs d'évolution entre la cité antique et la cité médiévale.

Le monde antique a connu, on le sait, plusieurs grands modèles de cités-Etat, qu'il s'agisse d'Athènes, de Sparte ou de Rome. Ces cités fameuses, dont les limites ont parfois atteint la démesure supposent la réunion d'un territoire souvent immense, englobant certes la ville mais aussi les alentours, la présence d'une population avec des statuts différents : les citoyens et les autres : les métèques à Athènes, les hilotes et les périèques à Sparte, les pérégrins à Rome ainsi qu'un nombre variable d'esclaves, enfin une organisation politique souvent évolutive dans le temps : royale, aristocratique, oligarchique comme dans la République romaine ou démocratique comme à Athènes au V^e siècle avant Jésus-Christ. La cité médiévale est pour partie l'héritière de ces caractères mais à une échelle plus réduite en dehors des grandes cités-Républiques du Nord de l'Europe ou de l'Italie.

⁵ Caroline AGUDO-MONTIEL, « Les sépultures et la sculpture funéraire à la cathédrale de Rodez (XIII^e-XVI^e siècles) », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 99-132.

⁶ Matthieu DESACHY, *Cité des hommes. Le chapitre cathédral de Rodez (1215-1562)*, Rodez, Editions du Rouergue, 2005.

⁷ Matthieu DESACHY, « La cathédrale démultipliée : les chapelles de la cathédrale de Rodez (XIII^e-XVI^e siècles) », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 59-97.

⁸ Isabelle REAL, « Les évêques des cités du Midi de la Gaule : entre tradition antique et Moyen-Age », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 21-43.

⁹ Michel PILLON, « A l'origine de la cité épiscopale : la cité de l'Antiquité tardive », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 45-58.

Leur territoire est principalement celui de la ville entourée de remparts pour lutter contre l'insécurité et les alentours immédiats. La population y est certes disparate et l'ancien droit connaît des statuts personnels très différents mais tout habitant d'une cité appartient à une communauté qui dispose d'un droit particulier et de privilèges collectifs consacrés dans les chartes urbaines. Les pouvoirs y sont distribués selon des modalités extrêmement variables et contingentes des rapports de force politiques mais il y a un droit urbain qui protège le citadin et même parfois le rend libre : des garanties judiciaires et économiques, une idée de protection dont ne bénéficient pas les habitants des campagnes, encore moins les aubains ou les marchands souvent traités avec suspicion. Toutes ces questions ont fait l'objet de nombreuses études d'historiens du droit auxquelles nous renvoyons¹⁰.

Les multiples pouvoirs de l'évêque

D'aucun s'étonnent aujourd'hui que les évêques aient pu réunir durant des siècles entre leurs mains avec le pouvoir religieux, l'essentiel du pouvoir politique. Pour comprendre cette juxtaposition de pouvoirs spirituels et temporels qui est d'ailleurs plutôt l'expression multiforme d'un pouvoir pensé comme unique, il faut insister sur le fait que l'Ancienne France a vécu sur le principe inverse de celui de la séparation du religieux et du politique, comme l'Antiquité d'ailleurs : le sacré, le droit, la justice, le pouvoir forment un tout. Il faut aussi rappeler la longue tradition de l'alliance du trône et de l'autel. Depuis le baptême de Clovis dans les dernières années du V^e siècle et le sacre de Pépin le Bref, le père de Charlemagne au milieu du VIII^e siècle, les rois francs sont considérés jusqu'à la Révolution comme lieutenants de Dieu pour conduire le royaume. Il faut également rappeler que depuis la conversion de l'Empire romain au christianisme qui se réalise officiellement dans le courant du IV^e siècle et dans les faits ultérieurement d'abord dans les cités, puis dans les campagnes, les évêques apparaissent de plus en plus comme des rouages majeurs dans l'appareil politique, administratif et religieux du Bas-Empire. De grands noms émergent dès cette période : saint Rémi à Reims, saint Martin à Tours, saint Denis à Paris. Ces évêques dont l'influence est grandissante dès l'époque mérovingienne, et plus encore à l'époque carolingienne, apparaissent également comme les gardiens de la tradition romaine. La plupart sont instruits et lettrés, imprégnés de culture antique. Le baptême de Clovis puis le couronnement impérial de Charlemagne se situent pour l'épiscopat franc

¹⁰ On signalera en particulier : Jean-Marie CARBASSE, *Consulats méridionaux et justice criminelle au Moyen-Age*, Montpellier, Thèse droit, 1974 ; André CASTALDO, *Seigneurs, villes et pouvoir royal en Languedoc : le consulat médiéval d'Agde (XIII^e-XIV^e siècles)*, Picard, 1974 ; Pierre LUNEL, *Pouvoir municipal et gestion financière à Toulouse au XVII^e siècle*, Toulouse, Thèse droit, 1976 ; André RIGAUDIERE, *Saint-Flour, ville d'Auvergne du bas Moyen Age, étude d'histoire administrative et financière*, Presses universitaires de France, 1982 (deux volumes) ainsi que *Gouverner la ville du Moyen Age*, Anthropos-Economica, Historiques, 1993 ; Jeanne-Marie TUFFERY, *Ebauche d'un droit de la consommation, la protection du chaland sur les marchés toulousains aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Toulouse, Thèse droit, 1997 ; Pierre BONIN, *Bourgeois, bourgeoisie et habitanage dans les villes du Languedoc sous l'Ancien Régime*, Thèse droit Paris II publiée par la Société française de publications de textes en histoire juridique, collection d'Histoire du Droit dirigée par Antoine LECA, série « Thèses et Travaux » n° 7, Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2005. F. GARNOT, *Le consulat de Millau au bas Moyen-Age : finances, pouvoir et société*, Paris II, Thèse droit, 2002.

Les cités épiscopales du Midi

du côté de la continuité avec Rome. Beaucoup de conceptions, d'usages et de pratiques romaines sont recueillis par l'Eglise en général et les évêques tout particulièrement : la notion d'Etat, de chose publique au-dessus des intérêts particuliers, l'attachement à un certain ordre du monde et du pouvoir orienté vers le bien commun, à un droit plus rationnel, à une justice ordonnée et hiérarchisée... autant de notions qui influenceront les pratiques de ces peuples germaniques que l'on a longtemps présentés comme de barbares envahisseurs et dont on se rend compte aujourd'hui, y compris les Wisigoths et les Francs, que leur degré de romanisation était nettement plus important que ce que l'on croyait dès avant le baptême de Clovis comme en témoigne l'étude scientifique de la nécropole royale de Tournai et en particulier de la tombe du roi Childeric¹¹. Et cette tradition romaine que maintiendront les évêques est particulièrement forte dans un Midi beaucoup plus romanisé que les régions situées au nord de la Loire.

Le développement précoce de la féodalité alors que se désagrège lentement l'ordre carolingien a profité aussi à l'épiscopat. Les liens traditionnellement forts qui unissent les évêques francs au pouvoir royal ont incité les rois carolingiens non seulement à s'entourer de conseillers ecclésiastiques mais aussi à déléguer aux évêques comme aux abbés des grands monastères une partie des pouvoirs ordinairement exercés par les comtes dont la tendance à l'indépendance et à l'hérédité amoindrit le pouvoir royal. La pratique des diplômes d'immunité au profit de l'Eglise comme les délégations pour lever les impôts ou l'hospitalité due aux fonctionnaires en mission expriment cette tendance forte à ce que les évêques francs, traditionnellement proches du Roi qui contrôle les élections épiscopales exercent de nombreuses fonctions temporelles de nature politique¹² qui s'ajoutent aux anciennes fonctions municipales dont ils sont devenus les maîtres.

Le passage à la dynastie capétienne à la fin du X^e siècle n'a pas modifié cette prééminence épiscopale en bien des domaines. Alors que dans l'ordre religieux, la réforme grégorienne renforce l'autorité hiérarchique de l'évêque ainsi que la juridiction et le droit de l'Eglise, les Capétiens maintiendront et renforceront tout au long de la dynastie –dont la longévité est aussi l'indice d'un pouvoir durablement établi– la grande alliance du trône et de l'autel alors que se déploie, sous ses différentes facettes la tradition gallicane. Là encore, nous retrouvons un certain nombre de clivages entre le Nord et le Midi. Le Midi reste longtemps éloigné de préoccupations capétiennes comme l'a montré Marie-Bernadette Bruguière à propos du catharisme¹³. Jusqu'au XIII^e siècle, les rois ne peuvent guère intervenir dans le Midi. Les populations se tournent naturellement vers leur évêque qui est le « defensor civitatis » pour se faire rendre justice ou obtenir sauvegarde et protection comme en témoignent les institutions mises en place par les évêques pour limiter le fléau des guerres privées. Ce sont des conciles, ce sont des évêques qui créent la paix de Dieu, la trêve de Dieu, les sauvegardes, les

¹¹ Voir en particulier : Patrick PERIN et Laure-Charlotte FEFFER, tome 1 : *Les Francs à la conquête de la Gaule*, Armand Colin, collection Civilisations, 1987, p. 117-133.

¹² Nous renvoyons sur tous ces points à la communication précitée d'Isabelle REAL ainsi qu'à Jean DURLIAT, « Les attributions civiles des évêques mérovingiens : l'exemple de Didier, évêque de Cahors (630-655) », *Annales du Midi*, XCI, 1979, n° 143, p. 237-254 ; Pierre BONNASSIE, « L'Evêque, le peuple et les sénateurs : scènes de la vie à Cahors d'après la Vita Ambrosii », *Annales du Midi*, 1990, 189-190, p. 209-217.

¹³ Marie-Bernadette BRUGUIERE, « Un mythe historique : l'impérialisme capétien dans le Midi aux XII^e et XIII^e siècles », *Annales du Midi*, juillet-septembre 1985.

associations de paix. C'est l'Eglise qui, à travers ses canonistes, développe la doctrine de la guerre juste et tente de christianiser le soudard en le transformant en chevalier. Et ce n'est d'ailleurs qu'assez tardivement que le pouvoir royal capétien se résigne à intervenir dans les affaires du Midi à l'occasion de la croisade contre les cathares dont les résultats politiques seront très importants avec l'intégration définitive du Languedoc dans le domaine royal capétien en 1270-1271, après la mort de Saint-Louis.

A cette époque, le Languedoc est également caractérisé par le développement des institutions urbaines et tout particulièrement des consulats, dont l'implantation n'est pas sans relation avec la progression du droit romain savant en pleine renaissance¹⁴. Il est bien certain que les évêques méridionaux, bien souvent titulaires de pouvoirs de nature seigneuriale, doivent compter avec le renouveau économique qui a profité aux élites urbaines qui monopolisent le pouvoir consulaire. Il y a là des enjeux politiques majeurs liés, en partie au moins, au catharisme. L'affirmation du pouvoir épiscopal en Languedoc au XIII^e siècle se fait au plan religieux face au catharisme et au plan politique face au pouvoir consulaire.

Ces lignes de fond d'une évolution séculaire favorable au pouvoir épiscopal, tout particulièrement dans le Midi, se retrouvent dans la cité albigeoise qui, plus que tout autre, nous semble symboliser jusqu'à la fin de l'Ancien Régime la cité épiscopale-type.

II – Le cas particulier de la cité épiscopale albigeoise

Ville au passé très riche, Albi a retenu depuis longtemps, l'attention des chercheurs et il faut recommander la lecture des très nombreuses études que Jean-Louis Biget, le maître incontesté de l'histoire médiévale albigeoise a consacrées à notre ville¹⁵. Beaucoup d'arguments militent en faveur de la reconnaissance à Albi de la qualité de modèle de la cité épiscopale car l'éclatement de l'espace politique urbain y est certainement moindre qu'ailleurs.

D'abord l'ancienneté du siège épiscopal qui remonte aux premiers siècles du christianisme dans l'Empire romain. Si une tradition discutée¹⁶ attribue l'origine du siège à saint Clair et si la succession des premiers évêques est incertaine, il faut surtout citer saint Salvi¹⁷ contemporain de Grégoire de Tours qui l'évoque dans son *Histoire des Francs*. Cet évêché que l'on situe entre 574 et 584 a marqué

¹⁴ André GOURON, « Diffusion des consulats méridionaux et expansion du droit romain aux XII^e et XIII^e », *Bulletin de l'Ecole des Chartes*, volume CXXI, 1963, p. 26 à 76.

¹⁵ Jean-Louis BIGET, *Albi et Albigeois*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Toulouse-Le Mirail, 1993, 5 tomes ; direction : *Histoire d'Albi*, Toulouse, Privat, collection pays et villes de France, 1983 ; « Les Albigeois à la conquête de leurs libertés. La charte de 1220 », in *Sociétés méridionales à l'âge féodal, Hommage à Pierre Bonnassié*, CNRS, Université de Toulouse-le Mirail, 1999, p. 179-183. Sur la cathédrale : « *La cathédrale Sainte-Cécile, l'architecture* », in *Congrès archéologique de France, 140^e session*, Paris, 1982, p. 20-62. *Id.* avec les photographies de Michel ESCOURBIAC, *Sainte-Cécile : peintures*, Editions Odyssee, 1994 et *Sainte-Cécile : sculptures*, même éditeur, 1997 avec la bibliographie figurant à la fin de ces ouvrages.

¹⁶ Notice sur Saint Clair de Jean-Louis BIGET, in *Les Tarnais, Dictionnaire biographique*, (sous la direction de Maurice GRESLE-BOUIGNOL), Fédération des Sociétés Intellectuelles du Tarn, 1996, p. 82.

¹⁷ Notice sur Saint-Salvi de Jean-Louis BIGET, *Ibidem*, p. 291.

Les cités épiscopales du Midi

la mémoire albigeoise et certains épisodes de sa vie sont retracés par plusieurs vitraux¹⁸ et le cycle des tableaux qui lui sont consacrés à la collégiale Saint-Salvy, toute proche de la cathédrale.

Ensuite, le prestige et la richesse de ce siège épiscopal. Confrontés à la crise du catharisme qui a marqué la fin du XII^e siècle et surtout le début du XIII^e siècle avec la croisade lancée en 1207-1208 par le pape Innocent III, les évêques d'Albi font partie des défenseurs les plus zélés de l'orthodoxie catholique et la ville restera fidèle à Simon de Montfort accueilli sans difficulté en 1209. Contrairement à une idée reçue tenace, le catharisme ne concerne qu'une infime partie de la population locale, surtout urbaine, la petite noblesse et des notables locaux proches du monde du négoce. Le lancement de la construction du palais de la Berbie par l'évêque Bernard de Combret au milieu du XIII^e siècle, puis de la nouvelle cathédrale par l'évêque Bernard de Castanet (1282) exprime le triomphe de l'Eglise catholique face à l'hérésie cathare, et face aux velléités d'indépendance du pouvoir consulaire. Le type d'architecture retenu à forte connotation militaire qui caractérise cette cathédrale forteresse, le choix de la nef unique comme pour la cathédrale Santa Maria de Gérone étudiée par Sandrine Victor¹⁹, favorable à la prédication qui est l'arme principale des Dominicains participent de cette architecture qualifiée « d'ostentatoire »²⁰ par Henri Pradalier. C'est une architecture de « proclamation », selon l'heureuse formule de Jean-Louis Biget²¹ de la puissance de l'évêque d'Albi, champion de la foi catholique du point de vue religieux et désormais unique seigneur temporel de la ville dans l'ordre politique après l'élimination des vicomtes Trencavel compromis avec les cathares. La seigneurie épiscopale apparaît véritablement à cette époque (1220). Le sceau de la communauté d'Albi figurant un mur crénelé à deux portes fermées soutenant en son milieu la crosse épiscopale accostée du soleil et de la lune exalte certes un pouvoir consulaire mais soumis à la volonté épiscopale.

Le prestige des évêques doit également beaucoup à la réforme grégorienne qui, tout en rehaussant leur autorité hiérarchique dans l'Eglise a aussi contribué à renforcer leur juridiction et leur indépendance à l'égard des autorités séculières. La politique de restitution à l'Eglise des dîmes inféodées²² témoigne de ce renforcement de l'autorité épiscopale et a fourni aux évêques des moyens financiers importants. La richesse économique liée à la culture du pastel dans la région toulousaine aux XIV^e et XV^e siècles a renforcé la richesse des évêques malgré les nouvelles épreuves de la guerre de cent ans qui a laissé des traces d'angoisse au Jugement Dernier de la cathédrale. Plus tard, les évêques d'Albi se distingueront encore à l'époque du protestantisme qui échoue à s'implanter véritablement dans l'Albigeois alors que sa présence est beaucoup plus forte dans le Castrais et la Montagne.

¹⁸ Emmanuel QUIDARRE, chercheur en histoire de l'art a consacré l'une des conférences données à la cathédrale (7 août 2006) aux vitraux de Saint-Salvy.

¹⁹ Sandrine VICTOR, « Choix architecturaux et financements : l'exemple de la cathédrale de Gérone », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 133-140.

²⁰ Henri PRADALIER, « Qu'est-ce qu'une cité épiscopale ? », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 17.

²¹ Jean-Louis BIGET, « Sainte-Cécile, sculptures », *op. cit.* p. 4.

²² Jean-Louis BIGET, « La restitution des dîmes par les laïcs dans le diocèse d'Albi au XIII^e siècle », *Cahiers de Fanjeaux*, 7, *Les évêques, les clercs et le roi (1250-1300)*, 1972, p. 213-283.

Traditionnellement proches du pouvoir royal comme le rappellent les nombreuses croix et fleurs de lys qui couronnent la clôture du grand chœur, les évêques d'Albi, à l'instar de Louis 1^{er} d'Amboise, titulaire de l'évêché d'Albi de 1474 à 1503, auquel François Tortouin a consacré sa communication²³ sont de très puissants personnages. Cette proximité à l'égard du pouvoir royal qui va souvent de pair avec un certain tiraillement dans la fidélité due au roi et celle due au pape comme l'a montré dans sa thèse Jean-Louis Gazzaniga²⁴ se retrouve également à Toulouse dont l'archevêque Bernard de Rosier (1452 à 1475) est étudié par Michelle Fournié²⁵. Très liés à la réforme catholique, ils se trouvent à la tête d'un évêché prestigieux promu au rang d'archevêché en 1678 par Louis XIV alors qu'ils relevaient jusque là de la province ecclésiastique de Bourges²⁶. Les revenus bénéficiaux annuels de l'archevêché d'Albi s'élèvent à 120 000 livres au XVIII^e siècle, soit quatre fois ceux d'un évêché moyen²⁷, ce qui situe ce siège dans le peloton de tête des archevêchés, derrière ceux de Rouen ou de Paris mais avant Toulouse et juste après Narbonne, premier siège du Languedoc²⁸. Le concordat de 1516 ayant encore renforcé les liens entre le pouvoir royal et les évêques, de grands noms de la noblesse française s'y succèdent au XVIII^e siècle : Nesmond, La Croix de Castries, la Rochefoucauld, Choiseul-Stainville (frère du ministre de Louis XV) et le cardinal de Bernis, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères qui en sera le dernier titulaire avant la Révolution à partir de 1764²⁹.

La nature du pouvoir épiscopal a beaucoup évolué entre l'époque médiévale et la fin de l'Ancien Régime. L'évêque apparaît d'abord comme seigneur et maître de la ville. Il est ensuite davantage perçu comme un protecteur naturel de la cité et un mécène. Mais il ne faut pas exagérer ces distinctions car spirituel et temporel, religieux et politique restent toujours intimement liés avant la Révolution, le roi lui-même n'est-il pas appelé l'évêque du dehors ?

Dans la présentation des principales manifestations de ce pouvoir épiscopal, on ne s'étonnera pas que les juristes mettent d'abord en avant la justice ecclésiastique tant il est vrai que pendant très longtemps, c'est à l'aune de la justice que se mesure le mieux le pouvoir effectif. L'évêque exerce d'abord une justice spirituelle. Au for interne, il s'agit du tribunal de la pénitence puisque l'absolution de certains péchés considérés particulièrement graves par l'Eglise –on parle de cas réservés- requiert

²³ François TORTOUIN, « Louis d'Amboise, évêque d'Albi, 1474-1503 », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 203-212 ; chanoine Louis de LACGER, *Louis d'Amboise, l'homme d'Etat et le protecteur des arts*, Albi, 1950, et du même auteur : *Louis d'Amboise, évêque d'Albi, le réformateur religieux*, Albi, 1954.

²⁴ Jean-Louis GAZZANIGA, *L'Eglise du Midi à la fin du régime de Charles VII (1444-1461)*, Thèse droit, Paris, 1976.

²⁵ Michelle FOURNIE, « Bernard de Rosier, Saint Germier et la cité épiscopale de Toulouse », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 141-155.

²⁶ Françoise HILDESHEIMER, « Albi, archevêché entre Bourges et Toulouse », *Actes du colloque Pouvoirs et société en pays albigeois* (Textes réunis par Philippe NELIDOFF et Olivier DEVAUX), Centre albigeois d'histoire du droit et des Institutions, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1997, p. 225-236.

²⁷ Jean de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières, 1715-1789*, Ed. Robert Laffont, collection Bouquins, 1995, p. 752.

²⁸ Bernard PLONGERON, *La vie quotidienne du clergé français au XVIII^e siècle*, Paris, 1974.

²⁹ Pour une estimation des revenus du cardinal de Bernis, se reporter à notre communication in Actes du colloque, *op. cit.*, p. 193, note 5.

Les cités épiscopales du Midi

le ministère de l'évêque. Concrètement, l'évêque délègue cette compétence à un clerc spécialisé : le pénitencier qui, à Albi, est pénitencier-théologal et fait partie des principaux dignitaires du chapitre cathédral. Au for externe, il faut s'adresser à l'officialité diocésaine qui a une double compétence *ratione personae* pour toutes les affaires concernant des clercs ou personnes assimilées (c'est le privilège de clergie) et *ratione materiae* relative à un certain nombre de causes qui concernent l'Église, en particulier les affaires relatives au mariage qui, on le sait, ne relève que de la compétence ecclésiastique dans l'ancien droit puisque le mariage est un sacrement. Toutes ces causes sont jugées par un autre clerc spécialisé : l'official qui, lui aussi, reçoit délégation de compétence de la part de l'évêque. Les justices d'Église ayant organisé très tôt une procédure d'appel des sentences rendues par les officialités diocésaines, il existe aussi une officialité métropolitaine compétente dans le ressort de la province ecclésiastique d'Albi³⁰. En dernier ressort, il est possible de s'adresser à la juridiction pontificale de la Sainte-Rote. Si l'étude de l'officialité d'Albi n'a pas été envisagée par le colloque et reste d'ailleurs à faire, on recommandera la lecture de la communication présentée par Béatrice Fourniel pour celle de Saint-Flour au XVIII^e siècle³¹ qui retrouve le phénomène oligarchique au sein des institutions judiciaires tant laïques qu'ecclésiastiques.

C'est le tribunal de la Temporalité qui exprime le mieux le pouvoir seigneurial de l'évêque puis de l'archevêque d'Albi et ceci jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Aux lendemains de la crise cathare, l'évêque est resté le seul titulaire de la seigneurie urbaine d'Albi et un certain nombre de transactions passées dans le courant du XIII^e siècle ont renforcé cette juridiction épiscopale de nature temporelle qui englobe également les seigneuries épiscopales de l'Albigeois comme Labastide-Dénat ou Monestiès. Des conflits de juridiction ont d'ailleurs parfois opposé les évêques d'Albi à d'autres seigneurs tels que les seigneurs de Castelnau-de-Lévis. Il y a donc à Albi un tribunal de la Temporalité dont le souvenir s'est perpétué dans le nom de la rue située derrière la cathédrale, composé d'un juge-régent, d'un lieutenant principal puis d'un lieutenant particulier, d'un autre juge, d'un procureur juridictionnel, d'un greffier et d'avocats postulants. Le déploiement de la justice royale, s'il s'est traduit à Albi par l'apparition d'un viguier royal dès le XIII^e siècle, puis du siège du Bout-du-pont d'Albi au XVI^e siècle qui est une lieutenance de la jugerie ou judicature royale de l'Albigeois, n'a pas entraîné la suppression de la juridiction de la Temporalité qui nous apparaît comme très active jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le système de la prévention qui, en présence de juridictions à compétence concurrente retient celle de la première juridiction saisie permet d'éviter les conflits de compétence³². Ce n'est qu'au cas de vacance épiscopale, à la suite du décès ou de la démission de

³⁰ Dépendent de l'archevêché d'Albi, les diocèses de Castres, Rodez, Cahors, Mende et Vabres.

³¹ Béatrice FOURNIEL, « Quelques hommes de l'officialité épiscopale de Saint-Flour au XVIII^e siècle », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 321-337.

³² Sylvie CAUCANAS, « Conflits de juridiction en Albigeois : les seigneurs de Castelnau-de-Lévis face aux évêques d'Albi (XIII^e-XIV^e siècles) », in Actes du colloque : *Pouvoirs et société en pays albigeois*, *op. cit.*, p. 63-74 ; du même auteur : *Castelnau-de-Lévis (Tarn) une seigneurie de l'Albigeois du XIII^e au XV^e siècle*, Ecole nationale de Chartes, Thèse, 1977, 2 volumes.

l'évêque que le viguier d'Albi rend seul la justice à Albi au nom du roi³³. L'existence de cette juridiction de la Temporalité³⁴, dont l'étude mériterait d'être reprise à partir des archives qui ont été conservées depuis le début du XVIIe siècle³⁵, de même que celle plus globale de la justice épiscopale albigeoise, explique certainement le peu d'enthousiasme, pour ne pas dire les freins que les évêques successifs ont apportés à la création d'une juridiction royale moyenne comme un tribunal de sénéchaussée ou un presidial³⁶ souhaitée par nombre d'Albigeois, demande qui réapparaîtra dans les cahiers de doléances de 1789³⁷.

Après la justice, il faut évoquer le contrôle qu'exerce l'évêque sur la vie municipale albigeoise et plus particulièrement les relations de l'évêque avec le consulat. Dans une cité épiscopale comme Albi, il est bien certain que l'Eglise occupe le haut du pavé et que les dignités canoniales dont dispose l'évêque, sont le reflet de l'ascension sociale d'un certain nombre de familles qui, faisant partie des oligarchies locales, accèdent au consulat puis au chapitre cathédral. Olivier Cabayé a étudié cette question dans sa communication centrée sur le XVI^e siècle³⁸ comme je l'ai prolongé pour le XVIII^e siècle³⁹. Dans la France d'Ancien Régime, il y a des stratégies complexes d'alliances et de promotion sociale qui passent par la détention d'un certain nombre de places, d'offices et de bénéfices. On retrouve donc assez souvent les mêmes familles au sein du consulat, de l'administration diocésaine ou provinciale et dans les différentes juridictions. Pour évoquer les relations complexes entre les évêques et le consulat, il faudrait certainement regarder de plus près aussi les entrées épiscopales qui s'accompagnent de réjouissances publiques, les discours, les serments prêtés réciproquement et renouvelés⁴⁰. Il faudrait également étudier les procédures de désignation des consuls⁴¹ qui ont évolué au cours des siècles mais ne sont jamais simples et donnent souvent lieu à un contentieux électoral

³³ Ainsi en 1722 après la nomination de Mgr de Nesmond au siège de Toulouse, *Archives départementales du Tarn* (ADT), B 726 ; ou encore du 18 avril au 19 septembre 1747 après le décès de Mgr de la Croix de Castries (ADT, B 731) ; du 18 avril au 13 juillet 1759 après la démission de Mgr de la Rochefoucauld (ADT, L735).

³⁴ Emile JOLIBOIS, « La Temporalité d'Albi », *Revue du Tarn*, 1886-1887, p. 295-296 ; R. BOUTOUNET, *Etude des mentalités d'après les procédures criminelles de la Temporalité d'Albi à la fin du XVIII^e siècle*, Mémoire de maîtrise de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1973 ; Jean-Louis BIGET, « La Temporalité d'Albi », *Revue du Tarn*, 1998, n° 170.

³⁵ ADT, B709 à B805.

³⁶ Tel est encore le cas du cardinal de Bernis le 13 décembre 1780, cf. Pierre RASCOL, « Correspondance échangée entre le syndic du diocèse Salabert et le cardinal de Bernis entre le 29 décembre 1777 et le 17 mai 1783 », *Revue du Tarn*, 1944-1945.

³⁷ Article 16 du cahier de doléances de la ville d'Albi. Cf. notre mémoire de DEA en histoire du droit (1985), *Société albigeoise et préparation des Etats généraux de 1789*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, Centre albigeois d'histoire du droit et des institutions, 1996, p. 216-217.

³⁸ Olivier CABAYE, « Chanoines et élites albigeoises au XVI^e siècle : une histoire de famille », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 223-242.

³⁹ Cf. notre communication : « Chanoines et bénéficiaires du chapitre métropolitain d'Albi (1678-1790) », Actes du colloque, *op. cit.* p. 179-202.

⁴⁰ Traditionnellement, les consuls d'Albi prêtent serment de fidélité à l'archevêque d'Albi, le lendemain de sa réception officielle et le jour de la fête de Noël.

⁴¹ Cf. notre mémoire de DEA, *Société albigeoise et préparation des Etats généraux de 1789*, *op. cit.*, p. 104 à 123.

Les cités épiscopales du Midi

assez abondant. On retrouve assez souvent pour ces désignations en principe annuelles une dose de cooptation des nouveaux consuls par ceux sortant de charge mais aussi une élection par les habitants des gâches, c'est-à-dire des quartiers, la prise en compte des échelles, c'est-à-dire des principales catégories sociales présentes localement. *In fine*, il n'est pas rare que l'évêque ou son représentant désigne les consuls sur une liste de noms qui est le fruit d'une procédure assez complexe et ces consuls prêtent serment entre les mains de l'évêque. Il faut également signaler la présence des officiers de la Temporalité régente et procureur juridictionnel au moment des délibérations municipales dont les transcriptions dans les registres communaux sont autorisées ou non par ce dernier. A la fin de l'Ancien Régime, le régente préside les délibérations du conseil de ville, ce qui donne lieu à un conflit en 1783⁴². Les relations entre les évêques et les consuls d'Albi ont parfois été houleuses. Après les contestations liées aux troubles du catharisme⁴³, Véronique Garrigues rappelle les cinq conflits impliquant le recours à la force de 1347 à 1491 avant de s'intéresser, dans sa communication⁴⁴, à la période des cardinaux lorrains de la famille de Guise, évêques d'Albi de 1536 à 1561. De nombreux conflits émaillent cette période entre les évêques Jean et Louis de Lorraine, proches du pouvoir royal, qui cumulent les bénéfices et ne résident pas, et d'autre part le pouvoir municipal : à propos de l'hommage que les consuls doivent à l'évêque, ou relativement à la procédure d'élection consulaire, ou encore du fait de l'assistance jugée insuffisante de l'évêque et de l'Eglise au cours de la peste de 1549. Delphine Montariol, quant à elle, étudie la période suivante qui correspond à l'épiscopat de Laurent Strozzi⁴⁵, évêque d'Albi de 1561 à 1568. Ce cousin de Catherine de Médicis cumule la dignité épiscopale avec celle de lieutenant général du roi en Albigeois et utilise son expérience militaire pour mener une lutte sans merci contre les protestants, multipliant les fortifications, les impositions et la répression avant de se lancer dans la constitution d'une ligue (1563) des villes et diocèses du ressort du parlement de Toulouse. En contre-point de l'exemple albigeois, les troubles de la ligue sont par ailleurs retracés par Sylvie Mouysset⁴⁶ à travers les livres de raison qui, pour Rodez, évoquent le coup de main tenté sur la ville par l'évêque François de Corneillan (1589) après les Etats généraux de Blois suivi de l'arrestation de l'évêque par les habitants.

Alphonse II Del Bene est démis de ses fonctions en 1634 après sa participation active au soulèvement du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, exécuté dans la cour intérieure du palais du Capitole à Toulouse. Le long épiscopat de son successeur, Gaspard de Daillon du Lude

⁴² *Archives communales d'Albi*, BB 130. Il s'agit de l'une des nombreuses péripéties qui interviennent lors du procès de la dîme du vin entre le chapitre métropolitain et la communauté albigeoise entre 1764 et 1785.

⁴³ Se reporter à Jean-Louis BIGET (direction), *Histoire d'Albi*, *op. cit.*, p. 56-80.

⁴⁴ Véronique GARRIGUES, « La crosse et le chaperon : pouvoir épiscopal et pouvoir municipal à Albi au temps des cardinaux lorrains (1536-1561) », *Actes du colloque*, *op. cit.*, p. 213-222.

⁴⁵ Delphine MONTARIOL, « La mitre et l'épée. Le cardinal Laurent Strozzi, évêque d'Albi, lieutenant général du roi en Albigeois (1561-1567) », *Actes du colloque*, *op. cit.*, p. 243-260.

⁴⁶ Sylvie MOUYSSET, « Du for privé à la place publique : l'évêque dans la cité (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Actes du colloque*, *op. cit.*, p. 273-285. Pour une étude élargie du pouvoir consulaire dans la cité ruthénoise, se reporter à sa thèse : *Le pouvoir dans la bonne ville. Les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Rodez-Toulouse, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, CNRS, Université de Toulouse-Le Mirail, 2000, avec la bibliographie.

(1635-1676) est émaillé de dures altercations avec la communauté albigeoise et ses consuls⁴⁷, à propos de la demande de présidial (1637), des élections consulaires (1646-1647), des conflits qui entraîneront même un véritable siège du palais épiscopal (1651) et un certain nombre de procès devant les Parlements de Toulouse et de Grenoble. Les relations s'apaiseront par la suite au temps des archevêques d'Albi.

Dans les cités épiscopales en général et dans celle d'Albi en particulier, le pouvoir de l'évêque rayonne dans tous les domaines de la vie sociale. Grâce à des revenus bénéficiaux importants et à leur fortune personnelle, les évêques ont déployé un mécénat considérable dont la cathédrale a été la première bénéficiaire. Les armoiries de la famille d'Amboise, très présentes à l'intérieur de l'édifice, en témoignent avec éloquence, comme à Monestiés la célèbre mise au tombeau qui ornait jadis la chapelle de la résidence épiscopale de Combefa. Ce mécénat épiscopal est complété par celui du chapitre cathédral, que les chanoines agissent en corps ou à titre individuel ou familial. Dans le prolongement de l'étude qu'elle a menée avec Matthieu Desachy sur les incunables albigeois⁴⁸, Nicole le Pottier montre le rôle de l'évêque d'Albi et de son entourage dans les activités d'édition et d'impression orientées vers un « usage professionnel, religieux ou juridique » dans cette ville et à Castres⁴⁹. Là encore, on retrouve l'influence décisive de Louis 1^{er} d'Amboise dès le milieu des années 1470. Les évêques s'intéressent aussi à l'enseignement. Alphonse 1^{er} Del Bène au début du XVII^e siècle contribue à l'agrandissement du collège d'Albi⁵⁰. Le chapitre cathédral, dont l'évêque est le premier chanoine de droit, consacre les revenus d'une prébende canoniale à l'entretien d'un professeur au collège. Le dominicain Hyacinthe Seroni, premier archevêque d'Albi, à partir de 1678 fait appel aux jésuites pour enseigner au collège d'Albi ainsi qu'au séminaire à la grande satisfaction des Albigeois puisque les autorités consulaires réaffirment encore leur soutien aux jésuites⁵¹ dans une délibération adoptée le 6 novembre 1761 alors que la compagnie est en pleine tourmente. C'est vers le cardinal de Bernis, dernier archevêque d'Albi avant la Révolution que les consuls albigeois se tournent en 1764 pour remplacer les jésuites après leur expulsion et trouver d'autres clercs enseignants⁵². Plusieurs chanoines de la cathédrale enseigneront à cette époque au collège d'Albi tels Jean-François Massol, professeur de rhétorique, futur bibliothécaire de l'école centrale d'Albi et créateur de la bibliothèque municipale ou encore Gaspard de Vézian, future victime de la Révolution. Il faudrait également évoquer le rôle des évêques dans les œuvres d'assistance aux malades ou aux nécessiteux. Le nom de Charles le Goux de la Berchère, archevêque d'Albi de 1687 à 1703 est associé à la création de l'hôpital

⁴⁷ J. LASKAWIEC, *Albi au temps de la Fronde, institutions, pouvoirs et société 1637-1662*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1997 ; S. BOYER, *Les consuls d'Albi au grand siècle (1661-1715), vie publique et vie privée*, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Michel TAILLEFER et Sylvie MOUYSET, Université de Toulouse-Le Mirail, 1999.

⁴⁸ Nicole le POTTIER et Matthieu DESACHY, *Catalogue des éditions albigeoises, les incunables albigeois*, Rodez, Ed. du Rouergue, 2005.

⁴⁹ Nicole le POTTIER, « Le rôle des évêques dans la présence du livre dans la cité à travers l'exemple d'Albi et de Castres de la fin du XV^e à la fin XVII^e siècle », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 261-272.

⁵⁰ Marcel GUY, *Du collège Delbene au lycée Lapérouse 1623-1950*, Toulouse, 1979.

⁵¹ *Archives communales d'Albi*, BB 41.

⁵² *Ibidem*, BB 42.

Les cités épiscopales du Midi

général d'Albi dont la construction est lancée en 1697 sur un terrain donné par l'abbé de Ciron, appartenant à une importante famille⁵³ de notre région qui s'est illustrée du XVI^e au XVIII^e siècle dans les charges parlementaires et dans les hautes fonctions de l'Eglise et de l'Université.

Il faudrait enfin insister sur le rôle éminent que jouent les évêques d'Albi qui siègent aux Etats du Languedoc présidés par l'archevêque de Narbonne et dominés par le clergé comme le sont ceux de Bretagne par la noblesse et qui président les Etats particuliers de l'Albigeois. A travers ces assemblées qui ont de nombreux relais locaux et des liens naturels avec l'administration royale, c'est toute la vie économique et sociale qui est concernée : l'amélioration du réseau routier et les travaux publics en général, l'agriculture, l'hygiène, l'urbanisme, l'industrie, les métiers...

Si l'emprise seigneuriale de l'évêque sur la cité albigeoise décline à la fin de l'Ancien Régime sans toutefois disparaître, le pouvoir épiscopal est allé en s'affirmant du point de vue ecclésiastique. Conformément aux orientations tridentines et à l'esprit de la réforme catholique, l'évêque est davantage présent dans la cité épiscopale sans que l'obligation de résidence s'applique de manière absolue. L'installation du séminaire, les visites pastorales⁵⁴, l'élaboration de statuts synodaux ou de catéchismes, la mise en place de conférences ecclésiastiques, témoignent de ce renouveau de l'action pastorale et religieuse des évêques⁵⁵ alors qu'au XVI^e siècle, certains d'entre eux n'ont jamais résidé à Albi, cumulant les dignités (et les revenus) ecclésiastiques sans les exercer de manière effective. L'étude de la spiritualité des évêques⁵⁶ d'Albi –toujours difficile à cerner- n'entraîne pas *stricto sensu* dans le champ d'investigation du colloque mais il a été possible d'en avoir une idée grâce à la communication qu'à consacrée Christine Mengès Le Pape aux conseils épistolaires donnés par Vincent de Paul aux évêques des cités méridionales⁵⁷. Lorsque l'évêque n'est pas physiquement présent, il est représenté par un ou plusieurs vicaires généraux, le plus souvent membres du chapitre métropolitain qui constitue un véritable vivier pour ces fonctions ecclésiastiques à nomination épiscopale. Il peut y

⁵³ Cf. la notice que consacre à cette famille Maurice GRESLE BOUIGNOL, in *Les Tarnais, op. cit.*, p. 81-82.

⁵⁴ Cf. en particulier : Olivier CABAYE, *Etat des paroisses rurales dans l'ancien diocèse d'Albi sous l'épiscopat de le Goux de la Berchère (1697-1703)*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1986. Le cas du Rouergue où la Réforme catholique est lancée avant le Concile de Trente a été étudié par Nicole LEMAITRE, *Le Rouergue flamboyant, le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez 1417-1563*, Cerf, collection Histoire, 1988.

⁵⁵ Sur les cheminements de la Réforme catholique dans le diocèse d'Albi, consulter notre étude : « L'état de clerc dans le diocèse d'Albi d'après les statuts des archevêques d'Albi (1679-1762) », *Bulletin de littérature ecclésiastique de l'Institut catholique de Toulouse*, XCVI, 1995, p. 199-217 et p. 275-290.

⁵⁶ Se reporter à Pierre BLET, « L'idée de l'épiscopat chez les évêques français du XVII^e siècle », *L'institution et les pouvoirs dans l'Eglise de l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles-Louvain, 1987, t. 8, p. 311-323 ; François BLUCHE, *Dictionnaire du Grand siècle*, Paris, Fayard, 1990 ; Raymond DARRICAU, « L'évêque chez les spirituels français au XVII^e siècle », *L'évêque dans l'histoire de l'Eglise*, Angers, 1984, p. 109-122 ; Gilles DEREGNAUCOURT et Didier POTON, *La vie religieuse en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1994 ; Philippe LOUPES, *La vie religieuse en France au XVIII^e siècle*, Paris, Sedes, 1993 ; René TAVENEAU, « L'évêque selon Port Royal », *Jansénisme et Réforme catholique*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992.

⁵⁷ Christine MENGES-LE PAPE, « Conseils de Vincent de Paul aux évêques des cités méridionales : les années du Conseil de conscience, Actes du colloque, *op. cit.*, p. 307-319.

avoir aussi un coadjuteur comme tel sera le cas à l'époque du cardinal de Bernis⁵⁸ qui, appelé à Rome en 1769 pour le conclave qui s'ouvre après la mort du pape Clément XIII, y demeurera pour représenter la France auprès du Saint-Siège durant de nombreuses années. Au point de vue ecclésiastique, les relations entre les évêques d'Albi et le chapitre cathédral mériteraient de nouveaux développements. En effet, même si « le pouvoir canonial décline beaucoup après 1300... la cité épiscopale est aussi une cité canoniale »⁵⁹ et le monde des chanoines occupe à Albi une place de choix dans la vie religieuse et sociale. Il y a là matière très certainement pour un nouveau colloque consacré aux chapitres canoniaux dont la composition sociologique et les fonctions ont beaucoup évolué au cours des siècles. Au-delà du chapitre métropolitain et de celui de Saint-Salvy, il faut également compter avec le clergé des paroisses dont le pouvoir semble s'affirmer à la fin de l'Ancien Régime comme en témoignent certains procès avec le chapitre cathédral. Il faudrait aussi s'intéresser davantage aux relations entre les évêques et les ordres religieux, comme le fait Gérard Guyon pour les archevêques de Bordeaux et l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix⁶⁰ en rappelant le principe de l'indépendance juridique des monastères représentés à Albi en particulier par les dominicains⁶¹ de la porte de Rhonel, les Carmes dont peut toujours voir le cloître au palais de justice et les Cordeliers qui ont donné leur nom à la rue qui descend du parc Rochegude vers la place Lapérouse. Cette importance du personnel ecclésiastique et religieux qui devait être particulièrement visible lors des grandes processions religieuses nous montre bien, une fois encore, que contrairement à Castres qui apparaît surtout comme un centre judiciaire et industriel, Albi est avant tout une métropole ecclésiastique.

Il est plus difficile de parler de cité épiscopale après la Révolution. Du moins, l'expression change-t-elle de signification parce que, depuis la rupture révolutionnaire et ses ondes de choc qui traversent le XIX^e siècle, l'alliance traditionnelle du trône et de l'autel est durablement remise en question. Au gré de l'évolution de la carte ecclésiastique⁶², les cités épiscopales sont les villes de résidence des évêques dont les pouvoirs sont surtout religieux et moins politiques, au fur et à mesure

⁵⁸ Le cardinal de Bernis fera nommer en 1784 comme coadjuteur son cousin François de Pierre de Bernis, évêque *in partibus* d'Apollonie. Cf. *Archives communales d'Albi*, BB 45.

⁵⁹ Jean-Louis BIGET, « Conclusions » des Actes du colloque, *op. cit.*, p. 466.

⁶⁰ Gérard D. GUYON, « Les relations entre les archevêques de Bordeaux et les ordres religieux : l'exemple de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 287-305.

⁶¹ Marie-Odile MUNIER, archiviste-conservateur de l'abbaye-école de Sorèze, auteur de nombreux articles sur l'histoire de la vie religieuse dans le département du Tarn a publié un ouvrage consacré à la tradition dominicaine à Albi (*Albi... des Jacobins aux Dominicains de Sainte-Catherine de Sienne*, 2006, Presses du Centre universitaire Champollion). Il est à remarquer que les traditions religieuses dominicaine et carmelitaine présentes à Albi avant la Révolution à travers des maisons religieuses masculines réapparaissent après la Révolution mais à travers leur branche féminine.

⁶² La constitution civile du clergé (1790) aligne le nombre des diocèses sur la division de la France en départements, d'où une réduction des 135 diocèses à 83. Le concordat de 1801 opère une nouvelle réduction à 60 pour 105 départements (dont 50 dans les frontières de 1789). Après l'échec du « concordat » de 1817, Rome accepte de porter le nombre des diocèses français à 80 pour 86 départements.

Les cités épiscopales du Midi

que se produit la lente sécularisation de la société française⁶³. La constitution civile du clergé de 1790, en modifiant unilatéralement l'organisation générale de l'Eglise de France a rapidement entraîné une situation de schisme religieux puis de graves persécutions jusqu'au concordat napoléonien de 1801. Deux de nos doctorants, Carine Laborie⁶⁴ pour le Tarn, Alexandre Soler⁶⁵ pour l'Aveyron ont évoqué cette période troublée alors que Jean-Marie Augustin⁶⁶ a retracé l'administration civile et religieuse de la Vendée insurgée. Sur fond de gallicanisme permanent et d'instabilité politique, le XIX^e siècle sera le siècle de la reconstruction concordataire⁶⁷. Le diocèse d'Albi est rattaché pour un temps à l'évêque de Montpellier⁶⁸. Mgr Brault, archevêque d'Albi (1823-1833), de même que Mgr de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse (1820-1830) dont le rôle est étudié par Olivier Devaux⁶⁹, incarnent ces prélats qui ont cru possible un retour à la conception ancienne liant l'Eglise catholique au pouvoir monarchique restauré. Le XIX^e siècle se nourrit d'ailleurs de romantisme teinté de nostalgie à l'égard de l'ancienne France qui traverse l'œuvre de Chateaubriand et que l'on retrouve dans les *Voyages pittoresques* du baron Taylor dont l'iconographie des cathédrales méridionales qui date de la période 1833-1840 est étudiée par Claude Mengès Mironneau et Paul Mironneau⁷⁰ qui montrent bien la volonté de l'auteur de renouer avec les racines chrétiennes de la France à travers la défense de son patriotisme religieux.

La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle sont marqués par les grands affrontements entre la III^e République et l'Eglise catholique qui aboutiront finalement à la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat. C'était précisément l'objet du précédent colloque albigeois⁷¹ organisé en 2000 à l'occasion du centenaire de l'arrivée à Albi de Mgr Mignot qui, avec l'abbé démocrate Louis Birot a joué un grand rôle au plan national et au plan local dans les rapports

⁶³ Pour une évolution d'ensemble, se reporter à René REMOND, *Religion et société en Europe, La sécularisation aux XIX^e et XX^e siècles, 1789-2000*. Ed. du Seuil, collection Points Histoire n° 289, 2001.

⁶⁴ Carine LABORIE, « Jean-Joachim Gausserand, premier évêque du département du Tarn », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 355-364.

⁶⁵ Alexandre SOLER, « Claude Debortier, évêque constitutionnel de l'Aveyron », *Ibidem*, p. 365-374.

⁶⁶ Jean-Marie AUGUSTIN, « L'évêque d'Agra et le Conseil supérieur de la Vendée », *Ibidem*, p. 339-354

⁶⁷ Sur la reconstruction concordataire dans le diocèse d'Albi, consulter notre article : « L'essor de la reconstruction concordataire dans le diocèse d'Albi (1823-1864) », Actes du colloque : le Concordat dans la France du Sud, 2002. *Bulletin de littérature ecclésiastique de l'Institut catholique de Toulouse*, tome CIV, avril-octobre 2003, p. 155-178.

⁶⁸ Anne PONS, *Le département du Tarn sans évêque (1802-1822)*, Mémoire de DEA sous la direction d'H. SEMPÈRE, Université de Toulouse-Le Mirail.

⁶⁹ Olivier DEVAUX, « L'action d'un prélat ultra sous la Restauration : Monseigneur de Clermont-Tonnerre et la formation du clergé du diocèse de Toulouse (1820-1830) », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 375-401.

⁷⁰ Claude MENGÈS MIRONNEAU et Paul MIRONNEAU, « L'iconographie des cathédrales méridionales dans les Voyages pittoresques et romantiques dans l'Ancienne France du baron Taylor », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 415-443.

⁷¹ Philippe NELIDOFF et Olivier DEVAUX (textes rassemblés par), *Christianisme et politique dans le Tarn sous la Troisième République*, Centre albigeois d'histoire du droit et des institutions, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000, 336 p.

complexes entre l'Église et l'État à cette époque⁷². Deux communications évoquent cette dernière période : celle de Christian Sorrel⁷³ qui s'intéresse à la question du statut juridique des cathédrales et à l'exception de celle d'Annecy qui n'est pas propriété de l'État mais de la commune et enfin celle de Jacqueline Lalouette⁷⁴ qui évoque les répercussions économiques de la séparation à travers les destinées des palais épiscopaux après 1905, en particulier ceux de Montpellier, Périgueux, Clermont-Ferrand et, au-delà du Midi, ceux de Dijon, Meaux et Amiens.

Un siècle après la loi de séparation dont le centenaire a permis de faire le bilan de l'application et de réfléchir aux perspectives d'évolution, il est bien certain que les relations entre l'Église catholique et l'État sont aujourd'hui bien apaisées. Mgr Carré, archevêque d'Albi, peut ainsi reprendre dans son intervention liminaire⁷⁵ la formule du pape Jean-Paul II qui, dans l'un de ses derniers textes⁷⁶ évoque la « saine laïcité » de l'époque actuelle. Un point d'équilibre a été patiemment atteint sur fond de pluralisme religieux, de non-confessionnalité de l'État, du respect des sphères propres de chacun, de recherche du dialogue mutuel entre les représentants de l'État ou des collectivités publiques et ceux des grandes religions qui participent de bien des manières à la vie sociale et aux grands débats de société. Dans ce contexte général qui est le nôtre, l'expression de cité épiscopale renvoie donc aujourd'hui à une mémoire historique qu'il nous faut entretenir et approfondir, à un patrimoine architectural et artistique qui a laissé une empreinte durable dans nombre de nos cités méridionales. Cela est particulièrement vrai à Albi où la cathédrale Sainte-Cécile représente sans conteste le cœur de la cité à laquelle elle donne son âme. Le réaménagement récent de la place Sainte-Cécile⁷⁷ contribue à renforcer encore –et d'une manière très heureuse– cette donnée essentielle de la vie urbaine albigeoise. Témoin privilégié d'un riche passé « avec son parèdre » : le palais de la Berbie⁷⁸, elle est l'œuvre

⁷² Sur le rôle de Mgr Mignot et du chanoine Birot au moment de la crise concordataire, consulter Louis Pierre SARDELLA, « Monseigneur Mignot avocat d'une pacification des rapports de l'Église et de l'État dans les limites de « l'hypothèse » », Actes du colloque *Christianisme et politique*, *op. cit.*, p. 33-50 ; Jacques GADILLE, « L'entrecroisement de la religion et de la politique au seuil du XX^e siècle : le témoignage de l'abbé Louis Birot », *Ibidem*, p. 69-80 ainsi que nos articles : « Le clergé et les fidèles du diocèse d'Albi aux temps de la Séparation (1905-1909) », *Ibidem*, p. 51-68 ainsi que « La recherche de la conciliation entre catholicisme et République, le cas de Mgr Mignot (1842-1918) », *Actes du colloque Auteurs et Acteurs de la Séparation des Églises et de l'État*, Université Lille II et Faculté libre de droit (29 et 30 septembre 2005), Centre d'histoire judiciaire de l'Université de Lille II, 2007, p. 239-259 ; Jean FAURY, « Le Tarn et la loi de séparation des Églises et de l'État », *Revue du Tarn*, n° 199, Automne 2005, p. 393-423 et n° 200, Hiver 2005, p. 655-676.

⁷³ Christian SORREL, « A qui appartiennent les cathédrales ? Annecy ou l'exception française », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 403-414.

⁷⁴ Jacqueline LALOUETTE, « Après la loi de Séparation des Églises et de l'État : les évêques à la recherche d'un nouveau palais », Actes du colloque, *op. cit.*, p. 445-461.

⁷⁵ Mgr Pierre-Marie Carré, actuel archevêque d'Albi, Actes du colloque, *op. cit.*, p. 9-10.

⁷⁶ Lettre du pape Jean-Paul II adressée à Mgr Jean-Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux et président de la conférence des évêques de France et à tous les évêques de France datée du 11 février 2005 (publication intégrale dans *La Croix* du 14 février 2005). Consulter également la déclaration de l'assemblée plénière des évêques de France intitulée : « L'Église catholique et la loi du 9 décembre 1905, cent ans après » (16 juin 2005).

⁷⁷ Jean-Louis BIGET *et alii*, *La place Sainte-Cécile, d'histoire en avenir*, Editions Odyssée, 2001.

⁷⁸ Danièle DEVYNCK, *Ibidem*, p. 101.

Les cités épiscopales du Midi

commune des évêques, du chapitre, des Albigeois, des artistes et des artisans qui l'ont patiemment édifiée, embellie, restaurée. Gardant la mémoire de nombre d'évènements collectifs et de destins individuels, elle constitue comme le trait d'union entre les générations successives. Protégeant la ville de sa haute stature, recelant mille richesses qu'une vie entière ne parvient pas à toutes découvrir, elle invite les hommes, comme le remarque très justement le père Jean-Claude Vinceneau⁷⁹, curé actuel de la cathédrale, à conjuguer la verticalité de la « transcendance » avec « l'horizontalité » des relations humaines. Elle incite les hommes à tourner leurs regards vers le ciel non pour s'évader du présent mais pour se tenir debout et vivre ensemble le temps de la rencontre et de fortes solidarités qui doivent se manifester dans la vie d'une cité fière de son passé et de son identité, ouverte et accueillante à tous.

⁷⁹ Père Jean-Claude VINCENEAU, *Ibidem*, p. 121.

IMPLANTATION DU CHRISTIANISME EN ALBIGEOIS : L'APPORT DES ORDRES MONASTIQUES ET RELIGIEUX

par Marie-Odile Munier,
archiviste et conservateur
de l'Abbaye-École de Sorèze

Autrefois, la partie de la Gaule correspondant au Midi de la France était divisée en différentes provinces au point de vue ecclésiastique. Au cours du IV^e siècle, avec la propagation du christianisme en Gaule, la plupart des chefs-lieux de cité sont pourvus d'un siège épiscopal. La *Notitia Galliarum* donne le nombre de dix-sept provinces à la fin de ce IV^e siècle. La *Notitia* est un document de référence pour connaître la création des évêchés et parmi les provinces décrites par Mgr Duchesne¹, je ne retiendrai que celles ayant trait à notre région qui comprenait quatre provinces : la *Narbonensis prima*, la *Novempopulana*, l'*Aquitana secunda* et l'*Aquitana prima*. Cette dernière intéresse particulièrement notre propos puisque Albi relevait du diocèse de *Bituriges*, en français le diocèse de Bourges.

Provincia Aquitana prima :

Metropolis civitas Biturigum (Bourges)
Civitas Arvernorum (Arvernes/Clermont)
Civitas Rutenorum (Rodez)
Civitas Albiensium (Albi)
Civitas Cadurcorum (Cahors)
Civitas Lemovicum (Limoges)
Civitas Gagalum (Gavales/Gévaudan)
Civitas Vellavorum (Velay).

¹ É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, Letouzey & Ané, 1966. Mgr L. Duchesne indique que la *Notitia* est un document administratif.

Les origines de la chrétienté en Albigeois sont assez confuses comme celle de la plupart des églises de la Gaule. Le christianisme s'est propagé lentement, d'une manière continue, en prenant appui sur les grandes capitales, et, selon Pline, si les grands personnages ont été gagnés à la foi, il y eut bientôt des chrétiens dans toutes les couches de la société. Certains ont vu leurs biens confisqués lors des persécutions et subi le martyre.

L'Albigeois est aux portes de Toulouse. Les pèlerins étaient nombreux à venir vénérer le fondateur de la chrétienté toulousaine, saint Sernin ou saint Saturnin². Honoré en Albigeois, une quinzaine d'églises lui étaient dédiés. Une communauté –ou plutôt une cellule chrétienne– existait-elle au milieu du III^e siècle ? Le martyre de saint Amarand, que nous connaissons par Grégoire de Tours³, serait une des premières semences chrétiennes apportées de Toulouse. Son martyre serait à placer au temps de l'empereur Valérien.

À la fin du IV^e siècle, nos ancêtres les Tarnais se détournent des anciens cultes et se rallient aux messagers de l'Évangile. L'heure est venue, pour une religion cruellement proscrite, de rassembler les chrétiens de la grande cité baignée par le Tarn, en un diocèse distinct, avec un pontife résidant au chef-lieu. La tradition reconnaît saint Clair, martyr, pour son premier évêque. Venu d'Afrique, il aurait été ordonné à Rome pour prêcher la foi dans les Gaules, mais il est certain que les documents relatifs aux premiers évêques d'Albi sont peu nombreux et d'autre part peu dignes de foi.

L'érection d'un évêché dans la *Civitas Albigensium* est attestée dès le début du V^e siècle. Grégoire de Tours, dans un fragment de lettre adressée à Paulin, devenu le saint évêque de Nole, fait mention de Diogénien chargé d'organiser un diocèse distinct de Toulouse⁴. Saint Jérôme, de sa lointaine Palestine s'émeut des ravages causés dans l'ensemble de la Gaule et spécialement dans la Gaule méridionale, dans les provinces d'Aquitaine et de Novempopulanie. Il loue les mérites des évêques, des « saints évêques » tels Exupère de Toulouse, Amand de Bordeaux, Alethius de Cahors et Diogénien d'Albi (*Diogegianus Albigæ*). Paulin de Nole affirme que tous ont été dignes, et, malgré les malheurs du siècle⁵, se sont révélés de vigilants gardiens de la foi.

Diogénien fut-il vraiment le premier titulaire du siège d'Albi ? Une basilique cathédrale, probablement dédiée à la Sainte Croix, aurait été construite dans la cité d'Albiga. L'Église d'Albi, indépendante, présidera à l'évangélisation de son territoire et Grégoire de Tours le met au nombre des évêques les plus influents d'Aquitaine en 406. Les pays compris dans la province du Languedoc – celle que nous connaissons aujourd'hui – renfermaient autant de comtés que de diocèses, ceux de l'Albigeois, du Velay et du Gévaudan étaient soumis à la métropole de Bourges et faisaient partie de l'Aquitaine première. L'Albigeois comprenait les évêchés d'Albi et de Castres et Albi avait pour églises suffragantes Cahors, Clermont, Limoges, Saint-Paulien (Le Puy), Javols (Mende) et Rodez. Au milieu du V^e siècle, la Gaule comptait environ cent seize sièges épiscopaux.

² Saint Saturnin subit le martyre sous l'empereur Dèce vers 250.

³ « Amarandus, martyr apud Albigensem urbem, exacto agonis fidelis cursu, sepultus, vivit in gloria », in *De gloria martyrum*, lib. I, cap. 57.

⁴ Le siège de Rodez ne serait pas encore fondé et les Ruthènes méridionaux étaient ressortissants du siège de Toulouse.

⁵ GREGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, t. II.

L'implantation du christianisme en Albigeois

Les différents envahisseurs n'épargnèrent pas l'Église d'Albi et lorsque s'ouvre l'ère mérovingienne, l'Albigeois passe de la Neustrie à l'Austrasie et réciproquement. Saint Grégoire de Tours, dans son *Histoire ecclésiastique des Francs*, en a brossé un sombre tableau. Les bouleversements des V^e et VI^e siècles accélèrent l'évolution sociale et culturelle que connaissait la Gaule : il est à constater le déclin des cités, l'accroissement du monde rural, l'affadissement de la culture gréco-latine même chez les clercs. La Gaule méridionale reste plus longtemps fidèle à la civilisation de l'écrit, mais la culture classique disparaît à son tour au milieu du VII^e siècle, le paganisme reste vivace. L'Église a voulu étendre le christianisme, mais peut-être trop rapidement et les clercs recrutés ont peu de formation. Ce qui manque à l'Église, c'est une culture chrétienne de haut niveau telle qu'on la trouve dans le clergé oriental. C'est ainsi, et c'est le sujet de notre propos, que les monastères seront les seuls à posséder les éléments du savoir et à pouvoir les transmettre.

À l'époque carolingienne, le territoire appartient à Pépin II sous la souveraineté de Charles le Chauve à la suite du partage entre les enfants de Louis le Débonnaire et le traité de Saint-Benoît-sur-Loire. Au cours des VIII^e et IX^e siècles, des nouvelles circonscriptions ecclésiastiques délimitent les paroisses et peu à peu s'amorce le paysage d'une France que nous connaissons encore de nos jours.

À la mort de Théodose (395), la carte de la diffusion du christianisme ressemble à une vaste mosaïque : aux villes épiscopales se rattachent les campagnes environnantes. Chaque cité est pourvue d'un siège épiscopal, la communauté est soumise à l'évêque et la cathédrale est le centre de la vie chrétienne. Autour de l'évêque, les communautés soumises à l'autorité épiscopale forment la base de l'Église, les prêtres constituent le conseil de l'évêque, la cathédrale est le centre de la vie chrétienne⁶.

L'établissement du droit féodal dans le diocèse d'Albi se fait sentir au temps de la réforme grégorienne et rapidement évêché, chapitre, monastères, paroisses perdent à la fois leur indépendance et leurs ressources.

Aucune abbaye du diocèse n'échappe à cette sorte de confiscation de leurs biens par les laïcs. À partir de la fin du XI^e siècle, elles sont rétablies dans leurs droits et sont rattachées à des maisons-mères qui prennent la charge d'y faire revivre les vertus antiques. À titre d'exemple, l'abbaye de Vielmur se tourne vers le Puy-en-Velay, Saint-Michel de Gaillac vers la Chaise-Dieu, mais c'est surtout vers le chef d'ordre de Marseille que se tournent les regards des réformateurs : Sainte-Sigolène de Lagrave (1062), Notre-Dame d'Ambialet (1060), la grande abbaye de Castres (1074), Sorèze (v. 754). Mais l'influence de la puissance abbaye bourguignonne de Cluny se fait sentir par la voie des prieurés conventuels d'obédience clunisienne : Saint-Pierre de Ségur réuni à Saint-Pierre de Moissac (1073), Saint-Rémi de Lautrec à Saint-Pons de Thomières (1110) et Saint-Eugène de Vieux à Saint-Géraud d'Aurillac (1078).

Ces libérations sont consenties par les seigneurs pseudo-proprétaires, surtout par les vicomtes d'Albi et de Lautrec. L'ordre clunisien s'intègre parfaitement au monde féodal et sous la direction de l'autorité pontificale, l'Église entend s'arracher à l'emprise et au pouvoir des laïcs. La réforme grégorienne – nom du pape Grégoire VII (1073-1085) – permet aux chapitres cathédraux d'élire ou de désigner les évêques et aux abbayes d'élire leurs abbés.

⁶ X. de Montclos, *Histoire religieuse de la France*, PUF, col. « Que sais-je ? », 3^e édition, 1997.

L'évêché d'Albi sera érigé en archevêché en 1679⁷, à la sollicitation de Louis XIV, par le pape Innocent XI. L'archevêché comptait plus de trois cents paroisses, depuis la création de l'évêché de Castres par Jean XXII en 1317 et l'archevêché d'Albi, au XVIII^e siècle, était un des plus considérables de France avec plus cent mille livres de revenu. Les différents prélats avaient acquis au cours des siècles la plus grande partie des dîmes du diocèse et de plus, possédaient la seigneurie d'Albi. La collection *Doat* à la Bibliothèque nationale et le fonds *Baluze* sont les sources principales pour une étude approfondie de l'archidiocèse d'Albi.

La renaissance catholique du XVII^e siècle, au temps de l'épiscopat de Hyacinthe Serroni⁸, est un siècle de créations ou de fondations de nouvelles maisons religieuses : annonciades à Rabastens en 1624, chanoinesses de Saint-Augustin à Lisle-sur-Tarn (1631), visitandines surtout à Albi (1638). Ces nouvelles communautés se dévouent spécialement à l'éducation et à l'instruction des filles.

La terre de l'Albigeois est une terre bénie des dieux, une terre bénie de Dieu, et je propose, non pas de vous faire connaître l'histoire de l'ensemble des abbayes et des couvents de notre région, mais de vous présenter certaines maisons qui, malgré les difficultés dues à la sécularisation, aux périodes troublées de la guerre, ont marqué de leur empreinte l'histoire religieuse de notre diocèse. Histoire difficile à écrire, les sources dont nous disposons sont fragmentaires et au début de ce XXI^e siècle, il est peu aisé de comprendre pourquoi des hommes et des femmes ont préféré la vie du cloître à celle du siècle, mais ces hommes et ces femmes ont été animés d'un esprit qui les dépasse et c'est ce qui constitue leur force et justifie leur existence.

L'apparition de la vie monastique en Albigeois

Dès le V^e siècle, le monachisme gaulois connaît un grand succès en Occident. L'empereur Justinien, maître et grand législateur de la société romaine, n'hésite pas à inscrire dans ses lois : « Sainte et singulière vie ! ...Elle n'est pas seulement propice à ceux qui l'embrassent, elle est encore d'une utilité certaine à tous les hommes. C'est pourquoi les anciens empereurs et nous avons tant fait pour protéger les moines...⁹ ».

Des îles de Lérins à Marseille, à Vienne, à Lyon, à Toulouse, à Poitiers... des communautés vivent selon l'Évangile, les écrits et les exemples des pères. Dom Calmet, dans son *Commentaire sur la Règle de Saint Benoît* écrit : « ... sous la prudence d'un abbé, tout cet ensemble formait la règle de chaque monastère... ». La sève monastique se répartit dans le Midi de la France et sur les confins de la Septimanie et de l'Aquitaine, un certain nombre de monastères sont fondés bien souvent grâce aux libéralités des princes.

Le saint moine d'Albigeois, Salvius

⁷ Bulle du 3 octobre 1678.

⁸ Hyacinthe Serroni, d'origine italienne, amené en France par Mazarin.

⁹ *Novella 133*.

L'implantation du christianisme en Albigeois

L'Église, libérée des persécutions, doit se défendre contre les périls qui la menacent de l'intérieur. Les premiers conciles œcuméniques¹⁰ vont devoir définir la foi chrétienne face aux hérésies et c'est dans ce contexte qu'apparaît la vie religieuse sous la forme du monachisme. Le retrait du monde apparaît comme une des meilleures conditions pour accéder à la vie parfaite.

Le monachisme est un phénomène commun à plusieurs religions. Il vient d'un mot grec qui veut dire « vivre seul », *μοναχός*, terme dérivé de *μόνος*. Le monachisme chrétien va éclore rapidement et de l'Orient, la vie monastique se répand en Occident, en Italie, avec saint Ambroise (vers 339-397), en Gaule, avec saint Martin (316-397). Le monachisme joue un rôle considérable dans l'histoire de la civilisation grâce au travail des moines dans les *scriptoria*¹¹ et les bibliothèques des monastères.

La propagation en Gaule rapidement freinée par les invasions barbares retrouve une certaine vitalité dès le VI^e siècle et de quarante à la fin du V^e siècle, ils sont plus de deux cent quarante un siècle plus tard. Les moines, ces *chercheurs de Dieu*, se font les instructeurs des paysans venus vivre auprès des monastères. Il n'existe pas de règle, mais les moines vivent selon un ensemble d'observances et de coutumes mises en place par le fondateur. La règle de saint Benoît répondra à un besoin réel et universel.

Les premiers siècles de cette nouvelle forme de vie sont obscurs et l'époque des premières fondations est difficile à déterminer. La période d'installation de ces maisons où vivent ceux qui désirent trouver Dieu dans le retrait, le silence, la contemplation, est marquée par quelques certitudes, mais surtout beaucoup de légendes. Les monastères les plus importants se rencontrent auprès des tombeaux des saints populaires ; les moines sont présents pour le service des pèlerins, comme à Saint-Sernin de Toulouse. Un certain nombre de monastères doivent leur célébrité à un ermite ou à un personnage important qui dote richement la fondation.

La présence d'une première maison religieuse est attestée à Albi avec la présence de Salvi, grand ami de Grégoire de Tours. Située hors des murs, mais assez proche toutefois pour que les citadins puissent fréquemment venir chercher des eulogies¹² et apporter des offrandes, la maison¹³ du moine Salvi était plutôt une laurie de type oriental, à l'instar de Marmoutier près de Tours. Ce n'était pas une cénobie avec dortoir et réfectoire communs selon le type du Mont Cassin. Le moine est un laïc, l'évêque du lieu a haute et plénière juridiction, l'exemption n'existant pas encore. Salvi observe une règle –qui n'est pas encore celle de saint Benoît–, mais plutôt un ensemble de préceptes inspirés par les pères, repris à Lérins, puis diffusés par Jean Cassien, puis par saint Césaire. Jean-Louis Biget rappelait lors d'un colloque « l'existence de liens étroits entre la noblesse sénatoriale de l'Albigeois et celle de la Provence arlésienne ¹⁴».

¹⁰ Nicée (325), Constantinople I (381), Éphèse (431), Chalcédoine (451).

¹¹ *Scriptorium* (au pluriel : *scriptoria*). Le lieu, dans le monastère, où les moines calligraphient les manuscrits et illustrent les plus riches par des enluminures, c'est un atelier des copistes et des artisans du livre.

¹² Eulogie : pain ou objet bénis.

¹³ « L'abbaye de Saint-Salvi, du VI^e au XII^e siècle », in *Revue Mabillon* XIV, 1924. Cf. in *L'Histoire du Languedoc* IV, p. 581-584.

¹⁴ Colloque historique des 7 et 8 septembre 1990 pour le centenaire de la fondation de Saint-Benoît d'En Calcat et de Sainte Scholastique de Dourgne – 1890-1990, extrait de la *Revue du Tarn*, n° 142, été 1991.

D'abbé, Salvi devint évêque en 574 au temps de Chilpéric, roi de Neustrie. Salvi continua jusqu'à sa mort à vivre en moine et ascète. Salvi s'adonne à l'oraison, à la lecture (*orationi et lectione vacabat*) et pratique sans compter la charité lorsque viennent visiteurs ou étrangers. Grégoire, lorsqu'il prononça l'éloge funèbre en 584 résuma ainsi la vie du pontife : « Homme d'une grande sainteté... ce qu'il était contraint d'accepter, il le donnait aux pauvres ». Salvi est le saint d'Albi par excellence et l'église qui porte son nom fut édiflée sur son tombeau. De nouvelles formes de vie religieuse se font jour dans le diocèse d'Albi et les abbayes mentionnées ci-après auront une existence de vie éphémère.

L'abbaye du Troclar et sainte Ségolène¹⁵ (ou Sigolène ou Sigouleine)

Un monastère de femmes¹⁶, le Troclar, est fondé par le père de Ségolène vers 770. Situé entre Albi et Gaillac, aux alentours de Lagrave, près des rives du Tarn, ses origines sont mal connues et frappées d'incertitude. Le monastère dont il ne subsiste aucun vestige de nos jours aurait été repris au XI^e siècle par l'abbaye saint Victor de Marseille qui y aurait fondé un monastère d'hommes.

Ségolène, issue d'une illustre famille d'Aquitaine naquit dans la ville d'Albi vers la fin du VII^e siècle. La source unique est la *Vita* de cette veuve, d'origine aristocratique, certainement alliée à celle des Didier-Salvi dont la domination s'étend du Toulousain au Rouergue et au Quercy. Elle fut mariée à un seigneur du pays nommé Gislufe qui lui laissa la liberté de suivre son goût pour la retraite et vaquer à ses pratiques de piété. Devenue veuve, elle fut ordonnée diaconesse par son évêque et établie abbesse du monastère fondé par son père, Chramsique, dans un de ses nombreux domaines. Ségolène cumula successivement les vertus des trois états d'épouse, de veuve et de moniale. Cet ensemble de faits, comme la rédaction ultérieure de la *Vita*, correspond à un processus d'autosantification aristocratique.

Ségolène, de son ermitage, attire bientôt un groupe de jeunes filles, *deo devotæ*. L'abbesse imposa de vivre en suivant les préceptes des Pères, faisant respecter la clôture. Le Troclar devient un véritable *monasterium* et la vie de la communauté comporte prières, jeûnes et mortifications. On ignore l'année de sa mort qui est marquée au 24 juillet dans les martyrologes. L'abbesse fut enterrée dans une église voisine de son monastère, laquelle avait été bâtie pour les moniales du Troclar. Son corps est aujourd'hui conservé dans la cathédrale Sainte Cécile d'Albi et elle est honorée parmi les patrons titulaires de la ville.

L'abbesse qui lui succéda, Aliphia, aurait fait écrire la *Vita*. Vers 974, Garsinde, comtesse de Toulouse aurait fait des donations au monastère et tombé entre les mains des laïques vers le XI^e siècle, il est alors uni, vers 1061 à la grande abbaye de Marseille qui devenait, comme Cluny, chef d'ordre dans le Midi de la France. Cette union est confirmée par le pape Pascal II qui fait du monastère un prieuré conventuel rattaché à celui d'Ambialet et indirectement à Saint-Victor. Plus tard, le monastère

¹⁵ GODESCARD, *Vies des Pères, martyrs et autres principaux saints* (traduction de l'abbé Godescard), Paris, Gauthier frère et Cie, libraires, 1835 (juillet), p. 388. Cf. *Vie de sainte Ségolène* écrite par un anonyme au cours du VIII^e siècle et publiée chez Labbé, *Bib. Nov. Ms.*, et par dom MABILLON, section 3, Bened., part. 2. Cf. in *Gallia christiana*, t. 1, p. 47. Cf. J.-L. BIGET, in *Revue du Tarn*, n° 142, p. 199.

¹⁶ Dom de VIC et VAISSETE, *L'Histoire générale du Languedoc*, t. IV, p. 663, note 143. Les auteurs mentionnent la fondation d'un monastère double.

L'implantation du christianisme en Albigeois

est uni par Urbain V au collège Saint-Germain de Montpellier fondé par lui pour l'éducation des religieux de Saint-Victor.

L'abbaye de Bellecelle

Ce monastère d'hommes, *Bella Cella*, est fondé au IX^e siècle par Wulfaire. Doté de privilèges par Louis le Pieux, il est rapidement rattaché à l'abbaye d'Aniane.

L'abbaye de Vieux

Cette abbaye fort ancienne ne paraît pas dans les textes avant la fin du X^e siècle. Elle était placée sous le patronage de sainte Carême, saint Amarand et saint Eugène. Ce fut autour du tombeau de ce dernier, évêque de Carthage, chassé d'Afrique par la persécution des Vandales, que se réunit une congrégation de prêtres qui s'organisa en chapitre. Bénéficiant de dotations importantes, le comte d'Albi, Pons, la soumit en 987 à Sainte-Cécile et ordonna que les chanoines soient soumis au prévôt de cette église. À la fin du XI^e siècle, une bulle du pape Grégoire VII unit Vieux à l'abbaye d'Aurillac. Union très éphémère, car une bulle d'Honorius II, en 1136, comprend l'abbaye au nombre de leurs possessions. Après des années de luttes entre l'autorité épiscopale, la sénéchaussée de Carcassonne, le chapitre de Sainte-Cécile abandonne la collation de la prévôté à l'évêque et à la fin XV^e siècle, Louis d'Amboise en fait transférer les reliques à Sainte-Cécile. Trois noms d'abbés seulement sont connus : Adalard I, Benoît, abbé en 987 et Adalard II. L'évêque et le chapitre d'Albi y avaient haute justice d'après la charte de 987.

Les fondations bénédictines en Albigeois

Altariça, près de Castres

Pour le Midi de la France, une date est avancée pour une première fondation bénédictine en Gaule : 620 ! À côté de Castres, il s'agit d'*Altariça* et le nom du fondateur serait Clotaire ou Clovis. La première mention de la règle de saint Benoît en Gaule daterait du début du VII^e siècle. La fondation d'*Altariça* est attestée par une lettre¹⁷ adressée à l'évêque d'Albi, Constantius, par un certain Venerandus. Cette lettre figure dans un manuscrit du XV^e siècle, le *Codex* 917 de Saint-Gall.

Près de la puissante abbaye de Castres, sur les bords du Thoré, dans un lieu appelé Hauterive, la présence d'une église est mentionnée au XIII^e siècle.

« Vénérand au révérendissime seigneur et père Constance, en toute louange revêtu de la charge pontificale.

La règle du saint abbé romain Benoît, que renferme le présent livre, nous vous la confions afin qu'elle soit conservée –aussi bien qu'elle soit appliquée– dans les coffres de la sainte église d'Albi, de sorte que, si un jour les moines, ou même leur abbé –ceux que nous avons réunis, avec l'aide du Seigneur, à *Altariça* (Hauterive), dans notre petit monastère (*monasteriolo nostro*)– essaient d'agir

¹⁷ Lettre publiée en 1898 pour la première fois par Ludwig TRAUBE dans son *Histoire du texte de la règle de saint Benoît*. Cf. J.-L. BIGET, Colloque historique des 7 et 8 septembre 1990, *op. cit.*

autrement que vous ne trouverez dit et écrit dans cette règle ou même de s'écarter de ses prescriptions, ils en soient empêchés par vos saints avertissements ou ceux de vos successeurs...

Il y a peu d'années, il avait été convenu avec moi par le seigneur Fibicius, votre oncle, évêque de sainte mémoire, que je devais faire ainsi ; ce que, finalement, je crois devoir accomplir de votre temps, sous l'autorité du Christ...

Par-dessus tout, et j'ose en prendre Dieu à témoin, que tu trouves bon de souscrire de votre main la règle que j'ai donnée au monastère, afin que cet écrit de ma main soit observé avec constance dans le monastère, et que tu lui donnes toute force et stabilité ».

La lettre de Vénérand à Constance fait d'Altaripa la première communauté monastique en Gaule à suivre la règle de saint Benoît. Je ne reprends pas, pour cette communication l'article de J.-L. Biget mentionné en note, mais il est certain que le petit monastère d'Altaripa fut un peu le point de départ des diverses règles monastiques qui ont été suivies dans tout le Moyen Âge après la réforme du IX^e siècle.

Le dictionnaire de Tranier¹⁸ fait état de trois toponymes « Hauterive », mais le monastère d'Altaripa est situé dans les faubourgs méridionaux de Castres qui possède une puissante abbaye bénédictine dont la fondation est attestée dès le IX^e siècle. La présence d'une église au XIII^e siècle à Hauterive renforce la thèse de la présence d'un monastère sur les bords du Thoré et s'il est peu probable de pouvoir établir une filiation entre la fondation d'Altaripa et celle de Castres, il est à noter que le monastère de Castres est mentionné comme « monastère de saint Benoît »¹⁹.

L'abbaye Saint-Benoît de Castres, dans le diocèse d'Albi, semble avoir été fondée vers 647 par trois nobles personnages qui se retirèrent sur les bords de l'Agout pour y vivre selon la règle de saint Benoît. Ils construisirent chacun une cellule et furent bientôt rejoints par un certain nombre d'imitateurs que la sainteté de leur vie attirait. Ainsi naquit l'abbaye qui fut à l'origine de la ville de Castres. Vers 858, lorsque Gislebert ou Gilibert rapporta d'Espagne les reliques du diacre saint Vincent, elle se mit sous la protection de ce saint martyr. L'abbé Gerbrard étant en pèlerinage en Terre Sainte, des particuliers s'emparèrent de l'abbaye où le relâchement de la discipline ne tarda pas à s'introduire. Désirant rétablir l'ordre, le vicomte d'Albi, Raymond-Bernard l'unit à la puissante abbaye Saint-Victor de Marseille au cours du XI^e siècle et le pape Jean XXII lui restitua son indépendance en 1317 lorsqu'il l'érigea en évêché. Le successeur de Clément V qui recommandait la régularité des chapitres et la nécessité des études, soucieux du salut des âmes, dénombra des diocèses trop grands et érigea en évêchés quelques grandes abbayes. Ce fut le cas de Castres. Le nouveau diocèse comprenait cent quatorze paroisses ou succursales qui avaient appartenu au diocèse d'Albi. Le chapitre de la cathédrale continua à vivre selon la Règle de saint Benoît jusqu'en 1535.

Le concordat de Bologne²⁰ de 1516 marque un nouvelle ère dans l'histoire du monachisme français. Le droit d'élection est enlevé aux communautés et la nomination des abbés et des prieurs conventuels appartient au roi, et ce, sous certaines conditions. Un grand nombre d'abbayes, en vertu d'un

¹⁸ A. TRANIER, *Dictionnaire historique et géographique du département du Tarn*, 1862.

¹⁹ Dom Jacques Dubois (+) plaide en faveur de la continuité entre les deux monastères. Cf. Colloque historique des 7 et 8 septembre 1990, *op. cit.*

²⁰ Le concordat de Bologne fut signé entre le pape Léon X et le roi de France, François 1^{er}.

L'implantation du christianisme en Albigeois

privilège formellement reconnu par le Saint-Siège, pourront élire leur abbé. C'est la législation de la commende. De 1500 à 1550, sévit en France une épidémie de sécularisation d'abbayes. Les communautés des monastères cathédraux se sécularisent à leur tour. Castres est sécularisé par le pape Paul III en 1535. Robert, un des fondateurs, en est le premier abbé. La liste des abbés de Castres est loin d'être complète²¹. Bertrand II Bérenger, élu en 1308, fut le quarantième et dernier abbé de Castres.

L'abbaye Notre-Dame de la Sagne de Sorèze

L'abbaye de Sorèze²² est depuis toujours considérée de fondation royale et se situe dans le cadre des institutions carolingiennes. La charte de fondation est perdue, il ne reste qu'un *vidimus* de 1391 signé d'un viguier de Toulouse. Une copie tirée d'un cahier de reconnaissance par Pierre Blaquière-Paris a été publiée par le docteur Clos dans ses éditions de 1822 et 1844. Dom Dieulaura a laissé un manuscrit à la fin du XVII^e qui s'intitule *Sinopsis rerum memorabilium abbatiae beatæ Mariæ olim de Sanha, loci de Soricinio, diocesis Vaurensis...*²³.

La date exacte de la fondation de l'abbaye est difficile à déterminer puisque les différents auteurs n'ont pas eu d'original, mais des copies dont la fiabilité n'est pas certaine²⁴. Dom Vaissète, en 1715, notait qu'il n'était pas aisé de donner une date exacte de la fondation de Sorèze. Cependant le roi Pépin, voulant prouver sa piété, fonde au diocèse de Toulouse, un monastère dédié à la Vierge Marie, au pied d'une place forte appelée *Verdinium*, dans un lieu marécageux, près de la rivière du Sor. Le document est ainsi conçu : *Donné le sept des Kalendes de septembre, la seconde année, grâce au Christ, de Sire Pépin, roi, Indiction septième. Palais d'Aix-la-Chapelle*²⁵.

Les moines, religieux bénédictins, observent la Règle de saint Benoît de Nursie et sont d'obédience clunisienne. La jeune fondation se voit doter de terres sises dans le territoire d'Auch par l'empereur Louis le Pieux et peu à peu le patrimoine de l'abbaye et de ses prieurés est considérable²⁶.

Sorèze, comme les autres monastères, eut à subir les razzias des envahisseurs qui terrorisaient les moines de l'Empire carolingien. Il y eut nombre de destructions, de ruine complète. Certains moutiers n'ont pu se relever et la perte des archives fut considérable.

Au pied de la montagne Noire, les deux premières abbayes romanes sont détruites²⁷ et reconstruites. La troisième abbaye, sise au diocèse de Lavaur depuis sa création en 1317, sera rasée en 1573 lors des

²¹ Dom de VIC et VAISSETE, *L'histoire générale du Languedoc, op. cit.*, p. 433-434. Quarante abbés sont recensés de 647 à 1317.

²² M.-O. MUNIER, *Au pied de la Montagne Noire, Sorèze, une abbaye, une école*, Siloë, 1999.

²³ *Des choses mémorables de l'Abbaye Sainte Marie de la Sagne, au lieu de Sorèze, dans le diocèse de Lavaur...*

²⁴ Copies relatant la fondation de l'abbaye Notre-Dame de la Sagne : B.N. Paris, cabinet des Manuscrits, collection Languedoc (bénédictins), vol. 47, f^o 188r-192r. Cf. BALUZE, *Rerum Francorum Capitularia*, Paris, 1678, t. II, append. XIII. *Gallia christiana*, t. XIII, *Instrumenta*, col. 263-264. MABILLON, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. II, p. 439.

²⁵ *Data septimo kalendas septembris domino Christo propitio septimo imperii domini regis serenissimi, indictione septima. Actum Aquis Grani palatio regis et dei nomine feliciter. Amen.*

²⁶ Il est compté plus de trente églises dépendant de l'abbaye Notre-Dame de la Sagne au milieu du XII^e siècle.

Marie-Odile Munier

guerres de religion et les bâtiments qui sont aujourd'hui le patrimoine du Syndicat mixte de l'Abbaye-École de Sorèze ont été reconstruits à partir du XVII^e siècle et le monastère agrégé à la célèbre congrégation de Saint-Maur²⁸.

Au cours des premiers siècles de son existence, l'abbaye de Sorèze sera soumise à de grandes abbayes. À la fin du XI^e siècle, la puissante abbaye Saint-Victor de Marseille achève de revêtir la physionomie d'un monastère chef d'ordre, tête de congrégation, *caput et mater*. Dans l'actuel département du Tarn, les biens de Saint-Victor se composent de deux abbayes et de cinq prieurés²⁹. L'abbaye de Sorèze, comme celle de Saint-Benoît de Castres, est affiliée en 1062 à l'abbaye de Marseille. Au début du XII^e siècle, elle sera soumise à l'abbaye Saint-Pierre de Moissac³⁰ afin de rétablir la régularité qui était fort déchue à Sorèze.

La liste des abbés est longue : quarante-neuf depuis la fondation jusqu'en 1636. Le premier abbé commendataire fut Jean de Langeac en 1524. De Barthélemy de Robin nommé par le roi pour reconstruire l'abbaye de Sorèze en 1636 à la Révolution, il est recensé six abbés, le dernier étant Jean VI Gabriel d'Agay de Mion.

Après la crise albigeoise, la cité fortifiée de Sorèze et son abbaye ont désormais la même destinée. Les moines ont de toujours eu une école pour la jeunesse et ils ont appris à lire, à écrire, à compter, à chanter et de tous temps, les monastères bénédictins ont été des foyers d'études, c'est donc tout naturellement que s'ouvre une école, appelée *séminaire*, en 1682, qui accueille, non seulement les enfants de la communauté sorézienne, mais également les jeunes gentilshommes peu fortunés de la province.

L'abbaye royale de Sorèze fut choisie par le roi Louis XVI pour l'érection d'une École royale militaire et si au moment de la Révolution française, les moines quittent définitivement Sorèze. Au milieu du XIX^e siècle, l'École est dirigée par le père Henri-Dominique Lacordaire, restaurateur de l'ordre de saint Dominique en France. Malgré les nombreuses difficultés, l'École, la plus vieille école d'Europe, perdurera jusqu'à la fin du XX^e siècle et ferme définitivement ses portes en 1991.

²⁷ Une première fois lors de l'invasion des Normands à la fin du IX^e siècle et une seconde fois au début de l'an Mil.

²⁸ Au XVII^e siècle, de nouvelles congrégations sont suscitées par le mouvement du concile de Trente et la restauration de la vie monastique est l'œuvre du cardinal Charles de Lorraine qui reçoit mission du pape Grégoire XIV.

²⁹ Les cinq prieurés sont : Sainte-Sigolène de La Grave de Gaillac, Notre-Dame d'Ambialet, Carayon de Viane près de Lacaune, Roumégoux près de Réalmont, Sommard près de Saint-Martin-la-Guépie.

³⁰ Acte du 5 mai 1119, signé d'Arnaud, abbé de Saramon – Extrait du cartulaire de Foix, rapporté dans l'*Histoire moderne du Languedoc*, t. II, p. 407. L'acte est passé par devant Bertrand Aton, vicomte de Béziers.

L'implantation du christianisme en Albigeois

L'abbaye Saint-Michel de Gaillac

L'abbaye Saint-Michel³¹ est fondée au X^e siècle par les comtes de Toulouse. L'abbaye de Gaillac n'est pas de fondation royale, mais les « craignants Dieu » établissent des centres de prières pour obtenir la rémission de leurs péchés et de ceux de leurs ascendants.

Sur les berges du Tarn, un comte de Toulouse, Raymond Pons, arrive avec quelques religieux bénédictins pour établir un monastère qui est placé sous le patronage de l'archange Saint-Michel. L'église est consacrée en 972 par l'évêque Frotier et l'abbaye est soumise à celle de la Chaise-Dieu en Auvergne en 1079. L'abbé Arnaud la place en 1322 sous le patronage de l'évêque d'Albi.

Son existence fut rapidement assurée par les libéralités des souverains du pays. De l'abbaye Saint-Michel dépendait directement le prieuré Saint-Sauveur. Une seconde église sera érigée entre le XII^e et la fin du XIV^e siècle. L'abbaye Saint-Michel avait au cours du XIII^e siècle une douzaine de prieurés sous sa dépendance. Elle fut sécularisée par le pape Paul III en 1534 à la demande des religieux.

Le monastère Saint-Alain de Lavaur

Il n'existe pratiquement aucun document concernant le prieuré bénédictin Saint-Alain de Lavaur dont l'église aurait été donnée par Isard, évêque de Toulouse à Frotard, l'abbé de Saint-Pons de Thomières. L'église Saint-Alain est devenue la cathédrale de Lavaur lors de l'érection du diocèse par le pape Jean XXII.

Le prieuré Saint-Remi de Lautrec

Le chanoine Louis de Lacger, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, à l'art. 42, mentionne *Aldegarius*, évêque d'Albi, comme fondateur d'un prieuré Saint-Remi à Lautrec.

L'abbaye Notre-Dame de la Sagne de Vielmur-sur-Agout

« ...Le dit lieu de Vielmur est fermé de murailles, ... il y a deux portes... et... ladite ville est entourée de grands fossez...³²».

De nos jours, les hauts murs de l'antique abbaye se dressent fièrement au-dessus de la rivière. Au-delà de l'élégante grille en fer forgé, le visiteur entre dans une vaste cour dans laquelle se dresse, à droite l'aile abbatiale et la maison de l'aumônier, et, à gauche, l'église abbatiale. Au-dessus du balcon orné d'une balustrade en fer forgé, figurent la date de 1780 et les armes de la dernière abbesse, Madeleine de Royère. L'abbaye Notre-Dame de la Sagne³³, sise sur les bords de l'Agout, dans le diocèse d'Albi, est une fondation des vicomtes de Lautrec. Lors de la création des nouveaux diocèses par le pape Jean XXII, l'abbaye sera comprise dans le diocèse de Castres. La date de sa fondation est

³¹ ADT, G 475 – 616. Le fonds de l'abbaye Saint-Michel est classé en série G et constitue le fonds le plus important des séries G et H, malgré quelques lacunes et les pertes subies lors des guerres de religion. Cf. BN col. Doat, *ms. latin* 12685, f° 221. Cf. *Gallia christiana*, I.

³² Arch. Hérault, C 2 961, XII^e s.

³³ M.-O. MUNIER, « L'Abbaye royale Notre-Dame de la Sagne de Vielmur-sur-Agout et la Révolution française – 1789-1793 », in *Revue du Tarn*, n° 141 et 143, Albi, Imprimerie Coopérative du S.-O. 1991.

Marie-Odile Munier

incertaine, probablement au début du XI^e siècle, son expansion tout au long du Moyen Âge demeure inconnue. Il reste peu de chose des bâtiments conventuels et du cloître où était installé, il y a quelques années encore, le collège de Vielmur-sur-Agout. Les archives de l'abbaye ont été entièrement brûlées en novembre 1792, sur le parvis de l'église abbatiale³⁴, peu de temps après le départ des moniales.

Vers 1048, les vicomtes Isarn et Frotard la soumettent à Notre-Dame du Puy³⁵ et vers le milieu du XII^e siècle, le monastère aurait été uni à l'hôpital de Saint-Orens. Les pouvoirs de l'abbesse de Vielmur sont assez étendus : l'abbesse, seigneur de Vielmur, exerce son autorité dans toute l'étendue de sa juridiction. Elle nomme à la cure de l'église Saint-Géminien dans la ville abbatiale, à Saint-Martin de Carnac, son annexe, et à un certain nombre d'églises paroissiales. Le beau registre in-4^o, couvert en peau et à tranches dorées a disparu dans l'incendie de 1792 ; il contenait les noms de chaque consulat et paroisse dans lesquels l'abbesse avait des droits et si le marquis d'Ambres, comte de Lautrec, rendait la haute justice, il revenait à l'abbesse de rendre la moyenne et basse justice.

L'Histoire du Languedoc recense vingt-sept abbesses, malgré quelques vacances³⁶ ; certaines appartenaient à la famille de Lautrec et les princes comblèrent l'abbaye de leurs prodigalités. La première abbesse connue est Gisle ou Guisle sous le règne d'Henri I^{er} et sous l'épiscopat d'Ameil II, évêque d'Albi. Certaines abbesses se sont révélées de grandes abbesses : Jeanne IV de Cardailhac (+ 1651) et Madeleine d'Arpajon (+ 1700) reconstruisent l'abbatiale et les lieux conventuels qui avaient beaucoup souffert des guerres de religion. La dernière abbesse fut Madeleine de Royère, la sœur de Jean-Marc de Royère, dernier évêque de Castres.

L'église abbatiale, dédiée à la Vierge, est achevée sous l'abbatiate de Raymonde de Hautpoul en 1202 et Jeanne I de Lautrec est amenée à réduire le nombre des moniales à soixante au milieu du XIV^e siècle.

Les moniales, d'obédience clunisienne, vivent selon la règle de saint Benoît. En dehors de la prière, elles administrent leurs domaines, car les possessions du monastère s'étendent dans le diocèse de Castres³⁷, dans celui de Lavaur et même de Toulouse.

Au moment de la Révolution, les moniales suivent l'exemple de leur abbesse et désirent continuer à vivre selon l'état qu'elles ont embrassé et après le vote du décret du 26 août 1792 qui exige leur départ, les vingt-sept moniales quittent définitivement l'abbaye deux par deux. Une tradition a perduré : les bénédictines de Vielmur ont été guillotonnées ! Les recherches ont permis de les retrouver

³⁴ ADT, série L 180, f^o 69. La délibération mentionne « le grand tort fait à la Nation par la perte des titres primitifs que ces archives pouvaient contenir par l'anéantissement des actes concernant les rentes foncières ou autres redevances... ».

³⁵ Archives de l'abbaye de Vielmur. Cf. BN ms latin 12761, p. 404.

³⁶ Vacances dues à l'invasion de Vielmur par les huguenots en 1568. Les religieuses avaient été épargnées, mais le monastère avait été pillé et détruit.

³⁷ Dans le diocèse de Castres (les différentes possessions de l'abbaye dans Vielmur, Carbes, Fréjeville, Le Pujol, Saint-Julien de la Gardie, Gibrondes (aujourd'hui Joncquières), Saint-André d'Alayrac, Lacrouzette, Saint-Pierre d'Expertens (commune de Lautrec), Roquecourbe) ; dans le diocèse de Lavaur (Puylaurens, Saint-Germain des Prés) ; dans le diocèse de Toulouse (Saint-Léger de Gaure).

L'implantation du christianisme en Albigeois

et si certaines rejoignent leur famille, d'autres se regroupent afin de continuer à vivre selon leur état³⁸. Aucune moniale de Vielmur-sur-Agout ne connut la gloire du martyr.

Le prieuré de La Salvetat transféré à Lautrec

Un prieuré³⁹ existait dès le XI^e siècle au confluent de l'Assou et du Dadou. Ce prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Rodes en Catalogne, est établi autour de l'église Saint-Pierre. Les troubles de la guerre des Albigeois n'épargnent pas l'établissement. Au milieu du XIII^e siècle, Garsinde et quelques moniales relèvent le monastère avec le consentement de l'abbé de Rodes qui le cède à l'évêque d'Albi. Détruit par les guerres de Rohan en 1625, le prieuré est reconstruit, mais les moniales émigrent à Lautrec où un monastère de bénédictines avait été fondé en 1660 par l'abbaye de moniales venues de Gaillac. D'obédience clunisienne, il ne restait que quelques moniales au moment de la Révolution.

Le prieuré des bénédictines de Longueville près de Gaillac

Au lieu-dit de Falgairolles⁴⁰, un abbé de Gaillac fonde un prieuré vers le milieu du XII^e siècle pour des religieuses de son ordre. Placé sous la protection de Notre-Dame, le prieuré prend le nom de « Notre-Dame de Longueville et de saint Juliette⁴¹ ». Le monastère est pillé et en partie détruit lors des guerres avec les protestants, les moniales s'établissent dans la ville de Gaillac au temps de l'évêque Louis d'Amboise.

À la fin du XVI^e siècle, un long procès oppose les clarisses de Toulouse qui tentent de relever le monastère, mais elles le restituent à la requête d'une bénédictine de Cahors, Jacqueline de Genouillac, qui rétablit l'observance clunisienne au monastère. D'autres procès opposeront les évêques d'Albi et les abbés de Cluny et de Gaillac au long du XVII^e siècle. Au moment de la Révolution, le monastère ne compte que douze religieuses⁴².

Les Cisterciens et l'ordre de Cîteaux

Au diocèse de Castres, le monastère de l'Ardorel

La règle de saint Benoît n'est pas seulement vécue par les monastères bénédictins, elle l'est aussi par les fils de saint Bernard, les cisterciens. La fondation de Sainte-Marie d'Ardorel⁴³ dans la vallée du Thoré (sur la paroisse d'Augmontel) se rattachait au mouvement ascétique de Robert d'Arbrissel.

³⁸ Quelques moniales sont encore dans le château d'Oullias quand arrivent les religieuses de la Présentation au début du XIX^e siècle.

³⁹ ADT 625 – 667. Le fonds est incomplet et concerne surtout le monastère de Lautrec. Cf. CABIE, *Documents relatifs à l'origine du monastère de La Salvetat (1067-1072)* et cf. in *Revue du Tarn*, VIII, 1890-1891, p. 262-266.

⁴⁰ A quelques lieues de Gaillac.

⁴¹ Sainte Juliette ou sainte Julite.

⁴² ADT H - 621 – 623. La composition du fonds se limite à quelques titres, lauzimes et procès.

⁴³ ADT H – 1 – 37. Cf. *Albia christiana, Gallia christiana* et *L'Histoire du Languedoc*. Cf. L. de LAGGER, *op. cit.*, notice *Ardorel*, t. I, col. 1617-1621.

Marie-Odile Munier

Dans un lieu aride et de grande solitude, sur le causse d'Augmontel, un monastère est construit en 1133 par Élie, abbé de Cadouin en Périgord, disciple du bienheureux Géraud de Sales, grâce aux libéralités de Cécile⁴⁴, vicomtesse de Béziers, épouse du vicomte Bernard-Aton. Au début du XII^e siècle, le vicomte fait donation d'une partie de l'immense forêt de l'Ardorel.

La règle de Cîteaux est introduite vers 1138, et le monastère est ruiné au temps des guerres de religion sous l'abbatit de Jean X de Mandagot. Beaucoup de religieux sont massacrés et ceux qui ont pu s'échapper se regroupent dans leurs prieurés. Un groupe vient trouver refuge au château de La Gardiolle (près de la commune de Dourgne) et peu après s'installent dans leur domaine de La Rode (situé sur la commune de Lempaut). Ils y restent jusqu'à la Révolution. *L'Histoire générale du Languedoc* recense trente-neuf abbés depuis Foulques, religieux de Cadouin, abbé vers 1133 jusqu'au dernier abbé Louis II Girard de Labournac-Clermont, frère de l'évêque de Poitiers.

L'abbaye Sainte-Marie de Candeil

L'abbaye Sainte-Marie de Candeil⁴⁵, située entre Gaillac et Graulhet, est une fondation de Grandselve. Le nom de l'abbaye de Candeil est lié à la plupart des événements de l'histoire du Languedoc. Le monastère, fondé vers le milieu du XII^e siècle, voit rapidement ses possessions augmentées grâce aux prodigalités des comtes de Toulouse, les vicomtes de Béziers et de Lautrec. Les religieux obtiennent les privilèges les plus étendus de la part du souverain pontife et de l'autorité épiscopale. Les évêques d'Albi cèdent aux abbés divers droits ecclésiastiques tout en leur confirmant la jouissance de leurs biens et privilèges. Au début du XIV^e siècle, l'abbaye est mise sous la sauvegarde et la protection du roi et compte près de soixante religieux à la fin du siècle. L'évêque de Clermont, Thomas Duprat, fut le premier abbé commendataire en 1517.

Les bâtiments de l'abbaye ont beaucoup souffert pendant la guerre des Albigeois. Restaurés, ils furent de nouveau endommagés par les incursions des Anglais et les guerres de religion. Lorsque l'abbaye fut en commende, les bâtiments furent négligés et le logis abbatial, inoccupé, s'écroula. L'abbaye ne comptait que quelques religieux à la veille de la Révolution.

L'Histoire du Languedoc et le *Gallia christiana* donnent la liste des abbés : trente-neuf depuis Alexandre, abbé de Grandselve jusqu'à Jacques III des Lacs du Bousquet d'Arcambal, vicaire général du diocèse de Bazas et dernier abbé de Candeil⁴⁶. Aimeri est l'un des abbés les plus célèbres de Candeil (1182-1192) ; il arbitre pour régler un conflit avec l'abbé de Saint-Pons entre l'évêque d'Albi et l'abbé de Villemagne. Les bâtiments conventuels sont reconstruits sous l'abbatit de Guillaume V de Boisset qui assiste, en 1480, à la consécration de l'église Sainte-Cécile.

Le prieuré des bernardines de Saint-Sulpice la Pointe

⁴⁴ En 1788, le tombeau de la bienfaitrice était encore visible devant la porte du monastère.

⁴⁵ ADT H – 38 – 64. Le fonds comporte quelques livres rentiers et des liasses d'inventaires. Le volume répertorié sous la cote H 38 (rédigé au XVIII^e s.) comprend un inventaire et une analyse des titres importants de l'abbaye.

⁴⁶ Après avoir fait le partage de biens du couvent, l'abbé de Candeil fixa sa résidence à Léznac. Il mourut à Albi, au Castelveil, en 1831.

L'implantation du christianisme en Albigeois

Une pièce papier⁴⁷ mentionne la fondation du prieuré des bernardines par Sicard Alaman au milieu du XIII^e siècle. La maison, qui était sous l'autorité de l'abbé de Candeil, est pillée et ruinée au moment des guerres de religion et il n'est dénombré que huit religieuses en 1789.

L'arrivée des ordres mendiants

Après le temps de la guerre dite « des Albigeois » et peu de temps avant la tenue du concile régional réuni à Albi en 1255⁴⁸, des ordres nouveaux apparaissent en Albigeois. Après les bénédictins, voués à la prière, à la solitude, au travail intellectuel et les cisterciens, hommes de prière et de solitude eux aussi, mais orientés vers le travail de la terre, les ordres mendiants apparaissent à une période de grande urbanisation, au début du XIII^e siècle, et les couvents de ces religieux vont bientôt couvrir l'étendue du territoire. On appelle ainsi ceux qui subsistent par la quête et non pas par la perception de dîmes ou de revenus. Les deux grands ordres sont les dominicains, appelés jacobins dans la France médiévale, fondés par l'Espagnol Dominique de Calaruega et les frères mineurs, appelés franciscains, et dénommés cordeliers en Albigeois, fondés par l'Italien, Saint François d'Assise, le *Povorello*.

Ces ordres sont inspirés d'un retour à la pauvreté évangélique et à une prédication par la parole et l'exemple à la fois de l'éremitisme oriental (carmes, ermites de saint Augustin). Dans l'histoire de la ville d'Albi, deux couvents jouent ce rôle prépondérant au XIII^e et au XIV^e siècle. Les ordres mendiants constituent les apôtres de la ville et les couvents de ces religieux sont construits bien souvent hors de la ville, *extra muros*, la place faisant défaut à l'intérieur, ils s'installent aux portes de la ville. Les mendiants se sont rarement installés en milieu rural. Leur priorité est de porter la Parole de Dieu et la prédication s'adresse aux fidèles.

Les frères mineurs

Au siècle de saint Louis, deux évêques vont apporter des changements considérables en Albigeois : Durand de Beaucaire et Bernard de Combret. Le traité de Paris (1229) est pour l'Albigeois le signal d'une ère nouvelle ; intégré au domaine royal, cette partie de l'ancienne Gaule fait corps avec l'unité française. Quelques comtes et vicomtes survivent dans le Nord de l'Albigeois, dans le Vaurais, à Castres, mais au spirituel, les chefs sont l'évêque et les abbés. Pour succéder à l'évêque Guilhem Peyré⁴⁹, le métropolitain, archevêque de Bourges, Simon de Sully, est chargé par le pape Grégoire IX de procéder à l'élection du nouvel évêque. C'est un chanoine régulier, venu de Sancerre, Durand de Beaucaire, *homme de culture, de bonté, d'honneur, à la hauteur de la dignité* qui est élu⁵⁰. Le nouvel évêque, dès son arrivée dans la ville épiscopale, procède à un redressement du clergé séculier et s'intéresse particulièrement aux ordres religieux, ces hommes nouveaux sur lesquels il peut compter.

⁴⁷ ADT – H 624.

⁴⁸ Le concile d'Albi réunissant les évêques de la *Narbonnaise* et des deux *Aquitaines*, fut présidé par Zoen, archevêque d'Avignon.

⁴⁹ Guilhem Peyré, démissionnaire en 1227.

⁵⁰ L. de LAGGER, *Histoire religieuse de l'Albigeois*, Albi, 1962.

Marie-Odile Munier

Les frères mineurs, les « cordeliers » se réclament du *Povorello*. L'évêque Durand les installe d'abord à Lavaur⁵¹ (1226), puis à Castres (1229) et à Albi en 1242. Ils essaimeront à Lautrec (1281) et à Rabastens (1291) et plus tardivement à Réalmont.

A Castres

Les frères mineurs arrivent à Castres⁵² peu de temps après la mort de saint François et le couvent est bâti, hors de la ville, près de la porte de l'Albinque. Détruit à la fin du XVI^e siècle à l'exception du clocher, le couvent est reconstruit à partir du XVII^e siècle, mais décline rapidement et en 1790, il n'est dénombré que cinq religieux et un frère lai.

A Albi

Les fils de saint François s'implantent à Albi⁵³, dans la gâche⁵⁴ de Verdusse, près du ruisseau de Merville, hors des murs de la ville. Les frères vivent de quêtes et d'aumônes. Un certain relâchement s'étant introduit au XV^e siècle, l'évêque Louis 1^{er} d'Amboise est contraint d'intervenir afin de faire cesser la rébellion. Malgré tout, devant l'opposition rencontrée afin de rétablir l'observance, le seigneur-évêque doit se réfugier dans son château-fort de Combefa.

À la fin du XV^e siècle, l'évêque fait reconstruire et agrandir le couvent. Les maisons d'Albi, de Rabastens, de Réalmont sont soumises directement à l'observance et forment la « custodie d'Albi ». À l'époque de la Révolution, il ne reste que quelques religieux et le couvent sera entièrement détruit.

A Lautrec

Le vicomte Bertrand de Lautrec établit un couvent de cordeliers⁵⁵ à Lautrec vers 1281. Les religieux sont massacrés en 1568, le couvent est incendié et, quelques années plus tard, huit frères sont envoyés à Lautrec pour relever le couvent. L'église, reconstruite, n'est terminée qu'en 1652. Il ne restait qu'un seul franciscain en 1790.

A Rabastens

Les cordeliers⁵⁶ sont établis à la fin du XIII^e siècle à Couffouleux, dans la paroisse de Saint-Salvi de Fieuzet. Ils obtiennent rapidement l'autorisation de se transporter dans la communauté de Rabastens

⁵¹ 1226, année de la mort de saint François.

⁵² Le fonds de Castres H 255 est pratiquement inexistant à l'exception d'un registre du XVIII^e comportant les actes de professions des religieux.

⁵³ ADT – H 242 – 254. Le fonds peu important comporte surtout des pièces concernant les XVII^e et XVIII^e siècles.

⁵⁴ Gâche : terme utilisé dans l'Ancien Régime pour désigner un quartier de la cité.

⁵⁵ ADT H – 256 – 271. Le fonds est très incomplet, mais les titres de propriété, les livres de compte et les pièces concernant les procès permettent de faire une première étude du couvent des franciscains. Cf. L. de LAGGER, in *Albia christiana*, t. 11, 1914.

⁵⁶ ADT H – 272 – 279. Cf. L. de LAGGER, « L'ordinaire d'Albi et les Cordeliers », in *Revue d'histoire franciscaine*, t. III, 1926 et E. ROSSIGNOL, *Monographies...* t. IV, 1866. Voir *Rabastens, couvent des Cordeliers*, p. 196-200.

L'implantation du christianisme en Albigeois

et le couvent bénéficie des libéralités de Pierre de Cun. Les guerres de religion semblent avoir épargné le couvent qui compte jusqu'à une vingtaine de frères. Le couvent sera détruit après la Révolution.

A Réalmont

À mi-chemin entre Réalmont et Lombers, au lieu-dit Saint-Germain, Jacques de Bourbon, roi de Naples et de Jérusalem, fonde au milieu du XVI^e siècle un couvent de frères mineurs⁵⁷. Le couvent avait été rattaché au couvent de Castres par le pape Sixte IV en 1475 et l'évêque, Louis 1^{er} d'Amboise, témoin du relâchement des religieux, y introduit la réforme en 1483. Détruit par les protestants en 1567, le couvent est reconstruit dans Réalmont au milieu du XVII^e siècle, mais le chapitre provincial le supprime en 1770.

Une branche de la famille franciscaine : les capucins d'Albi et de Gaillac

L'établissement d'un couvent de capucins à Albi date de 1584, sous l'épiscopat de Julien de Médicis⁵⁸. Ces disciples « réformés » de saint François s'installent en un premier temps au Castelviel, ensuite au Bout-du-Pont. L'église paroissiale Sainte Madeleine s'élève au-dessus de l'emplacement de leur couvent.

Il existe seulement quelques notes sur le couvent des capucins de Gaillac fondé en 1588, ainsi que ceux concernant Lavour et Graulhet⁵⁹. La ville de Gaillac s'était chargée de leur subsistance et si le couvent comptait une vingtaine de religieux au XVII^e siècle, il n'était plus que cinq en 1790.

La seconde branche de la famille franciscaine : les clarisses

Claire (1194-1253), d'une famille noble d'Assise, est convertie par la prédication de saint François. Elle se consacre au Christ et sous la direction de François fonde un nouvel ordre religieux d'inspiration essentiellement contemplative. C'est près de la petite église de saint Damien que se fixent « les pauvres dames » ou les « pauvres recluses ». Claire, désirant vivre dans une pauvreté absolue, avait obtenu du pape Honorius III un privilège spécial : ne rien posséder et refuser toute espèce de revenu. La règle, désirée par sainte Claire, subit quelques modifications, mais elle fut approuvée par le pape Innocent IV, peu de temps avant la mort de la fondatrice.

L'ordre des clarisses constitue une grande famille avec deux courants. L'un suit la règle promulguée en 1267 par une bulle d'Urbain IV. On les appelle les *Clarisses urbanistes* et l'autre courant regroupe les trois quarts de l'ordre vivant selon la règle approuvée par Innocent IV.

⁵⁷ ADT H 280 – 282. Le fonds est constitué de quelques pièces. Cf. L. de LAGGER, *Louis d'Amboise*, II, 1954, p. 51. Une étude a été faite sur le couvent des cordeliers de Saint-Germain, par É. THOMAS n/datée.

⁵⁸ Ce prélat inféode son peuple à la Sainte-Union (née à Péronne en 1576). Ce mouvement, revenant à l'antique tradition catholique, met à l'ordre du jour les décrets réformateurs du concile de Trente. Les collaborateurs les plus adaptés sont les jésuites, tout dévoués à la jeunesse et les capucins, pratiquant le « pur » évangile, travaillant de leurs mains, donnés à l'apostolat des gens du peuple. Cf. L. de LAGGER, *Histoire religieuse de l'Albigeois*, *op. cit.*

⁵⁹ E. ROSSIGNOL, « Le couvent des capucins de Lavour et quelques notes sur ceux de Graulhet et de Gaillac », in *Revue du Tarn*, t. VI, 1886-1887, p. 241-249.

Marie-Odile Munier

Les clarisses d'Albi

Les clarisses⁶⁰ de l'observance s'établissent à Albi au temps de l'évêque Louis 1^{er} d'Amboise et remplacent les chanoinesses de Saint-Augustin, appelées « catherinettes » dont la maison venait d'être supprimée en 1482. Les religieuses sont d'abord au nombre de cinq, le monastère s'agrandit et en 1790, il est dénombré vingt-sept moniales.

Les clarisses des Ormeaux de Castres

Sainte Colette est passée à Castres en 1426 et avec l'autorisation du pape Martin V, un couvent est fondé en 1429. Détruit par les protestants en 1562, il est reconstitué en partie au début du XVII^e siècle dans le quartier des Ormeaux par la communauté de Toulouse. Il y avait encore quelques religieuses dans le monastère au moment de la Révolution.

Les clarisses de Lavaur

Le monastère de clarisses implanté à Lavaur et les moniales vivent selon la règle approuvée par le pape Urbain IV et sont des *clarisses urbanistes*. Après la Révolution et lors du retour de la vie religieuse en France, leurs constitutions sont approuvées en 1827.

Les frères prêcheurs

Le couvent des Jacobins⁶¹ d'Albi

Les fils de saint Dominique⁶² se fixent à Albi, près de la porte du Ronel, au-dessus du ruisseau du Caussels, en 1276. Les actes du chapitre de Perpignan de 1275 mentionnent la décision prise par l'assemblée provinciale de fonder un couvent à Albi. Les noms des premiers frères désignés pour établir un couvent sur les bords du Tarn sont connus : Guillaume Vidal, Hugues de Marciat, Guillaume de Crie, Guillaume d'Ampiac, Isarn Gairengau, Jean Gavent, Bernard Millet, Pierre Curvale.

Les constructions s'élèvent rapidement, en dehors des murs d'enceinte de la ville et l'enclos, de vastes dimensions s'étendait vers l'est jusqu'au Théron de dame Salvagne. Les bâtiments conventuels, en particulier le premier dortoir, datent du priorat de Bernardus. La façade de l'église se dressait à l'entrée de la ville, devant la porte de Ronel. De l'autre côté des Lices se trouvaient les cordeliers, l'hospice Saint-Jacques, les carmes et l'hôpital Saint-Antoine.

⁶⁰ ADT H 825 – 829. Les quelques pièces du fonds sont relatives à la réception des novices et aux professions des moniales. Cf. frère A. BOCQUET, *Les monastères du second ordre franciscain dans les anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur – 1398 – 1792*. *Id.*, « L'établissement des clarisses de la première règle dans le Midi de la France – 1430 – 1516 », in *Collatanea franciscana*, 1956, p. 353-373. Cf. E. JOLIBOIS, « Les Clarisses d'Albi », in *Revue du Tarn*, VI, 1886-1887, p. 104-105.

⁶¹ ADT – H 283 – 406. Le fonds du couvent d'Albi est considérable ((3,26 m linéaires), et s'il compte des lacunes, il permet de faire une première étude du couvent depuis sa fondation jusqu'à la Révolution.

⁶² M.O. MUNIER, *Albi, des Jacobins... aux Dominicaines de sainte Catherine de Sienna*, Presses universitaires du Centre Champollion, 2006.

L'implantation du christinanisme en Albigeois

Brûlante est ta Parole, c'est ton serviteur qui l'a aimée !

La vocation des fils de saint Dominique est de parler et donc de prêcher, ils sont les serviteurs de la parole et connus sous le nom de « frères prêcheurs ». Les prêcheurs se révèlent les professionnels de la parole publique et la prédication connaît un élan extraordinaire au début du XIV^e siècle. Les mendiants avaient quasiment le monopole de la parole avant leur intégration à l'Université par la constitution de leur *studiu* en Faculté de théologie. La prédication connaît alors un élan extraordinaire et dans les communautés urbaines et rurales, ce nouveau clergé ministériel fait naître une métamorphose profonde de la vie chrétienne. Ces religieux, installés en plein cœur des populations donnent le meilleur d'eux-mêmes et l'enseignement dispensé par les fils de saint Dominique est de qualité.

Le septième prieur⁶³ du couvent d'Albi, le frère Bernard Gui⁶⁴, a employé ses talents intellectuels pour rassembler tous les documents pouvant servir à écrire l'histoire de l'ordre : actes des chapitres généraux et provinciaux, textes législatifs. Les frères du couvent d'Albi possédaient une riche bibliothèque qui renfermait de précieux manuscrits. Ils avaient fondé, au début du XVII^e siècle, dans leur couvent une chaire de théologie.

La communauté ne fut jamais nombreuse et ces veilleurs de la foi, impuissants lors des événements qui secouèrent la France en 1789, ont assisté à la destruction de leur maison⁶⁵ ; ils ont connu l'exil et pour l'un d'entre eux, le martyr. Fidèles à la pensée augustinienne, les fils de saint Dominique vont, pendant des siècles, prêcher et enseigner.

Au milieu du XIX^e siècle, les racines dominicaines ne sont pas mortes au-dessus du ruisseau du Caussels et bientôt les sœurs garde-malades reconstruisent à l'emplacement du couvent des Jacobins. Les sœurs dominicaines de Sainte Catherine de Sienne⁶⁶, avec leur charisme propre, continuent l'œuvre commencé au XIII^e siècle, elles sont porteuses de la Parole, de la Vérité.

Les Jacobins de Castres

Le couvent Saint-Vincent de Castres⁶⁷ a précédé de quelques années la fondation d'Albi. *L'Histoire du Languedoc* en attribuerait la fondation à saint Dominique, mais la thèse retenue est celle d'un

⁶³ Une liste –incomplète– mentionne plus de soixante prieurs depuis frère Bernard de Bociat en 1276 jusqu'à frère Pierre Talegros en 1790.

⁶⁴ Frère Bernard Gui (1261 – 1331). Natif du diocèse de Limoges, il exerce plusieurs charges dans les différents couvents de la Province. Il est lecteur en théologie au couvent d'Albi de 1292 à 1294. Inquisiteur à Toulouse en 1307, puis définitif au chapitre provincial de Bordeaux, il prépare le procès de canonisation de Raymond de Penyafort. Décédé en 1331, il est inhumé dans l'église des prêcheurs de Limoges.

⁶⁵ Les travaux de démolition ont été ordonnés par le citoyen Descambous en 1791 qui avait acquis les « restes » du couvent, vendu par adjudication, en 1792. Jacques Descambous est l'un de ces citoyens peu scrupuleux de la fin du XVIII^e siècle. Religieux profès de l'abbaye cistercienne de Sylvanès, il avait acquiescé, sans aucune hésitation, aux idées nouvelles et avait prêté les différents serments, en particulier celui du 19 fructidor de l'an V.

⁶⁶ Sainte Catherine de Sienne (v. 1347-1380), élevée au rang des docteurs de l'Église par le pape Paul VI en 1970.

⁶⁷ H 407 – 532. Le fonds des archives départementales est important (3,05 m linéaires) et jusqu'à présent peu exploité. Des études fragmentaires ont été publiées, mais il n'existe aucune étude véritable du couvent Saint-Vincent.

couvent établi en 1258 par Philippe de Montfort, seigneur de Castres. L'abbé de Saint-Benoît cède aux religieux l'église Saint-Vincent dont la possession leur est confirmée en 1270. Le couvent fut rapidement enrichi par les legs et les prodigalités de la famille de Montfort et dans l'église étaient inhumés les membres de la famille.

Détruit lors des guerres de religion au XVI^e siècle, le couvent est reconstruit vers 1665. Pendant la période révolutionnaire, un des frères dominicains fut martyrisé le dimanche des Rameaux en 1794.

Les Carmes, le troisième des ordres mendiants

L'ordre des frères de la bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel, dont les membres sont appelés *carmes* était, à l'origine, composé uniquement de personnel masculin et doit sa réputation à des saints et saintes célèbres. Au cours des siècles, l'histoire de l'ordre est faite de réformes et de contestations.

L'intégration de l'ordre en Occident s'est révélée assez difficile, il doit faire face à l'hostilité du clergé séculier et aux deux grands ordres mendiants que nous venons d'étudier. La vie des carmes est plutôt cénobitique qu'érémétique et ils s'adonnent à la vie intellectuelle et à l'enseignement.

Les carmes⁶⁸ s'installent à Albi avec la permission de l'ordinaire, au début du XIV^e siècle, hors les murs de la ville, à presque une égale distance des frères prêcheurs et des frères mineurs. Lors des troubles survenus lors des guerres de religion, ils sont obligés de s'établir *intra muros*. L'évêque Béraud, grand protecteur des ordres mendiants se montre très bienveillant envers le couvent, il leur cède même un grenier à foin lui appartenant, proche de la porte du Vigan. Devant le relâchement, le manquement à la discipline et certains troubles survenus dans le couvent, l'évêque Louis 1^{er} d'Amboise introduit une réforme et au début du XVI^e siècle, le cardinal-légat, Georges d'Amboise institue une congrégation à la tête de laquelle il place un vicaire général. Deux chapitres généraux de l'ordre se réunirent dans la maison d'Albi, en 1327 et en 1393. Les couvents de Paris, Rouen, Melun et Toulouse adoptent la réforme.

Le couvent est détruit en 1568 par les protestants et reconstruit dans le quartier de Verdusse⁶⁹. Les religieux, nombreux au XVI^e siècle, n'étaient plus qu'une quinzaine au XVIII^e.

Il existait deux autres communautés de carmes dans le diocèse, l'une à Sérénac, dans la forêt de Valence, à quelques lieues d'Albi et l'autre à Saint-Paul-Cap-de-Joux⁷⁰. Il existe peu de documents sur ces deux maisons qui n'ont jamais eu que quelques religieux.

Les carmélites sont présentes à Albi dès 1842, celles de Castres en 1864 et n'arrivent à Rabastens qu'en 1900.

Les augustins, le quatrième des ordres mendiants

Les augustins sont également appelés « ermites de saint Augustin » pour rappeler les premières recrues des origines de l'ordre, sachant toutefois que saint Augustin, l'évêque d'Hippone, n'a jamais

⁶⁸ ADT H – 106 – 183. Le fonds est incomplet, mais comporte un certain nombre de registres relatifs aux comptes de 1598 à 1791.

⁶⁹ À l'emplacement du palais de justice actuel, le cloître du XVII^e est encore visible.

⁷⁰ ADHG – série H. Dans le fonds des carmes de Toulouse sont insérées des pièces relatives au couvent de Saint-Paul-Cap-de-Joux.

L'implantation du christianisme en Albigeois

vécu en ermite. Le pape Alexandre IV, constatant les difficultés qui existaient dans les différents groupes, les regroupa en un ordre unique, divisé en quatre provinces en 1256.

Le premier couvent d'augustins⁷¹ s'établit à Lisle-sur-Tarn au milieu du XIV^e siècle. Après une certaine période de prospérité, le couvent est confronté aux troubles de la guerre de Cent ans, puis au XVI^e siècle à ceux des guerres de religion ; le couvent est pillé et les archives sont détruites en grande partie. Les religieux étaient des enseignants et avaient en charge la direction de plusieurs écoles. Très peu nombreux, ils ne sont plus que cinq en 1790.

Un couvent d'augustins aurait existé à Fiac⁷².

Les annonciades, les augustines et les religieuses de la Visitation...

L'ordre des annonciades⁷³ à Albi et à Rabastens

Le prieuré Notre-Dame de Fargue (s) est fondé vers 1330 par l'évêque Béraud. Richement doté, le prieuré bénéficie des bienveillances des papes Jean XXII et plus tard d'Urbain V. Dans son testament, l'évêque Béraud lègue à son église de prédilection de beaux reliquaires, des ornements et des vases sacrés de toute beauté. Tous ces objets faisaient l'objet d'une surveillance minutieuse, même de la part des consuls d'Albi⁷⁴.

Au XV^e siècle, le prieuré de Fargue est donné aux annonciades par l'évêque Louis d'Amboise. L'ordre est fondé par Jeanne de France, fille de Louis XI en 1502 après son « divorce » avec le roi Louis XII.

Sous l'épiscopat de Louis d'Amboise (neveu de l'évêque Louis 1^{er} d'Amboise), en 1508, un couvent de l'ordre des annonciades s'établit dans l'ancienne maison des augustines, au Bout-du-Pont. Elles prennent rapidement possession de l'ancien prieuré Notre-Dame de Fargues. Les religieuses cloîtrées bénéficient des mêmes privilèges que celles de Bourges et l'évêque d'Albi avait participé lui-même aux frais de l'arrivée des moniales dans le prieuré de Fargues.

Le monastère est prospère et contribue aux fondations de Rodez et de Bordeaux. Les religieuses de l'Annonciade ont beaucoup contribué à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles. Au moment de la Révolution, le monastère compte encore plus de vingt religieuses au moment de sa suppression.

Il existait également un couvent d'annonciades à Rabastens. Antoinette Delherm, de Rabastens, par ses libéralités testamentaires, avait largement contribué à la fondation de la maison en 1618. Les religieuses, comme celles d'Albi, s'adonnent à l'enseignement et à l'époque de la Révolution, lors de la suppression du couvent, elles sont encore douze moniales.

⁷¹ ADT H – 66 – 104. Cf. A.N. JJ 68, 81 et 303. Cf. ADT séries E et H. Cf. H. ARVENGAS, « Le couvent des Augustins de Lisle-sur-Tarn au XIV^e siècle », in *Revue du Tarn*, nou^{ll}e série, t. VI, 1939-1940, p. 26-33.

⁷² ADHG. Quelques pièces concernent le couvent de Fiac au XVII^e siècle et 3 pièces celui de Lisle-sur-Tarn.

⁷³ ADT H 674 – 794. Le fonds qui représente plus de 3 mètres linéaires est important, surtout pour tout ce qui concerne le temporel.

⁷⁴ BN, col. Doat. vol. 113, f° 378 d'après l'original qui serait conservé aux archives de l'archevêché.

Les augustines d'Albi et de Lisle-sur-Tarn

Les augustines s'établissent à Albi, dans les faubourgs de la ville, vers 1334, au temps de l'évêque Béraud. Jeanne I, abbesse du couvent de Toulouse, aurait été la première abbesse et serait arrivée avec un certain nombre de religieuses. Installées⁷⁵ dans une maison donnée au nouveau couvent par Esclarmonde du Val, les religieuses vivent assez pauvrement. À la fin du XV^e siècle, le monastère est en ruine ; les augustines en sont chassées et sont remplacées par les clarisses de l'observance.

Les augustines furent la première communauté de femmes cloîtrées à Albi.

Le couvent de la Sainte Croix de Lisle-sur-Tarn est fondé en 1631 par le couvent Saint-Pantaléon de Toulouse. Les religieuses, au nombre de douze, sont enseignantes. Elles ont une abbesse, une sœur vicaire et quatre discrètes⁷⁶.

Les religieuses de la Visitation

Les *visitandines* ou religieuses de la Visitation, sont installées à Albi en 1638 par l'évêque Gaspard du Daillon, comte de Lude.

L'ordre de la Visitation est fondé à Annecy en 1610 par Jeanne de Chantal et François de Sales, évêque de Genève. À l'origine, l'ordre a pour finalité la visite des pauvres et des malades et le soulagement de leur misère, sans clôture, à vœux simples, mais où la vie contemplative a sa place. L'ordre se développe très rapidement, et en 1618, lorsque les constitutions définitives sont remises aux religieuses, l'originalité voulue et désirée par les fondateurs est partiellement supprimée. Vouées à la contemplation et à l'enseignement, les filles de l'évêque de Genève doivent abandonner le soin des malades.

Le couvent d'Albi⁷⁷ est fondé par Antoinette de Pélamorgue⁷⁸, du vivant de Jeanne de Chantal. Installées en un premier temps dans une maison, près du vieil hôpital, les religieuses achètent l'ancien couvent Sainte-Catherine, près du Bout du Pont. À la fin du XVII^e siècle, le couvent des visitandines est le plus important d'Albi et le nombre important de religieuses leur permet d'avoir un pensionnat.

Le couvent de la Chartreuse de Saix

Les incursions des Normands et des autres envahisseurs semblaient loin et après une période de prospérité et d'accalmie pour le royaume de France, s'ouvre une période de calamités : la peste noire dès 1348, les troubles de la guerre avec l'arrivée du Prince noir. Le traité de Brétigny (1360) installe l'Anglais aux portes de l'Albigeois, en Quercy et en Rouergue. Dans ce contexte, quelques religieux de

⁷⁵ Les religieuses, chanoinesses, appelées communément *catherinettes* sont installées dans la gâche de Saint-Affric, au *Cap del Pon* (à ne pas confondre avec le faubourg du Bout du Pont).

⁷⁶ La liste des abbesses est conservée. Cf. ROSSIGNOL, *Monographies communales du Tarn*, t. IV.

⁷⁷ ADT H – 831 – 835. Le fonds ne comporte que quelques liasses. Cf. M. BECAMEL, *La Visitation Sainte-Marie d'Albi – 1638 – 1792*. L'ouvrage comprend la liste alphabétique des religieuses.

⁷⁸ Antoinette de Pélamorgue, veuve de François de Fons, seigneur de Vennac en Rouergue.

L'implantation du christianisme en Albigeois

l'ordre de saint Bruno⁷⁹ descendent d'Escoussens, village du versant nord de la montagne Noire, et s'établissent dans la plaine de Castres, sur la rive droite de l'Agout, près du village de Saïx.

Escoussens était à l'origine un château fort des comtes de Toulouse. Le riche seigneur d'Escoussens, Raymond de Saisse et sa femme, n'ayant pas de descendance directe, font, par testament, don de leurs biens aux religieux qui vivent selon la règle de leur fondateur, saint Bruno.

Le couvent est pourvu de biens importants et acquiert des droits dans la plupart des consulats de Castres et de Lavaur. Détruit lors des guerres de religion, les Chartreux s'installent à Toulouse, dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Cuisines et ne reviennent à Saïx, au lieu-dit de Beauvoir qu'en 1674 où ils reconstruisent leur monastère dans l'ancienne enceinte fortifiée. Les archives ayant été miraculeusement épargnées ont permis à dom Chatard de rédiger *l'Histoire de la Chartreuse de Castres*.

À l'heure de la Révolution, les chartreux sont encore une vingtaine. Le monastère est alors réquisitionné pour servir de lieu de détention pour les prêtres et les religieux infirmes ou âgés du département du Tarn⁸⁰. Vendu comme bien national, le monastère sera entièrement rasé par les nouveaux acquéreurs, à l'exception du mur d'enceinte encore visible de nos jours. Le mobilier, qui était d'une grande richesse, fut dispersé dans différents édifices religieux de la région.

Les chartreux, dont l'ordre n'a jamais connu de réforme parce qu'il n'a jamais été déformé, *Cartusia nunquam reformata qui nunquam deformata*, prennent le relais des couvents ou monastères dans lesquels la discipline s'est relâché et ces ascètes, venus de la montagne, vivent leur vie de prière et de contemplation, dans le silence et la solitude.

*

* *

Cette grande et vaste fresque des ordres monastiques et religieux que je viens d'évoquer rapidement a marqué profondément notre région de l'Albigeois depuis de longs siècles. Cette étude est très incomplète, mais ces hommes et ces femmes, chercheurs de Dieu, nous invitent à prendre conscience que nous ne pouvons pas faire abstraction, de nos jours, de l'histoire en général, de l'histoire de l'Église en particulier.

Pourquoi avoir abordé si longuement quelques grands ordres et en particulier la vie monastique ? On ne s'engage pas dans la vie monastique comme si l'on entrait dans un épais fourré. Le monachisme est une voie que l'on emprunte pour se mettre à l'école du service du Seigneur. Le sens de la vie monastique a quelque chose de très spécifique. L'apostolat, la vie intellectuelle, la science, la

⁷⁹ ADT H – 188 – 241. Le fonds est incomplet, mais les volumes concernant l'inventaire des archives concernent les biens et permettent de faire une étude à partir du XIII^e siècle. Cf. ADT J, en particulier la copie de l'histoire du couvent écrite par dom Chatard. Cf. Arch. com. de Castres. Cf. ADHG, série H. Le fonds non inventorié en 1980 porte sur l'installation des chartreux à Castres en 1569. Cf. H. ASTRUC, « Le bornage de la chartreuse de Castres », in *Revue du Tarn*, 1963. Cf. A. AURIOL, « La destruction de la chartreuse de Castres par les huguenots en 1567 », in *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, p. 132-141. Cf. H. RAYNAUD, « La chartreuse de Saïx jusqu'à la Révolution », in *Le petit séminaire de Castres*, 1935.

⁸⁰ Des religieux de Sorèze et des frères dominicains d'Albi et de Castres seront internés à la Chartreuse de Saïx.

liturgie, la vie pénitente ne peuvent définir la vie du moine. Le moine est celui qui cherche Quelqu'un, et ce Quelqu'un est Dieu, c'est un *chercheur de Dieu*.

L'âge d'or du monachisme avait commencé avec la réforme clunisienne, mais le développement des hérésies provoque au début du XIII^e siècle un grand changement dans les orientations pastorales de l'Église. Les ordres mendiants vivent l'Évangile à la suite du Christ et par leur parole, ils enseignent et prêchent.

Les monastères et couvents qui, depuis le VI^e siècle, se sont implantés sur notre terre tarnaise ont dû faire face à de nombreux conflits : les raids meurtriers des différents envahisseurs, la guerre des Albigeois ou la croisade « albigeoise » (les combats durèrent près de quarante ans), les ravages provoqués par la guerre de Cent ans, les guerres de religion et enfin la Révolution. Les moutiers sont pillés, détruits, et parfois les religieux connaissent la gloire du martyr. Certaines maisons ne se relèvent pas, d'autres sont laissées en ruine.

Pourtant, la ferveur ne diminue pas et bientôt les familles religieuses repeuplent le sol tarnais principalement au XVII^e siècle et ce siècle, appelé le grand siècle, est le signe d'une renaissance catholique avec l'arrivée de nouveaux apôtres, ces apôtres qui invitent tous ceux qui le désirent à vivre en union avec Dieu. Henri Brémond n'hésite pas à parler d'*invasion mystique*. L'école française de spiritualité suscite de nouvelles vocations et Albi accueille les filles de sainte Jeanne de Chantal, de sainte Thérèse d'Avila et bien d'autres.

Le rôle social joué par les moines dès l'époque mérovingienne est capital et des liens étroits existent entre le monastère et la cité : les moines défrichent les terres et cultivent les terres incultes, ouvrent des écoles et sont les seuls à transmettre les connaissances de l'Antiquité. Les moines écrivent et les fidèles puisent à l'unique source mise à leur disposition : les ouvrages écrits par des moines. Les couvents se multiplient et après avoir défriché l'Europe, les moines ont su conserver le trésor des lettres et des sciences antiques et restent partout à la tête de la civilisation et de l'enseignement.

Les moines, par leur prière, leur recueillement, répondent à l'appel des hommes, et le modèle de leur vie ne s'adresse pas seulement aux petits et aux paysans, mais également aux puissants de ce monde. Si certains grands ordres, dans leurs abbayes, célébraient les louanges de Dieu par le chant de l'Office, d'autres rivalisaient de zèle et d'éloquence pour dispenser l'enseignement à la jeunesse.

Notre terre tarnaise est riche, riche des biens de Dieu. Quadrillée depuis des siècles par ces moutiers qui semblent surgir de toutes parts, notre terre a eu soif de Dieu, soif de l'Évangile et les chercheurs de Dieu, dans le silence du cloître, ou par la Parole, ont participé à l'évangélisation de l'Albigeois. Grégoire de Nysse ou Évagre le Pontique disent que « Trouver Dieu, c'est le chercher, le chercher encore et sans cesse ». Le moine est celui qui répond de tout son cœur à l'appel qu'il a entendu de Celui qui le cherchait. Par leur vie de prière, par leur prédication, par leur enseignement, ces disciples du Christ ont enfoui dans la terre de notre diocèse les richesses de l'amour de Dieu. Les racines de la première évangélisation n'ont pas été vaines, de grands arbres ont poussé. Ces hommes et ces femmes qui ont cherché Dieu ont tous été animés d'un même esprit. Ils ont obéi à une règle, ils ont contribué, sans le savoir, à écrire l'histoire religieuse de l'Albigeois. Qu'ils en soient remerciés.

L'implantation du christianisme en Albigeois

RELIGIEUX PRESENTS AU MOMENT DE LA REVOLUTION

Abbaye Notre-Dame de la Paix de Sorèze
Abbaye Notre-Dame de la Sagne de Vielmur-sur-Agout
Prieuré de La Salvetat transféré à Lautrec
Prieuré des bénédictines de Longueville près de Gaillac
12 moniales
Monastère de l'Ardorel transféré à La Rode
quelques religieux
Monastère Sainte-Marie de Candeil
Monastère des bernardines de Saint-Sulpice Lapointe
8 religieuses en 1789
Jacobins de Castres
5 religieux et 1 frère lai
Jacobins d'Albi
Quelques religieux
Cordeliers de Lautrec
1 religieux
Cordeliers de Rabastens
Capucins de Gaillac
5 religieux
Le monastère des clarisses 'Albi
27 moniales en 1790
Le monastère des clarisses de Castres
Quelques religieuses
Le couvent des jacobins d'Albi
Quelques religieux
Le couvent des jacobins de Castres
Quelques religieux
Les carmes
Les augustins d'Albi
5 religieux en 1790
Le monastère des annonciades d'Albi
20 moniales en 1790
Le monastère des annonciades de Rabastens
12 moniales en 1790

Marie-Odile Munier

Les augustines d'Albi et de Lisle-sur-Tarn
Les religieuses de la Visitation
La chartreuse de Saix

LE CULTE DE MARIE DANS LE TARN LE TARN, TERRE MARIALE

par l'abbé Claude Cugnasse

Une statue de Marie couronne le sommet du pic de Montalet à 1 259 m d'altitude. Lors de l'exposition mariale de 1954 à Albi, on a rassemblé pas moins de 262 statues ou sculptures de Marie conservées dans le Tarn. Dans ses quatre tomes sur le culte de Marie dans le diocèse d'Albi, l'abbé Bonnet répertoriait au début du XX^e siècle 229 églises ou chapelles tarnaises dédiées à Notre Dame. Malgré de très nombreuses destructions au cours des conflits religieux successifs, le Tarn garde donc de riches témoins de ce passé. Le survol historique qui suit n'est bien sûr pas exhaustif. Il présente quelques étapes du développement de la dévotion mariale chez nous. Il essaie, sans trop de prétentions, d'expliquer ce qui inspirait ces croyants du passé. Qui pourrait dire comment les contemporains de Jeanne d'Arc priaient devant Notre Dame de la Drèche...

Lui parlaient-ils à la manière de la mère du poète François Villon : « Dame des cieus, régente terrienne, vous portâtes, douce vierge, princesse, Jésus régna, qui n'a ni fin ni cesse. A votre fils dites que je suis sienne. Que comprise, je sois entre les élus¹ ». Peut-être tel ou tel d'entre nous laissera-t-il parler son cœur et sa foi devant l'une ou l'autre œuvre de notre passé marial, qui va être présentée.

I - Avant l'an 1000 et l'âge roman

Dès le V^e siècle, les chrétiens d'Orient célèbrent des fêtes de Marie le 2 février, le 25 mars, le 15 août, le 8 septembre, cela à la suite du concile d'Ephèse qui, en 431, a proclamé Marie Mère de Dieu. A cette époque, l'Occident plonge dans les temps barbares : les Vandales, les Huns, les Wisigoths pillent et dévastent nos régions. Plus tard, il y aura l'invasion arabe. Ils sont chassés de Narbonne seulement en 752 par Pépin le Bref. Ni l'art ni la théologie ne peuvent fleurir dans ce contexte. En Orient, un art religieux à visage humain avait commencé à se développer quand, de 724 à 843, le pouvoir impérial interdit toute représentation du Christ ou des saints et donc de Marie. C'est la crise iconoclaste et donc

¹ F. VILLON, « Ballade pour prier Notre Dame ».

par la suite, des siècles durant, il n'y a eu ni en Orient ni en Occident un véritable art religieux figuratif, dans la statuaire en particulier.

Quels vestiges de la vie chrétienne à cette époque trouve-t-on dans le Tarn ? Les manuscrits, les testaments citent des dizaines de chapelles ou d'églises. La plupart sont rattachées au patronage de martyrs (Antoine, Blaise, Cirgue, Etienne) et d'évêques missionnaires (Salvy, Martin, Eugène, Didier, Marcel, etc.) mais aussi de saintes dont on garde précieusement les reliques à Lagrave ou Vieux (Sigolène, Carissime, etc.). La piété populaire de l'époque s'organise souvent autour des reliques. A travers tel membre, ou tel objet, on est, pensait-on, proche de Dieu, quasiment dans son rayonnement. On sait par exemple comment les reliques de saint Vincent font le succès de Castres comme lieu de pèlerinage à partir de 864. Or on n'a pas de reliques de la Vierge Marie ! Ce sont les croisades qui en apporteront au XII^e et XIII^e siècle. Ceci explique peut-être que très peu d'églises ou de chapelles du Tarn soient dès cette époque dédiées à Marie : Sainte Marie de Salviniane (Montroc), La Platé à Castres et Ambialet ainsi que l'abbaye Notre Dame de Sorèze fondée vers 814. Le culte de Marie semble encore peu développé. Ce sera une grande nouveauté de l'âge roman.

II - L'époque romane (1000 à 1300 environ)

A - *La mutation romane*

« Vers la troisième année après l'an 1000, on eut dit, notait Raoul Glaber, un moine bourguignon, que le monde secouait et rejetait sa vieillesse, se couvrait d'un blanc manteau d'églises ». Un autre bénédictin, mais l'un de nos contemporains (Bernard Billet), indique que cette période après l'an 1000 se caractérise par une formidable éclosion de confréries mariales, de dévotions, de récits de miracles attribués à Marie. Comment expliquer ces constructions et ce développement du culte marial ? Une transformation économique et un progrès théologique y ont concouru.

Cette période est heureuse en Occident et dans nos régions au moins jusqu'à la croisade contre les Albigeois après 1210. La prospérité économique, le développement de la trêve de Dieu et des sauvetés y contribuent. La réforme grégorienne (Grégoire VII, 1073-1085) contraint les féodaux à rendre à l'Eglise les dîmes et autres revenus sous peine d'excommunication. De là le « déguerpissement » des seigneurs dont parlent les chroniques quand les nobles laissent à l'Eglise ses propriétés et leurs revenus. Grégoire VII est à l'origine un moine, il s'appuie sur les moines et en particulier sur l'immense réseau clunisien (Cluny était à la tête de 883 monastères en France autour de 1109 dont une douzaine dans le Tarn). Les paroisses avec les revenus qui affluent sont très souvent confiées à des abbayes, à charge pour celles-ci de reconstruire les églises et d'en assurer le service. Ce serait le cas pour deux tiers des paroisses dans le Tarn. Voilà pour les constructions. Mais les moines diffusent aussi le culte marial. Avant l'an 1000, l'Occident latin reste à cet égard très pauvre. Le Tarn ne fait pas exception, on l'a vu. Mais de grandes figures monastiques apparaissent alors et développent en Occident la théologie, la spiritualité mariale, en s'inspirant de l'Orient. Il s'agit de saint Pierre Damien, un proche collaborateur de Grégoire VII, puis de saint Anselme et plus tard de saint Bernard. Dans leur sillage le peuple s'attache à Marie et l'art roman lui fait une large place.

Le culte de Marie dans le Tarn

B - Dans le Tarn

Voilà qui vaut pour l'ensemble de l'Occident. Mais le catharisme amène dans le Tarn saint Bernard, lui qui affirmait que pour Marie « on n'en fait, on n'en dit jamais assez ». Avec lui arrivent les abbayes cisterciennes de l'Ardorel, sur le causse de Labruguière (1124) puis de Candeil, à proximité de Graulhet (1147). Un siècle plus tard, saint Dominique, un autre chantre de Marie, viendra parcourir le Midi. Ces saints développent une nouvelle culture religieuse où Marie tient une grande place, en particulier parce qu'elle apparaît comme un bon antidote au catharisme.

Cette doctrine niait l'incarnation. Il serait indigne d'un Dieu d'être réellement un homme. Avec Marie, Jésus a une mère et celle-ci nous présente avant tout son enfant bien enraciné en humanité. Les cathares déniaient toute valeur au corps, prison de l'âme. L'art roman, en particulier en représentant Marie et son enfant, va montrer des corps jeunes, beaux, lumineux. La matière s'éclaire avec la grâce. Saint Bernard insistait sur la suréminente perfection physique du Christ et de sa mère. Il s'appuyait sur le psaume 44/3 qui saluait le Messie comme « le plus beau des enfants des hommes ».

Dès lors, on peut suivre chez nous l'œuvre des abbayes qui créent (ou recréent) les sanctuaires romans dédiés à Marie. En voici quelques exemples : Conques, Saint-Pierre de Moissac, Saint-Victor de Marseille, Ardorel, N.D. de Lasplanques, N.D. de la Nativité aux Infournats, N.D. du Bourg à Rabastens

N.D. de Roumanou, N.D. de l'Oder à Ambialet et Sorèze, Sainte Marie de Sanguinou.

C - La statuaire mariale

Les vierges romanes sont des vierges dites en majesté. C'est que l'art d'Occident s'inspire ici de l'art byzantin. Comment évoquer dignement Marie mère de Dieu ? Les artistes se sont tournés vers les solennelles impératrices byzantines, assises parce qu'elles président. Le hiératisme voire la raideur des quelques statues conservées, le drapé très soigné, tout cela trouve sa source dans l'art byzantin fasciné par la grandeur de Marie comme le suggère cet extrait d'un sermon prononcé au concile d'Ephèse : « Nous te saluons, Marie, Mère de Dieu, trésor sacré de tout l'univers, astre sans déclin, couronne de la virginité, sceptre de la foi, temple indestructible, demeure de l'Incontournable. Nous te saluons, toi qui as contenu dans ton sein virginal celui que les cieus ne peuvent contenir ; toi par qui la Trinité est glorifiée et adorée sur toute la terre ; par qui le ciel exulte ; par qui les anges et les archanges sont dans la joie ; par qui les démons sont mis en déroute ; par qui le tentateur est tombé du ciel ; par qui la créature déchue est élevée au ciel. »

Jouqueviel : c'est à Notre Dame dite des Infournats, une statue reliquaire. La cavité dans la poitrine de l'enfant servait à placer telle ou telle relique. Notez la couronne, les visages solennels et impassibles.

Mouzieys Teulet : ici le siège apparaît peu. Marie fait avec son propre corps une cathèdre à l'enfant. Le drapé des vêtements est très soigné.

GiroussensI : voici Marie en reine, le sceptre en main. On se souvient surtout que Dieu a fait pour elle des merveilles.

Gaillac : celle-ci est beaucoup moins hiératique, son visage travaillé avec finesse donne à penser aux spécialistes que cette œuvre est importée de la France du Nord. On l'a même rapprochée de

statues de Belgique.

La Dreche : Marie et l'enfant respirent le calme. L'enfant bénit. C'est peut-être une manière de lui donner plus d'importance qu'à sa mère.

Notre Dame du Pech (Lavaur) : on sait qu'elle fut amenée à Lavaur le 8 septembre 1900 par le Père Marie-Antoine qui l'avait acquise en Ariège. L'enfant a une taille disproportionnée. Mais Marie paraît nous regarder, nous accueillir.

Maladresses et insistances ne doivent pas nous cacher l'essentiel : ces œuvres attestent de la foi de leurs auteurs et des pèlerins qui depuis 7 à 900 ans viennent prier au pied de Marie. Le peuple chrétien apprend alors à chanter Notre Dame avec des hymnes qui sont aujourd'hui toujours actuels au moins dans nos abbayes, le *Regina Coeli*, le *Salve Regina*, l'*Alma Redemptoris*, tous les trois créés au XI^e siècle. Marie est saluée comme les impératrices byzantines.

III - L'âme gothique

C'est une longue période qui va de la fin du XIII^e siècle (après 1250) jusqu'à la Renaissance au XVI^e siècle. Les grandes églises gothiques de la vallée du Tarn, Albi, Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Rabastens, Saint-Sulpice et Lavaur, sont construites à partir du début de cette période. Elles s'élèvent jusqu'à 15 ou 17 mètres de haut... Deux ou trois églises romanes trouveraient à s'y loger. Cette concentration des églises dans la vallée du Tarn, indique que cette région est alors dans le rayonnement de Toulouse. Les réalisations sont possibles grâce aux ressources apportées par la culture du pastel. Le deuxième âge gothique, celui du flamboyant, correspond à l'âge d'or de la culture du pastel au XV^e. De plus, construire de telles églises suppose beaucoup de main-d'œuvre, beaucoup de ressources. Seules les villes en ont les moyens.

Plus tard, après 1500 et la guerre de cent ans, on construira gothique dans l'Albigeois rural mais plus modestement. C'est de là que viendront nos statues de Marie. Le Tarn sud n'a conservé que quelques clochers gothiques (Sorèze, Labruguière, Verdalle, Viviers-les-Montagne, etc.). Tout le reste a été détruit lors des conflits avec les protestants dont la puissance de l'évêque d'Albi a protégé le nord du département.

Pour découvrir la place de la Vierge à l'époque gothique, venons-en à quelques statues de Marie. Celle-ci est maintenant debout, ce qui s'accorde bien avec les colonnes élancées... De plus, l'humanité, le naturel, la tendresse l'emportent désormais sur le hiératisme. Le chef d'œuvre en est sans doute la statue de Bellegarde.

A - Bellegarde : une mère heureuse

Bellegarde est un village entre Albi et Villefranche-d'Albi. L'église garde cette vierge qui, pour beaucoup, est le chef d'œuvre marial de la sculpture gothique dans le Tarn. Il s'agit peut-être d'un don du cardinal de Bernis à cette paroisse.

Mais regardons la statue. Marie est jeune, vêtue d'une robe serrée à la taille par une ceinture enrichie d'orfèvrerie. Ses longs cheveux ondulés ressortent au-delà du manteau qui couvre ses épaules. Le bras retient comme dans un geste de pudeur, un pan de son manteau bleu. On est loin du hiératisme raide de la statuaire romane, voyez son visage, son regard. Ses yeux mi-clos sont ceux de

Le culte de Marie dans le Tarn

celle qui ne se regarde pas mais qui chante « le Seigneur fit pour moi des merveilles ». Elle, son rôle, c'est de porter l'enfant et le globe terrestre. Peut-être les poètes ou les mystiques diraient-ils que Marie porte ainsi son Enfant et tous les enfants de la terre. L'enfant met ici une note de fantaisie par son sourire, sa caresse du visage de sa mère. Serait-ce pour nous inviter à la tendresse ? Il a aussi ses hochets comme tous les enfants, ces amulettes suspendues au long collier. Les spécialistes découvrent même au cou de l'enfant un rameau de corail comme les riches familles continuaient à en doter leurs bébés en Italie et aussi dans notre midi pour les protéger du « mauvais œil ». L'art associe les goûts d'une époque, la foi et même des superstitions qui avaient perdu leur sens.

B - Marssac

Visages familiers, pas de couronne. Marie est une femme du peuple, une mère. Voici qui peut encore souligner l'évolution depuis l'âge du roman.

C - Ambres (déposée au musée de Lavaur)

Ici le gothique est dépouillé, sauf pour le drapé du vêtement. L'enfant plaque tendrement son avant-bras droit sur la poitrine de sa mère. La douceur des visages, l'équilibre de l'ensemble en font l'intérêt.

D - Les Pieta : une mère douloureuse

Nous étions jusqu'ici tournés vers la face joyeuse de la vie de Marie, tournés vers la mère fière de présenter son bel enfant. Et nous voilà mis en présence du moment le plus douloureux, celui où la mère reçoit sur ses genoux le corps crucifié de son fils. Or la peste noire puis la guerre de cent ans ont lourdement sévi dans le Tarn. 57 % de la population de Castres, par exemple, est morte de la peste entre 1373 et 1380. C'est dans la foi et dans l'exemple de Marie face à la mort que les croyants cherchent une espérance. Cette situation dramatique et le nouveau regard sur Marie inspirent aux peintres et sculpteurs de nombreuses *Pieta* dont le chef d'œuvre incontesté est la mise au tombeau de Monestiés.

Vers 1480, l'évêque Louis d'Amboise commanda cette œuvre à des artistes bourguignons pour sa chapelle privée à Combefa. Il célébrait la messe devant ce monument qui résume ce qui s'accomplissait à l'autel. La messe est célébration de la mort du Christ et voici ce corps raidi par la mort, célébration aussi de la résurrection suggérée par la paix du visage du Christ, mais aussi de celui de Marie. C'est dans ce contexte, au XIV^e siècle, qu'un franciscain Jacopone de Todi écrivit le célèbre *Stabat Mater* : « La mère était là... la bénie, la prédestinée, elle vit son fils, son fils très doux, baisser la tête et mourir pour nous ». Les mains jointes de Marie tournées vers nous semblent parler à l'assemblée pour nous dire : « voici le corps livré pour vous, voici jusqu'où vous êtes aimés ».

IV - Vierges baroques (XVII^e-XVIII^e siècles)

Que devient le culte marial dans le contexte de la Réforme catholique qui suivit le concile de Trente ? Durant cette période, ce que les protestants contestent, les catholiques le mettent en valeur.

L'art catholique va en quelque sorte redoubler l'insistance sur Marie et sur le sacrifice eucharistique. A la table de l'autel, ils ajoutent un tableau illustrant ce qui se réalise à l'autel, c'est le « retable » avec le Christ en croix entouré souvent de Marie et de divers autres saints. Le Tarn est le département du Sud Ouest qui compte le plus grand nombre de retables (71, selon une statistique de 1991).

Le retable d'Orban : ce retable se trouvait jusqu'à la Révolution dans la chapelle Saint-Clair de la cathédrale d'Albi. La décoration est somptueuse. Marie au pied de la croix ne cache pas sa profonde douleur. L'art baroque en appelle souvent à la sensibilité.

Giroussens : voici maintenant Marie avec ce sceptre qui est comme un bâton de commandement. Marie est puissante, vivante. C'est la femme forte de la Bible. Marie a sa place sur les retables mais par ailleurs nombre de statues et de tableaux la présentent en « triomphatrice de l'hérésie ». Ce dernier titre convient par exemple à la statue qui est sur la place Saint-Alain à Lavaur, devant la cathédrale.

Alban : Marie « Reine du Ciel » est présentée par cette œuvre qui allie la richesse avec le drapé soigneusement disposé, les grandes couronnes, et une humanité familière. Voyez la finesse du visage de Marie, sa belle chevelure tandis que Jésus semble prêt à jouer. Marie est recueillie, modeste, comme si ces ornements l'incitaient à nous répéter : « c'est le Seigneur qui a fait des merveilles. »

Escoussens : ici on a la simplicité sans la gloire. Les historiens notent qu'en France se sont développés au XVII^e et XVIII^e siècles deux courants. Celui de la théologie savante (Bérulle) et celui de la piété populaire proche de Grignon de Montfort. La Vierge des Escoussens illustre le deuxième courant.

Cathédrale Sainte-Cécile : couronnement de Marie : dans ce contexte, Marie est la chrétienne exemplaire. Cette réussite est affirmée dans la prière du rosaire qui se termine par le couronnement de Marie. La scène représentée sur la voûte de notre cathédrale l'évoque. Elle date des années 1510.

V - 1800-1950 : le développement de la piété populaire

Ce courant a toujours existé. La prière du chapelet remonte au Moyen Age (il y a quatre représentations du chapelet à la cathédrale Sainte-Cécile) et on a vu les jésuites développer la congrégation de la Sainte Vierge qui pratique cette prière. La Révolution française provoqua destructions et persécutions. Mais dans la région qui va d'Alban à Lacaune et qu'on a baptisée la « Vendée tarnaise », les catholiques privés de la messe ont tenu des réunions clandestines pour prier le chapelet. Puis sont venues les apparitions (Paris rue du Bac 1830, La Salette en 1846, Lourdes en 1858, Pontmain en 1871). Les visites de Marie, si je puis dire, ont stimulé la piété populaire tandis que la proclamation des dogmes de l'Immaculée Conception (1854) puis de l'Assomption (1950) donnait des bases doctrinales à ces mouvements de piété. Plus de cinquante églises du Tarn sont sous le patronyme de Notre Dame de l'Assomption. Cette fête était donc célébrée, vécue dans la piété populaire bien avant la proclamation du dogme. Le titre de Marie Immaculée n'est portée que par deux églises (Fraysses-de-Viane et Villeneuve-sur-Tarn), mais c'est également le titre de Notre Dame de la Rotonde, à Ouillas, sur la commune de Castelnau-de-Brassac où une chapelle fut érigée à partir de 1834.

La piété populaire va être nourrie durant ces années par les pèlerinages locaux. L'abbé Gilbert Assemat a étudié les plus fréquentés jusqu'à aujourd'hui, une vingtaine. Mais il s'agit plus encore des

Le culte de Marie dans le Tarn

pèlerinages à Lourdes avec de 5 000 à 8 000 pèlerins à partir de 1921. Pèlerinages de paroisses, de doyenné, de l'ensemble du diocèse, quand Mgr Cezerac décide en 1921 d'organiser désormais des pèlerinages diocésains en fidélité d'un vœu des évêques français pendant la guerre.. En 1889, le pèlerinage de Castres à Notre Dame de la Drèche compte 900 femmes et une centaine d'hommes seulement. Mais la participation masculine augmente après 1920.

En 1924, est créé *Le Souvenir*, un bulletin qui atteindra un tirage de 15 000 exemplaires. Il s'emploie à développer une saine spiritualité mariale. Les malades ont progressivement trouvé leur place à Lourdes grâce au service assuré par l'Hospitalité diocésaine créée en 1920. Dix malades sont conduits à Lourdes en 1921, mais ils sont 104 dès 1923. Environ 200 chaque année actuellement. La capacité des centres d'accueil à Lourdes ne permet pas davantage. En 1954, Madame Ginette Nouvel, originaire de Carmaux, est la soixantième personne reconnue guérie miraculeusement à Lourdes.

Des statues de Marie sont érigées sur les sommets durant cette période. Notre Dame du Montalet en 1882, Notre Dame d'Hautpoul en 1949. Le XIX^e siècle et le début du XX^e ont été des périodes de ferveur mariale et populaire dans notre diocèse. Il faudrait aussi parler des congrégations religieuses souvent animées de beaucoup de ferveur mariale. C'est en particulier le cas des dominicaines fondées à Albi par Sœur Marie Gérine en 1852.

VI - Créations récentes

Depuis la seconde guerre mondiale, on assiste à un éclatement des formes artistiques et aussi à un brassage inter culturel. Nicolas Greschny, né en Estonie, s'est réfugié à Albi en 1942. Jusqu'à sa mort en 1985, il a décoré quelque 90 églises, dont plus de la moitié dans le Tarn : Alban, Camalières, Fonlabour, Saint-Benoît de Carmaux, etc. Chacune comporte une ou plusieurs fresques représentant la Vierge. Chapelle du Centre Saint-Amarand : les canons de la peinture byzantine peuvent déconcerter. Cette icône est expressive de la mission de Marie, elle est la servante du Seigneur, elle nous tourne vers le Christ. C'est l'art byzantin, avec sa richesse, introduit chez nous.

Autre forme d'art venue chez nous par des réfugiés de la guerre civile d'Espagne : Martine Vega à Nazareth : les visages, les couleurs sont d'outre-Pyrénées. Une rue dans le haut du tableau où une mère s'éloigne, elle tient un enfant par la main. Au centre du tableau, à la croisée des diagonales, Jésus, avec un corps de grand bébé enserré par les doigts de sa mère. Joseph semble regarder Marie. A gauche, peut-être Elisabeth dont le regard s'abaisse vers l'enfant, tandis que sa main manifeste le respect, la distance devant l'inouï présent ainsi dans la simplicité.

Comment évoquer dans l'art les débats sur la Vierge Marie autour du concile Vatican II entre 1962 et 1965 ? Divers théologiens souhaitaient combattre l'inflation mariale qui leur semblait encombrer l'Eglise. Depuis longtemps, Thérèse de l'Enfant Jésus exprimait une attente de son siècle, montrer Marie proche de chacun. Les artistes s'y sont essayés. A Sainte-Thérèse de Bisseous à Castres : une artiste protestante originaire de Soual, Violette Vene a réalisé cette grande céramique de Marie. Marie sans couronne, Marie qui guide Jésus pour ses premiers pas. Voilà Marie plus mère que reine selon les souhaits de Thérèse de l'Enfant Jésus. Mais ici rien ne rappelle les affirmations de l'Eglise sur l'Immaculée Conception ou l'Assomption. La foi catholique est-elle de la sorte purifiée ou appauvrie ?

Dom Robert : Immaculée Conception : un moine d'En Calcat a tenté d'évoquer ce mystère de

Claude Cugnasse

l'Immaculée Conception qui déconcerte beaucoup d'esprits. Écoutons Bernanos : « Une petite fille... la Sainte Vierge n'a eu ni triomphe ni miracle. Son Fils n'a pas permis que la gloire humaine l'effleurât, même du plus fin bout de sa grande aile sauvage. La Vierge était l'innocence, plus jeune que le péché... »

*

**

Le culte de Marie s'est progressivement développé chez les catholiques tarnais. Les théologiens notent dans ce domaine comme en plusieurs autres, qu'il y a eu au cours des siècles un développement des dogmes, découverte des richesses de la Parole de Dieu, de la Révélation. Y aura-t-il dans les siècles futurs tel ou tel autre approfondissement de la connaissance de Marie et des précisions sur sa place dans la vie chrétienne ? Certains courants au sein du catholicisme le souhaitent.

Au niveau d'un diocèse, de pèlerinages locaux, le plus urgent est sans doute de bien comprendre ce qui nous est dès à présent enseigné sur Marie. L'histoire nous montre aussi que selon les époques, les croyants donnent un visage différent à Marie, s'attachent plus particulièrement à tel ou tel dogme. La Vierge assise, un enfant dans ses bras, nous dit autre chose que l'Immaculée Conception ou l'Assomption de Notre Dame. La multiplicité des fêtes mariales souligne à sa manière la richesse de ce que Dieu a donné à la mère de son fils. Sans doute est-ce le contexte d'une époque, les besoins des hommes et de l'Église qui orientent vers tel ou tel visage de Marie : la *Pieta*, la Vierge en gloire... Quel est le visage de Marie préféré de chacun de nous ?

L'INVENTION DES CHOEURS LITURGIQUES

par Roland Chabbert,
conservateur du patrimoine

Dans une église, le chœur ne doit pas se confondre avec le sanctuaire qui définit un espace situé juste avant l'autel, impliquant une certaine prééminence du lieu¹. La tradition chrétienne requiert en effet pour le rituel eucharistique une séparation explicite de l'espace. Si l'on en croit l'abbé Thiers², le rituel du diocèse d'Alet ordonnait, conformément aux directives du Concile de Tours (en 557) qu'il y ait un balustre en fer, en bronze, en marbre, en pierre dure ou en bois devant chaque autel. D'un côté de la barrière, se placent le clergé et le sacrifice symbolique, de l'autre, on trouve la congrégation recevant la communion. Il était d'usage de tirer des voiles autour de l'autel un peu avant la communion afin que le Saint Sacrement disparaisse à la vue de ceux qui assistaient à la messe : « Le *sancta sanctorum* étoit un lieu plein d'horreur et de crainte ; que là, l'évêque y entroit seul ; que c'étoit pour y faire le sacrifice. On voit d'ailleurs avec combien de tremblement ils en approchoient et finalement que ce lieu étoit voilé et clos de toutes parts. [...] Mais après la consécration de l'Eucharistie, on tiroit les voiles pour la faire voir à tout le monde »³.

Devant chaque autel, un **ambon** servait aux lectures. La destination liturgique de l'ambon est de surélever le prêtre ou le diacre afin qu'il puisse dominer l'assemblée et se faire entendre d'elle. Placé à la limite du *presbyterium*, l'ambon servait à se rapprocher des fidèles, à se mettre en communion d'idées avec eux. Dans certains cas, on trouvait deux ambons. Celui de l'Evangile était alors plus élevé et mieux décoré que l'ambon réservé à l'Epître⁴. Les ambons furent par la suite remplacés par des pupitres ou lectrins dont on a fait plus tard et par corruption lutrin (auquel correspond en allemand le mot *Lettner*). Dérivée du latin « *pulpitum* » qui s'associe à la représentation théâtrale (scène, estrade,

¹ Eusèbe de CESAREE, *Hist. Eccl.*, 1, IV, 44-45, 426-427 : « Ayant ainsi complété le temple [l'évêque] plaça dans le saint des saints l'autel, et encore il entourra cette partie de façon à ce que la multitude ne puisse pénétrer ».

² J.B. THIERS, *Dissertations ecclésiastiques sur les principaux autels des églises*, Paris, 1688, p. 89. - *Dissertations ecclésiastiques sur les clôtures du chœur des églises*, Paris, 1688, p. 12.

³ *Ibidem*, p. 84.

⁴ Dans les églises d'Orient, on trouve parfois deux estrades l'une sert pour l'autel et l'Eucharistie, l'autre placée au milieu des fidèles est utilisée par l'évêque et les lecteurs. C'est là que se déroule la liturgie de la parole.

chaire, etc.), l'appellation de « pulpitre » est fréquente dans les documents du XV^e ou du XVI^e siècle où elle remplace celle de « jubé ». À ce propos, la première occurrence du mot jubé dans les sources berrichonnes n'apparaît pas avant le début du XVII^e siècle⁵, moment où le jubé de la cathédrale fait l'objet d'un embellissement.

Du côté de la nef, le chancel fut complété par le **tref** ; une forte poutre reliant les bases de l'arc triomphal surmontée d'un crucifix de grandes dimensions tourné vers les fidèles. Symbole de la religion chrétienne, il marquait l'entrée du chœur et représentait visuellement le sacrifice divin pour ceux qui n'y avaient pas accès à l'intérieur du chœur. Le tref avait parfois une portée telle qu'il fallait des poteaux ou des colonnes pour le soutenir. Cela eût pour conséquence l'embellissement de cet élément qui, associé au chancel et à l'ambon, se développa en une clôture de plus en plus haute. L'ensemble finit par devenir une véritable séparation architecturale entre la nef et le chœur. Il est généralement admis que ces clôtures primitivement réalisées en bois furent rehaussées de tentures ou de tapisseries avant d'être plus tardivement construites en pierre. Ce cloisonnement présentait un double avantage. D'abord, il isolait les chanoines des allées et venues continues qui animaient tout édifice religieux⁶. Il favorisait ainsi la retraite intérieure des clercs et dessinait un espace plus confortable pour mieux les protéger des « injures de l'air » lors de la célébration des offices. On donna à cette **iconostase** le nom de **jubé**. Ce nom provient du premier mot que prononçait autrefois le lecteur placé sur la galerie et qui demandait au célébrant la bénédiction avant d'entamer la lecture de l'Épître ou de l'Évangile : « Jube, Domine, Benedicere. »

Il est difficile de retracer avec précision l'évolution des clôtures de chœur et des jubés car les différents éléments participant à leur composition peuvent être contemporains tout en restant le résultat d'une adaptation de la liturgie chrétienne. L'exemple du jubé paraît caractéristique de ce problème. En effet, il présente la réunion et le développement des trois éléments (chancel, ambon, tref) qui existaient séparément dans les anciennes basiliques sans que son apparition n'entraîne pour autant leur disparition. Les exemples de cette coexistence sont nombreux en particulier en Bretagne à la chapelle Saint-Herbot en Plovenez du Faou par exemple⁷.

Les jubés sont une invention médiévale

Certains auteurs comme J.B. Thiers font remonter la construction des jubés au VII^e siècle, sous le pontificat de Serge 1^{er} (basilique Saint-Cosme et Saint-Damien). Pourtant la clôture du chœur et le jubé tels que nous les connaissons aujourd'hui sont apparus entre le X^e et le XII^e siècle, à l'issue de la réforme grégorienne⁸. L'abbé Thiers reconnaît d'ailleurs que la règle liturgique imposant l'existence

⁵ J. Yves RIBAUT, « Le jubé de Bourges : questions de vocabulaire et de chronologie », dans *Bulletin Monumental*, vol. 153-2, 1995, p. 167 à 175.

⁶ Les allées et venues étaient d'autant plus nombreuses que la cathédrale d'Albi, fortifiée, pouvait servir de refuge aux Albigeois en cas de siège de la ville.

⁷ Commission régionale de l'inventaire, Bretagne, *Jubés de Bretagne*, catalogue d'exposition 1974-1978, 14 pages.

⁸ Dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XV^e siècle* (tome VI), Paris, 1863, p. 149, Viollet le Duc précise que « les jubés n'apparurent dans les cathédrales qu'après l'acte d'union des barons de France en novembre 1246 ; c'est-à-dire lorsque les évêques durent renoncer à leur prétention de connaître toutes

L'invention des chœurs liturgiques

des jubés dans les églises cathédrales ou paroissiales ne fut véritablement appliquée qu'à partir du XII^e siècle. À cette époque, l'église devint prioritairement une maison de prière. La messe était l'apanage de professionnels vivant en communauté et qui, sous l'influence du monachisme, récitaient régulièrement les heures canoniales assurant ainsi la prière quotidienne de l'Église. Les offices se multiplièrent et justifiaient par voie de conséquence la présence des clercs dans les chœurs autour desquels avait été établie une clôture dont la beauté et le faste composaient un cadre digne de la splendeur du mystère célébré. Les chœurs connurent alors un accroissement considérable au point de devenir une sorte d'église pour le clergé toujours plus nombreux. Les places des clercs n'y étaient d'ailleurs plus disposées en demi-cercle autour de l'autel comme autrefois mais en plusieurs rangées parallèles entre l'autel et les fidèles. Depuis le Haut Moyen Âge, le célébrant tournait le dos au peuple pour la célébration eucharistique et l'abside, où l'on trouvait un simple banc de pierre le long du mur, ne permettait plus de loger l'ensemble du clergé. Elle fut donc abandonnée au profit de sièges, mobiles au départ⁹, fixes ensuite, placés de part et d'autre, sur le côté. Par voie de conséquence, le maître-autel régressa vers la paroi orientale du chœur et renforça encore, par son éloignement de la nef, le caractère inaccessible du Mystère divin. Le sacré fut assimilé au spirituel et le spirituel au clergé qui résidait dans le chœur ; le temporel fut pour sa part assimilé aux laïcs auxquels la nef était réservée. « À la fin du Moyen Âge, le respect pour le sacrement va si loin qu'en aucun cas il n'est permis à un laïc de toucher la Sainte hostie »¹⁰. La clôture devint une donnée sociologique, exaltant la fonction des clercs. L'ambon réduit au rôle de chaire s'enfonça dans la nef. Cette chaire, d'abord mobile et en bois, fut peu à peu fixée à un pilier ou dans un mur, construite avec des matériaux plus solides comme le marbre ou la pierre.

Séparer l'église en deux par un jubé et construire une enceinte où le chapitre pouvait célébrer solennellement le service divin en toute quiétude était chose fréquente au XV^e siècle. C'est à cette époque que l'on vit apparaître des jubés célèbres : celui de Reims, édifié de 1416 à 1422 par Colard de Givry, celui de Saint-Pierre de Louvain (1490) ou celui de la cathédrale de Rodez (1468-1478). La région Midi-Pyrénées compte avec celui d'Albi deux autres chœurs fermés datant du XVI^e siècle, celui de la cathédrale d'Auch et celui de l'ancienne cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges¹¹. Chaque édifice rivalisait avec l'église voisine, chaque chapitre tentait d'éclipser le chapitre rival par l'opulence et la profusion des détails de sa clôture de chœur. Même les modestes églises de village étaient dotées de jubés. Dans le Rouergue voisin, les instructions épiscopales tendent à singulariser l'espace du chœur en le surélevant, en le réservant aux clercs et en excluant les laïcs, particulièrement les femmes,

les contestations judiciaires, sous le prétexte que toute fraude étant un péché, c'était au pouvoir religieux de juger les affaires réelles ».

⁹ J. Yves RIBAUT, *op. cit.*, note à propos du jubé de Bourges la présence d'un règlement interdisant aux chanoines de déplacer leur siège dans le chœur de Saint-Etienne.

¹⁰ Joseph André JUNGSMANN, *Missarum Sollemnia...*, tome 1, 1959, p. 167.

¹¹ A Auch, le chantier des stalles fut ouvert vers 1507, en même temps que le chantier des vitraux, le jubé monumental en marbre et en pierre fut commandé en 1671 par les chanoines et l'évêque Lamothe Houdancourt. Le chœur de Saint-Bertrand fut élevé à partir de 1523 à l'initiative de Jean de Mauléon. Ces deux ensembles se caractérisent par leurs boiseries richement ornées.

de façon à promouvoir une liturgie homogène et digne¹². On retrouve cette disposition particulière dans la peinture du XV^e siècle qui montre souvent les jubés à l'intérieur des églises. Prenons l'exemple de « La Vierge dans une église », un petit panneau de bois de chêne conservé à la Gemaldegalerie de Berlin peint par Jan van Eyck vers 1425. La Vierge à l'enfant y est présentée dans la seconde travée d'une nef gothique en avant de la croisée du transept, devant un jubé de style flamboyant enrichi de nombreuses sculptures sur lequel on devine une crucifixion. À travers la porte ouverte du jubé, après quelques degrés, on aperçoit des anges en habit de chœur en train d'officier, un missel entre les mains.

Si la clôture du chœur et le jubé isolaient les chanoines des fidèles, ils n'ont jamais exprimé le mépris des clercs à l'égard des profanes. Au contraire ! Dans les églises restées ouvertes au public, il y avait souvent des autels secondaires en avant du jubé pour célébrer des messes à l'intention des fidèles. Les jubés proprement dits étaient fréquemment utilisés pour annoncer aux fidèles les informations importantes. En effet, le propre d'un jubé est d'être praticable. Il se compose le plus souvent d'un portique et d'une galerie à balustrade. On prêchait dans les jubés, on y lisait les lettres de paix, les actes des martyrs, les vies des saints ; on y publiait les nouveaux miracles, on y dénonçait les excommuniés et les chantres y chantaient psaumes, hymnes, graduels, alléluias... C'est pour cela que dans certains documents, le mot « chantereau » est employé pour désigner le jubé. Pour les moments exceptionnels où les fidèles s'assemblaient dans la cathédrale d'Albi, on ouvrait les portes du jubé et les fidèles assistaient à l'office depuis la nef ou la partie ajourée du sanctuaire. Ceux qui n'avaient trouvé place dans la partie basse de la cathédrale pouvaient également suivre l'office depuis les tribunes construites dans les chapelles à la fin du XV^e siècle¹³.

Les chœurs et jubés disparaissent à l'époque moderne

Résultat d'une adaptation progressive de la liturgie chrétienne, ces ensembles ont aujourd'hui disparu pour la plupart. En effet, la Réforme désirant une épuration du dogme catholique, voulait que les fidèles puissent assister au Mystère de l'Eucharistie. Or la chose n'était pas facile même lorsque l'on ouvrait en grand les portes des jubés qui faisaient écran (*screen* en anglais) entre le clergé et l'assemblée. Pour cette raison les Huguenots démantelèrent de nombreux chœurs et jubés : la cathédrale de Genève fut touchée en 1542, celle de Lyon et celle du Mans en 1562¹⁴. La cathédrale d'Albi fut assiégée par les protestants à la même époque. Le cardinal Strozzi qui assurait la défense parvint à les repousser¹⁵.

¹² Nicole LEMAITRE, « L'évêque et le décor du culte en Rouergue (XIV^e-XV^e s.) », dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 28, Privat, 1993, p. 19 à 38.

¹³ Aucun document précis ne confirme cette information. Pourtant, si l'on observe la décoration des écoinçons situés entre la balustrade qui les borde et l'arc d'entrée des chapelles, on constate qu'elle a été peinte pour permettre à quelques fidèles de suivre l'office par dessus la clôture du chœur.

¹⁴ Gilbert BOU, *Sculpture gothique albigeoise*, Rodez, 1972, p. 46, signale que le jubé du Mans construit à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle aurait pu fournir des rapprochements utiles avec celui d'Albi car il présentait lui aussi un nombre important de statues et une iconographie basée sur la concordance des deux testaments.

¹⁵ Louis REAU, *Les monuments détruits de l'art français*, Bibliothèque des Guides Bleus, Hachette, 1959, tome I, p. 91. Il note un détail curieux dont on ne retrouve pas trace ailleurs. Il signale que tous les agresseurs furent

L'invention des chœurs liturgiques

Les troubles passés, la Contre-Réforme dont les jésuites furent les principaux artisans, entreprit un grand effort pastoral pour amener les fidèles à participer à la célébration de la liturgie. En cherchant une communication plus directe entre le clergé et les fidèles, elle émit le vœu de voir disparaître ces « obstacles infranchissables »¹⁶ entre le célébrant et le peuple rassemblé dans la nef pour donner au chœur liturgique une importance visuelle. Aussi les démolitions de cette époque sont-elles le fait des ecclésiastiques. Soucieux de faire entrer la lumière dans le chœur, d'ouvrir les perspectives, de faciliter la circulation, les évêques et les chanoines mirent tout en oeuvre pour rendre les églises plus confortables¹⁷. Les débris des jubés abattus étaient suivant l'usage enfouis sous le dallage du chœur. Au XVIII^e siècle, le classicisme entraîna un tel changement de goût et d'esprit que les clercs poursuivirent l'entreprise d'unification de l'espace à l'intérieur des églises commencée dans les deux siècles précédents. L'abbé Laugier, dans ses observations sur l'architecture¹⁸ considérait les jubés comme « une horrible barricade ». Il formula en 1765 quelques conseils pour redécorer une église gothique au goût du jour : « Détruisez tous les faux ornements qui bouchent les percées. Voyez si en retranchant ou en ajoutant quelque chose, on peut arrondir les piliers jusqu'à leur donner une forme qui imite celle des colonnes [...] que le chœur ne soit séparé de la nef que par une grille de fer. Que les stalles soient sans dossier. Ajoutez à cela un beau pavé en compartiments de marbre et vous aurez une église gothique décorée de grand goût »¹⁹. La destruction des clôtures de chœur devint quasi systématique. Dans une pétition, l'évêque de Périgueux demanda en 1770 que l'enceinte du chœur de sa cathédrale soit détruite²⁰. Dans le Tarn, on vit disparaître alors le jubé Saint-Main à Lavaur, celui de Saint-Michel à Gaillac²¹. On voulait des églises claires, on entendait jouir de la pompe des cérémonies. La vague ambonoclaste se prolongea avec la Révolution qui mit à mal bon nombre de jubés encore en place, mais par souci de déchristianisation cette fois. Aussi, nombreuses sont les clôtures de chœur qui ont définitivement disparu²².

Le chœur d'Albi préservé, constitue un élément d'architecture exceptionnel

Pourtant, la cathédrale d'Albi conserve dans un état exceptionnel l'un des seuls chœurs fermés de France. S'il n'a pas été concerné par les destructions inhérentes à la Contre-Réforme, c'est parce que

traités avec mansuétude sauf « un certain Thomas / qui non content l'église avoir pillé / dessus l'autel son ventre deschargea » et fut tenaillé puis brûlé vif.

¹⁶ « La cathédrale demeure de Dieu et des Hommes » Actes du colloque de Pont-à-Mousson, Ed. Desclée, 1988, p. 43.

¹⁷ Nicole LEMAITRE, *op. cit.*, p. 27- 28, démontre cependant que des interventions similaires furent menées dans le Rouergue dès la seconde moitié du XV^e siècle.

¹⁸ Paris, 1765, in-120.

¹⁹ Ce passage est cité par Louis REAU, *op. cit.*, p.112.

²⁰ A.N. G.9.155, il emploie le terme de « citadelle » pour désigner la clôture.

²¹ Georges SERVIERES, « Les jubés, origine, architecture, décoration, démolition », dans *Gazette des Beaux Arts*, 1918, dresse p. 380 une liste des jubés détruits au XVIII^e siècle.

²² Quelques jubés et clôtures de chœur subsistent encore en France (églises de Brou, de la Madeleine à Troyes, de Saint-Etienne-du-Mont à Paris, de Saint-Florentin à Arques...) mais les plus nombreux se situent principalement en Espagne.

Sainte-Cécile n'était pas une église paroissiale à cette époque. Avec 7 000 habitants environ, Albi entretient à cette époque six paroisses : Saint-Julien, Sainte-Martiane, Saint-Salvy, Saint-Etienne avec son annexe de Sainte-Madeleine et Saint-Loup dans le Castelviel.

S'il a échappé aux changements de goût de l'époque classique, c'est grâce à l'initiative de l'évêque Charles Le Goux-de-la-Berchère qui, pour faciliter la célébration des offices, décida en 1693 de faire ouvrir vers la nef la salle capitulaire située à la base du clocher. Il fit placer dans la nouvelle chapelle un autel à destination des fidèles qui ne pouvaient voir l'autel majeur caché par le jubé. Cette entreprise eût pour résultat de mutiler définitivement la partie centrale du Jugement Dernier mais elle favorisa la célébration des offices dans la partie occidentale de Sainte-Cécile. Ces derniers devinrent plus fréquents sans qu'il s'avère nécessaire de mettre à mal un monument d'architecture qui émerveille encore les nombreux visiteurs. À la fin du XVIII^e siècle, Sainte-Cécile n'est toujours pas une paroisse. Les 10 000 habitants de la ville sont répartis dans les cinq paroisses restantes puisque celle de Saint-Julien fut supprimée en 1777 pour être incorporée à celle de Sainte-Martiane²³. Le 10 mai 1791, le directoire du district érige la cathédrale en paroisse et réduit par voie de conséquence le nombre des anciennes paroisses²⁴.

Alors qu'il avait été préservé de la Contre-Réforme et de la mode classique, le chœur d'Albi, si remarquable faillit pourtant disparaître au cours des décennies suivantes. En effet la condamnation des jubés pour des raisons tant esthétiques que liturgiques était toujours virulente. En 1863, la thèse des détracteurs fut exposée dans la brochure de l'abbé Noël²⁵ qui fut d'abord publiée dans les journaux de Rodez à propos du jubé de la cathédrale. Ce dernier, construit entre 1468 et 1478, fut mis à mal en septembre 1872. Il faillit être vendu comme pierre à bâtir mais fut finalement déplacé dans le croisillon Sud de façon à ce qu'il ne contrarie plus la vue des fidèles. Le chœur de la cathédrale d'Albi fut pour sa part sauvé de justesse à plusieurs reprises.

Le chœur de la cathédrale d'Albi constitue selon Viollet le Duc, le plus vaste, le plus complet et le plus précieux de tous les jubés que nous possédons encore²⁶. Il mesure 36,72 mètres de longueur sur 10,19 mètres de large. Ses murs ont 6,54 mètres de haut et sont formés de 32 piédroits à 2,20 mètres de distance l'un de l'autre. La façade du jubé mesure 18 mètres de large sur 8,20 mètres de hauteur. Le jubé est profond de 4,23 mètres sans les escaliers donnant accès à la tribune et de 7,15 mètres en les y

²³ A.D. Tarn, G.653. C'est le surnombre des églises d'Albi qui conduisit les consuls à négocier avec le cardinal de Bernis la réduction des paroisses dont l'entretien était trop onéreux pour la ville.

²⁴ « La ci-devant église cathédrale, sous l'invocation de Sainte-Cécile, étant devenue église paroissiale réunira le territoire et les paroissiens des paroisses de Saint-Affric, Saint-Etienne, Sainte-Martiane et Saint-Loup [...] la paroisse Saint-Salvy déjà existante sera maintenue dans son ancien territoire et ses anciens paroissiens [...] l'annexe Sainte-Madeleine, dans le faubourg du Pont, dépendante de la ci-devant paroisse de Saint-Etienne sera érigée en cure et conservera tout son ancien territoire et ses paroissiens. »

²⁵ Georges SERVIERES, « Les jubés, origine, architecture, décoration, démolition », dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1919, Paris, p. 94.

²⁶ Eugène VIOLLET LE DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XV^e siècle* (Tome VI), Paris, 1863, p. 150.

L'invention des chœurs liturgiques

comprenant. Ses voûtes se situent à 7 mètres de hauteur, sous la tribune²⁷. Comme le constate Jean-Louis Biget, ce chœur présente à la fois un cadre architectural remarquable et un très important ensemble de statuaire. Il précise que l'on a souvent tendance à privilégier la statuaire par rapport à la modénature qui représente pourtant un véritable chef-d'œuvre de hardiesse et d'orfèvrerie. Son travail a permis depuis une dizaine d'années de mieux mettre en lumière l'admirable architecture qui entoure la statuaire polychrome qui fait la renommée de la clôture du chœur d'Albi.

²⁷ *Bulletin Monumental*, t. XVIII, 1852, p. 501-608 ; *Revue du Tarn*, t. VII, 1889, p. 133 à 152 ; *Rapport sur la cathédrale d'Albi adressé à son Excellence le Ministre de la Justice et des cultes en réponse à sa circulaire du 10 août 1841 relative à la description statistique des édifices diocésains de la France*, Albi, 1862, 35 pages.

LA CLOTURE DU CHŒUR DE SAINTE-CECILE D'ALBI PHASES CONSTRUCTIVES ET EVOLUTION STYLISTIQUE

par Emmanuel Quidarré,
chercheur en histoire de l'art

Construite de toute pièce à l'intérieur d'un espace entièrement dégagé de support intérieur, la clôture édifiée à l'initiative de l'évêque Louis I^{er} d'Amboise (1474 -1503) est constituée d'une longue nef, précédée par un vaste porche voûté, et prolongée d'une abside pentagonale. Sous le porche, qui correspond au jubé véritable, dont il supporte la tribune, est placée l'entrée principale du chœur auquel on accède après avoir traversé un étroit vestibule encadré par deux escaliers à vis. La façade du jubé est prolongée de part et d'autre par deux travées percées chacune d'une porte donnant accès au couloir de circulation ménagé autour de la clôture. Compte tenu de la largeur de l'édifice, on a pu « tout en laissant au chœur d'assez grandes dimensions, réserver autour de la clôture un passage offrant tous les avantages d'un collatéral ordinaire »¹.

La décoration de la clôture consiste en une suite de travées garnies de remplages flamboyants couronnés de grandes accolades, séparées les unes des autres par des piliers creusés de niches. La onzième des quatorze travées que compte la clôture, dans laquelle sont ouvertes les deux portes latérales d'accès au chœur, sépare le chœur des chanoines du sanctuaire. Le chœur des chanoines est doté de cent vingt stalles de bois disposées sur deux rangs formant chacun un retour, en arrière du jubé, dans lesquelles prenaient place les membres du chapitre cathédral, stalles augmentées d'une chaire épiscopale monumentale de calcaire, privée de sa cathèdre originelle². Le sanctuaire, autrefois surélevé de cinq marches, abritait le maître-autel de la cathédrale et un autel secondaire. L'autel majeur, surmonté d'un retable d'argent doré installé dans un retable de menuiserie à volets peints, entouré de six colonnes de bronze supportant chacune un ange tenant un instrument de la Passion, occupait le centre de cet espace où était célébrée la messe quotidienne. L'autel secondaire était, quant à lui, appuyé contre la travée d'axe.

¹ R. de LASTEYRIE, *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique*, Picard, 1927, tome 2, p. 482.

² Le siège de l'évêque est situé à l'extrémité orientale des stalles sud.

Le cadre architectural de la clôture de chœur de la cathédrale d'Albi, pourtant remarquable, a été trop longtemps relégué dans l'ombre par l'important ensemble statuaire qui a accaparé l'attention des chercheurs et des historiens de l'art. L'analyse archéologique du chœur de Sainte-Cécile menée par Roland Chabbert à l'occasion de son doctorat devait enfin combler cette lacune³. Au terme d'une analyse consciencieuse des sources et d'une description détaillée de la clôture, il nous était proposé, pour la première fois, une histoire de la construction, marquée selon l'auteur par quatre étapes successives. La première étape aurait vu l'édification de l'abside et de la travée 14⁴, puis les travées 11 à 13 auraient été réalisées et les travées 3 à 10 mises en place ensuite au cours d'une troisième phase. Enfin les travaux se seraient achevés par la construction du jubé, auquel appartiennent les deux premières travées. Ainsi se trouvait établie une progression de la construction d'est en ouest.

Quatre critères principaux ont été retenus pour la définition de ces étapes : la forme des consoles des piliers des grandes statues, le type de « base » des dais⁵, le modèle de flèche de ces mêmes dais et enfin la forme du couronnement des contreforts d'encadrement des piliers⁶. Or ces critères, qui ne concernent que les piliers séparant les travées, sont insuffisants pour appréhender la totalité d'une architecture complexe et prendre en compte l'ensemble des éléments qui concourent à sa définition. Par ailleurs, les critères d'analyse ne sauraient être simplement formels. L'étude des modes de construction, par exemple, apporte des informations cruciales. Aussi, lorsque Roland Chabbert écrit : « La rapidité avec laquelle cette entreprise fut terminée, l'unité de style qui la caractérise montrent que l'édification du chœur s'est poursuivie avec cohérence sans qu'aucune modification ne ralentisse le chantier »⁷, nous sommes en désaccord avec lui. Cette vision d'un chantier sans histoire paraît éloignée de la réalité. L'étude attentive et patiente du cadre architectural et du décor de la clôture permet en effet d'identifier certaines transformations intervenues en cours de construction touchant à l'appareillage, à la structure et au style de la clôture. Les lignes qui suivent ont ainsi pour ambition de réfuter le caractère homogène du chœur de Louis I^{er} d'Amboise et de proposer une histoire de sa construction, sensiblement différente.

I - Les premiers travaux : les travées 11 à 13

La localisation du début des travaux du chœur de Louis I^{er} d'Amboise⁸ au niveau de l'abside et de la travée 14, comme la définition d'une progression du chantier d'est en ouest, ne résiste pas à l'analyse. Tous les critères archéologiques concourent à considérer la travée 11 et les deux travées orientales voisines comme la partie la plus ancienne de la clôture. Certains indices permettent même de penser, comme nous le verrons, que la construction fut initiée par la mise en place des portes

³ Roland CHABBERT, *Analyse archéologique du chœur de Sainte-Cécile d'Albi*, thèse nouveau régime, 4 vol., juin 2002.

⁴ Les travées sont numérotées d'ouest en est par convention.

⁵ Il s'agit du dais proprement dit, surmonté d'une lanterne, elle-même couronnée d'une flèche.

⁶ R. CHABBERT parle d'« éléments prismatiques qui flanquent le dais ».

⁷ Tome I, p. 223.

⁸ Sur cet évêque, consulter en particulier la notice que lui consacre Jean-Louis BIGET, in *Les Tarnais. Dictionnaire biographique* (sous la direction de Maurice GRESLE-BOUIGNOL, Fédération des sociétés intellectuelles du Tarn, 1996, p. 10-11).

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

latérales. Les travées 11 à 13 forment un ensemble relativement homogène se distinguant nettement du reste de la clôture. Roland Chabbert a d'ailleurs bien identifié cette portion de la clôture comme une phase constructive distincte, même s'il qualifie à tort ces trois travées d'« étape de transition »⁹ entre l'abside et les travées 3 à 10. Les travées 11 à 13 se distinguent principalement des autres portions de la clôture par des piliers à piédestal polygonal, des dais de même forme, des travées à baies entièrement ajourées. Le style de ces travées que l'on peut qualifier de « style du troisième quart du XV^e », même s'il s'agit d'une expression tardive de ce style, apparaît comme le plus archaïque, le plus ancien de la clôture.

A - Des piliers à piédestal polygonal

Tous les piliers des trois premières travées édifiées adoptent une structure identique. Les sept premières assises forment un haut piédestal supportant une statue, haute d'un mètre quarante environ, logée à l'intérieur d'une niche peu profonde, surmontée d'un haut dais architecturé. Piédestaux, niches et dais sont encadrés par deux contreforts décoratifs s'élevant jusqu'à la quinzième assise. Chaque piédestal présente ici un noyau polygonal, dont seulement trois pans sont apparents, noyau qui est cantonné de grâces contreforts. Ces contreforts sont de deux types. Les contreforts des huit piédestaux encadrant les deux portions de la clôture formant la 13^e travée sont constitués de deux éléments distincts : un massif rectangulaire appuyé contre l'angle du noyau, sommé d'un glacis, et un contrefort de section carrée disposé sur angle, coiffé d'un pinacle ; le second étant engagé dans le premier. Les organes de contrebutement des huit piédestaux des portes latérales sont différents. On y retrouve le contrefort arrière et le contrefort sur angle, mais ce dernier est enchâssé dans un troisième pilier, également de section carré, placé à quarante-cinq degrés par rapport au précédent, et se terminant par deux pinacles.

La première assise de chaque support de statue correspond au socle, même si la partie supérieure de ce dernier est taillée dans la deuxième assise. Cette dernière, haute d'environ 43 centimètres, concentre les bases des différentes composantes du pilier. Deux modèles de socle et de base ont été utilisés au cours de la première phase constructive. La majorité des piliers (12 sur 16) comporte un socle polygonal, vierge de tout décor, constitué d'une face avant large de 26 cm encadrée de deux étroits pans obliques¹⁰, eux-mêmes prolongés par deux nouveaux pans plus larges¹¹, avec lesquels ils forment un angle de 165°. Au-dessus, la deuxième assise présente quatre types de bases toutes prismatiques : une base principale qui épouse la forme polygonale du noyau, les deux bases des contreforts d'angle, montées sur de hauts socles, mais également les trois minuscules bases des délicats meneaux qui divisent en deux chacune des faces apparentes des piliers. Dans cette deuxième assise, les deux bases des contreforts encadrant les piliers ont également été sculptées ainsi que les bases des fines nervures verticales bordant l'ébrasement des grandes baies des travées, qui se prolongent sur les gâbles de ces mêmes baies, dont elles séparent les deux gorges.

⁹ R. CHABBERT, *op. cit.*, tome I, p. 145.

¹⁰ 18 cm pour les piliers encadrant les deux portes latérales, 12 cm ailleurs.

¹¹ 20 cm pour les piédestaux de la porte latérale nord, 26 cm ailleurs.

La seconde formule concerne exclusivement les quatre piliers de la porte latérale sud. Nous n'avons plus ici affaire à un socle unique. Le piédestal possède un socle qui lui est propre, et les deux contreforts d'encadrement sont dotés chacun d'un socle très haut (66 cm) s'élevant depuis le sol. Le socle du piédestal, polygonal, est constitué d'une face avant de 28 centimètres de large encadrée par deux pans obliques de onze centimètres. A 23 centimètres du sol actuel du déambulatoire, l'emprise du piédestal se réduit progressivement, la partie supérieure du socle étant profilée d'un large cavet renversé. A partir de l'arête horizontale ainsi créée, s'élèvent les contreforts d'angle montés sur des socles de 40 centimètres de haut (contre 33 pour les piédestaux de la porte nord). Au-dessus du joint séparant les deux premières assises, le socle se prolonge sous la forme d'une plinthe supportant la base principale, toujours prismatique, mais de hauteur réduite (15 cm contre 25). La seconde formule est ainsi caractérisée par une individualisation plus marquée des différentes composantes du pilier, et une mise en valeur des éléments verticaux. La course horizontale du membre inférieur de la base principale est interrompue par les socles des contreforts d'angle, et les meneaux passent au devant du membre supérieur de cette même base.

Au-dessus des deux premières assises, trois blocs, constitués du noyau polygonal simplement scandé par les verticales des contreforts d'angle et des meneaux, supportent la sixième assise sur laquelle se concentre l'essentiel du décor du piédestal. Ces trois blocs n'ont pas tous la même hauteur. Deux assises de 28 cm de haut encadrent un bloc de 31 cm. La hauteur de ces trois assises est identique sur l'ensemble des piédestaux des travées 11 à 13.

Au niveau de la sixième assise, entre les contreforts d'angle, amortis par des pinacles, sont lancés de petits gâbles en accolade à l'intrados meublé de délicats motifs de remplages, s'élevant au devant de baies géminées à deux lancettes. Ce décor est complété par une frise végétale sculptée sur la moitié inférieure d'une console débordante, en contact direct avec la statue. De forme également polygonale, cette console, taillée dans le bloc qui constitue la septième et dernière assise du piédestal, porte le nom du personnage dont la statue occupe la niche supérieure. C'est dans cette même septième assise qu'est taillée l'amorce de la niche, formée de quatre autres blocs.

Les dais sont constitués de trois éléments superposés : le dais proprement dit, la lanterne et la flèche. Le dais inférieur est constitué de trois pans séparés par des pinacles à crochets reposant sur des culots feuillagés, entre lesquels prennent place des gâbles en accolade à l'intrados meublé de remplages. Ce dais est doté d'une voûte en étoile à retombée centrale pendante. A partir de cette retombée pendante en forme de clé polygonale ou circulaire, rayonnent quatre arcs doubleaux venant retomber sur les culots feuillagés et deux arcs supplémentaires s'appuyant sur le fond de la niche. Ces nervures définissent cinq voûtains divisés chacun par trois ogives s'assemblant autour de clés en forme de fleur. Au-dessus du dais, la lanterne, polygonale, est décorée de baies géminées, coiffées de gâbles en accolade. Les angles de la lanterne sont renforcés par des contreforts sommés de pinacles, contre lesquels viennent s'appuyer à mi-hauteur des arcs-boutants. Les culées de ces arcs-boutants prennent place en arrière des pinacles du dais inférieur. Juste au-dessus du point d'appui des volées des arcs-boutants, les contreforts de la lanterne sont décorés de larmiers couronnés par des figures animales ou monstrueuses, ou bien par des motifs feuillagés. La présence de ces éléments décoratifs a visiblement posé quelques problèmes au moment de la mise en place des blocs, l'espace réservé entre les contreforts encadrant les piliers étant insuffisant. Parfois la figure animale ou monstrueuse, comme

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

l'élément végétal a été simplement bûchée, parfois sa préservation s'est faite au détriment du crochet des pinacles des contreforts d'encadrement. La lanterne est enfin coiffée d'une haute flèche aux angles agrémentés de crochets disposés sur trois rangs.

B - Des travées à baies entièrement ajourées

Si l'on excepte les portes latérales de la travée 11 qui constituent un cas particulier, toutes les travées de la première phase constructive adoptent au nord comme au sud une même élévation. Un haut mur bahut (1,42 mètre), reliant entre eux les piliers, supporte une grande baie à six lancettes surmontée d'un gâble en accolade. Le mur bahut est formé de quatre assises. La première de ces assises est, à l'image de celle des piédestaux, dépourvue de décor. La deuxième porte un corps de moulures continu reprenant le profil de la base principale des piliers, mais la moulure saillante supérieure est légèrement décalée vers le haut. L'architecte a voulu créer une continuité visuelle entre les travées et les piliers au niveau du soubassement, tout en individualisant de manière très discrète les deux éléments constitutifs de la clôture.

Cette continuité entre les piliers et les travées ne se retrouve pas du côté de la porte sud. L'analyse des parties basses du mur bahut des 10^e et 12^e travées méridionales révèle d'incontestables problèmes de raccordement. Les deux blocs de la deuxième assise du mur bahut des travées 10 et 12 viennent s'appuyer contre les contreforts d'encadrement des piliers et la petite base correspondant aux moulures bordant la gorge des piédroits, puis séparant les deux gorges du gâble, comme son haut socle, n'est pas sculptée dans le même bloc que la base du piédestal, mais dans celui du mur bahut.

Nous avons précédemment attiré l'attention sur la singularité des deux premières assises, correspondant au socle et à la base des quatre piliers encadrant la porte méridionale de la clôture. Tout porte à croire que ces deux assises ont été mises en place avant que ne soit arrêté le projet d'élévation des travées 11 à 13 finalement mis en oeuvre. On peut faire remarquer que l'amorce des contreforts des piédestaux ne porte pas les moulures correspondant à l'imbrication de deux contreforts que l'on rencontre à partir de la troisième assise. Cependant, les deux premières assises des piliers de la porte sud appartiennent bel et bien au chœur de Louis I^{er} d'Amboise. Elles constituent, sans doute, les vestiges d'un essai sans lendemain qui ne fut pas du goût du commanditaire.

La troisième assise du mur bahut, vierge de tout décor, supporte une lourde corniche surmontée d'un glacis profilé en double cavet, servant d'appui aux baies ajourées. Dans chacune des travées, trois blocs alignés forment cet appui¹². Les deux blocs extrêmes de l'appui sont simplement appuyés contre

¹² Dans la travée 12 sud et 13 nord, l'appui est constitué de quatre blocs mais cette disposition résulte de restaurations. Dans la travée 12 sud, la pierre d'appui intermédiaire qui mesurait à l'origine 60 cm environ a été remplacée par deux blocs de 41 cm (élément restauré) et 19 cm (probable portion de la pierre d'appui intermédiaire initiale). Dans la travée 13 nord, deux blocs de 30 cm et 20 cm ont pris la place de la pierre centrale d'appui.

les contreforts encadrant les piédestaux¹³. Dans les trois blocs d'appui, qui constituent la quatrième assise du mur bahut, sont également taillées les amorces des montants et des meneaux.

Au-dessus de l'appui, les baies, larges d'un mètre quatre-vingt-dix, sont divisées en six lancettes réunies deux par deux, sous une accolade, délimitant ainsi trois losanges concaves. Les accolades sont couronnées d'un tympan présentant quatre mouchettes enserrant deux bilobes verticaux, encadrées de deux demi-mouchettes à redent unique, et surmontées d'un grand monogramme du Christ. Les monogrammes ont été réalisés dans des dalles insérées après coup à l'intérieur du réseau. Elles sont sculptées des deux côtés, mais suivant un tracé unique. Côté chœur, le monogramme est à l'endroit, tandis que du côté du déambulatoire celui-ci est à l'envers. On a logiquement privilégié l'intérieur du sanctuaire, dans lequel les monogrammes ont en outre été dorés.

Le réseau que nous venons de décrire, c'est-à-dire l'armature de pierre qui garnit la baie, est dans les travées 12 et 13, un élément autonome. En effet, les réseaux ont été fabriqués indépendamment des assises des piliers, entre lesquels ils sont insérés. Par ailleurs, les blocs de pierre comportant le profil des montants des baies ont été taillés sans correspondance avec la hauteur des assises des piliers¹⁴. L'assemblage des blocs dans lesquels sont taillés les piliers et les contreforts d'encadrement des niches et ceux comportant le profil des montants se fait à l'intérieur de la gorge d'ébrasement selon un joint vertical continu. Le joint épouse ensuite le tracé de l'accolade jusqu'à la clé de l'arc, parfois monolithe, parfois constituée de deux claveaux symétriques appuyés l'un contre l'autre. Dans la clé ou les deux claveaux, sont taillées à la fois la gorge d'ébrasement et celle du gâble.

Les gâbles des baies prennent naissance au niveau des dais des statues, s'appuyant contre les contreforts d'encadrement des niches, puis s'élèvent jusqu'à la corniche de couronnement de la clôture qu'ils traversent de leur pointe. Dotés de rampants agrémentés de quatre crosses et d'une frise végétale continue, ils se terminent par un nœud très débordant sommé d'un volumineux fleuron. Les piliers, les gâbles et la corniche de couronnement délimitent de grands écoinçons meublés chacun d'un *oculus* à deux mouchettes. La corniche, décorée d'une frise végétale, est enfin surmontée d'une alternance de fleurs de lys et d'écus. Autrefois, ces derniers étaient meublés des armes d'Amboise et surmontés de la crosse épiscopale¹⁵. Fleurs de lys et écus sont juchés sur des redents formant une couronne de festons.

II - La construction de l'abside et les premières modifications

A - L'apparition du piédestal cylindrique

¹³ Parfois les faces latérales des contreforts ont dû être légèrement entamées pour faciliter la mise en place des blocs extrêmes (travée 12 nord, des deux côtés ; travée 14 sud, côté ouest).

¹⁴ Le premier des quatre blocs constituant le montant oriental des deux baies de la douzième travée fait exception. Il possède en effet la même hauteur que le bloc voisin dans lequel sont taillés piliers et contreforts.

¹⁵ La douzième travée côté sud et la treizième travée côté nord présentent une entorse à cette rigoureuse alternance. Deux fleurs de lys y encadrent la pointe du gâble. Il s'agit très vraisemblablement d'une erreur commise au moment de la mise en place des éléments, qui sont indépendants, et taillés chacun dans un bloc unique.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

Au moment de la réalisation de l'abside est introduit un nouveau type de piédestal, de forme non plus polygonale mais cylindrique. Le nouveau support de statue conserve les proportions des piédestaux polygonaux, un même nombre d'assises le composent, mais des modifications ont été apportées au socle, à la base, ainsi qu'au décor de la sixième assise. Au niveau du socle, deux formules se rencontrent dans la partie tournante. Les piédestaux des statues du prophète Zacharie et d'Isaïe, séparant la travée 14 des deux premiers pans de l'abside, offrent des faces latérales dissemblables. La face latérale occidentale est rectiligne, tandis que la face orientale, d'abord rectiligne, dessine deux courbes concaves séparées par une arête vive. Les socles des quatre autres piédestaux de la partie tournante adoptent sur chacune de leur face cette dernière disposition. La partie avant du socle qui est polygonale supporte le piédestal. Les deux portions concaves des faces latérales, formant saillie à la jonction des piliers et des travées correspondent à une nouvelle petite base agrémentant l'extrémité inférieure d'une moulure supplémentaire venue enrichir l'ébrasement des grandes baies des travées. Cette nouvelle base s'est intercalée entre la base des contreforts d'encadrement et la petite base de la nervure verticale bordant l'unique gorge d'ébrasement des travées 12 et 13. La base principale des piliers épouse bien évidemment la nouvelle forme des socles. Le décor de la sixième assise se différencie, quant à lui, de celui des supports polygonaux par l'apparition du nœud de fleuron pour les gâbles, par l'emploi de monogrammes du Christ et des armes de Louis d'Amboise dans les réseaux d'intrados de ces mêmes gâbles ainsi que par le recours à de nouvelles formes de remplages. On peut ajouter à la liste de ces transformations formelles la généralisation des pointes de fleuron non végétales.

Le recours au piédestal cylindrique ne doit pas être interprété comme un changement mineur, une simple graduation voulue par l'architecte ou le commanditaire afin de mettre en valeur l'abside. D'ailleurs, l'emploi du piédestal cylindrique n'a pas été réservé à cette partie de la clôture. Une fois adopté, il demeure la règle dans les travées aveugles et le jubé, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement du chantier. Il s'agit donc d'une transformation signifiante, d'un changement de style. Le piédestal cylindrique est une forme plus moderne identifiée comme telle par les architectes contemporains, comme ceux de la génération suivante. Inconnue jusqu'alors en Albigeois et en Rouergue, cette forme de support de statue connaît une fortune certaine après l'achèvement de la clôture albigeoise. On peut citer en particulier le portail occidental de la cathédrale de Lavaur, œuvre de l'évêque Pierre de Rousergue (1500-1514), le portail sud de la cathédrale d'Albi, le portail de l'église d'Espalion, réalisé par l'architecte Antoine Salvanh (1508) ou la clôture de la chapelle du chanoine Gaillard Roux à la cathédrale de Rodez.

L'adoption du piédestal cylindrique imposait une modification de la forme des dais des grandes statues. Deux nouveaux types de dais firent leur apparition. Le premier modèle que l'on rencontre à l'intérieur du sanctuaire n'est en fait qu'une « version cylindrique » du dais polygonal des travées 12 et 13. Ici, les contraintes d'harmonisation avec les parties déjà édifiées expliquent que l'on n'ait pas eu le loisir de modifier en profondeur le type de dais. Quelques transformations de détail ont cependant été apportées : l'ajout d'un nœud pour les fleurons des gâbles du dais proprement dit (conformément à ce que nous avons observé sur les piédestaux), l'introduction progressive du gâble sur archivolte pour les baies géminées des lanternes, le recours enfin aux contreforts sur angle pour ces mêmes lanternes. Lesdits contreforts sont désormais privés des animaux ou motifs feuillagés placés au-dessus

des larmiers. Par ailleurs, les pinacles qui coiffent les contreforts des lanternes s'élèvent dorénavant au-devant de culées portant le départ de petits arcs-boutants venant s'appuyer contre les angles de la flèche du dais, juste au-dessous du premier rang de crochets¹⁶. Une autre modification mineure se remarque sur certains dais : la pointe des fleurons des gâbles du dais, jusqu'alors liée au meneau des baies géminées de la lanterne par une membrane verticale pleine, est dégagée de la lanterne sur deux tiers de sa hauteur, n'étant plus attachée que par un tenon horizontal.

Côté déambulatoire, les contraintes d'harmonisation étaient moins fortes le regard ne pouvant embrasser tous les dais en même temps. Aussi les modifications apportées sont-elles beaucoup plus importantes. Les trois gâbles du dais proprement dit ne se développent plus sur un plan vertical. Les deux moitiés d'accolades des gâbles sont projetées en avant, loin de l'aplomb des culots, dans un mouvement extrêmement dynamique. Le larmier, unissant les contreforts placés en arrière des pinacles d'angle aux pointes des gâbles, adopte un tracé concave et les deux portions de larmier encadrant un même pinacle dessinent une même courbe. Les remplages de l'intrados des gâbles épousent les courbures des dais. De nouvelles volées d'arc-boutant font leur apparition mais ces volées ne renforcent plus les angles des lanternes. S'appuyant sur les faces latérales des culées, elles convergent vers la pointe des fleurons. Ces volées dessinent chacune une moitié d'accolade à l'intrados enrichi d'un redent. Il ne s'agit pas véritablement d'arcs-boutants puisque ces volées ne sont pas chargées de contrebuter une poussée, même fictive, mais ont un rôle de renfort comparable aux tenons placés en arrière des fleurons¹⁷.

La niche, située entre le piédestal et le dais, subit elle-même plusieurs modifications. En premier lieu sa profondeur s'accroît de 6 cm. Le fond de la niche est désormais à 16 cm de la saillie maximale des contreforts d'encadrement contre 10 cm auparavant. Le fond plat des niches des piédestaux polygonaux fait place à un tracé en anse de panier. La saillie du dais n'est pas pour autant augmentée. Simplement, les deux clés secondaires situées en arrière de la clé principale de la voûte du dais, jusqu'à présent tangentes au fond de la niche, en sont dorénavant éloignées. Enfin, la moulure creuse verticale (anglet de 45°) qui séparait les contreforts d'encadrement du fond de la niche disparaît¹⁸.

D'autres modifications affectent les contreforts encadrant les piliers. Certaines ne sont discernables que par un œil très attentif comme l'évolution du profil des larmiers qui agrémentent les contreforts au niveau de la huitième assise ou la légère augmentation de la hauteur des bases. Le glacis supérieur des larmiers, autrefois en continuité avec les contreforts, est désormais différencié par une arête vive tandis que s'arrondit la moulure inférieure de ces mêmes larmiers, qui était initialement biseautée. Quant aux bases des contreforts, elles ont gagné en hauteur 2 cm, augmentation qui se fait au détriment du socle. D'autres transformations sont plus aisément

¹⁶ Ces arcs-boutants prennent la place des minuscules éléments de renfort, en forme de petit arc ou de crochet, attachés à la fragile pointe des flèches des pinacles de contreforts des lanternes des dais polygonaux.

¹⁷ Les rampants de ces accolades de renfort sont décorés de petites crosses végétales (deux par moitié d'accolade).

¹⁸ L'analyse minutieuse des niches des grandes statues côté abside comme côté déambulatoire laisse apparaître la fréquente conservation de cette moulure sur l'une ou l'autre des deux assises inférieures, voire les deux ; d'un côté ou de l'autre, parfois les deux. Toutefois les anglets sont presque partout masqués par les statues.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

perceptibles telles que celles touchant au couronnement du contrefort arrière¹⁹. Les chapérons en bâtière sont abandonnés au profit d'un amortissement de type pinacle avec gâbles sur chacune des faces visibles et flèche à trois rangs de crochets. La pointe de chaque flèche traverse un minuscule larmier, calé juste au-dessous de la corniche couronnant la clôture. Le contrefort s'est ainsi allongé jusqu'à la moitié de la seizième assise. La dernière modification concerne le couronnement des petits pinacles extérieurs de la partie inférieure des dais des grandes statues. A partir des contreforts d'encadrement orientaux des quatre piliers séparant au nord et au sud la 13^e de la 14^e travée, les extrémités des flèches des petits pinacles des dais ne sont plus sculptées dans la treizième assise. Elles s'interrompent brutalement. Auparavant, celles-ci étaient sculptées dans le même bloc que les gâbles de la flèche du contrefort d'encadrement avant.

B - La transformation des travées

L'introduction du piédestal cylindrique, le recours à de nouvelles formes de dais et l'adoption de nouveaux types de couronnement pour les contreforts d'encadrement coïncident avec un renouvellement important de l'élévation des travées. Ce renouvellement concerne principalement la partie tournante, la travée 14 reprenant pour l'essentiel les dispositions des travées 12 et 13. Dans le paragraphe suivant, nous traiterons de la travée d'axe, dont l'élévation s'écarte très nettement de la formule retenue au moment de l'ouverture du chantier. Les modifications introduites dans les quatre autres pans de l'abside s'inscrivent, au contraire, dans le respect des principales composantes de l'élévation primitive : un mur bahut de 1,42 m de hauteur supportant de larges baies à remplages, surmontées de grands gâbles en accolades encadrés par deux écoinçons ajourés par des *oculi* à deux mouchettes redentées. Ces modifications sont pourtant loin d'être anecdotiques. Une deuxième gorge d'ébrasement est mise en place côté déambulatoire ; un nouveau type de réseau pour les baies (décoré d'un monogramme inscrit dans une couronne d'épines) est adopté ; l'aveuglement partiel des lancettes, initié dès la travée 14, est généralisé ; des croix apparaissent enfin au sommet de la clôture.

Certaines de ces transformations que nous venons d'énumérer résultent de contraintes constructives. Ainsi, la modification du réseau des baies est une réponse à l'élargissement des travées dans la partie tournante, la clôture de chœur épousant le tracé du chevet de la cathédrale. La largeur des baies s'est accrue d'environ 25 centimètres passant d'un mètre quatre-vingt-dix à deux mètres quatorze. Afin de conserver un même espacement entre les meneaux (30 ou 31 cm), une septième lancette a été ajoutée. L'ajout de cette lancette a imposé un renouvellement du dessin du réseau du tympan, entraînant la disparition du médaillon flammé accueillant jusqu'ici le monogramme du Christ. Aussi un nouveau type de médaillon a-t-il été créé. Le réseau comporte un médaillon circulaire, traversé par la longue pointe d'un bilobe étiré, encadré par deux monogrammes cerclés d'une couronne d'épines. Couronnes et monogrammes sont ainsi placés en saillie par rapport à l'aplomb du réseau.

L'ajout d'une deuxième gorge d'ébrasement, côté déambulatoire, est également une réponse à un problème constructif, celui de la différence de largeur dans la partie tournante entre les deux côtés

¹⁹ Nous avons vu précédemment que chaque contrefort d'encadrement était en réalité constitué d'un couple de contreforts engagés l'un dans l'autre.

d'une même travée. Le tore à listel et la gorge du grand gâble en accolade des travées²⁰ se prolongent désormais sur les montants des baies. Ils poursuivent non seulement leur course verticale jusqu'à la corniche de couronnement, comme la gorge intérieure, mais aussi jusqu'à la base des piliers. L'aveuglement partiel des lancettes est au contraire une disposition imposée par le commanditaire. A partir de la travée 14, la moitié inférieure des lancettes est fermée par des panneaux monolithes ou constitués de deux assises superposées, taillés dans les mêmes blocs que les meneaux. Les panneaux, hauts de 74 centimètres sont couronnés par un chaperon, constitué d'un glacis à double cavet, dont la partie inférieure est creusée d'une gorge encadrée de deux biseaux. Le sommet du chaperon culminant à 2,37 mètres du sol actuel du déambulatoire, les panneaux masquaient totalement l'intérieur du chœur.

Compte tenu de l'ajour total des baies dans les travées 12 et 13 qui permet aujourd'hui, depuis le déambulatoire, d'embrasser du regard la quasi-totalité du sanctuaire, ainsi qu'une grande partie du chœur des chanoines²¹, l'aveuglement partiel des lancettes dans la travée 14 et la partie tournante peut sembler incompréhensible. Nous avons ici affaire, à l'évidence, à des dispositions témoignant de volontés contradictoires. Gilbert Assémat et Jean-Louis Biget ont très logiquement estimé que l'ouverture totale des lancettes des travées 12 et 13 correspondait au souhait de « permettre aux fidèles admis dans le tour du chœur de voir l'autel et de suivre la messe »²². Le fait que l'aveuglement partiel des lancettes coïncide avec l'apparition de changements importants dans l'élévation des piliers et des travées nous a incité à étudier plus en détail les travées 12 et 13. Nous avons été surpris de découvrir sur les montants des baies et les faces latérales de la plupart des meneaux un même profil se répétant avec de très légères variantes, dont le contour était dessiné par de ténues traces de mortier voire plus rarement par des incisions. Deux longues lignes verticales, au tracé non rectiligne, espacées d'environ 8 ou 9 centimètres viennent flirter avec les arêtes séparant les faces latérales des meneaux des filets encadrant les deux tores à listel de ces mêmes meneaux puis convergent après avoir dessiné un double cavet. Cette pointe en forme de fer de lance offre un profil très voisin du corps de moulure couronnant les panneaux qui aveuglent la partie basse des lancettes de la travée 14 et de la partie tournante. Par ailleurs, la hauteur totale du profil dessiné sur les montants et meneaux des baies des travées 12 et 13 qui tourne autour de 96 centimètres correspond à celle de ces mêmes panneaux. Ces indices concourent à imaginer que les quatre baies des travées 12 et 13 furent, après coup, partiellement aveuglées par l'installation de panneaux semblables à ceux de la travée 14 et de la partie tournante. Cette hypothèse invite à reconsidérer l'interprétation du rôle des piques métalliques placées au sommet du mur bahut²³, à raison de trois par lancette, dans les travées aujourd'hui entièrement ajourées. Ces pointes de section carrée (0,5 ou 0,6 cm d'épaisseur à la base), dont la hauteur varie de 2,5 à 3,5 cm, espacées de façon irrégulière²⁴, sont plantées dans des chevilles de bois. On a affirmé que ces piques étaient destinées à recevoir des cierges, et Jean-Louis Biget a même établi

²⁰ Séparés par une arête vive.

²¹ Même si la présence des meneaux restreint sensiblement le champ de vision.

²² J.-L. BIGET, *Sainte-Cécile d'Albi, sculptures*, Graulhet, Ed. Odyssée, p. 53. G. ASSEMAT, *Le « Grand Chœur » de la cathédrale Sainte-Cécile, cœur du diocèse d'Albi*, 1995, p. 21.

²³ Il s'agit de pointes en fer.

²⁴ Entre 3 et 5 cm dans la 12^e travée nord.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

un lien entre ce supposé système d'éclairage et la représentation du Christ comme lumière du monde, entouré de grands candélabres allumés, sur la voûte de l'abside²⁵. La présence de ces piques métalliques pourrait en réalité être liée à la mise en place des panneaux. Elles seraient ainsi des éléments de fixation. L'irrégularité du sommet du mur bahut trouverait également une explication. On peut imaginer en effet que ce dernier ait été retillé entre les meneaux afin de créer une surface élargie pour recevoir les panneaux, mais travaillée grossièrement afin d'améliorer l'accrochage du mortier de scellement.

L'analyse minutieuse des meneaux et des montants nous a livré de nouveaux indices troublants. Dans la 12^e travée nord et la 13^e travée sud, sont fichés sur deux meneaux et sur l'un des montants quatre éléments métalliques, placés à proximité de l'arête adoucie unissant les deux cavets des faces latérales, côté déambulatoire. Cette présence serait anecdotique si elle ne correspondait à l'existence sur chacune des faces latérales d'une majorité de meneaux et de montants de trous généralement rebouchés établis au même emplacement. Le choix de cet emplacement pour les percements s'explique aisément. Un percement sur l'arête elle-même, beaucoup trop fragile, était à exclure, mais surtout aurait été très difficile à réaliser, faute d'espace suffisant entre les meneaux et les montants. D'autre part la multiplication des points d'ancrage aurait compliqué la mise en place des panneaux. La hauteur de percement varie assez sensiblement d'une baie à l'autre, voire d'une lancette à l'autre : entre 45 et 68 centimètres du sommet du mur bahut. L'un des meneaux présente des trous placés à 30 centimètres de haut²⁶, mais le positionnement du bloc sur lequel ces derniers ont été percés résulte d'une restauration. Les trous et les éléments métalliques subsistants sont donc placés à mi-hauteur des hypothétiques panneaux. Ils pourraient avoir constitué des points de fixation complémentaires.

Si l'existence de panneaux mis en place postérieurement à la construction des travées actuellement ajourées est avérée, il faut en conclure que le parti retenu avant le début des travaux fut modifié. On a peine à imaginer que cette transformation ait pu résulter d'une erreur commise lors de la conception du projet. Louis I^{er} d'Amboise avait très certainement voulu et choisi cette disposition. C'est vers le chapitre, toujours soucieux de préserver son isolement, qu'il est tentant de rechercher le responsable de l'aveuglement partiel des baies du sanctuaire. Faut-il y voir une confirmation dans le changement intervenu dans la composition de la couronne sommitale de la clôture ?

A partir de la travée 14 apparaissent aux côtés des lys et écus d'Amboise de grandes croix ancrées présentant en leur milieu, c'est-à-dire à l'intersection de leurs branches, sur chacune des faces, une gemme taillée, parfois entourée de pierreries ou de perles²⁷, un motif floral, ou, cas unique, une couronne d'épines enserrant les trois clous de la Crucifixion. L'interprétation de ce motif est double : symbole Chrétien mais également allusion aux armes du chapitre de la cathédrale. La mise en valeur du médaillon central des croix, qui constitue à l'évidence une référence au précieux reliquaire de la

²⁵ « Une correspondance existe à coup sûr entre ce dispositif et les peintures –postérieures– des voûtes où le Christ de l'abside présente un livre portant les mots cités dans l'Évangile de Jean : *Ego sum lux mundi*, « Je suis la lumière du monde » (8, 12) ». J.-L. BIGET, *op. cit.*, p. 53. Si R. CHABBERT constate que « Rien ne vient démentir que des cierges aient effectivement été plantés là », il note avec raison : « Pourtant il faut remarquer que l'on ne trouve pas de traces de suie (...) ni de traces de cire », p. 67 note 3.

²⁶ Deuxième meneau en partant de la gauche (est) dans la travée Joël/Malachie.

²⁷ Formule la plus courante.

Sainte-Croix conservé dans la cathédrale, choisi comme meuble héraldique par les chanoines de Sainte-Cécile, doté en son centre d'un gros cristal protégeant une relique de la croix du Christ, comme l'emplacement réservé aux croix sur le sommet de la clôture donnent cependant à penser qu'il s'agit ici principalement du symbole héraldique. Les croix prennent, une fois sur deux, la place des armes d'Amboise, jamais des lys. Dans la travée d'axe la répartition des lys, croix et écus est différente. La disposition est symétrique par rapport aux flèches jumelles des dais de Siméon et de la Vierge. Deux croix encadrent la pointe du gâble puis ce sont deux fleurs de lys, les écus d'Amboise étant rejetés à proximité des dais des statues des saints Paul et Jean-Baptiste. L'apparition des armes du chapitre au sommet de la clôture n'est pas anodine. Elle marque probablement l'intervention accrue des chanoines et, peut-être, un changement intervenu dans le financement et la direction de l'entreprise.

Le renouvellement des formes dans les quatre travées encadrant le panneau d'axe de l'abside s'accompagne d'une transformation des modes constructives. Nous avons précédemment décrit les techniques employées dans les travées 12 et 13, et expliqué que les montants des baies y avaient été taillés sans correspondance avec la hauteur des assises composant les piliers, l'assemblage des blocs se faisant à l'intérieur de la gorge d'ébrasement, selon un joint vertical continu. A partir des piliers du prophète Zacharie et de l'apôtre Jean, côté nord, des piliers d'Isaïe et de Jacques le Majeur, côté sud, la manière de bâtir est tout autre. Les joints courent horizontalement sans interruption, des contreforts d'encadrement aux montants, en passant par la ou les gorges d'ébrasement. C'est-à-dire que la hauteur d'assise est partout la même car tous ces éléments sont taillés dans un seul et même bloc. Il y a désormais continuité parfaite entre les montants des baies et les piliers. Pareille continuité se retrouve dans la travée d'axe, conçue selon la même technique. L'armature de pierre du tympan des baies continue, quant à elle, d'être un élément indépendant, inséré suivant un joint continu épousant le tracé de l'accolade jusqu'à la clé, au milieu de la gorge intérieure. L'emplacement du joint séparant meneaux et arcs brisés des lancettes, placé juste au-dessous des redents d'intrados, ne correspondant pas avec la hauteur de la dernière assise des piliers et des montants (troisième assise au-dessus des consoles des piédestaux), une petite pierre de raccord, haute de 9 cm, a été intercalée à partir des piliers occidentaux de la travée 14. On la retrouve dans toute la partie tournante, exception faite de la travée d'axe. Dans cette dernière travée, les arcs brisés des lancettes sont disposés beaucoup plus haut, aussi deux grandes assises se superposent aux trois assises précitées.

D'autres modifications des modes de taille et d'assemblage des pierres de la clôture peuvent être observées à partir de la réalisation des piliers orientaux de la travée 14. Ces changements concernent la quatrième assise du mur bahut des travées, formant l'appui des baies. Dans les travées 12 et 13, les blocs extrêmes étaient simplement appuyés contre les contreforts. Dans les travées tournantes, les blocs extrêmes de l'appui et les contreforts encadrant les piédestaux ne font qu'un. Le contrefort d'encadrement et l'extrémité de l'appui sont taillés dans une seule et même pierre. Cette technique assure bien évidemment une meilleure cohésion des maçonneries. La longueur des amorces d'appui varie côté chœur entre 27 et 31 cm. Deux, trois ou quatre blocs d'appui prennent place, suivant les travées, entre les blocs extrêmes.

La conjugaison, en une même portion de la clôture, d'une transformation des techniques constructives et de modifications formelles importantes invite d'ores et déjà à poser la question de l'éventuel remplacement du premier architecte, auteur du projet primitif, par un nouveau maître. Si

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

L'on doit toujours être prudent lorsqu'il s'agit d'interpréter des différences stylistiques, si la définition de la manière personnelle, du langage d'un architecte doit se faire avec circonspection, d'autant que sa liberté de création peut être fortement contrainte par les exigences imposées par le commanditaire, si une transformation intervenue en cours de construction peut justifier le recours à des solutions techniques différentes, il est toutefois difficile de croire que l'architecte de la clôture ait pu en si peu de temps modifier à ce point son style et ses modes constructives. L'analyse de la travée d'axe, qui crée une rupture visuelle dans la continuité des travées de la clôture du sanctuaire, nous offre de nouveaux indices confortant l'hypothèse d'un changement d'architecte.

C - Un cas particulier : la travée d'axe

La forme particulière donnée à l'élévation du panneau axial de la clôture se justifie, comme l'écrit Jean-Louis Biget, « en raison de sa situation, de sa place dans le schéma narratif de la statuaire [...] et de son sens symbolique profond ». Elle est le lieu où se concrétise le passage de l'Ancienne Alliance à la Nouvelle, le lieu où la Vierge à l'Enfant, incarnant la continuité de l'Alliance est adossée au vieillard Siméon qui, lors de la Présentation au Temple, reconnaît l'Enfant Jésus comme le Messie.

Cette élévation originale s'explique également par la présence de l'autel secondaire, pour lequel la travée d'axe faisait autrefois office de retable. Cet autel de retro, en pierre, détruit à la Révolution, est figuré de façon sommaire sur l'une des planches gravées du tome quatrième de l'édition originale de *l'Histoire générale du Languedoc*²⁸. Il était destiné aux messes d'obits *in minori*, c'est-à-dire aux messes des anniversaires ordinaires, comme le précise le procès-verbal de visite de l'archevêque Charles Le Goux de la Berchère²⁹. Ces messes étaient célébrées par les treize chapelains perpétuels. L'autel est décrit par le procès-verbal comme étant « sans aucun ornement ». Il est même précisé qu'« On ne sçait pas s'il a été consacré. Le sépulcre où se mettent les reliques est tout ouvert »³⁰. Au moment de la visite on n'y dit plus la messe. Les messes des anniversaires ordinaires se disent aux chapelles. Le 25 août 1703, le petit autel du chœur est consacré par Charles Le Goux de la Berchère et rétabli dans son ancienne fonction³¹. L'archevêque choisi de dédier l'autel à saint Valérien. L'emplacement de l'autel secondaire se devinait encore sur le parement du mur bahut avant l'abaissement du sanctuaire en 1894. Sur l'une des photographies de Louis Aillaud, on distingue des pierres grossièrement équarries à l'endroit où s'appuyaient initialement l'autel.

Mais l'élévation si particulière du pan axial de l'abside est aussi et peut-être surtout l'image parlante d'un nouveau langage architectural et décoratif. La volonté manifeste de mise en valeur de cette travée occupant une place centrale dans le programme iconographique de la clôture ne saurait selon nous expliquer à elle seule pareille composition. Le style introduit dans cette travée du

²⁸ Dom DEVIC et Dom VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, Paris, 1742, « Coupe sur la longueur de l'Eglise » (A. Cadas del., Cl. Lucas sculp.).

²⁹ Ed. de RIVIERES, *Procès-verbal de visite de l'église métropolitaine et du chapitre d'Albi en 1698 et 1699*, Tours, 1877, p. 39.

³⁰ *Ibid.*, p. 39.

³¹ Archives diocésaines, 3 D 1.06, notes du chanoine BECAMEL, extraits du registre des délibérations capitulaires du chapitre de Sainte-Cécile (1693-1703).

sanctuaire, différent de celui des travées 11 à 13, plus moderne, préfigure l'exubérant décor de la clôture occidentale. Il porte bien évidemment la marque de l'architecte qui l'a mis en œuvre, de sa manière personnelle. Il relève également d'une évolution du style flamboyant et appartient pleinement au flamboyant du dernier quart du XV^e siècle.

Le grand gâble en accolade des travées est, ici, abandonné au profit d'un arc en plein cintre dont l'intrados est enrichi d'une frise de vigne et d'une rangée de festons. La frise végétale se poursuivait initialement sur les piédroits. Elle envahit également les deux gorges longeant les pinacles des contreforts d'encadrement, rejoignant la frise de la corniche sommitale. Les flèches des pinacles s'élèvent de la même manière jusqu'à la moulure supérieure de la corniche dont elles épousent le profil. L'architecte crée ainsi un cadre végétal individualisant plus nettement la travée. Les écoinçons réduits à de minuscules triangles n'abritent plus d'oculi. Le chaperon du mur bahut fait place à une accolade qui vient supporter, par l'intermédiaire d'une puissante console, une grande niche semblable à celles des piliers intercalés entre les travées de la clôture. Cette grande niche est coiffée d'un énorme dais à lanterne polygonale surmontée d'une haute flèche torsadée. La niche partage en deux une baie à claire-voie à quatre lancettes groupées deux par deux. Les deux couples de lancettes trilobées sont séparés par des meneaux encadrés chacun par des statuette adossées d'anges porteurs des monogrammes du Christ et de la Vierge. La partie basse des lancettes est aveuglée par des panneaux dont le chaperon est situé légèrement plus haut que dans les autres travées de l'abside. Ceci crée un décalage entraînant un glissement vers le haut de toutes les composantes de la baie.

Le traitement en profondeur de la baie du pan axial est également original. L'architecte abandonne la formule du simple réseau installé au fond d'un profond ébrasement pour une composition plus complexe jouant sur les superpositions de plans. Le réseau dont l'épaisseur a été réduite³², est en partie masqué par la rangée de festons accrochés aux moulures saillantes séparant les deux gorges d'ébrasement. Ces moulures ont abandonné le profil des travées antérieures pour une mouluration de type remplage. Les éléments du profil des montants du réseau de la baie se retrouvent identiques si ce n'est que les deux cavets latéraux sont séparés par une arête vive. L'échelle est aussi différente, l'épaisseur des festons n'excédant pas 10 centimètres.

La travée d'axe offre l'exemple d'une dissociation des élévations côté chœur et côté déambulatoire par un dédoublement partiel des éléments qui la composent. Le subtil dialogue entre Ancien et Nouveau Testament, jusque là réservé aux piliers, est étendu à l'ensemble de la travée. Ce dédoublement donne l'impression de la juxtaposition de deux élévations jumelles. Socles et dais de statues adossés enserrent un réseau que les deux élévations se partagent. La place du réseau se trouve ainsi considérablement minorée, d'autant que les anges porteurs de monogrammes et leur dais masquent presque totalement les meneaux, dont la saillie est par ailleurs diminuée de 2 cm au niveau des panneaux. Les perspectives obliques laissent transparaître très nettement ce dédoublement de la travée d'axe jusqu'aux flèches des dais de Siméon et de la Vierge réunies par de fines dalles ajourées. Ce couronnement de flèches jumelles fait place au fleuron unique des travées précédentes.

La dissociation des élévations s'accompagne d'une discrète différenciation des deux faces de la travée d'axe. Ainsi, les consoles de la Vierge et de Siméon ne sont pas les mêmes. La console de la

³² 19 cm contre 22 cm dans les autres travées du sanctuaire.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

Vierge est creusée d'une double gorge feuillagée, celle de Siméon d'une triple gorge, deux frises végétales encadrant de délicats motifs de remplage, constitués d'une suite d'accolades à intrados redenté, surmontées chacune de deux mouchettes, accolades dont les bases recourbées vers l'intérieur s'agrémentent d'une petite feuille de chou. La gorge du petit chaperon des panneaux aveuglant partiellement les lancettes, vierge de tout décor côté chœur, s'orne côté déambulatoire d'une frise végétale, qui se prolonge dans la gorge intérieure d'ébrasement de la baie.

Le nouvel architecte, fortement contraint par les nécessités de l'harmonisation dans la travée 14 et les quatre autres panneaux de la partie tournante s'est autorisé dans la travée d'axe une transgression presque complète des règles et dispositions établies par son prédécesseur. Ceci n'a pu se faire bien évidemment qu'avec l'assentiment du commanditaire. C'est ce même architecte qui fut vraisemblablement chargé d'aveugler, après coup, la partie basse des baies des travées 12 et 13. Est-il également intervenu dans la travée 11 ? L'hétérogénéité des dais des huit piliers des portes latérales d'accès au chœur pose en effet question. Cette diversité surprend d'autant plus qu'un seul et même type de dais couronne les niches des autres piliers de la première phase de construction. Les dais des portes latérales se distinguent principalement des huit dais des piliers encadrant la travée 13 par l'emploi du gâble en accolade sur archivoltte brisée -tant au niveau du dais proprement dit que des baies de la lanterne- par la présence d'un larmier horizontal sur les faces de cette même lanterne, cantonnée par des contreforts sur angle, par la disparition des pinacles coiffant les culées, par l'adoption du nœud de fleuron pour les gâbles inférieurs, aux rampants enrichis de deux crosses végétales et par le recours à des flèches à quatre rangs de crochets, aux faces partiellement agrémentées de motifs de remplages. Les faces de la partie inférieure des dais de Matthias, Simon et Malachie présentent, par ailleurs, un tracé courbe, sans que le dais n'adopte pour autant la forme cylindrique. Un dais se singularise fortement : celui de Michée. Il possède une lanterne avec gâbles en accolade sur archivoltte brisée mais sans larmier horizontal (lanterne cantonnée de classiques contreforts aux larmiers surmontés de grosses feuilles de choux) sa flèche est à trois rangs de crochets, tandis que le dais proprement dit, polygonal, est identique à ceux des piliers encadrant la travée 13. Tout se passe comme si on avait initialement prévu de réaliser les dais des piliers des portes latérales sur le modèle des dais des autres piliers polygonaux, puis qu'un changement de forme était intervenu en cours de construction. L'étude du dais de Malachie est intéressante à ce sujet. Les arcs-boutants renforçant les poussées fictives de la lanterne y sont agrémentés d'animaux réels ou fantastiques, sur l'extrados des volées, dont la présence n'est rendue possible que par l'absence de couronnement de culée en forme de pinacle. Or l'extrémité de la flèche du pinacle de culée a bel et bien été sculptée au moment de la réalisation du contrefort d'encadrement oriental. Logiquement présente de part et d'autre du dais de Michée, cette pointe de la flèche du pinacle de culée ne se retrouve plus sur les contreforts d'encadrement des autres piliers des portes latérales. L'interprétation de ces données s'avère difficile. Il faut peut-être imaginer que la travée 11 fut achevée postérieurement au changement d'architecte, ce qui aurait permis aux tailleurs de pierre, lors de la réalisation des dais des grandes statues, d'intégrer certaines des nouveautés introduites dans l'abside.

Une dernière particularité mérite d'être signalée. Le dais de Philippe offre l'exemple unique parmi les dais des travées 11 à 13 d'une voûte en étoile enrichie de nervures curvilignes. Sur la base commune à tous les dais des piliers du sanctuaire, c'est-à-dire une voûte à retombée pendante, dotée

de six doubleaux et de seize ogives, le tailleur de pierre a ajouté une série de nervures courbes symétriques se rejoignant au niveau des clés. Il s'agit de la même formule employée pour les dais de Siméon et de la Vierge, utilisée également lors de la réalisation des deux dais extrêmes du registre inférieur de la façade occidentale du jubé, comme pour l'extraordinaire dais de la chaire épiscopale. La présence de ce type de voûtement, qualifié par plusieurs auteurs de « voûte en éventail », plaide en faveur d'une réalisation tardive des dais des piliers des portes latérales.

III – Le chœur des chanoines et le jubé

Le chœur des chanoines et le jubé ont été conçus et réalisés ensemble. Ils appartiennent sans discussion à une seule et même phase constructive, malgré un traitement différencié. Là encore nous distinguons de l'opinion émise par Rolland Chabbert qui a cru pouvoir définir deux étapes de construction distinctes. Il est bien évident que le choix du lieu d'implantation du jubé, de l'importance de son développement en profondeur, de la hauteur de son élévation fut un préalable, et qu'il conditionna dans une large mesure les dispositions qui furent adoptées pour le chœur des chanoines. La façade du jubé fut alignée sur les piliers séparant la sixième et la septième travée de l'église, décision logique puisque s'ouvraient dans la sixième travée la porte principale, établie sur le flanc sud, et la porte menant au cloître, côté nord³³.

A - Les travées aveugles

La présence des stalles des chanoines explique l'aveuglement total des travées 3 à 10 de la clôture. Cette disposition, habituelle, permettait de répondre au besoin de silence, et d'assurer prière et recueillement. Côté déambulatoire, la division en travées, séparées par des piliers creusés de niches, est conservée. La largeur des travées a cependant été réduite de 15 centimètres environ par rapport aux travées 12 à 14. Le rétrécissement des baies est encore plus sensible : 1,62 m au lieu de 1,88 m³⁴. Côté chœur, l'architecte a opté pour une disposition peu banale consistant à couronner les stalles hautes, appuyées contre la clôture, par de grands dais en pierre. Sous ces dais, les dorsaux en bois sont prolongés par des panneaux peints³⁵, séparés par des statuettes d'anges. Installés sur de petits culots armoriés, ces anges sont coiffés par des dais cylindriques, dont les flèches s'intercalent entre les dais des stalles hautes.

1 - Ruptures d'appareillage et changements de proportions

La préservation de l'unité du sanctuaire avait imposé, au moment de la construction de l'abside, la conservation des proportions définies par le premier architecte de la clôture. A partir des travées aveugles, son successeur dispose d'une liberté plus grande. L'élévation qui comprenait seize assises - auxquelles s'ajoutaient les trois blocs superposés de la pointe des gâbles, du nœud et du fleuron des grandes accolades des travées- ne possède plus, à l'ouest des portes latérales d'accès au chœur, que

³³ Murée en 1818.

³⁴ Le rétrécissement de la largeur des baies se fait au profit de l'ébrasement.

³⁵ Ces peintures murales, de style Renaissance, ont été ajoutées bien des années après la réalisation de la clôture.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

quinze assises. Cette différence résulte d'une transformation complète de l'élévation des piliers séparant les travées, qu'il s'agisse des contreforts d'encadrement des niches, des dais ou des piédestaux. Ces derniers, cylindriques, ne comptent plus que six assises. Si la première assise correspondant au socle conserve la même hauteur, le bloc dans lequel est taillée la base du piédestal, comme celles des deux contreforts d'encadrement gagne 6 cm. Au-dessus, deux assises, et non plus trois, forment le corps du piédestal qui perd 10 cm. La cinquième assise, qui accueille le décor de gâbles en accolade, de baies jumelles et de pinacles, passe de 40 à 46 cm de haut. Enfin, la hauteur de la console se trouve également augmentée. Aussi, la statue de Jonathas est-elle placée environ 10 cm plus haut que celle d'Ezéchiël.

Ces modifications de proportions entraînent une multitude de décalages entre les lits des travées aveugles et ceux des piliers du sanctuaire³⁶. Ces décalages sont perceptibles dans la travée 10 qui fait office de travée de raccordement. La plupart d'entre eux ont été masqués dans la gorge d'ébrasement présente du côté des piliers occidentaux des portes latérales du chœur. Tel n'est pas le cas du décrochement consécutif à l'augmentation de la hauteur de la base des piédestaux, bien visible au milieu du mur bahut. Dans la travée 10, côté nord, le décrochement est taillé dans un bloc de 40 cm de large, à 22 cm de l'angle supérieur gauche. Les décalages concernent également les assises supérieures. Au-dessus des dais, la solution de raccordement retenue diffère d'un côté à l'autre de la clôture. Côté nord, le passage d'une élévation à l'autre se fait à l'endroit de la moitié orientale du grand gâble, l'écoinçon gauche demeurant ajouré. Côté sud, le raccordement se fait dans l'écoinçon gauche, qui est ici aveugle et dépourvu d'oculus, ainsi qu'au sommet du contrefort d'encadrement voisin. Alors que le couronnement du contrefort d'encadrement est semblable, côté nord, à ceux de tous les contreforts des travées entièrement ajourées, c'est-à-dire avec chaperon en bâtière ; au sud, celui-ci adopte un type nouveau, spécifique aux travées aveugles. La présence de la chaire épiscopale explique évidemment ces différences.

L'étude attentive du gâble de la travée 10 nord, et plus particulièrement de sa moitié orientale offre par ailleurs de précieuses informations concernant le projet du premier architecte. La moitié occidentale du gâble de la travée 10 nord est taillée dans cinq grands blocs rectangulaires séparés par des joints horizontaux (de la 11^e à la 15^e assise), les quatrième et cinquième blocs étant communs aux deux moitiés de gâble. Cette disposition correspond à l'aveuglement de la travée, l'arc étant simplement décoratif. Aussi, la partie voisine du réseau de la baie est ici taillée dans les mêmes blocs. Côté nord, la moitié inférieure du gâble est constituée de véritables claveaux assemblés selon des joints rayonnants. Plus exactement, la gorge extérieure et la moitié de la gorge intérieure sont formées d'un sommier et d'un deuxième claveau, un troisième bloc assurant la transition avec les blocs rectangulaires supérieurs. Ce troisième bloc possède à son extrémité inférieure une découpe diagonale, reprenant celle du claveau qu'il prolonge, mais sa face supérieure est horizontale afin de pouvoir recevoir le bloc de la 13^e assise. Le deuxième claveau a été retaillé afin de modifier la courbure de la gorge et celles des moulures saillantes qui l'encadrent, l'accolade des gâbles des travées aveugles étant plus aigüe, en raison de la modification de la largeur des baies. La présence des

³⁶ La seule correspondance s'observe dans la travée 10 nord entre le lit séparant la 10^e et la 11^e assise du pilier d'Ezéchiël et le lit intercalé entre les 9^e et 10^e assises des travées aveugles.

deux claveaux permet d'affirmer que la travée 10 avait été prévue pour être totalement ou partiellement ajourée. Or l'ouverture, même partielle, des baies de cette travée rend impossible la présence des grands dais de calcaire des stalles hautes. Par conséquent, il ne fait guère de doute que le chœur des chanoines que nous admirons aujourd'hui est une création du deuxième architecte.

2 - Des modifications formelles et décoratives

Les changements de proportions introduites par le nouvel architecte de la clôture s'accompagnent de modifications d'ordre formel et décoratif. Ces dernières concernent principalement les piliers. L'élévation des travées aveugles reste en effet, pour l'essentiel, tributaire du modèle fourni par le premier architecte de la clôture. Le nouveau maître conserve le principe des baies à remplage au dessin inchangé, si ce n'est l'ajout d'un redent pour les deux demi-mouchettes placées de part et d'autre du monogramme du Christ³⁷, ou bien l'augmentation de la saillie des courbes, contre-courbes et montants verticaux séparant les bilobes des couples de mouchettes. Cette augmentation passe par l'introduction d'un tore à listel semblable à ceux qui agrémentent les autres éléments du réseau, exception faite des redents. La dernière modification mineure apportée au remplage touche à la forme du monogramme du Christ qui, selon l'expression de Jean-Louis Biget, « s'épanouit en une croix bourgeonnante »³⁸. En réalité, seule la barre verticale gauche du H se termine par une grande feuille d'espèce indéterminée. Ce motif était apparu dans la travée 14. Chacun des monogrammes des travées aveugles possède, par ailleurs, un S figuré à l'envers.

La transformation la plus notable concerne l'ébrasement des baies. La double gorge devient la règle. L'architecte a choisi de reprendre une formule initiée dans les quatre travées encadrant la travée d'axe, côté déambulatoire. La solution retenue ici est toutefois différente. L'ébrasement de la baie et le contrefort d'encadrement, auparavant nettement individualisés, fusionnent partiellement. Le tore à listel bordant le gâble se prolonge pour moitié sur la face latérale du contrefort d'encadrement. La moulure possède cependant sa propre base, distincte de celle du contrefort. La diminution de la largeur des travées a en outre imposé une réduction de la taille des *oculi* d'écoinçon. Leur diamètre passe de 55 à 44 centimètres. Le positionnement des mouchettes à l'intérieur des *oculi* est lui aussi modifié.

Nous ne saurions terminer la description des travées sans dire un mot de la couronne sommitale de la clôture. La première remarque concerne plusieurs modifications de détail introduites par l'architecte touchant à la forme des croix et des lys. Les croix des travées aveugles se distinguent par un médaillon central de forme circulaire³⁹, décoré simplement d'un quadrilobe, mais également par des branches à l'épaisseur augmentée, puisque correspondant à celle des redents dont elles épousent le profil. Quant aux lys héraldiques, les lourds nœuds de forme carrée ou hexagonale sont abandonnés au profit de nœuds débordants dont la forme s'harmonise avec le profil des redents.

³⁷ Le nouvel architecte avait déjà ajouté pareil redent aux semblables demi-mouchettes des baies de la partie tournante.

³⁸ J.-L. BIGET, *Sculptures*, p. 39.

³⁹ Plus petit que les gemmes des croix du sanctuaire.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

La seconde remarque touche à la répartition des croix, des fleurs de lys et écus d'Amboise. Côté sud, la mise en place des trois éléments décoratifs obéit à un ordre rigoureux. Dans chacune des travées, deux fleurs de lys encadrent la pointe de l'accolade du gâble et ces deux lys sont flanqués, à gauche, d'un écu et à droite, d'une croix. Pareille régularité ne se retrouve pas côté nord. Si les travées 4 et 5 offrent une répartition analogue aux travées méridionales, d'autres formules se rencontrent ailleurs. Dans les travées 9 et 10, la place des croix et des écus est inversée. Cette différence peut résulter d'une erreur commise au moment de la mise en place. Cette explication ne peut être avancée pour les travées 3, 6, 7 et 8 dans lesquelles la distribution des éléments est réalisée symétriquement par rapport à la pointe de l'accolade du gâble. Cette dernière est partout encadrée par deux fleurs de lys, puis, selon les travées, par deux croix ou deux écus. Une alternance a même été créée dans les travées 6 à 8 : lys et croix décorent le sommet de la travée 6, lys et écus dans la travée 7, lys et croix à nouveau dans la travée 8.

Les transformations formelles et décoratives qui affectent les piédestaux, les dais et les contreforts d'encadrement s'inscrivent, dans une large mesure, dans le prolongement de celles introduites lors de l'édification de l'abside. Là encore se perçoivent les fruits d'une liberté créative accrue accordée au deuxième architecte de la clôture. Le socle des piliers adopte la forme d'un polygone concave à cinq côtés. Les trois faces principales ont la même largeur, soit 26 cm, mais leur concavité diffère. La face avant présente une concavité faible se limitant à 1 cm de profondeur par rapport aux arêtes saillantes des angles du polygone, tandis que celle-ci est de 4 cm pour les faces latérales. La manière dont sont taillés les blocs qui le composent est très instructive. Le socle est constitué de trois blocs assemblés selon un joint vertical placé au milieu des deux faces latérales encadrant la face avant. Les socles des piliers de l'abside avaient déjà été réalisés selon le même principe, alors que pour les piliers polygonaux le socle est monolithe⁴⁰.

Au-dessus du socle, l'architecte a choisi d'individualiser le noyau du piédestal, qui possède désormais sa propre base, distincte de la base du pilier. Cette dernière épouse les concavités du socle et se prolonge en arrière des contreforts d'encadrement, comme la petite base des moulures séparant les deux gorges d'ébrasement. La hauteur de la base a été réduite (16 cm contre 25 auparavant), son profil, modifié. Aussi, n'offre-t-elle plus de continuité avec la base des murs bahut. On a cherché à rompre cette continuité visuelle. L'architecte a, en outre, décalé vers le haut le membre inférieur de la base et le sommet du socle du pilier. La partie supérieure du socle taillée dans la deuxième assise passe ainsi de 3 à 5 cm de haut. La base du piédestal, haute de 12 cm, possède son propre socle. Elle est encadrée par les deux bases des contreforts d'encadrement, qui ont gagné 3 cm en hauteur par rapport aux bases des contreforts des piliers de l'abside.

Les deux organes de butée décoratifs sont constitués au niveau du piédestal par deux contreforts de section carrée imbriqués, suivant le principe bien connu de la rotation. A l'intérieur d'un premier

⁴⁰ Les socles des piliers des statues d'Osée et de Sophonie sont constitués d'un seul bloc, dans lequel est également taillée, côté droit, l'amorce du soubassement du mur bahut contigu. Cette amorce mesure 17 cm de large sur le socle du pilier d'Osée, 10,5 cm sur celle du pilier de Sophonie. Pour les piliers de Joël et d'Amos, le bloc dans lequel le socle est taillé est plus petit. L'amorce du soubassement de la travée contiguë, ici côté gauche, ne mesure plus que 7 et 5 cm, tandis que côté droit, c'est le bloc de première assise du mur bahut qui forme un léger retour pour compléter la face extrême du socle du pilier (sur 6 cm de large).

contrefort dont la face avant mesure 8 cm de large, un second contrefort est dégagé, plus petit, disposé sur angle. La matérialisation de ce contrefort intérieur passe par le creusement de deux anglets de 45° sur les trois faces visibles du contrefort principal. A partir de la huitième assise, seul le contrefort sur angle poursuit sa course, jusqu'au niveau des dais des grandes statues. La transition est assurée par deux couronnements jumeaux en forme de pinacle. Le contrefort sur angle, lui-même coiffé d'un pinacle, est en partie engagé dans un contrefort arrière. Les faces du contrefort sur angle et du contrefort arrière ne sont plus creusées comme c'était le cas auparavant. Le contrefort arrière se termine par une flèche à deux rangs de crochets et de trois délicats gâbles.

L'extrémité supérieure du piédestal a, elle aussi, subi plusieurs transformations. La plupart concernent la cinquième assise : généralisation du gâble sur archivolté brisée, recours à un même type de remplage pour les baies jumelles, comme pour le réseau décorant l'intrados des archivoltés (pour toutes les faces d'un même pilier et pour tous les piliers des travées aveugles), creusement accru des écoinçons, meublés désormais d'un redent accroché sous le larmier horizontal⁴¹. Quant à la console, sa moitié supérieure est désormais profilée d'un double cavet renversé.

Mais qu'en est-il des dais ? Lors de la construction de l'abside, le nouvel architecte s'était autorisé à modifier seulement la partie inférieure du dais des grandes statues, et ce, seulement côté déambulatoire afin de ne pas rompre l'unité du sanctuaire. Dans les travées aveugles, ce dernier renouvelle complètement les deux autres composantes du dais que sont la lanterne et la flèche. Le dais inférieur conserve le principe des gâbles projetés en avant, loin de l'aplomb des culots, mais les réseaux d'intrados ont un dessin différent. Sous chaque gâble, deux accolades redentées sont surmontées de quatre mouchettes et d'un bilobe vertical séparé en deux par un meneau. La nouveauté réside dans l'emploi d'un même motif de remplage pour l'ensemble des dais, exception faite du dais de Salomon. Dans la partie tournante, côté déambulatoire, chaque dais possédait un type de réseau d'intrados différent. Le dais de David se singularisait par trois gâbles offrant chacun un motif particulier.

Le remplacement de la lanterne polygonale des piliers du sanctuaire par une lanterne cylindrique, dont la hauteur s'est considérablement accrue, constitue la principale innovation. Cette dilatation en hauteur explique la formidable complexification de son système de butée. Quatre culées placées en arrière des pinacles du dais contrebutent fictivement la lanterne par l'intermédiaire d'arcs rayonnants. L'implantation des arcs-boutants est diagonale, les contreforts de la lanterne n'étant pas alignés avec les culées. Deux arcs-boutants semblables convergent à partir de deux culées voisines vers un même contrefort de la lanterne. Les arcs-boutants ont la forme d'une demi-accolade dont l'extrados est agrémenté de deux crochets et l'intrados décoré par des éléments de remplage. Deux volées convergentes dessinent, en fait, une baie brisée à deux lancettes surmontée d'un gâble en accolade. Les demi-accolades se prolongent pour former un enroulement en forme de crosse, qui fait office de renfort supplémentaire, unissant la flèche des pinacles des culées aux contreforts de la lanterne. A l'inverse d'un système de butée réel, les arcs-boutants, comme d'ailleurs les crosses, sont là pour renforcer les fragiles culées décoratives.

⁴¹ La profondeur des écoinçons s'est accrue de 2 cm passant de 1,6 /1,7 à 3,7 cm.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

Au-dessus de la lanterne dont les baies sont surmontées de gâbles en accolade sur archivolte brisée, d'autres minuscules culées et arcs-boutants renforcent la base de la flèche. Plus gracile, pourvue de quatre rangs de crochets, cette dernière dépasse de près de 90 cm la corniche de couronnement.

B - La clôture occidentale

La construction de la clôture occidentale a été l'occasion pour le deuxième architecte de donner libre cours à sa créativité. On y découvre un style en pleine liberté, enfin débarrassé des contraintes d'harmonisation. Cette partie de la clôture de la cathédrale albigeoise témoigne de ses remarquables qualités d'invention mais également de sa grande maîtrise technique, en particulier dans le domaine de la stéréotomie et de la mise en œuvre de voûtements complexes.

1 - Le règne de la travée dédoublée

La façade du jubé, autrefois offerte aux regards des fidèles, avant que l'orientation de la cathédrale ne soit inversée, présente cinq travées encadrées par de très hauts piliers. Ces piliers, creusés de niches sur deux niveaux, se terminent à leur sommet en consoles destinées à supporter un troisième registre de grands personnages. Les niches du premier registre de grandes statues, au nombre de douze, sont groupées deux à deux. Deux types de piédestal se rencontrent à ce niveau. Les deux piédestaux extrêmes du jubé qui assurent la liaison avec les lourds piliers engagés de l'église adoptent la forme ondulée, tandis que les autres piédestaux sont cylindriques. Les piédestaux du registre intermédiaire, au nombre de six, sont isolés et possèdent une forme originale : en demi-amande. On retrouve la forme cylindrique pour les piédestaux supérieurs, couronnés de lourdes consoles.

La hauteur retenue pour les piédestaux du premier registre de grandes statues n'est pas la même que dans les travées aveugles. Les statues sont placées à 2 mètres 58 du sol, soit 18 centimètres plus haut. Cette augmentation correspond à deux modifications. La cinquième assise mesure ici 52 centimètres de haut (+ 6 cm), et la console s'orne en plus de l'habituelle frise végétale d'un rang de délicates arcatures, meublées avant les destructions révolutionnaires de petits blasons d'Amboise surmontés de la crose épiscopale. Ce décor d'arcatures ajouré est constitué d'une série d'accolades à intrados redenté, surmontées chacune de deux mouchettes. Ces éléments de remplage ferment une gorge à profil demi-circulaire, large de 12 centimètres. Ce décor d'arcatures était apparu dans la travée d'axe de l'abside.

L'augmentation de la hauteur de la cinquième assise a nécessité une adaptation du décor sculpté. Si les proportions demeurent identiques pour la partie inférieure, au-dessous du larmier, au-dessus, les baies géminées connaissent une dilatation vers le haut, passant de 23 centimètres (travées aveugles) à près de 30 centimètres. Les motifs de remplages ne sont pas pour autant modifiés, simplement les crosses végétales du fleuron des gâbles ne masquent plus désormais le haut des lancettes. Ces changements de proportions ont entraîné également un étirement de la pointe des gâbles dont les rampants présentent chacun, non plus une seule crose, mais deux. Les crosses inférieures sont rejetées vers l'angle inférieur des écoinçons, tandis que les crosses supérieures,

traversant le larmier, s'épanouissent à la base des meneaux des baies jumelles.

D'autres modifications affectent les quatre premières assises des piédestaux du registre inférieur. Les socles des contreforts d'encadrement des niches sont désormais individualisés par une saillie à la jonction de deux courbes du socle principal. Sur les piédestaux ondulés de semblables contreforts séparent les trois composantes du support de statue. Par ailleurs, sur les piédestaux jumeaux, les contreforts ne sont pas disposés de la même manière que sur les piédestaux des travées aveugles. Ils ne présentent plus en avant un angle saillant, mais une face rectiligne. Cette implantation explique l'imbrication des socles des contreforts et de la base principale qui épouse les concavités du socle.

Les deux types de piédestaux du registre inférieur possèdent chacun une forme de dais particulière. Les dais des piédestaux cylindriques offrent une variante de ceux des travées aveugles. La lanterne y est plus haute et est ici coiffée d'un lanternon cylindrique, lui-même couronné par une petite flèche à trois rangs de crochets. Le réseau des baies de la lanterne est différent et les volées d'arcs-boutants en forme de demi-accolade qui la contrebutent fictivement présentent un dessin renouvelé. L'enroulement terminal en forme de volute disparaît par exemple au profit d'un fleuron, commun à deux volées convergentes. Ce fleuron est sculpté au-devant de chacun des contreforts de la lanterne. Un deuxième registre de volées rayonnantes contribue le lanternon. Les réseaux d'intrados des gâbles du dais inférieur ne sont pas uniformes, certains présentent de petits pinacles sur l'axe médian. Les larmiers du dais inférieur et de la lanterne sont agrémentés enfin de redents, eux-mêmes redentés, terminés par de minuscules feuilles de choux.

Les dais des piédestaux extrêmes, beaucoup plus grands, présentent de très complexes voûtes en étoiles à six retombées pendantes et dix-neuf clés, enrichies de nervures curvilignes. Le dais proprement dit y est coiffé d'une grande lanterne polygonale à trois faces apparentes. Cette lanterne polygonale est elle-même surmontée d'une lanterne et d'un lanternon, tout deux de forme cylindrique. Chaque face de la lanterne est meublée d'une large baie à quatre lancettes, couronnée d'un gâble sur archivoltte brisée. Chaque contrefort de la lanterne était primitivement pourvu des armoiries de Louis I^{er} d'Amboise⁴².

Les flèches des dais des piédestaux jumeaux s'élèvent jusqu'à l'assise précédant la console des piédestaux du registre intermédiaire de grandes statues. Deux des piédestaux de ce registre portent encore des statues authentiques (Adam et Eve), les seules à avoir été épargnées. Le décor de ladite assise reprend le principe des gâbles en accolade sur archivoltte brisée et baies géminées ; cependant le support présente non plus trois mais quatre travées. L'architecte a pris soin de différencier les six piédestaux des autres supports de statue par des dessins de réseaux particuliers. La console est à ce niveau simplement agrémentée d'une étroite frise végétale. Le dais adopte la forme du piédestal qu'il coiffe. Il possède une lanterne de forme cylindrique.

Point de dais pour les supports du dernier registre qui se distinguent par une double couronne végétale encadrant une gorge fermée par une rangée d'arcatures. Les vandales révolutionnaires ont brisé ici aussi, systématiquement, les armoiries de l'évêque commanditaire. Seuls les deux piédestaux extrêmes ont été épargnés. Crosses et écus y sont parfaitement conservés. Nous pouvons voir qu'ils ont été oubliés par les peintres chargés de réaliser la mise en couleur des sculptures.

⁴² Soixante quinze statues décoraient initialement la façade principale de la clôture occidentale.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

Les six verticales des piliers de la façade de la clôture occidentale sont équilibrées par deux grandes horizontales délimitant un étroit registre médian. Ces deux horizontales sont constituées de deux puissants larmiers décorés de frises végétales. Le larmier inférieur correspond au niveau de la corniche de couronnement de la clôture, le larmier supérieur à celui du sommet du garde-corps de la tribune du jubé véritable. Les saillies maximales des deux larmiers sont espacées d'un mètre douze. Au registre inférieur, dans chaque travée, prennent place deux arcs jumeaux brisés, surmontés chacun d'un gâble en accolade dont le fleuron occupe le centre des compartiments du registre intermédiaire. Les fleurons y sont encadrés par de petits culots et dais. Avant la Révolution, les culots supportaient vingt petites statues de 45 cm de haut⁴³. Entre les dais figurent des monogrammes de la Vierge et du Christ, rehaussés d'or.

La composition de cette façade dérive de la mise en œuvre, pour la couverture du porche du jubé véritable, d'une technique spectaculaire de voûtement à retombées pendantes. Douze petites voûtes en étoile, à quatre liernes et huit tiercerons, s'assemblent autour de trois retombées pendantes. Chacune de ces trois retombées pendantes est formée par les retombées des nervures et des voûtains au centre d'un groupement de quatre voûtes en étoile. D'autres retombées pendantes prennent place à la jonction des six arcs jumeaux lancés entre les quatre piliers de la façade du jubé véritable mais également à la jonction des arcs jumeaux séparant la travée centrale du porche des travées latérales. Ainsi naît le dédoublement des travées dont a été conservé le principe pour les deux travées extrêmes fermant le déambulatoire. Dans lesdites travées, la retombée centrale commune aux deux arcs brisés s'appuie sur le linteau de la porte. L'architecte a eu recours au même système d'arcs jumeaux et retombée pendante au revers du jubé, pour la travée centrale. Là encore le mode de voûtement retenu a conditionné son emploi. Le vestibule encadré par les deux escaliers d'accès à la tribune du jubé est, en effet, couvert d'une double voûte en étoile, ici sur plan barlong.

Sur chacune des retombées pendantes ou centrales s'accrochent de hautes consoles destinées à supporter des statues. Détruites sur la façade externe du jubé, elles ont été conservées au revers des portes latérales et de la travée centrale. A ce dernier emplacement figure sainte Cécile présidant le chœur des anges. Chaque statue ou emplacement de statue est coiffé d'un haut dais architecturé. L'ensemble souligne l'axe médian de chaque travée dont le décor s'organise de façon symétrique par rapport à cette verticale prolongée dans la travée centrale et les travées extrêmes (avers et revers) par un second registre de statues. Dans ces travées, au troisième et dernier registre, deux arcs en plein cintre s'assemblent sous un grand gâble en accolade.

Le dédoublement devient un véritable leitmotiv. Les éléments géminés prolifèrent, même lorsque leur présence n'est justifiée par aucun impératif constructif. Nous pouvons citer à titre d'exemple l'exubérant décor surmontant les portes d'accès aux deux escaliers de la tribune du jubé. Entre les contreforts d'encadrement des portes, qui se prolongent jusqu'à la voûte, prennent place quatre rangs superposés d'arcs groupés par paire. Les arcs jumeaux du dernier rang, qui adoptent un tracé en plein cintre, sont réunis sous un grand gâble en accolade. L'axe médian de cette composition et les contreforts d'encadrement étaient chacun agrémentés de deux statues superposées dont ne subsistent

⁴³ Deux statuette supplémentaires occupaient de semblables emplacements aux deux extrémités de cette galerie.

plus que les culots et les dais. Les couples de gâbles jumeaux superposés de la face ouest de la chaire épiscopale fournissent un autre exemple de l'utilisation gratuite des motifs dédoublés.

2 - Une solution harmonieuse de raccordement

Afin d'assurer une transition douce entre les travées aveugles et la clôture occidentale, le deuxième architecte a fait le choix d'une modification progressive de l'élévation qui se joue en deux temps. Dans la deuxième travée de chacune des clôtures latérales, les piédestaux adoptent la hauteur des piédestaux du jubé avec, comme pour ces derniers, une rangée d'arcatures pour la console et une cinquième assise de 52 centimètres. Les réseaux sculptés sur la cinquième assise, qu'il s'agisse des baies supérieures ou des baies surmontées de gâbles sur archivolt, présentent un dessin renouvelé. Les tympans des baies sous gâble s'enrichissent de deux mouchettes supplémentaires tandis que les petites baies géminées disparaissent au profit d'un réseau continu de lancettes en accolade que surmontent deux rangs de mouchettes. Les meneaux se prolongent verticalement jusqu'au sommet des baies, séparant des couples de mouchettes superposées. Les larmiers des contreforts sont ici, comme dans les travées aveugles, sculptés dans la cinquième assise. En revanche, les rampants des gâbles possèdent une double crosse comme sur les piédestaux du jubé. Pour le reste, les quatre premières assises sont en tous points identiques à celles des piédestaux des travées aveugles. Nous pouvons tout au plus signaler une différence concernant le socle, ici, presque monolithe.

La taille des grandes statues n'ayant pas varié, l'augmentation de la hauteur du piédestal a imposé une modification de la hauteur d'implantation du dais. Cette transformation a entraîné de nouvelles ruptures dans la continuité des lits, ruptures localisées dans les deux gorges de l'ébrasement occidental des baies aveugles de la troisième travée de chacune des clôtures latérales, et dans les lancettes voisines.

Pour l'élévation de la travée, l'architecte reste fidèle au mur bahut surmonté d'une baie à remplage sous un grand gâble en accolade. Cependant, le gâble est privé de frises de rampant et est doté d'un fleuron étêté en raison de la présence de la corniche de couronnement de la tribune du jubé. Les *oculi* d'écoinçon ont également disparu. L'existence au centre de la baie aveugle d'une ouverture donnant le jour à chacun des escaliers de la tribune du jubé a conditionné une modification générale du réseau et l'apparition d'étroites lancettes⁴⁴, aux arcs aigus et aux redents taillés au-dessus du joint séparant la neuvième de la dixième assise. Sa présence explique aussi la disparition du monogramme IHS. Le recours au monogramme isolé du Christ cesse d'ailleurs dans cette travée. Il est, sur l'ensemble de la clôture occidentale, toujours associé à celui de la Vierge. Les deux monogrammes se rencontrent dans les compartiments du registre intermédiaire de la façade de la clôture occidentale, comme nous l'avons vu, au revers des portes fermant le déambulatoire, mais également au revers du jubé véritable, ou au-dessus de la porte d'accès à l'escalier nord de la tribune du jubé⁴⁵.

L'élévation de la première travée des clôtures latérales est singulière car elle obéit au principe de la travée dédoublée. Deux hautes baies à remplages, ajourées, surmontées chacune d'un gâble en accolade sur archivolt brisée, sont séparées, côté déambulatoire, par un très haut piédestal

⁴⁴ 17,5 cm contre 26,5 dans les travées précédentes.

⁴⁵ Les deux monogrammes ont été détruits au-dessus de la porte sud.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

supportant une statue d'ange. Cette statue assure visuellement le lien entre la galerie de grandes statues des clôtures latérales et les personnages du revers des travées extrêmes de la clôture occidentale. Ce lien est renforcé, côté sud, par l'originale disposition du groupe de l'Annonciation. L'ange Gabriel, placé sur le piédestal intermédiaire de la première travée, regarde en direction de la Vierge installée au-dessus de la porte d'accès au déambulatoire.

La hauteur du piédestal médian de la première travée et sa gracilité ont imposé une dilatation extrême de la dernière assise supportant la console. Celle-ci mesure 56 centimètres de haut. Ces proportions ont été l'occasion d'une surenchère ornementale. Si l'on retrouve au-dessus du larmier les habituelles baies géminées, au-dessous, le support offre une très originale superposition de deux gâbles. Le gâble inférieur en forme d'accolade aigüe traverse de sa pointe un arc en plein cintre puis un oculus circulaire, meublé d'un bilobe vertical supporté par deux accolades à intrados redenté. Cet oculus est, lui-même, coiffé d'un deuxième gâble à unique crosse de rampant mais agrémenté d'un fleuron. De petits redents surmontent par ailleurs le larmier. Le motif du double gâble est repris pour les piédestaux et les dais des petites statuetstes des montants de la chaire épiscopale. Cependant, l'arc en plein cintre adopte un tracé en anse de panier et l'oculus surmonté d'un gâble en accolade fait place à un bilobe en forme de larme. Le dessin de la couronne d'arcatures de la console est également différent. Tout ceci permet de juger de la capacité de renouvellement du deuxième architecte.

Le piédestal intermédiaire, la statue qu'il supporte et le dais qui coiffe cette dernière forment une puissante verticale que prolonge une série de moulures jusqu'à la corniche couronnant la tribune du jubé. Ces moulures adoptent le profil de l'ébrasement des baies jumelles. Elles dessinent avec les corniches de la clôture latérale et de la tribune du jubé un compartiment semblable à ceux du registre intermédiaire de la clôture occidentale. Néanmoins, ce compartiment est sobrement décoré pour éviter toute transition brutale. Il ne présente pas de frises végétales latérales ni de bordures de festons, pas plus que de statuetstes ou de monogrammes dorés. L'architecte a préféré reprendre le motif des grands écus d'Amboise fichés sur un redent. Une fois encore, les écus ont été grattés et sont privés de la crosse épiscopale. L'absence de croix, au nord comme au sud n'est sans doute pas le fruit du hasard. Cette entorse à l'alternance des croix et des armoiries épiscopales devenue la règle depuis la travée 14, annonce en quelque sorte l'extraordinaire prolifération des armes de l'évêque commanditaire sur la clôture occidentale. Les croix, totalement absentes sur la façade de cette même clôture, comme sur le revers des travers extrêmes, n'apparaissent qu'au revers du jubé véritable, c'est-à-dire du côté du chœur des chanoines. Bien différentes des grandes croix ancrées, elles sont, ici, associées avec l'écu d'Amboise.

Les baies de la première travée sont installées, comme ailleurs, au-dessus d'un mur bahut dont la hauteur est inchangée. Côté porche, un faisceau de moulures saillantes s'intercale entre les baies jumelles, prolongeant partiellement les nervures de la voûte. L'armature de pierre garnissant chacune des baies présente un dessin très original. Cette originalité ne provient pas de la division en quatre lancettes par des meneaux verticaux ni de la forme du réseau du tympan pour lequel l'architecte a eu recours aux habituels bilobes verticaux, mouchettes ou losanges curvilignes mais du traitement des lancettes. Celles-ci sont elles-mêmes divisées sur toute leur hauteur par une série d'éléments courbes unissant les lancettes deux à deux selon un tracé symétrique. Tous ces éléments se différencient des montants et des meneaux par un profil simplifié. Une semblable division des lancettes se rencontre

sur la lanterne du dais de la chaire épiscopale.

Sur le mur de fond du porche, le motif des baies jumelles est repris sans division des lancettes. Les baies sont ici aveugles et naissent au niveau du sol. Le mur bahut, conservé dans la première travée des clôtures latérales pour offrir une continuité visuelle avec les autres travées, est abandonné. L'architecte n'en conserve que le socle et la base, devant lesquels se prolongent les meneaux, eux-mêmes pourvus de bases, montées sur de hauts socles. Les socles et les bases des meneaux adoptent un profil original en forme de demi-amande⁴⁶. De véritables piliers engagés s'intercalent entre les couples de baies aveugles, recevant à la fois la retombée des nervures de la voûte et celles des arcs jumeaux séparant les travées du porche. Les piliers engagés et les montants des baies fusionnent en un support unique.

3 - La question du couronnement des travées intermédiaires

Les travées intermédiaires de la façade externe du jubé se distinguent de la travée centrale et des travées extérieures par un couronnement constitué d'une haute balustrade ajourée. La présence de ces balustrades est le fruit d'une transformation tardive du projet d'élévation du jubé intervenue au moment de l'achèvement de la clôture occidentale. Ces balustrades sont constituées chacune d'une grande dalle monolithe dans laquelle les tailleurs de pierre ont dégagé un complexe réseau composé de divers motifs de remplages imbriqués les uns dans les autres mais taillés sur des plans différents.

Les éléments les plus en saillie sont formés par une série de mouchettes affrontées, enserrant deux à deux un bilobe vertical. L'extrémité supérieure de chaque couple de mouchettes se prolonge en pointe verticale jusqu'au sommet de la balustrade, et est couronnée d'une terminaison moulurée. L'extrados extérieur de toutes les mouchettes, traité à la manière du rampant d'un gâble, est agrémenté de deux crosses végétales. Une fois sur deux, au devant des mouchettes jumelles et bilobes verticaux, ont été sculptés de petits culots feuillagés dominés par des dais. Nous ignorons quels personnages occupaient ces dix emplacements. Une seule certitude : il ne s'agissait pas d'anges. Deux culots conservent encore l'extrémité inférieure des statues qu'ils portaient⁴⁷ permettant de constater que les personnages étaient chaussés.

En arrière des mouchettes jumelles, des gâbles en accolade ont été taillés reposant sur de petits arcs en plein cintre à intrados redenté. Leurs rampants sont enrichis de crosses et de redents, placés en alternance. Entre ces nouveaux gâbles en accolade, prennent place de grands écus, grattés à la Révolution, mais qui portaient les pals d'or et de gueules de la maison d'Amboise. Ces écus sont accompagnés de la crose épiscopale dont la volute a, en maints endroits, été bûchée⁴⁸. Cette rangée de blasons se prolonge avec un léger décalage sur les grands piliers de la façade où de semblables écus

⁴⁶ Les piédestaux du deuxième registre de grandes statues de la façade externe du jubé (type Adam et Eve) ont un semblable profil.

⁴⁷ Ce sont le quatrième culot de la travée intermédiaire sud, en partant de la travée centrale, et le premier culot de la balustrade de la travée intermédiaire nord, en partant de la gauche.

⁴⁸ Au moins deux modèles de crosses se rencontrent : l'un à volute et contre-volute, meublées chacune de trois baies circulaires, l'autre à volute unique, une grande feuille de choux remplaçant la contre-volute.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

meublent de petites niches. Ici, l'écu est suspendu par l'intermédiaire d'une lanière à une volumineuse volute fichée au bout d'une courte hampe⁴⁹.

Si les deux balustrades sont soigneusement travaillées côté nef, leurs revers, rectilignes, sont au contraire sommairement traités, portant les traces bien visibles de l'outil grossier (à larges dents de 4,5 mm), qui a servi à les façonner. Ainsi, il paraît probable que la face arrière des balustrades n'était pas destinée à être vue. Les deux balustrades étaient autrefois couronnées de redents dont ne subsistent plus que quelques amorces. Elles mesurent actuellement 1 m 14 de haut et sont installées au-dessus d'un muret de deux assises s'élevant à 90 centimètres ; soit une hauteur totale d'un peu plus de deux mètres. Ces balustrades sont chacune tendues entre deux hauts piédestaux cylindriques qui portaient, avant les destructions révolutionnaires, de grandes statues de calcaire. Le muret de deux assises ceinture l'ensemble de la tribune, formant garde-corps sur trois de ses côtés. Ce garde-corps a perdu son couronnement à une époque indéterminée, mais si l'on en croit un graffiti gravé dans le calcaire, au sommet de la deuxième assise, au bord de l'escalier nord, cette destruction serait intervenue avant 1655⁵⁰.

L'alignement du muret est interrompu, côté nef, par la saillie des socles des piédestaux cylindriques. Leurs faces avant sont rectilignes et dépourvues de décor mais les faces latérales sont profilées de diverses moulures et décorées de frises végétales. Moulures et frises constituent l'amorce d'un ébrasement prolongé dans la travée centrale par l'intrados de deux arcs jumeaux. Dans les travées intermédiaires, de semblables arcs auraient dû être réalisés mais le travail fut rapidement suspendu, laissant des frises aux feuillages insuffisamment dégagés, ou brutalement interrompues. Dans ce dernier cas, les frises font place à de simples colonnettes toriques, résultat d'une première mise en forme.

Le remplacement du couronnement initial par des balustrades a bien évidemment eu une incidence sur le programme iconographique, en modifiant le nombre et la taille des statues. L'installation des balustrades ajourées des travées intermédiaires a également été à l'origine d'une autre transformation concernant la manière dont devaient être meublées les petites niches jumelles encadrant, deux à deux, les statues du registre d'Adam et Eve. Ces niches, occupées, comme nous l'avons vu pour la plupart, par de grands écus d'Amboise accompagnés de la crose épiscopale, devaient primitivement abriter des statues. A l'intérieur des niches dont les fonds plats sont taillés avec soin, les pièces de calcaire dans lesquelles ont été sculptés les écus et les crosses sont grossièrement scellées d'un mortier débordant, à la manière d'un décor d'applique. Ces éléments rapportés, débordant fréquemment sur les contreforts d'encadrement des niches, présentent à leur base un glacis

⁴⁹ La lanière est de couleur verte là où la polychromie est conservée. Elle est parfois munie d'une boucle rectangulaire à ardillon unique. Le centre de la volute des crosses est, ici, meublé d'une feuille au naturel dont une partie décore également l'espace délimité par la lanière et le bord supérieur de l'écu. Cette formule de l'écu suspendu au moyen d'un lien à boucle se retrouve sur le dais de la chaire épiscopale.

⁵⁰ D'autres millésimes plus anciens se lisent à l'intérieur du cavet inférieur profilant le larmier supérieur du garde-corps septentrional : 1580 ou 1589, 1599 et 1610. Ces dates, inversées, donc inscrites depuis la tribune, donnent à penser que le couronnement ne devait pas surélever grandement le garde-corps actuel, sans quoi ces graffitis n'auraient pu être réalisés, ou bien que ce dernier avait déjà été supprimé dès la plus ancienne de ces dates.

courbe, qui assure la transition entre le fond concave et la console des petits piédestaux cylindriques devenue désormais inutile. Les niches arrière, c'est-à-dire côté tribune, contre lesquelles les balustrades viennent s'appuyer, sont, quant à elles, restées vides. Dans plusieurs cas, les piédestaux et leurs consoles ont dû être partiellement brisés pour faciliter la mise en place des balustrades.

*

**

Au terme de cette étude, nous croyons avoir démontré à quel point la vision d'une clôture homogène est discutable. Le projet initial a été profondément amendé en ce qui concerne l'abside ; le chœur des chanoines et le jubé entièrement redessinés. Le remplacement de l'architecte en cours de construction ne peut, à lui seul, expliquer l'importance des modifications intervenues. Le décès ou le départ volontaire du premier architecte n'aurait pas forcément induit une pareille remise en cause des dispositions initiales, le nouveau maître d'œuvre pouvant être simplement chargé de l'exécution fidèle du projet de son prédécesseur. Dès la construction des travées 12 et 13, la volonté d'ouverture du sanctuaire par Louis d'Amboise paraît s'être heurtée à la résistance des chanoines. Le désaccord intervenu entre l'évêque et les chanoines fut peut-être mis à profit pour modifier plus en profondeur le projet. Cette modification aboutit, comme nous pouvons en juger, à une modernisation du style de la clôture. L'évêque albigeois, mécène averti, fait alors appel à un nouvel architecte capable d'offrir un modèle d'architecture en accord avec les tendances les plus novatrices en ce début du dernier quart du XV^e siècle. La comparaison entre les portes latérales de la travée 11 et les trois portes de la clôture occidentale résume parfaitement ce qui différencie les styles des deux architectes. Le fait que cette modernisation soit intervenue dès l'abside fut un moyen d'assurer une transition en douceur. La transformation de la partie architecturale de la clôture semble s'être accompagnée d'un renouvellement du programme iconographique. Le chœur des anges présidé par sainte Cécile ne faisait sans doute pas partie du premier projet. L'ensemble statuaire du jubé a dû être, par ailleurs, considérablement enrichi. Le changement d'architecte paraît également avoir entraîné certaines évolutions touchant à l'organisation du chantier. Nous constatons en particulier une standardisation des motifs, qui laisse moins de place à la liberté créative des tailleurs de pierre et des sculpteurs ornemanistes. Cette standardisation a dû s'accompagner d'une spécialisation accrue des ouvriers. L'étude approfondie de la décoration végétale permettra sans doute de préciser d'éventuels changements intervenus dans la composition des équipes.

La clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi

Plan de la cathédrale d'Albi

**BIBLIOPHILES D'ONCLE A NEVEU : LIVRES ET BIBLIOTHEQUES DE JEAN ET HELION
JOUFFROY (VERS 1460 – 1530).**

**par Matthieu Desachy,
directeur de la Bibliothèque municipale d'Albi**

Au milieu de longs dépouillements souvent infructueux, il arrive au chercheur de connaître de rarissimes instants d'intense émotion où il tombe nez à nez avec des documents qui, à l'évidence, sortent de l'ordinaire. C'est ce qui m'est arrivé lorsque, dans les ultimes vérifications de sources pour ma thèse, j'ai découvert dans le fonds presque vierge des chartreux de Rodez l'extraordinaire inventaire après décès de Hélion Jouffroy († 1529), de son vivant chantre de Rodez et prévôt d'Albi et également fondateur de la chartreuse de Rodez et du couvent des annonciades de la même ville : un document de plusieurs dizaines de folios révélait un hôtel particulier, une collection d'œuvres d'art et une bibliothèque absolument hors du commun, et au-delà des objets, un personnage tout aussi extraordinaire. C'était dans les années 1990.

Une dizaine d'années plus tard, mes fonctions professionnelles m'amènent à étudier pour un projet d'exposition les manuscrits de son oncle : Jean Jouffroy († 1473), évêque et cardinal d'Albi, familier des humanistes italiens, bibliophile averti et pourvoyeur de manuscrits somptueux pour le roi Louis XI. Aujourd'hui, plus d'une soixantaine de manuscrits lui ayant appartenu sont identifiés, la plupart étant conservés à la Bibliothèque apostolique vaticane. C'était dans les années 2000.

La communication aujourd'hui présentée est donc un avant-goût d'études plus approfondies sur deux personnalités et leurs livres : la bibliothèque de Hélion Jouffroy sera bientôt publiée et étudiée dans la collection « Documents, études et répertoires. Histoire des bibliothèques médiévales » de l'Institut d'histoire et de recherche des textes (I.R.H.T.) ; les manuscrits enluminés de Jean Jouffroy feront l'objet d'une exposition, accompagnée d'un catalogue, à la bibliothèque municipale d'Albi à l'automne 2010.

Deux vies au service de l'Église pour le plus grand profit personnel

Grâce à des études récentes, la vie de ces deux clercs est bien connue. Le cardinal Jean Jouffroy a

fait l'objet d'une minutieuse thèse de Claudia Märthl¹ qui a mis en lumière le diplomate, l'homme d'Église et l'humaniste².

Jean Jouffroy, cardinal d'Albi (c. 1412 - 1473)

Jean Jouffroy est né à Luxeuil (Franche-Comté) vers 1412. Il étudie le droit et la philosophie d'abord à Dole, puis à Cologne et Pavie où il suit l'enseignement de Lorenzo Valla entre 1431 et 1433³ ; il y obtient le grade de docteur *in utroque jure* en 1435. Il est devenu entre-temps bénédictin à l'abbaye de Luxeuil. Il est invité à prendre part au concile de Ferrare (1438-1439) et Eugène IV, satisfait de ses services, lui confère alors plusieurs bénéfices (Saint-Vivant-de-Vergy, Arbois et Château-Salins). Député en 1441 par les religieux de Cluny à la cour de Bourgogne, il devient aumônier et conseiller ordinaire de Philippe le Bon et l'un de ses principaux ambassadeurs. A l'avènement de Nicolas V, le duc l'envoie féliciter le nouveau pape. Grâce à l'entremise du duc, il est nommé évêque d'Arras en avril 1453 : c'est lui qui prononce un long éloge funèbre à la mort de ce pape en 1455. Il avait servi ce pape et son successeur Calixte III pour plusieurs missions diplomatiques en Italie, notamment auprès des rois de Naples de la maison d'Aragon avec lesquels il était en relation étroite. Jean Jouffroy tire profit de ces services en obtenant plusieurs bénéfices lucratifs : un canonicat à Langres, une pension de deux cents livres tournois sur l'abbaye Saint-Ghislain dans le Hainaut ou encore la riche abbaye Saint-Sernin à Toulouse. Il assiste au concile de Mantoue en 1459⁴. Lorsque Louis XI accède au trône, l'évêque d'Arras parvient à s'attirer sa confiance : il avait au préalable été chargé en 1458 par le pape Pie II d'obtenir de celui qui était alors dauphin de s'engager à abolir la Pragmatique Sanction une fois installé sur le trône. Cette mission aboutit car, dès le 27 novembre 1461, peu après son couronnement, Louis XI annonce l'abrogation de cette ordonnance. En reconnaissance, Pie II, lors du consistoire du 18 décembre 1461 le nomme cardinal au titre des Saints-Sylvestre-et-Martin-au-Mont, en dépit de la vive opposition du Sacré-Collège. De son côté, le roi lui obtient l'évêché d'Albi en décembre 1462 –mais il fait son entrée seulement en janvier 1465- l'abbaye de Saint-Denis en 1464, l'abbaye de Bonnecombe, au diocèse de Rodez, en 1465, puis l'abbaye de Caunes, au diocèse de Narbonne, en 1467. Ce goût immodéré des bénéfices lui a valu la juste réputation d'un clerc davantage soucieux de son intérêt temporel que de préoccupations pastorales : un contemporain dit de lui qu' « il estoit fort convoilteux et ne lui estoit rien impossible à entreprendre mais qu'il y eust prouffit »⁵. A la fin de sa vie, ses

¹ Claudia MÄRTL, « Diplomat, Kirchenfürst and Humanist. Jean Jouffroy, ein französischer Kardinal der Frührenaissance », dans *Blick in die Wissenschaft. Forschungsmagazin der Universität Regensburg*, n° 6, 1995, p. 54-63 ; *Idem, Kardinal Jean Jouffroy († 1473). Leben und werk* (Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Mittelalters, 18), Sigmarigen : J. Thorbecke, 1996.

² A ce jour, la notice synthétique la plus complète est celle de R. AUBERT dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. 28, 2003, col. 309-314. Voir aussi : T. de MOREMBERT, *Dictionnaire de biographie française*, t. XVIII, col. 834-835.

³ L. VALLA, *Opera omnia*, Bâle, 1540 (réimpr. et préface d'E. Garin, Turin, 1962), t. I, p. 351.

⁴ Pierre-Philippe GRAPPIN, *Eloge historique de Jean Jouffroi, cardinal d'Alby, lu à la séance publique de l'Académie de Besançon par un membre de cette académie le 22 avril 1785*, Besançon, 1785, p. 48-50 ; Charles FIERVILLE, *Le cardinal Jean Jouffroy (1412-1473) et son temps*, Paris, 1874, p. 86-90.

⁵ *Mémoires de J. du Clercq sur le règne de Philippe le Bon*, éd. de Reiffenberg, Bruxelles, 1936, t. V, chap. 4.

Bibliophiles d'oncle à neveu : les Jouffroy

revenus annuels sont estimés à la somme énorme de cinquante mille livres⁶.

Après avoir mené deux missions diplomatiques pour le compte de Louis XI auprès du roi de Castille, Henri IV, il prend le commandement des troupes royales qui font le siège de Lectoure au début de l'année 1473. Il y est présent lorsque le comte Jean V d'Armagnac est assassiné, alors même qu'il avait plaidé la cause de ce même comte auprès du pape pour liaison incestueuse quelques années auparavant⁷ : ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de ce personnage qui avait inscrit en marge de son exemplaire de Quintilien « licet mentiri » et qui affirme dans un de ses discours que « le sage doit changer de vêtements suivant les circonstances ». Mais, pris d'une fièvre aiguë, il doit se rendre au prieuré bénédictin de Reuilly (diocèse de Bourges) où il meurt dans la nuit du 24 au 25 novembre 1473⁸. Il est inhumé dans la cathédrale d'Albi au pied des reliques de la Sainte-Croix et de sainte Cécile⁹, qu'il avait fait venir de Rome, dans un monumental et somptueux tombeau qui a été détruit à la Révolution et « où il est représenté à genoux, en relief, et en squelette au bas, le tout peint et doré »¹⁰.

En lien avec les plus grands humanistes de son temps, il a laissé plusieurs discours et sermons, écrit un traité sur la dignité cardinalice dédié au cardinal Bessarion¹¹, s'est essayé à la poésie et a été très estimé de son vivant comme orateur. Quelle que soit l'appréciation qui peut être portée sur ses

⁶ C. MÄRTL, *Kardinal... op. cit.*, p. 231-49.

⁷ La mise au point la plus complète sur ces deux épisodes reste celle contenue dans l'étude magistrale de Charles SAMARAN, *La maison d'Armagnac au XV^e siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France*, Paris : Alphonse Picard, 1908, sp. p. 119-121, 185-194 et 328-336.

⁸ « Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo tercio et die vicesima quinta mensis novembris, obiit reverendissimus in Christo pater et dominus Johannes Joffridi, condan tituli Sancti Martini in Montibus presbyter cardinalis et episcopus Albiensis [...] et est sepultus in capelle Sancte Crucis », Albi, bibliothèque municipale, Ms. 8 (111), fol. 53v, éd. dans : M. DESACHY, *Les obituaires du chapitre cathédral d'Albi*, Paris : Académie des inscriptions et belles lettres, 2007 (*Recueil des historiens de la France. Obituaires. Série in-8, 7*), p. 108. Jean Jouffroy a fondé un obit par mois.

⁹ « Ut corpus meum et cadaver atque infelix sepeliatur ad pedes archae in qua vera crux et brachium Sanctae Ceciliae servari volent » : testament de Jean Jouffroy, BnF, Languedoc, t. XC, fol. 86-87 (novembre 1473), publié dans : Edmond MARTENE et Ursin DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum... Tomus primus*, Paris, 1717, p. 1841 et P. GRAPPIN, *Eloge ... op. cit.*, p. 59-62. Les reliques de sainte Cécile sont conservées dans un grand bras d'argent aux armes du cardinal Jouffroy, voir : A. AURIOL, « Quelques précisions iconographiques relatives aux fresques de Sainte-Cécile d'Albi », dans *Bull. de la Société archéologique du Midi*, 1912-1914, p. 179-185, p. 184.

¹⁰ Edmond de RIVIERES, *Procez-verbal de la visite de l'église métropolitaine et du chapitre d'Alby en 1698 et 1699, publié pour la première fois dans son texte intégral et annoté*, Tours : Bouserez, 1877, p. 46. Sur le pilier, au niveau de l'enfeu, est peinte une tête de mort, accompagnée de cette inscription : « Memorare novissima tua et in eternum non peccabis ». Un mémoire d'Alexandre Dumège conservé à la bibliothèque municipale d'Albi (Rés. Ms. 31) contient une note mentionnant l'existence d'un relevé de ce tombeau : « La bibliothèque des archives départementales du Tarn possède trois mémoires de Dumège. Quant aux nombreuses planches qui les accompagnaient, bien peu sont restées aux archives ; les autres sont, dit-on, dispersées à Paris. Celles qui restent sont : [...] n° 166, tombeau des Jouffroy à Albi ». Cette planche est manquante dans le fonds Dumège des archives départementales ; de même, le fonds Dumège, à la bibliothèque de l'Institut (Ms. 4178) ne contient pas cette planche.

¹¹ *De dignitate cardinalium*, Vatican, Bibliothèque apostolique vaticane, Ms. Vat. Ottob. lat. 793.

talents littéraires et sur son humanisme, force est de constater qu'il a contribué à introduire en France de manière précoce la nouvelle culture humaniste¹². L'hôtel qu'il se fait construire à Luxeuil évoque déjà un avant-goût de la Renaissance ; son rôle dans l'introduction de l'imprimerie ou dans la diffusion des manuscrits enluminés italiens, et particulièrement florentins, en témoigne plus encore.

Héliou Jouffroy, chantre de Rodez et prévôt d'Albi († 1529)

La biographie de son neveu et héritier, si elle n'est pas aussi prestigieuse que celle de son oncle, n'en est pas moins fournie et digne d'intérêt¹³ : clerc du diocèse de Besançon et docteur en droit civil, Héliou Jouffroy est pourvu de la dignité de chantre de la cathédrale Notre-Dame de Rodez par provision apostolique en date du 21 novembre 1467¹⁴. Sa présence à Rodez comme chantre est attestée par les sources capitulaires de Rodez dès 1470¹⁵, puis comme prévôt de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi¹⁶ et du chapitre collégial de Saint-Salvy¹⁷. Il est du nombre des quinze chanoines qui élisent le 11 novembre 1501 François d'Estaing comme évêque de Rodez¹⁸. Comme beaucoup de ses contemporains, il a cumulé plusieurs bénéfices dans le diocèse de Rodez : il devient prieur sans cure d'Espinassole le 4 novembre 1508 par résignation de Jean d'Estaing ; de Trémouilles, le 10 avril 1515, et d'Alrance, le 7 mai 1517, par permutation avec Charles d'Estaing ; il est prieur du Cuzoul en 1518-1519, et à sa mort¹⁹.

Les deux grandes actions de sa vie résident dans la fondation du couvent des chartreux de Rodez à partir de 1511, puis de celui du nouvel ordre des annonciades à partir de 1515.

Dès 1511, il entame des discussions avec le chapitre cathédral de Rodez pour faire l'acquisition de terrains au lieu-dit d'*Albespeyres*, et verse pour cela vingt mille livres tournois. En janvier 1514, le Parlement de Toulouse ordonne une enquête de *commodo et incommodo* au sujet de la construction d'un couvent à Rodez, pour les religieux chartreux²⁰, puis donne permission au syndic des chartreux de faire construire ce couvent, sans préjudice des dîmes et autres droits appartenant au chapitre²¹. Dès cette fondation achevée, il contribue à l'installation de religieuses des annonciades à Rodez, après

¹² E. BELTRAN, « L'humanisme français au temps de Charles VII et de Louis XI », dans *Préludes à la Renaissance*, sous la dir. de C. BOZZOLO, Paris : CNRS, 1992, p. 123-162, sp. 142-147.

¹³ Une notice biographique figure dans : Matthieu DESACHY, *Cité des hommes. Le chapitre cathédral de Rodez (1215-1562)*, Rodez : Ed. du Rouergue, 2005, p. 408.

¹⁴ Vatican, Arch. segr. Vat., Suppl. 617, fol. 136 ; Rome, Saint-Louis-des-Français, fichier Leselier, Onomasticon IV2, f. 532.

¹⁵ Arch. dép. de l'Aveyron, G 167.

¹⁶ Arch. dép. du Tarn, 1 J 46/2 et G 102, p. 26, cité dans : Olivier CABAYE, *Albi au XVI^e siècle. Gens de bien et autres « apparens »*, Albi, 2008, p. 808.

¹⁷ *Revue du Tarn*, 1877, t. I, p. 339 ; Antoine BONAL, *Histoire des évêques de Rodez*, éd. par Jean-Louis Rigal, Rodez, t. II, 1938, p. 425.

¹⁸ Camille BELMON, *Le bienheureux François d'Estaing*, Albi : Impr. des Orphelins-apprentis, 1924, p. 66.

¹⁹ Ces informations m'ont été communiquées par Nicole LEMAITRE, à partir des dépouillements faits pour sa thèse : *Le Rouergue flamboyant. Clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris : Cerf, 1988.

²⁰ Arch. dép. de la Haute-Garonne, B 15, fol. 439 (25 janvier 1514).

²¹ *Ibidem*, fol. 533 (16 juin 1514) ; voir aussi : A. BONAL, *Histoire... op. cit.*, p. 665-666 ; J. TOUZERY, éd., *Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789. Etat dressé par l'abbé de Grimaldi*, Rodez : Impr. catholique, 1906, p. 185-188.

Bibliophiles d'oncle à neveu : les Jouffroy

s'être installées à Albi en 1508. Dès 1516, un immeuble donnant sur les fortifications, près du château de Caldegouse est choisi : aujourd'hui, la statue de Notre-Dame de l'Embergue en marque l'emplacement²². Trois ans après, le couvent est prêt et la chapelle en construction : « Item mond. seigneur le prevost d'Alby a desja fait faire l'eglise dud. couvent et maintenant fait faire le claustrs et autres edifices »²³ ; Héliou Jouffroy fait dès lors venir cinq religieuses détachées du couvent d'Albi²⁴. La chapelle est consacrée le 31 décembre 1524 par l'évêque de Rodez François d'Estaing²⁵. Pour assurer des revenus au nouveau couvent, le prieuré de Vinnac est uni à la mense commune à la demande de Héliou, titulaire de ce bénéfice²⁶.

Ayant hérité d'une bonne partie de la fortune de son oncle²⁷, Héliou Jouffroy fait partie des personnes les plus riches de la province au début du XVI^e siècle : lorsque les commissaires du roi lèvent en 1522 un emprunt en Rouergue, il figure avec un autre chanoine de Rodez parmi les deux « principaulx ayans deniers contans d'icelle séneschaussée » auxquels ils empruntent la plus forte somme – mille cinq cents livres tournois²⁸. Ayant quitté Albi pour Rodez à la mort de son oncle²⁹, il réside dans un hôtel particulier, correspondant au n° 21 de l'actuelle rue de Bonald³⁰, qui marque tant ses contemporains par sa munificence qu'ils le dénomment « maison des singularités »³¹ et que je me suis plu à dénommer « le petit Fontainebleau ruthénois »³² tant foisonnent les peintures murales et les sculptures, notamment de stuc. A l'étage de cette surprenante « maison des singularités », Héliou Jouffroy a aménagé un « ermitage » où il collectionne un nombre considérable d'œuvres d'art, de tableaux, de sculptures, de tapisseries, de bijoux ou de pierres précieuses au milieu d'un décor

²² Jacques BOUSQUET, *Notes pour l'histoire des Embergues*, Rodez : Subervie, 1954, p. 18-19.

²³ Arch. dép. du Tarn, H 680.

²⁴ « Monsieur le prevost d'Alby esmeu de devotion qu'il a à la glorieuse Vierge Marie et à sa sainte religion delibera de faire faire ung couvent de la religion en la cité de Rodez et nous fist prier que voulsissions accepter led. couvent, ce que nous avons fait tant pour l'honneur de la glorieuse Vierge Marie et l'augmentation de sa sainte religion que aussi pour descharger notredit couvent de Fargues en esperance que y envoyrions lesd. cinq seurs que mond. seigneur le cardinal nous avoict fait venir de Toraine », *Ibidem*.

²⁵ C. BELMON, *Le bienheureux... op. cit.*, p. 417 et s. ; ; voir aussi : A. BONAL, *Histoire... op. cit.*, p. 666-667.

²⁶ Louis de LACGER, « L'église et le couvent des Annonciades à Albi », dans *Revue d'histoire franciscaine*, 1927, t. IV, n° 3 ; *Idem*, *Histoire des Annonciades de Fargues à Albi (1508-1792)*, dans *Revue d'histoire franciscaine*, 1927, t. V, n° 1-2 ; J. TOUZERY, *Bénéfices... op. cit.*, p. 221-227.

²⁷ « Cestui cy [Héliou Jouffroy] eut toutes des poullhes de son oncle qui s'estoyt fort enrichi à la suite de la court et gouvernement des affaires du royaume », A. BONAL, *Comté et comtes de Rodez*, Rodez : Carrère, 1885, p. 690.

²⁸ Arch. dép. du Tarn-et-Garonne, A 110, éd. dans : A. MAISONOBE, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Tarn-et-Garonne, Archives civiles, série A, Fonds d'Armagnac*, Montauban : impr. de P. Mispoulet, 1910, p. 125.

²⁹ « Helion Geoffroy, s'estant aprez la mort de sondit oncle retiré en ceste ville... », A. BONAL, *Histoire... op. cit.*, p. 424.

³⁰ J. BOUSQUET, *Notes... op. cit.*, p. 22.

³¹ Pierre LANÇON, « La « Maison des singularités » d'Héliou Jouffroy ou l'Enfer à domicile », dans *Enfer et Paradis. L'au-delà dans l'art et la littérature en Europe*, Rodez : Centre européen d'art et civilisation médiévale, 1995 (*Cahiers de Conques*, 1), p. 335-345.

³² M. DESACHY, *Cité des hommes... op. cit.*, p. 234.

Matthieu Desachy

sculpté, éclairé par des verrières historiées³³. Il n'est pas étonnant qu'une telle débauche de luxe ait autant surpris ses contemporains.

Il meurt le 29 septembre 1529, ayant fondé à la cathédrale de Rodez une pitance en l'honneur de saint Jérôme le 30 mars, clin d'œil de dévotion envers son oncle cardinal, et un obit le 15 mars³⁴ et se fait enterrer dans l'église des annonciades³⁵. Il peut être considéré comme le commanditaire du superbe retable du Mont-des-Oliviers à la cathédrale de Rodez à la fin du XV^e siècle³⁶, et associé à la commande des peintures de la chapelle Sainte-Croix de la cathédrale d'Albi autour de 1510³⁷. Héliyon y est représenté, aux côtés de son oncle Jean et de son frère Henri, à genoux, les mains en prière, le cou dégagé, vêtu d'un long surplis, l'aumusse au bras droit. Sainte-Cécile, debout derrière lui, pose sur son épaule une main protectrice³⁸. L'écrêteau, ingénieusement suspendu à l'entablement, porte :

*Dominus Heliundus Joffredus, legum doctor,
prepositus Albiensis, cantor et canonicus Ruthenensis.*

Un petit détail, et non des moindres, pour terminer cette biographie : plusieurs auteurs ont noté son attachement à ses proches et à sa famille, relevant sa générosité à leur égard dans ses testaments ou encore le fait qu'il fait représenter derrière son portrait à genoux la sainte patronne de sa nièce Catherine. En fait, il ne s'agit pas de sa nièce, mais bien de sa fille « publiquement réputée naturelle et incestueuse » ; et ses soit-disant petits-neveux, le chanoine et prévôt d'Albi Pierre Clusel et son frère Héliyon, ses petits-fils naturels, car eux-mêmes fils de Catherine³⁹.

³³ L'inventaire inédit complet des œuvres d'art est décrit et publié dans : *Ibidem*, p. 233 et 241-243.

³⁴ Jean-Loup LEMAITRE, *Les obituaires du chapitre cathédral de Rodez*, Paris : Académie des inscriptions et des belles-lettres, 1995, n° 301, 1147 et 1292.

³⁵ « Item volo infelix meum cadaver sepelliri in ecclesia sororum sancte Marie Annunciate noviter prope ortum meum edificata », Arch. dép. de l'Aveyron, 18 H 4, pièce 1, Testament de Héliyon Jouffroy (20 octobre 1523).

³⁶ M. DESACHY, « Un ramassis d'autels et de chapelles : la cathédrale démultipliée Notre-Dame de Rodez (XIII^e-XVI^e siècles) », dans *Revue du Rouergue*, 2008, n° 96, p. 441-482.

³⁷ A. AURIOL, « L'âge des fresques de la chapelle Sainte-Croix », dans *Bull. de la Société archéologique du Midi*, 1914-1915, p. 132.

³⁸ Marcel BECAMEL, « Chapelle de la Sainte-Croix », dans *A la découverte de la cathédrale d'Albi*, Albi : Assémat, 1976, p. 63-69 ; A. AURIOL, « Les fresques de la chapelle Sainte-Croix à Sainte-Cécile d'Albi », dans *Annales du Midi*, Toulouse, 1923-1924, t. 35-36, p. 418-456.

³⁹ « Les juges ordinaires de la ville de Roudez [...] arrestans, comment honneste femme Catherine Jeoffroy, de ladite ville de Roudez habitante, avoit esté par cydevant et estoit encores notoirement tenue et repputée entre les habitens de ladite ville de Roudez ayans sa cognoissance, filhe naturelle de feu et bonne memoire maistre Hélyont Jeoffroy en son vivant pretre et chantre en l'esglise cathedrale dudit Roudez, et prevost aussi de l'esglise cathédrale d'Alby, neamoings comment maistre Pierre Clusel, prevost dudict Alby de présent et Hélyond Clusel, frères, seigneur de la Bessière, estoient toutz deux et avoient esté par cydevant notoirement tenus et repputés filz naturelz d'icelle Jeoffroy... Qu'il estoit tout notoire et la voix et fame publique en lad. ville de Roudez que lad. Catherine Jeoffroy estoit tenue et repputée pour filhe naturelle dud. feu monseigneur Héliond Jeoffroy, chantre et prevost susdit... », Arch. dép. de l'Aveyron, 18 H 6, liasse 3, sac C (5 février 1549).

Un très grand bibliophile⁴⁰ et une très grande bibliothèque

Un bibliophile « parmi les plus ardents d'une époque qui les compta en grand nombre »⁴¹ : le « Libri »⁴² du Moyen Âge ?

Jean Jouffroy s'élève autant par ses mérites intellectuels que grâce à son habileté politique. Il est homme « d'humanités »⁴³. Dans la suite de Nicolas de Clamanges et Jean de Montreuil, boursiers du célèbre collège de Navarre, il a le goût de la latinité et de l'éloquence et considère les classiques latins comme les modèles du bien dire et du bien écrire. Il se plaît à composer et prononcer des discours de « style cicéronien », qui le font reconnaître en son temps comme un grand orateur. Il baigne très tôt dans le courant de l'humanisme italien, dont il traverse la période la plus brillante, car il séjourne souvent et longtemps à Rome où il possède une maison. Il a pu connaître Bessarion dès le concile de Ferrare-Florence (1438-1439) ; il a côtoyé Pie II (Aenas Sylvius Piccolomini) ; au sein du Sacré-Collège, il fréquente Nicolas de Cues, Jean de Torquemada, François Gonzague, Prosper Colonna, tous possesseurs d'importantes « librairies » ; Giovanni Aurispa le qualifie de « doctus et solers antiquitatis indagator » ; Georges de Trébizonde lui dédie la traduction de la *Physique* d'Aristote⁴⁴ et le qualifie à son tour de « in philosophia et in latina elegantia peritissimus » ; Francesco Griffolini (dit l'Arétin) traduit à sa demande plusieurs homélies de saint Jean Chrysostome⁴⁵. Sa culture embrasse de nombreux auteurs latins dont Cicéron, César, Salluste et tous les historiens, Ennius, Martial, Horace, Virgile et la plupart des poètes. Il connaît également de nombreux auteurs grecs, qu'il a sans doute parcourus en traduction latine, et notamment Aristote, Démosthène, Isidore de Séville, Isocrate, Platon, Euripide et surtout Homère. Pie II atteste qu'il a lu tout ce qu'on peut lire en latin : « L'évêque d'Arras, savant suivant l'opinion des autres, est très savant à son propre sens. Parce qu'il a retenu par cœur un grand nombre d'ouvrages sacrés et profanes, parce qu'il a parcouru tout ce que l'on peut lire des auteurs latins, parce qu'il a orné sa mémoire de passages choisis des philosophes et des poètes,

⁴⁰ La dernière synthèse complète sur Jean Jouffroy et sa bibliothèque se trouve dans : C. MÄRTL, « Jouffroy und seine Bibliothek », dans *Kardinal...*, *op. cit.*, p. 285-297.

⁴¹ C. KOHLER, « A propos d'une lettre de Ferdinand I^{er} d'Aragon, roi de Naples, à J. Jouffroy, évêque d'Arras », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, LVII, 1896, p. 699-708, p. 703.

⁴² L'affaire Libri défraya la chronique au milieu du XIX^e siècle : inspecteur général des bibliothèques et membre de l'Institut en charge de la rédaction du *Catalogue général des bibliothèques publiques de France*, il écuma en connaissance les bibliothèques en question et revendit les manuscrits volés. Bien que soutenu par Prosper Mérimée, il fut condamné en 1850, voir : A. JAMMES, *Libri vaincu. Enquêtes policières et secrets bibliographiques*, Paris : Editions des Cendres, 2008.

⁴³ Le début de ce paragraphe reprend en partie la notice biographique de Jean-Louis BIGET, « Jean Jouffroy, un opportuniste lettré », dans *Incunables albigeois, les ateliers d'imprimerie de l'Aenas Sylvius (av. 1475-c. 1480) et de Jean Neumeister (1481-1483)*, sous la dir. de M. DESACHY, Rodez : Ed. du Rouergue, 2005, p. 19-20.

⁴⁴ BAV, Vat. lat. 2988, voir : A. LANCONELLI, « La biblioteca romana di Jean Jouffroi », dans *Scrittura, biblioteche e stampa a Roma nel Quattrocento... Atti del Seminario 1-2 giugno 1979*, Vatican : Scuola Vaticana di Paleografia, 1980, p. 275-294, p. 277.

⁴⁵ B.A.V., Vat. lat. 392, voir : *Ibidem*.

parce que sur quelques sujets que tombe l'entretien il est toujours prêt à prendre la parole et à citer à l'appui de son opinion les textes les plus anciens, alors il se croit tout permis ».

Jouffroy attache un grand prix à la possession des manuscrits, dont Bessarion dit qu'il les aime comme un père ses fils. Il les parcourt plume à la main, multipliant les annotations marginales. Sa bibliothèque assure une grande part de sa réputation auprès de ses contemporains. Elle est partagée entre son hôtel romain et le palais épiscopal de la Berbie à Albi.

En l'absence d'inventaire conservé, cette dernière peut être partiellement reconstituée d'après des indices biographiques épars et par une recension des exemplaires existants à partir des marques d'appartenance⁴⁶ : aujourd'hui, plus d'une soixantaine de volumes ont ainsi été identifiés et feront donc l'objet d'une publication prochaine et d'une analyse détaillée.

Jean Jouffroy a été toute sa vie un amateur effréné de manuscrits, se servant d'ailleurs en prédateur averti dans les bibliothèques des abbayes dont il est abbé commendataire, faisant fi des menaces d'anathème inscrites dans ces livres à l'encontre des voleurs potentiels ! C'est ainsi que parmi les ouvrages actuellement conservés au Vatican, cinq⁴⁷ au moins proviennent de l'abbaye Saint-Vivant-du-Vergy⁴⁸ ; or, tous ces ouvrages ont été choisis par une main experte qui a retenu des manuscrits particulièrement vénérables datant du IX^e ou X^e siècle.

Il procède de même à Saint-Denis, avec semble-t-il la même attirance pour les ouvrages antiques ou carolingiens⁴⁹. Ayant été nommé abbé en 1464, il exige de Jean Mellet, sous-prieur et gardien du trésor et de la librairie, de se faire remettre les clefs. Ce dernier refuse et soutenu par quelques moines, intente en 1465 un procès devant le Parlement de Paris contre l'abbé. Jean Jouffroy est accusé d'avoir emporté des livres de l'abbaye, dont une bible. Ces déprédations expliqueraient le passage du fameux *Romanus* de Saint-Denis à la librairie papale⁵⁰, mais aussi le fait que deux manuscrits carolingiens de Jean Jouffroy conservés au Vatican⁵¹ proviennent de Saint-Remi de Reims⁵². Deux autres manuscrits provenant de l'abbaye de Flavigny et datant aussi du IX^e et XI^e siècles⁵³ confirment ce goût pour les manuscrits antiques.

Le prélat fait aussi appel à ses relations pour se faire prêter ou donner des ouvrages. En 1458, le roi de Sicile Ferdinand I^{er} d'Aragon, auprès duquel il avait mené plusieurs missions diplomatiques, lui

⁴⁶ A. LANCONELLI, « La biblioteca... », art. cit.

⁴⁷ Il s'agit des manuscrits Vat. lat. 296, 474, 637, 651 et 1981. Le 637 contient l'anathème suivant : « Liber s. Vivencii. Si quis ullum abstulerit anathema sit, maranatha amen ».

⁴⁸ M. CHAUME, « L'ancienne bibliothèque de Saint-Vivant de Vergy », dans *Annales de Bourgogne*, t. XII, 1940, p. 10-14.

⁴⁹ D. NEBBIAI-DALLA GUARDA, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France du IX^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1985, p. 96-98.

⁵⁰ VIRGILE, *Codex Romanus*, V^e siècle, BAV, Vat. lat. 3867, voir : C. SAMARAN, « En marge du *Romanus* », dans *Revue des études latines*, 1929, p. 334-347 [346].

⁵¹ B.A.V., Vat. lat. 326 et 630.

⁵² D. NEBBIAI-DALLA GUARDA, *Rapports avec le diocèse de Reims*, dans *La bibliothèque... op. cit.*, p. 54-55.

⁵³ BAV, Vat. lat. 1904 et 3828, voir : G. MERCATI, « Una lettera di Vespasiano da Bisticci a Jean Jouffroi vescovo di Arras e la bibliotheca romana del Jouffroi », dans *Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat*, I, Paris, 1946, p. 357-366, p. 365.

Bibliophiles d'oncle à neveu : les Jouffroy

offre deux volumes de droit canon⁵⁴ que Jean Jouffroy lui avait proposé d'acheter, reprochant amicalement à Jean Jouffroy de n'avoir pas tout simplement demandé le don de ces deux volumes⁵⁵.

Sa passion du livre n'est pas seulement égoïste, elle peut aussi être intéressée. Grand bibliophile, ce prélat a offert à Louis XI⁵⁶ trois splendides manuscrits enluminés en Italie entre 1462 et 1473, dont deux proviennent du célèbre libraire florentin Vespasiano da Bisticci, le *De situ orbis* de Strabon⁵⁷ et le *De bello Peloponesiaco* de Thucydide⁵⁸, dans la traduction de Laurent Valla⁵⁹. De la même manière, il offre au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, un exemplaire de l'*Épître d'Othéa* de Christine de Pisan⁶⁰.

Les intérêts de Jean Jouffroy se répartissent entre trois grandes sections : le droit, spécifiquement celui de l'Église ; les écrits des Pères de l'Église ; la littérature et la philosophie de l'Antiquité. Sa librairie comporte peu d'écrits des érudits de son temps. Jean Jouffroy fut non seulement un grand bibliophile, mais aussi un collectionneur acharné. En tant que bibliophile, il fait faire par le libraire florentin Vespasiano da Bisticci, ou il lui achète, des manuscrits enluminés somptueux : six lui ont été achetés⁶¹, et deux ont été achetés dans sa boutique⁶². Il fait aussi travailler des enlumineurs romains actifs sous Pie II, tels que Gioachino de Gigantibus et Jacopo da Fabriano⁶³. En tant que collectionneur – cela a déjà été suggéré ci-dessus –, il recherche des manuscrits antiques ou carolingiens d'auteurs classiques ou patristiques dans les bibliothèques des abbayes, semblable en cela au cardinal Bessarion⁶⁴, au cardinal Nicolas de Cuse⁶⁵. Il voue ainsi une passion telle pour saint Jean Chrysostome qu'il dresse sur un de ses manuscrits la liste des traductions latines de cet auteur en mentionnant

⁵⁴ L'un des deux est aujourd'hui conservé : Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève Ms. 2960.

⁵⁵ Charles KOHLER, « A propos d'une lettre de Ferdinand I^{er} d'Aragon, roi de Naples, à Jean Jouffroy, évêque d'Arras », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 57, 1896, p. 699-706, p. 699.

⁵⁶ L. DELISLE, « Appendice », dans *Ibidem*, p. 706-708.

⁵⁷ B.N.F. Ms. lat. 4797, F. AVRIL, *Dix siècles d'enluminure italienne (VI^e-XVI^e siècles)*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 1984, p. 118-119.

⁵⁸ B.N.F. Ms. lat. 5713.

⁵⁹ L. DELARUELLE, « Note sur Jean Jouffroy, mort évêque d'Albi en 1473 », dans *Annales du Midi*, t. 55, 1943, p. 529-531 ; Denise BLOCH, « La formation de la bibliothèque du Roi », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris : Cercle de la librairie, 1989, t. I, p. 312 ; U. Baurmeister et M.-P. LAFFITTE, *Des livres et des rois. La bibliothèque royale de Blois*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 1992, p. 72.

⁶⁰ Bruxelles, Bibliothèque Royale, Ms. 11102, qui figure dans l'inventaire après décès de Philippe le Bon : « Ung autre livre en papier couvert d'ais rougastres, intitulé au dehors : Othéa la déesse, que messire Joffroy a donné à monseigneur... », G. DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris : Honoré Champion, 1909, p. 149.

⁶¹ Oxford, Bodleian Library, Auct. F.1.12 [Madan 2497] ; Cambridge (Mass.), Harvard University Library, Houghton Library, Typ. 9 ; BAV, Vat. lat. 328, 335, 4 797, 5 713.

⁶² BAV, Vat. lat. 326 et 3 000.

⁶³ J. RUYSSCHAERT, « Miniaturistes « romains » sous Pie II », dans *Enea Silvio Piccolomini Papa Pio II*, Siena : Accademia Senese degli Intronati, 1968, p. 270 et 247-48.

⁶⁴ Sur un ensemble de plus de huit cents manuscrits, la bibliothèque du cardinal Bessarion en comptait plus de six cents grecs, E. MÜNTZ et P. FABRE, *La bibliothèque du Vatican au XV^e siècle*, Paris, 1886 (Amsterdam : G. Th. van Heusden, 1970), p. IV.

⁶⁵ Concetta BIANCA, « Le cardinal de Cuse en voyage avec ses livres », dans *Les humanistes et leur bibliothèque. Actes du colloque international, Bruxelles, 26-28 août 1999*, Paris, 2002, p. 30.

celles qu'il possède et celles qui lui font défaut. Sur les treize citées, il en possède onze⁶⁶.

A sa mort, la partie romaine qui avait été léguée⁶⁷ à l'abbaye de Saint-Denis passe rapidement dans la bibliothèque papale, peut-être au titre du droit de dépouille. Les ouvrages s'y trouvent rapidement après sa mort⁶⁸ ; les ouvrages rassemblés à Albi passent au neveu de Jean Jouffroy, Henri, archidiacre de Montmiral, prieur de Notre-Dame de Fargues qui décède vers 1512⁶⁹ ; ils passent alors sans doute au frère de ce dernier, Hélion, prévôt d'Albi et chantre de la cathédrale de Rodez.

Une des bibliothèques particulières les plus riches du royaume

La bibliothèque de Hélion Jouffroy, jusqu'à présent inédite, mérite en effet une attention toute particulière⁷⁰ : elle s'avère l'une des plus riches de tout le royaume au début du XVI^e avec plus de six cent cinquante articles. Ce qui frappe d'abord, c'est bien cette importance numérique : près de cinq cent soixante-dix titres pour plus de six cent cinquante volumes, ce qui est plus que considérable pour l'époque. Bien des bibliothèques des plus célèbres de la Renaissance apparaissent alors modestes par comparaison : pour ne prendre que quelques exemples, celle de Louis Budé, frère de l'humaniste, conserve trois cent quatorze volumes⁷¹ ; celle du cardinal d'Estouteville abrite cent seize volumes⁷² ; celle de l'évêque de Montpellier Guillaume Pélicier contient trois cent trente-deux ouvrages⁷³ ; celle de l'évêque humaniste Capitone, dont la réputation court jusqu'à Rome, abrite quatre cents volumes⁷⁴ ; celle de l'évêque ruthénois Georges d'Armagnac, si chère encore au souvenir de Claude de Peiresc au XVII^e siècle, compte « seulement » quatre cent quatre-vingts volumes⁷⁵. Seules les bibliothèques des

⁶⁶ Cette liste se trouve dans le Ms. Vat. lat. 409, éd. dans : A. LANCONELLI, « La biblioteca... », art. cit., p. 290.

⁶⁷ « Deinde libros meos Romae existentes, do beato Dionysio et monasterio ejus [...] Je vueil et ordonne que tous mes livres étant en ce royaume, soient baillés et délivrés à mon neveu Henry Geuffroy, auquel je les donne », B.N.F., Languedoc, t. XC, fol. 86-87 (novembre 1473), publié dans : E. MARTENE, *Thesaurus...*, op. cit., p. 1841.

⁶⁸ Les manuscrits de Jouffroy ne figurent pas cependant dans l'inventaire de 1475, voir : E. MÜNTZ, *La bibliothèque...*, op. cit., p. 159 et s.

⁶⁹ O. CABAYE, *Albi...*, op. cit., p. 808.

⁷⁰ L'inventaire complet de cette bibliothèque figure dans l'inventaire après décès des biens de Hélion Jouffroy (Arch. dép. de l'Aveyron, 18 H 7), éd. dans : M. DESACHY, *Cité des hommes. Le chapitre cathédral Notre-Dame de Rodez (1215-1562)*, thèse de l'Université Paris-I, sous la direction de Nicole LEMAITRE, Paris, 2004, p. 411-425 et cit. Dans : M. DESACHY, *Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500. Tome VI, Diocèse de Rodez*, Turnhout, 2002, p. 24.

⁷¹ Anne CHALENDON, *Les bibliothèques des ecclésiastiques de Troyes du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris : C.N.R.S., 2001, p. 49-69.

⁷² G. HASENHOR, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles. Evêques et cardinaux », dans *Histoire des bibliothèques*, sous la dir. d'A. VERNET, Paris : Cercle de la librairie, 1989, t. I, p. 236-237.

⁷³ Henri OMONT, « Inventaire de la bibliothèque de Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier (1529-1568) », dans *Revue des bibliothèques*, 1, 1891, p. 161-172.

⁷⁴ Marc VENARD, *L'Eglise d'Avignon au XVI^e siècle*, Lille : atelier de reproduction des thèses de Lille-III, 1980, p. 731-732.

⁷⁵ Pour avoir un échantillon de bibliothèques privées du début du XVI^e siècle, voir : Pierre AQUILON, « Petites et moyennes bibliothèques 1480-1530 », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris : Cercle de la librairie, 1989, t. I, p. 307-309 ; l'inventaire de 1560 de la bibliothèque de Georges d'Armagnac a été récemment transcrit

Bibliophiles d'oncle à neveu : les Jouffroy

plus grands humanistes tiennent la comparaison : Érasme lui-même possède un peu moins de six cent cinquante livres conservés dans près de cinq cent volumes⁷⁶ ; celle du célèbre humaniste Beatus Rhenanus semble l'emporter avec près de mille deux cent quatre-vingt-cinq titres imprimés conservés dans quatre cent vingt-et-un volumes⁷⁷.

L'étonnement, la surprise et la stupéfaction s'accroissent à la lecture des pages et des pages de son inventaire après décès décrivant les dizaines et dizaines de tableaux, images et sculptures entassés dans son hôtel particulier ruthénois. L'historien suit des yeux ce que le scribe a lui-même décrit non sans un émerveillement conforté par l'idée qu'un tel amoncellement d'objets d'art devait bien receler quelques chefs-d'œuvre à jamais disparus. Comment donc une telle opulence a-t-elle pu disparaître aussi rapidement pour être totalement ignorée jusqu'à aujourd'hui ? Passé l'étonnement, il faut bien étudier la bibliothèque dans le détail. Et là, l'étonnement revient de plus belle pour se transformer en émerveillement : Héliou Jouffroy est un personnage clef de l'introduction du livre imprimé dans le Midi.

Dans sa « maison des singularités », hormis quelques romans en français qui, tels des livres de chevet, se trouvent dans sa chambre, tous ses ouvrages sont regroupés au premier étage dans son « étude » ; aux murs, plusieurs rangées. De chaque côté de l'« étude », sur les murs les plus larges, six rangées contenant chacune une trentaine de volumes. Plus loin et plus en hauteur, peut-être au-dessus d'une porte, cinq autres rangées plus petites abritant chacune seulement une dizaine de titres. Au milieu de la pièce, plusieurs pupitres ou roues à livres –« limandes a maniere de forestols »- qui contiennent plus de cent soixante volumes, et qui évoquent le célèbre meuble à livres de la *Nef des folz du monde* de Sébastien Brant tel qu'il apparaît dans l'édition parisienne de 1497⁷⁸. Derrière l'« étude », une chambre où se trouvent les trente derniers livres. Voilà le lieu de retrait et d'étude de Héliou, transcription écrite des cabinets d'humanistes tels qu'ils apparaissent dans les enluminures des manuscrits.

S'il n'y avait cette importance numérique, la bibliothèque d'Héliou Jouffroy ressemblerait à première vue aux autres bibliothèques ecclésiastiques de la fin du Moyen Âge. Les livres de droit se retrouvent en écrasante majorité : tous les textes du *Corpus juris canonici* et du *Corpus juris civilis*, tout comme leurs principaux commentateurs ou les indispensables *Modus legendi abreviaturas in utroque jure* et la *Summa angelica de casibus conscientiae* compilée par Angelus de Clavasio (†1493) sont présents dans une bibliothèque qui apparaît comme la bibliothèque parfaite et complète d'un juriste.

Quelques titres traduisent cependant un homme ouvert à des domaines intellectuels autres que

par Frédérique LEMERLE, « Guillaume Philandrier et la bibliothèque du cardinal Georges d'Armagnac », dans *Études aveyronnaises*, Rodez, 2003, 228-244.

⁷⁶ Alexandre VANAUTGAERDEN, « Item ein schöne Bibliothec mit eim register : un deuxième inventaire de la bibliothèque d'Érasme », dans *Les humanistes et leur bibliothèque. Actes du colloque international, Bruxelles, 26-28 août 1999*, Paris, 2002, p. 59-109.

⁷⁷ James HIRSTEIN, « La bibliothèque de Beatus Rhenanus : une vue d'ensemble des livres imprimés », dans *Les humanistes et leur bibliothèque. Actes du colloque international, Bruxelles, 26-28 août 1999*, Paris, 2002, p. 113 - 142 ; Pierre PETITMENGIN, « Les livres de Beatus Rhenanus », dans *Histoire des bibliothèques*, sous la dir. d'A. VERNET, Paris : Cercle de la librairie, 1989, t. I, p. 298-301.

⁷⁸ *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I, p. 286.

ceux de sa formation universitaire. Dans sa chambre, il garde à portée de mains une vingtaine de « petitz livres a plaisance en françoys » dont *La mer des ystoires*, *Melusine* ou *Le songe du vergies*. Il se montre par ailleurs réceptif aux écrits humanistes italiens ou français. Il lit ainsi le *De vita solitaria* de Pétrarque, un ouvrage de Guillaume Budé et un autre de Jean de La Mirandole. Il possède deux titres de l'humaniste montalbanais qui siège comme lui au chapitre de Rodez, Alain de Varènes, dont ses commentaires sur le Cantique des Cantiques. A l'instar d'un autre de ses confrères, l'archidiacre ruthénois Jean Boyer⁷⁹, il possède plusieurs titres d'Erasmus, onze exactement, dont les *Adages*.

Le rôle des Jouffroy dans l'introduction précoce de l'imprimerie à Albi⁸⁰

S'il convient de ne pas gommer totalement l'influence indéniable de Louis d'Amboise qui, d'une manière ou d'une autre, a dû contribuer et accompagner l'installation précoce des deux ateliers d'imprimerie dans sa ville épiscopale, il faut désormais lui adjoindre le rôle précurseur et sans doute initiateur de son prédécesseur le cardinal Jean Jouffroy, en le liant au terreau que constitue le monde des clercs et chanoines. Parmi eux, son neveu Hélion doit être placé au tout premier rang⁸¹. Il tisse des liens amicaux avec un autre chanoine de Rodez, l'humaniste montalbanais Alain de Varènes. C'est d'ailleurs lui qu'il désigne dans son second testament, daté de 1523, pour choisir dans sa bibliothèque cent vingt volumes destinés à constituer les fondements d'une bibliothèque d'un collège ruthénois à faire construire par les chanoines de Rodez.

Il convient ensuite de rappeler que le cardinal Jean Jouffroy a connu les principaux propagateurs de l'imprimerie en Italie et en France. Il a été en lien avec le cardinal Nicolas de Cuse, qui avait exprimé le désir d'introduire à Rome la « sancta ars »⁸². Il est en contact épistolaire avec Guillaume Fichet lui-même et ce dès 1470⁸³ et qu'il partage sa vie entre Albi et Paris de 1470 à 1472⁸⁴, c'est-à-dire précisément à la date où s'installe le premier atelier de Gering à la Sorbonne sous le mécénat de Fichet. Il n'est donc pas impossible, et même fortement envisageable, que le cardinal ait rencontré Guillaume Fichet lors d'un de ses séjours à Paris. Il est en outre également en lien avec le cardinal Bessarion dont le rôle est primordial dans l'activité du premier atelier parisien. Ce dernier lui fait envoyer en 1472 deux de ses ouvrages, sans qu'il soit possible de préciser si ce sont des livres manuscrits ou justement des livres sortis de l'atelier d'Ulrich Gering : « Dominus Albiensis alterum a me accepit librum, posteaquam rediit ex Hispania, cujus copiam tibi facere potuisset, nisi esset doctissimus ; nam litterati omnes libros tamquam filios suos amant, non facileque patiuntur eos a se

⁷⁹ M. DESACHY, « Je scrivoys si durement que fasoys les muches rire. Le livre annoté comme portrait de lecteurs : étude des exemplaires conservés de Jean Boyer, archidiacre de Conques, et Jean Vedel, chanoine et official de Rodez (XVI^e siècle) », dans *Bulletin du bibliophile*, 2001, fasc. 2, p. 270-314.

⁸⁰ M. DESACHY, *Albi avant tant d'autres : l'influence de Louis d'Amboise et le rôle de la famille Jouffroy dans l'introduction de l'imprimerie*, dans *Incunables albigeois...*, op. cit., p. 29-37.

⁸¹ Cf. article suivant dans cet ouvrage.

⁸² C. BIANCA., « Le cardinal de Cuse... », art. cit., p. 25.

⁸³ Pour les relations de Jean Jouffroy, Guillaume Fichet et le cardinal Bessarion, voir : L. DELARUELLE, *Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses*, Paris : Honoré Champion, 1907, p. 7-8 et E. LEGRAND, *Cent dix lettres grecques de François Filelfe*, p. 225 et 237.

⁸⁴ T. de MOREMBERT, « Jean Jouffroy », dans *Dictionnaire de biographie française*, t. XVIII, col. 834-835.

Bibliophiles d'oncle à neveu : les Jouffroy

abesse »⁸⁵.

Enfin, il est originaire de Bourgogne et fortement attaché à la personne du duc de Bourgogne dont il a été le conseiller, tout comme le cardinal Rolin, mécène et protecteur de Fichet⁸⁶. Il n'est pas possible que des personnages aussi unis par l'amour du livre et aussi attentifs à la circulation des idées et des techniques nouvelles ne se soient pas tenus informés de l'innovation aussi importante que représente l'apparition des « livres de molle ». Ces liens de personnes confortent les observations faites sur les similitudes de fonds et de technique entre la production de l'atelier parisien et celle de l'atelier albigeois⁸⁷ et laissent la place à l'idée d'un lien entre ces deux ateliers.

Une autre remarque peut être faite par rapport à la bibliothèque de Hélion Jouffroy présentée ci-dessus. Si Hélion a non seulement possédé plusieurs exemplaires du bréviaire romain imprimé à Albi, il faut également noter dans l'inventaire de sa bibliothèque des exemplaires de six des éditions sorties des presses albigeoises : la *Summa de casibus conscientiae* de Barthélémy de Sancto-Concordio ; le *Repertorium juris canonici* de Jean Nicolas de Milis ; les *Decisiones rote romane* éditées par Willelm Horboch ; le *Manipulus curatorum* de Guido de Montrochen ; les *Epistolae* de Phalaris, et le *de Simulatione Contractuum* de Barthélémy Cepolla. Il possède également le *Mamotrectus super Bibliam*, du franciscain italien Johannes Marchesinus dont l'édition albigeoise du court chapitre intitulé *De orthographia* constitue aujourd'hui un *unicum* : faut-il en déduire que l'ouvrage a été édité à partir du manuscrit de Hélion Jouffroy ?

*

**

La conclusion se terminera sous forme de question : cette étude a montré le rôle majeur de ces deux bibliophiles et collectionneurs dans l'histoire du livre entre Albi et Rodez à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance. Tous ces manuscrits et livres se présentent comme la trace matérielle de leur activité intellectuelle soutenue et des liens nourris avec les humanistes de leurs temps, surtout italiens. Les liens étroits des Jouffroy avec Guarino Veronese n'ont pas été suffisamment soulignés. Jean Jouffroy assiste par exemple au concile de Ferrare en 1438 en même temps que Guarino⁸⁸. Dès lors, pourquoi ne pas se demander si ce n'est pas par leur entremise qu'est parvenue à Albi la fameuse traduction latine par Veronese du *De situ orbis* de Strabon enluminée par Giovanni Bellini⁸⁹, alors même que Jean Jouffroy est présent à Mantoue en 1459 et qu'il avait confié l'éducation d'un de ses

⁸⁵ C. MÄRTL, *Kardinal Jean Jouffroy...*, p. 291.

⁸⁶ Jeanne VEYRIN-FORRER, *Hommage aux premiers imprimeurs de France, 1470-1970*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1970, 22 p. ; repris et complété dans : *Idem, Aux origines de l'imprimerie française. L'atelier de la Sorbonne et ses mécènes (1470-1473)*, dans *La lettre et le texte. Trente années de recherches sur l'histoire du livre*, Paris : Ecole normale supérieure de jeunes filles, 1987, p. 161-187

⁸⁷ N. Le POTTIER et M. DESACHY, *La production des ateliers dit de l'Aenas Sylvius et de Jean Neumeister, dit Jean d'Albi*, dans *Incunables albigeois...*, *op. cit.*, p. 38-47, sp. p.41-42.

⁸⁸ FIERVILLE, *Cardinal...*, *op. cit.*, p. 231.

⁸⁹ Albi, Ms. 77 (159), voir : Davide BANZATO, *Mantegna e Padova : 1445-1460*, Milano : Skira, 2006, p. 204-207. Le manuscrit est entièrement consultable sur le site de la médiathèque : <http://www.mediatheque-albi.fr>

neveux⁹⁰ –Henri ou Héliou– à cet humaniste ?

⁹⁰ C'est précisément depuis Ferrare en novembre 1459 que Guarino Veronese écrit à Jean Jouffroy pour lui parler de l'éducation de son neveu « tuus ut nepos mihi filius », alors même qu'il vient de terminer la traduction de Strabon : *Epistolario di Guarino Veronese*, ed. R. SABBADINI, II, Venise, 1917 (Miscellanea di Storia Veneta, ser. III, 11), p. 661-662 et III, Venise, 1919 (Miscellanea di Storia Veneta, ser. III, 14), p. 473, 505-506.

**ALBI AVANT D'AUTRES : L'INFLUENCE DE LOUIS D'AMBOISE
ET LE ROLE DE LA FAMILLE JOUFFROY DANS
L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE**

**par Matthieu Desachy,
directeur de la Bibliothèque municipale d'Albi**

Jusqu'à présent et en toute logique, l'introduction de l'imprimerie à Albi est unanimement attribuée au mécénat du grand évêque de la fin du Moyen Age, Louis 1^{er} d'Amboise (1474-1503). La chronologie des dates d'activité des deux ateliers (1475-1483) concorde en effet exactement avec la période de plus grande faveur de l'évêque auprès du roi Louis XI qui en fait son principal représentant dans le Midi. Or, dès après la disgrâce de Louis d'Amboise à la suite de la mort de Louis XI en 1483, force est de constater que les ateliers d'imprimerie cessent toute activité à Albi. Il est donc tout naturel de mettre au crédit de Louis 1^{er} d'Amboise l'installation d'imprimeurs à Albi.

Cependant, cette paternité née seulement d'une concordance chronologique évidente ne s'appuie sur aucune source tangible ni même sur des liens avérés entre ce prestigieux évêque et les acteurs intellectuels, financiers ou techniques de l'introduction de l'imprimerie en France. Si l'influence de Louis d'Amboise est indéniable, elle ne suffit pas à elle seule à expliquer l'installation de deux ateliers d'imprimerie à une date si précoce dans la cité albigeoise. D'autres pistes sont donc à chercher.

I - L'influence de Louis I^{er} d'Amboise

C'est l'érudit Louis Charles-Bellet qui a le premier fait un lien direct entre Louis d'Amboise et les prototypographes albigeois, alors même que Claudin était resté silencieux à ce sujet. Dès qu'il a eu connaissance des études de Konrad Haebler, Louis Charles-Bellet n'a eu de cesse de chercher une preuve tangible de l'implication du prélat. Ce qui fût vain, comme il le reconnaît dans son abondante correspondance personnelle¹.

Pourtant, dans l'introduction de la traduction française de l'article de Konrad Haebler où il confond de manière étonnante l'atelier anonyme de l'Aenas Sylvius et celui de Jean Neumeister, il

¹ Louis Charles-Bellet a donné à la bibliothèque d'Albi l'important dossier qu'il avait consacré à cette recherche. Ce dossier est conservé dans les archives non classées de la médiathèque.

s'enflamme pour broder de toute pièce le mécénat de Louis d'Amboise : « Qu'était pour lui la création d'un atelier d'imprimerie : une dépense minime, une ou deux pièces à réserver dans cette cité épiscopale accolée au Palais de la Berbie ! ». Non content de loger les presses tout près du palais épiscopal, l'érudit imagine que Louis d'Amboise finance le renouvellement des caractères romains en caractères gothiques : « Louis d'Amboise ne voulut pas se contenter d'éditions d'un caractère uniforme, comme il méditait l'impression d'un missel romain et qu'il affectionnait vers cette époque les impressions gothiques, il désira rénover par un matériel nouveau son imprimerie d'Albi ». Enfin, il écrit même que si Neumeister « peut consentir les sacrifices nécessaires, se perfectionner, et s'assurer les collaborations qui lui permettent d'imprimer les *Meditationes* » de Turrecremata à Mayence en 1479, c'est parce qu'il est « subventionné par Louis d'Amboise ». Là, l'essai se transforme littéralement en roman imaginaire. Louis Charles-Bellet reconnaît tout de même en conclusion que « le récit que nous venons d'essayer n'apporte aucune preuve matérielle formelle » et que « la rigidité de la science historique objectera que des coïncidences ne peuvent suppléer des constatations matérielles »². Par la suite, cette paternité a été reprise par le biographe de Louis d'Amboise, Louis Lacger³ pour être définitivement admise⁴.

A - L'agent de la monarchie et le prélat mécène

Louis d'Amboise doit sa fortune et sa carrière à la protection de Louis XI dont il est l'un des plus proches conseillers⁵. Devenu évêque d'Albi en 1474, il est nommé par le roi lieutenant général en Aquitaine, Roussillon, Cerdagne et Languedoc. Toutefois, il souffre d'une relative disgrâce à la suite de la mort de Louis XI en 1483.

Pendant son épiscopat, ce très grand prélat et principal agent de la monarchie mécène les arts dans sa ville épiscopale. Il transforme la cathédrale en la décorant d'un splendide chœur richement sculpté (1475-84) et orné d'un mobilier tout aussi somptueux, provoque l'achèvement du clocher entre 1485 et 1493 et fait peindre l'immense Jugement dernier peu avant 1500. Dans la chapelle du château épiscopal de Combefa, près de Monestiés, il fait réaliser une magnifique mise au tombeau, un des plus grands chefs-d'œuvre de la sculpture gothique méridionale.

B - L'éloignement des lettres

Il est donc logique que l'installation de l'imprimerie lui ait été également et presque naturellement directement attribuée. Cependant, à la différence de son prédécesseur, ce prélat qui a tant fait pour les beaux-arts n'est pas particulièrement connu pour avoir entretenu des liens avec les milieux

² Toutes les citations sont extraites de l'introduction de Louis CHARLES-BELLET dans : Konrad HAEBLER, *Les incunables d'Albi*, Albi, Syndicat d'initiative du Tarn, 1935, p. 5-15.

³ Louis LACGER, « Le promoteur de l'imprimerie et de l'instruction », dans *Louis d'Amboise. Evêque d'Albi, 1474-1503*, Albi, 1950, p. 109-115.

⁴ Jean-Louis BIGET, « Louis I^{er} d'Amboise », dans *Les Tarnais. Dictionnaire biographique*, Albi, 1996, p. 10-11 ; Nicole Le POTTIER, « Littérature d'expression française », dans *Tarn. Aux couleurs de l'Occitanie*, Paris, Bormeton, 1998, p. 164-165.

⁵ J.-L. BIGET, « Amboise (famille) », dans *Les Tarnais. Dictionnaire biographique*, Albi, 1996, p. 10-11.

Louis d'Amboise et l'introduction de l'imprimerie à Albi

humanistes. Il lègue sa bibliothèque au chapitre de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, mais l'importance de celle-ci reste très médiocre.

Un mécène de cette importance ne retient d'ailleurs pas sa modestie lorsqu'il effectue une fondation. Tous les historiens ont noté à juste titre l'abondance presque excessive et obsessionnelle des armoiries d'Amboise dans la cathédrale Sainte-Cécile et plus précisément dans le chœur. De même, lorsqu'un abbé ou un évêque commande l'édition d'un livre liturgique, il ne manque pas de faire figurer ses armoiries en bonne place, le plus souvent sur la page d'incipit ou de titre⁶. Les armes de l'archevêque de Lyon, le cardinal Charles de Bourbon, sont ainsi gravées sur bois et imprimées en pleine page à la fin du *Missale lugdwiense* imprimé par Jean Neumeister en 1487⁷. Or, ni le bréviaire ni le missel romains imprimés à Albi par le même Neumeister entre 1481 et 1483 ne comportent les armes de Louis d'Amboise. Elles apparaissent pourtant sur le confessionnal à l'usage du diocèse d'Albi imprimé à Lyon en 1499 sur les presses de Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard⁸, alors qu'il n'y a plus aucun atelier à Albi. C'est d'ailleurs le vicaire général du diocèse, Bartholomée Delmas, qui assure l'édition de ce titre, ainsi que celle des statuts synodaux imprimés chez les mêmes imprimeurs la même année.

Il est étonnant que la personne de Louis d'Amboise reste ainsi si en retrait dans de telles entreprises.

II - Le rôle des Jouffroy

Deux autres grands ecclésiastiques ont quant à eux sans doute joué un rôle direct dans l'introduction de l'imprimerie à Albi. Si Louis d'Amboise a bénéficié d'un écho historiographique insistant, ces deux hommes en revanche, le cardinal Jean Jouffroy et son neveu Hélion, ne bénéficient actuellement pas de l'attention historique correspondant à leur importance.

A - Hélion Jouffroy, chantre de Rodez et prévôt d'Albi

Jean Jouffroy (1412-1473) a précédé Louis d'Amboise sur le siège épiscopal d'Albi⁹. D'origine bourguignonne, il est d'abord au service du duc de Bourgogne Philippe le Bon comme aumônier et conseiller. Il se lie à partir de 1459 au dauphin Louis qui lui obtient par la suite le chapeau cardinalice en 1461, puis l'année suivante le siège d'Albi, alors même que le chapitre avait élu Louis d'Amboise. Il décède en novembre 1473, et se fait ensevelir dans la chapelle Sainte-Croix de Sainte-Cécile.

Mais il faut surtout souligner qu'il est un homme de très grande culture, écrivain, orateur, poète et humaniste. Réputé pour se servir dans les bibliothèques qu'il visite lors de ses voyages et ambassades, il se constitue ainsi de superbes collections conservées en France, à Albi et à l'abbaye de Saint-Denis, et en Italie à Rome. Il envoie également à Louis XI de splendides manuscrits enluminés et noue des

⁶ Priscille LEROY et alii, « Les commanditaires », dans *L'héraldique et le livre*, sous la dir. de M. DESACHY, Paris, 2002, p. 37-49.

⁷ La gravure est reproduite dans A. CLAUDIN, « Origines de l'imprimerie à Albi en Languedoc (1480-1485) », dans *Revue du Tarn*, Paris, 1880 (Antiquités typographiques de la France, 1), pl. XIII.

⁸ BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, t. XI, p. 500-501.

⁹ J.-L. BIGET, « Jouffroy (Jean) », dans *Les Tarnais. Dictionnaire biographique*, Albi, 1996, p. 177-178.

contacts avec les plus grands humanistes de son temps. S'il décède juste avant l'introduction de l'imprimerie à Albi, il l'a sans doute préparée et il a en tout cas transmis à son neveu et sa fortune et son goût pour les arts, les lettres et les livres.

Car c'est sans doute le personnage du neveu et héritier du cardinal, Héliyon, qui doit retenir l'attention : sa longévité —il meurt en 1529 alors qu'il apparaît dans les sources locales et pontificales dès 1467-, sa richesse et la générosité de ses fondations traduisent un personnage historique époustouflant.

Sa carrière ecclésiastique est désormais bien connue¹⁰. Clerc du diocèse de Besançon et docteur en droit civil, il est pourvu de la chantrerie de Rodez par provision apostolique en date du 21 novembre 1467, puis apparaît dans les sources capitulaires ruthénoises comme chantre de Rodez dès 1470, puis comme prévôt d'Albi dès 1517. Sa carrière s'appuie donc à la fois sur les diocèses d'Albi et de Rodez, où il cumule plusieurs bénéfices de moindre importance.

Mais le personnage a bien plus pour étonner. Clerc, il est le père d'une fille naturelle prénommée Catherine, qui eut elle-même deux fils Pierre et Hélyon Pradines. Homme richissime ayant hérité de la fortune de son oncle, il réside dans un hôtel somptueux¹¹, au milieu d'une collection de tableaux, sculptures et autres œuvres d'art sans pareil et d'une bibliothèque totalement inédite. Qui plus est, son importance en fait la bibliothèque particulière la plus riche du royaume après celle du roi de France. Pas du tout complexé par cette richesse, il la redistribue à la fin de sa vie avec une grande munificence et générosité. Dans le domaine des arts, il mécène ainsi la décoration de la chapelle Sainte-Croix de la cathédrale d'Albi vers 1510¹² et le superbe retable du Mont-des-Oliviers de la cathédrale de Rodez quelques années auparavant sans qu'il soit possible de préciser davantage. A Rodez, il fonde la Chartreuse et contribue à la venue des annonciades à la fois à Rodez et à Albi¹³. Pour la Chartreuse de Rodez, il verse à partir de 1511 vingt mille livres tournois et achète les terres sur le lieu-dit *d'Albespeyres* pour l'installation des moines.

Signe de cette munificence, il se fait représenter dans la chapelle Sainte-Croix de la cathédrale d'Albi à genoux, les mains en prière, le cou dégagé, vêtu d'un long surplis, l'aumusse au bras droit. Sainte-Cécile, debout derrière lui, pose sur son épaule une main protectrice. L'écriteau, ingénieusement suspendu à l'entablement, porte : *Doininus Heliundus Joffredus legum doctor, prepositus Albiensis, canton et canonicus Ruthenensis*.

Une telle richesse ne se transmet pas sans difficulté. Il faut dire qu'il a fait lui-même deux testaments successifs et contradictoires qui expliqueront par la suite les litiges entre les chartreux et les annonciades, aux prétentions desquels s'ajouteront celles des héritiers naturels. Par un premier testament en date du 29 août 1515, il fait en effet héritier universel la Chartreuse de Rodez. Mais dans

¹⁰ Pour une notice biographique détaillée, voir : M. DESACHY, *Cité des hommes. Le chapitre cathédral de Rodez (1215-1562)*, Rodez, 2005, p. 408-409.

¹¹ P. LANÇON, « La « Maison des singularités » d'Héliyon Jouffroy ou l'Enfer à domicile », dans *Enfer et Paradis. L'au-delà dans l'art et la littérature en Europe*, Rodez, 1995 (*Cahiers de Conques*, 1), p. 335-345.

¹² A. AURIOL, « Les fresques de la chapelle Sainte-Croix à Sainte-Cécile d'Albi », dans *Annales du Midi*, t. XXXVI, 1924, p. 418-455.

¹³ L. de LACGER, « L'Église et le couvent de l'Annonciade à Albi », dans *Revue d'histoire franciscaine*, t. IV, fasc. 3, 1927, p. 356-359.

Louis d'Amboise et l'introduction de l'imprimerie à Albi

un nouveau testament de 1523, il revient sur cette décision. Mais c'est grâce aux écrits et inventaires dressés lors de cette difficile succession que la richesse du personnage a pu être redécouverte.

B - Les amitiés humanistes parisiennes

C'est d'ailleurs l'humaniste Alain de Varènes qu'il désigne dans son second testament, daté de 1523, pour choisir dans sa bibliothèque cent vingt volumes destinés à constituer les fondements d'une bibliothèque d'un collège ruthénois à faire construire par les chanoines de Rodez. Il renouvelle par ailleurs la clause qu'il avait déjà précisée en 1515 selon laquelle il lègue aux prêtres nécessiteux tous ses bréviaires selon le rit romain imprimés à Albi : « Item lego omnia breviaria mea romana impressa Albie presbyteris indigentibus et distribuuntur per familiares mens »¹⁴ Cette précision est d'une importance historique considérable. Elle constitue la première mention dans les sources de la présence de l'imprimerie à Albi, et confirme que la venue de deux imprimeurs dans cette ville, dont l'Allemand Jean Neumeister, n'est pas un hasard, mais la réponse à une demande, peut-être d'Héliou Jouffroy lui-même, en tout cas d'ecclésiastiques.

Si deux imprimeurs sont venus à Albi, ce n'est ni le fruit du hasard, ni seulement dû à la seule personnalité de l'évêque d'Albi Louis d'Amboise. En effet, si le rôle de ce dernier n'est pas à négliger ou à renier catégoriquement, il apparaît désormais avec évidence que les membres de la famille Jouffroy ne sont pas étrangers à la venue des imprimeurs à Albi. Il faut tout d'abord rappeler que le cardinal Jean Jouffroy a été en contact direct avec Guillaume Fichet lui-même et ce dès 1470¹⁵.

Ce dernier lui fait envoyer deux ans plus tard au moins deux de ses ouvrages, sans qu'il soit possible de préciser si ce sont des livres manuscrits ou justement des livres sortis de l'atelier d'Ulrich Gering : « Dominas Albiensis alterum a me accepit librum, posteaquani redit ex Hispania, cujus copiam tibi facere potuisset, nisi esset doctissimus ; nain litterati omnes libros tamquam filios suos amant, non facileque patiuntur eos a se abesse »¹⁶.

Jean Jouffroy connaît donc directement l'introducteur de l'imprimerie en France. Il partage sa vie entre Albi et Paris de 1470 à 1472¹⁷ c'est-à-dire précisément à la date où s'installe le premier atelier de Gering à la Sorbonne sous le mécénat de Fichet. Il n'est donc pas impossible, et même fortement envisageable, que le cardinal ait rencontré Guillaume Fichet lors d'un de ses séjours à Paris. Il est en outre également en lien avec le cardinal Bessarion dont le rôle est primordial dans l'activité du premier atelier parisien. Enfin, il est originaire de Bourgogne et fortement attaché à la personne du duc de Bourgogne dont il a été le conseiller, tout comme le cardinal Rolin, mécène et protecteur de

¹⁴ Arch. dép. de l'Aveyron, 18 H 4, Testament d'Héliou Jouffroy (20 octobre 1523). Cette clause reprend celle déjà mentionnée dans le testament de 1515 : « Item lego oniffra breviaria mea que habeo ad usum roinaniun indigentibus presbiteris, quequidem volo distribua per venerabilem presbiterum doInpiuon Johannem de Mensengan, priorem Cartusiensem Villefranche », Arch. dép. de l'Aveyron, 18 H 2 (29 août 1515).

¹⁵ Pour les relations de Jean Jouffroy, Guillaume Fichet et le cardinal Bessarion, voir L. DELARUELLE, *Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses*, Paris, 1907, p. 7-8.

¹⁶ C. MARTL, *Kardinal Jean Jouffroy...*, p. 291.

¹⁷ T. de MOREMBERT, « Jean Jouffroy », dans *Dictionnaire de biographie française*, t. XVIII, col. 834-835.

Fichet¹⁸. Il n'est pas possible que des personnages aussi unis par l'amour du livre et aussi attentifs à la circulation des idées et des techniques nouvelles ne se soient pas tenus informés de l'innovation aussi importante que représente l'apparition des « livres de molle ». Ces liens de personnes confortent les observations faites sur les similitudes de fonds et de technique entre la production de l'atelier parisien et celle de l'atelier albigeois et laissent la place à l'idée d'un lien entre ces deux ateliers.

Une autre remarque peut être faite par rapport à la bibliothèque de son neveu Hélion Jouffroy présentée ci-dessus. Si Hélion a non seulement possédé plusieurs exemplaires du bréviaire romain imprimé à Albi, il faut également noter dans l'inventaire de sa bibliothèque des titres proches des autres impressions sorties des presses albigeoises : *Decisiones rote romane*, *Manipulas curatorum*, et *Cipolla de Servitutibus*.

C - La clientèle cléricale albigeoise et ruthénoise

A ces liens d'hommes, il faut ajouter une considération d'ordre économique. Lorsqu'ils s'installent dans une ville ou bourgade, soit les imprimeurs itinérants répondent à la demande d'un commanditaire direct et fortuné pour imprimer un type de livre précis (une abbaye ou un évêque pour un livre liturgique par exemple) soit ils considèrent pouvoir trouver localement une clientèle susceptible d'acheter leur production (universitaires ou clercs par exemple). La seconde option semble avoir été celle de Jean Neumeister. Aucun historien n'a en effet souligné le fait que l'imprimeur allemand, dans sa faible production albigeoise –cinq ou six titres au maximum-, a imprimé deux livres liturgiques selon le rit romain. Or, à cette époque, seuls trois diocèses français ont adopté le rit romain : Albi, Rodez et Avignon¹⁹. En venant à Albi imprimer des livres liturgiques selon le rit romain, Jean Neumeister savait qu'il aurait une clientèle appropriée dans les diocèses d'Albi et de Rodez. Par l'acte généreux mentionné dans son testament, Hélion Jouffroy confirme cette hypothèse. Ayant acheté ou possédant encore plusieurs exemplaires du bréviaire romain, il les lègue au début du XVI^e siècle aux prêtres nécessiteux de son diocèse. S'il possède d'ailleurs encore en 1523, c'est-à-dire plus de quarante ans après leur impression, plusieurs exemplaires de ce bréviaire, cela laisse supposer un tirage important de ce titre.

Cette hypothèse s'appuie sur d'autres éléments observés sur les exemplaires encore conservés ou mentionnés dans des sources d'archives. L'exemplaire de ce bréviaire romain conservé à la bibliothèque de Rodez après avoir appartenu aux capucins de la même ville²⁰, est truffé, juste avant le

¹⁸ Jeanne Veyrin-Forer, *Hommage aux premiers imprimeurs de France, 1470-1970*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1970, 22 p. ; repris et complété dans : *Idem*, « Aux origines de l'imprimerie française. L'atelier de la Sorbonne et ses mécènes (1470-1473) », dans *La lettre et le texte. Trente années de recherches sur l'histoire du livre*, Paris, 1987, p. 161-187.

¹⁹ Rodez est le premier diocèse à avoir adopté le missel et le bréviaire suivant le rit romain, avant celui d'Albi (29 décembre 1296), et celui d'Avignon (début du XVI^e siècle) : « Item quod in choro ecclesie Ruthenensis servietur ordo Romane ecclesie, secundum rubricas breviarii et missalis juxta dicte Romane ecclesie consuetudinem quam sequantur in choro capitantes etiam et legentes », 3 G 312, AE, Statuts capitulaires (1293). Voir : P.-M. GY, « La cathédrale et la liturgie dans le Midi de la France », dans *La cathédrale (XII^e –XIV^e siècles)*, Toulouse, 1995 (*Cahiers de Fanjeaux*, 30), p. 225.

²⁰ B.M. de Rodez, Rés. M 60.

Louis d'Amboise et l'introduction de l'imprimerie à Albi

propre des saints, de quelques feuillets manuscrits sur parchemin contenant la réforme du calendrier de Rodez édictée en octobre 1472 par l'évêque de Rodez Bertrand de Chalencon. Or, un autre exemplaire possédé par le chapitre de Rodez au XVIII^e siècle a exactement la même particularité. En effet, lors d'un procès avec les vicaires, les chanoines de Rodez font référence à « un ancien bréviaire de Rodès qui n'est autre que le bréviaire romain, sauf l'addition de ses propres au diocèse » et mentionnent « la rubrique qui est au milieu de ce bréviaire imprimé en lettre gothique du temps de Mgr. de Chalencon en 1472 »²¹. Une partie des exemplaires de ce tirage a donc été complétée par un acte liturgique manuscrit propre au diocèse de Rodez. Bref, les exemplaires d'Héliou Jouffroy, ceux des capucins et du chapitre de Rodez laissent penser que le bréviaire romain de Neumeister a peut-être été imprimé à la suite d'une commande du clergé ruthénois. Plusieurs chanoines, comme Héliou Jouffroy, sont d'ailleurs prébendés à la fois à Albi et à Rodez.

A la lecture plus minutieuse de l'exemplaire conservé à la bibliothèque municipale de Rodez, un autre détail conforte encore cette hypothèse. D'une part, le calendrier romain a été corrigé : plusieurs saints propres au diocèse de Rodez –Radegonde, Foy, Quitterie, Troïécie, Geniès, Naamas, Dalmas, Amans– ont été ajoutés à la main. D'autre part, le propre des saints imprimé et figurant dans la deuxième partie du bréviaire, après la réforme du calendrier manuscrite insérée dans l'exemplaire, contient l'office de saint Amans, célébré dans le diocèse de Rodez.

A la suite de toutes ces remarques, il convient de ne pas gommer totalement l'influence indéniable de Louis d'Amboise qui, d'une manière ou d'une autre, a dû contribuer et accompagner l'installation des deux ateliers d'imprimerie dans sa ville épiscopale. Mais il faut désormais lui adjoindre le rôle précurseur et sans doute initiateur de son prédécesseur le cardinal Jean Jouffroy, en le liant au terreau que constitue le monde des clercs et chanoines. Parmi eux, Héliou Jouffroy doit être placé au tout premier rang.

²¹ Arch. dép. de l'Aveyron, 3 G 367. Il va de soi que cette citation donne la date de la réforme du calendrier par Bertrand de Chalencon, et non celle de la date d'impression du bréviaire.

**DORMIR ETERNELLEMENT AU PIED DE L'AUTEL.
TOPOGRAPHIE FUNERAIRE DE LA CATHEDRALE
SAINTE-CECILE D'ALBI (XIV^E-XVII^E SIECLE)**

**par Céline Vanacker,
doctorante Université Toulouse II-Le Mirail. Laboratoire TRACES-Terrae (UMR 5608)
et Matthieu Desachy,
directeur de la Bibliothèque municipale d'Albi**

Quel est le meilleur endroit pour dormir du repos éternel ? Aujourd'hui, et ce depuis la fin du XVIII^e siècle, les mesures hygiénistes ont éloigné les morts des vivants : les premiers se reposent à l'extérieur des enceintes des villes dans des cimetières enclos séparés des cités vives.

Sous l'Ancien Régime comme au Moyen Âge, le monde des morts côtoie celui des vivants : les défunts sont enterrés autour ou dans les églises. A partir du XIV^e siècle, le nouveau cimetière de la cathédrale Sainte-Cécile se trouve ainsi au sud de l'édifice. En revanche, la topographie des inhumations dans la cathédrale reste à étudier. L'édition récente des obituaires permet enfin cette étude¹.

Les sources

La cathédrale Sainte-Cécile, en tant qu'édifice bâti et conservé, constitue la première des sources. Or, pour la comprendre, il convient de ne pas la regarder avec nos yeux de contemporains, mais avec ceux du Moyen Âge : et, au Moyen Âge, la clef de compréhension d'une église, c'est l'autel.

L'autel, meuble cardinal de la cathédrale

C'est bien en effet l'autel, et non l'architecture, qui commande la compréhension d'une église, et sa topographie. Il faut, entre autres, tordre le coup à la légende du chœur réservé à l'évêque, du sanctuaire aux clercs et de la nef aux laïcs, tant pour la topographie des vivants que pour la

¹ Matthieu DESACHY, dir., *Les obituaires du chapitre cathédral d'Albi*, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, 2008, avec la collaboration de Céline VANACKER, Olivier CABAYE et Julien THERY (*Recueil des historiens de la France. Obituaires. Série in-8°*).

topographie des morts : cette conception de l'église se construit très tardivement et seulement à partir de la réforme tridentine. L'église médiévale est d'abord un savant ramassis d'autels.

Dans une cathédrale, comme dans tout autre église, tout l'édifice s'entend en fonction de l'autel. L'église, paroissiale, collégiale ou même cathédrale, est avant tout le lieu de la célébration de la messe dont la liturgie est construite autour du sacrement principal, l'Eucharistie². Avant d'être un meuble d'art, l'autel est d'abord le premier meuble du culte. Et tous les objets qui l'entourent, avant que d'être d'art, sont une expression du culte, un outil d'oraison, quelques béquilles pour l'âme charnelle. Seul l'autel suffit.

C'est ainsi que pour la comprendre, il importe de voir l'ensemble de la cathédrale à l'aune de l'autel. Faut-il par exemple rappeler que la cathèdre épiscopale se place toujours à dextre de l'autel, donc à gauche de celui-ci dans le sanctuaire –c'est-à-dire au nord, mais à droite de celui-ci dans le chœur- c'est-à-dire au sud ? Leçon de théologie par les pierres, le siège du célébrant, fût-il celui de l'évêque en sa cathédrale, reste constamment secondaire par rapport à la table de l'autel, le Christ. Que dire alors de l'assemblée des fidèles ?

Malheureusement, des légendes tenaces, nées de la jalousie ou de la vénération puis entretenues par les guides touristiques ou les historiens de l'art³, circulent encore sur les cathédrales médiévales. Parmi tant d'autres, citons celle qui établit une bi-polarisation toute idéologique entre le chœur cléricale et la nef laïque, entre la cathédrale d'une élite et celle du peuple⁴. Fruit d'une conception cléricale excluant le laïc⁵, puis par opposition anti-cléricale⁶, de l'église, ce schéma commence pourtant à être seulement valable pour les églises tridentines, et non médiévales. Citons aussi la légende selon

² Hélène VERDIER, *Introduction*, dans *Thesaurus des objets religieux. Meubles, objets, linges, vêtements et instruments de musique du culte catholique romain*, Paris-Getty-Rome, 1999, p. 16 ; Mgr Claude DAGENS, « Comprendre l'histoire et la vocation de nos cathédrales », dans *20 siècles en cathédrales*, Paris, 2001, p. 385-387.

³ Le catalogue de la dernière grande exposition sur les cathédrales consacre plusieurs chapitres aux chœurs et aux trésors des cathédrales, suivant une approche très muséographique, mais ne présente aucune étude sur les autels ou les chapelles : C. ARMINJON, dir., *20 siècles en cathédrales*, Paris, 2001.

⁴ Voir par exemple : Christine LAFLORENTIE, « Les clôtures de chœur de la cathédrale de Rodez », dans Musée Fenaille, *Guide du visiteur*, Rodez, 2003, p. 180 ; Laura WEIGERT, « Les tentures de chœur et l'aménagement du chœur des cathédrales françaises au Moyen Âge », dans *20 siècles en cathédrales*, Paris, 2001, p. 246. Cette légende est appliquée tout autant aux vivants qu'aux défunts : « Les évêques et les grands dignitaires du chapitre étaient inhumés dans les chapelles, où l'on voit encore quelques tombes d'anciens prélats. Les simples chanoines étaient enterrés près de l'entrée de ces mêmes chapelles ; tandis que les curés ou recteurs avaient leur place dans la grande nef, et les particuliers dans les nefs latérales. », Henri AFFRE, *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue*, Paris, 1903, p. 442.

⁵ Bernard CHEDOZEAU, *Chœur clos, chœur ouvert. De l'église médiévale à l'église tridentine (France, XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1998.

⁶ Viollet-le-Duc, après Michelet, a vu dans la nef la « grande salle » ancêtre des maisons du peuple, cité dans : J.-M. LENIAUD, « Entre la grue de Cologne et le marteau de Thor : les cathédrales au temps des nations », dans *20 siècles en cathédrales*, Paris, 2001, p. 67-81.

Topographie funéraire de la cathédrale Sainte-Cécile

laquelle le sanctuaire serait réservé à l'évêque et le chœur aux seuls chanoines⁷. La mythologie se porte bien⁸.

Certes, il faut reconnaître que la bibliographie sur la liturgie médiévale est particulièrement pauvre⁹, ou très obsolète¹⁰. Loin, très loin, de constituer un espace homogène¹¹, la cathédrale se reproduit en une mosaïque d'églises en miniature que constituent tous les autels répartis dans le sanctuaire, autour de la clôture du chœur, au pied des piliers ou encore contre les murs des chapelles latérales. Pour s'en rendre compte, rien ne vaut les actuels temples luthériens en Allemagne qui ont figé les églises telles qu'elles étaient à la fin du Moyen Âge¹². De même, cet habillement d'autels se voit très bien dans les enluminures ou les tableaux figurant des intérieurs d'église¹³. L'œil contemporain s'étonne de la multitude d'autels, si contradictoire avec les édifices nus d'aujourd'hui.

La richesse des obituaires de Sainte-Cécile d'Albi

⁷ « Alors que les laïcs occupaient la nef et que l'évêque célébrait la messe au maître-autel, le chœur était réservé au chapitre et à ses dignitaires... », L. WEIGERT, *Ibidem*, p. 251. Voir aussi : Alain ERLANDE-BRANDENBURG, *La cathédrale*, Paris, 1989, p. 294-300.

⁸ Voir le très brillant essai de Jean-Michel Leniaud sur les cathédrales élevées au rang de mythe national au XIX^e siècle, J.-M. LENIAUD, « Entre la grue de Cologne... », chap. cit., dans *20 siècles en cathédrales*, Paris, 2001, p. 67-81.

⁹ La majorité des études se limite à la liturgie tridentine, du XIX^e siècle ou actuelle, considérant parfois rapidement que ce qui est valable après le concile de Trente l'est avant. De même, les catalogues d'objets liturgiques abordent peu ou pas du tout le Moyen Âge classique. Quant au *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, il est surtout riche et exhaustif pour l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge. Voir : R. AIGRAIN, *Liturgia. Encyclopédie populaire des connaissances liturgiques*, Paris, 1931 ; D. DURET, *Mobilier, vases, objets et vêtements liturgiques*, Paris, 1932 ; R. LESAGE, *Objets et habits liturgiques*, Paris, 1958 ; Catherine ARMINJON, *Ameublement d'église. Quotidien de la liturgie*, Paris, 2000. Pour le mobilier liturgique, voir la somme imposante, avec la réserve que certains articles concernent des objets d'une utilisation récente et donc pas valable pour le Moyen Âge : *Thesaurus des objets religieux. Meubles, objets, linges, vêtements et instruments de musique du culte catholique romain*, Paris-Getty-Rome, 1999. Pour comprendre l'état d'esprit de la liturgie médiévale telle qu'elle a été remise en cause et abolie par la réforme protestante, voir l'excellent catalogue de la non moins excellente exposition : Musée d'histoire de Berne et Musée de l'Oeuvre de Notre-Dame de Strasbourg, *Iconoclasme. Vie et mort de l'image médiévale*, Strasbourg, 2001.

¹⁰ Eugène VIOLLET LE DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, Paris, 1873-1874, 6 volumes ; C. ROUHAUT DE FLEURY, *La messe. Etudes archéologiques sur les monuments*, Paris, 1873-1874, 6 volumes ; X. BARBIER DE MONTAUX, *Traité pratique de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines*, Paris, 1877-1878, 2 volumes ; Victor GAY, *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, 1887-1928, 2 volumes.

¹¹ Jean-Yves HAMELINE, « Le cérémonial de la cathédrale », dans *20 siècles en cathédrales*, Paris, 2001, p. 351.

¹² Voir par exemple l'église de Nuremberg entièrement figée par la réforme luthérienne qui n'a plus utilisé les différents meubles cultuels : Gudrun LITZ, *Nuremberg et l'absence d'iconoclasme*, dans *Iconoclasme. Vie et mort de l'image médiévale*, Strasbourg, 2001, p. 90-95.

¹³ Les exemples sont nombreux. Voir par exemple le « Triptyque des sept sacrements dit retable Chevrot », attribué par Panofsky à l'atelier de Rogier van der Weyden : Dirk De Vos, *Rogier van der Weyden. L'œuvre complet*, Anvers, 1999, p. 217-225.

En plus de la cathédrale elle-même, l'historien dispose de peu de sources pour connaître la topographie des morts dans la cathédrale Sainte-Cécile. Le bâtiment lui-même en effet, ne contient pratiquement plus de vestiges ou de traces telles que des tombes, plaques ou épitaphes funéraires. Il n'y a pas eu de campagnes de fouilles dignes de ce nom ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, ni lors des différents travaux du XIX^e siècle, ni lors des aménagements récents. Les sources archéologiques sont extrêmement maigres : citons par exemple les découvertes lors des travaux de la dernière décennie du XIX^e siècle¹⁴. Du côté des sources d'archives, le constat est presque identique : les archives du chapitre et l'évêché ont brûlé en 1794. Il n'y a pratiquement plus d'archives religieuses albigeoises pour le Moyen Âge. Ces disparitions font ressortir la très grande importance des obituaires conservés qui, fort heureusement, sont relativement nombreux par rapport aux autres diocèses méridionaux.

Pour la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, quatre documents nécrologiques originaux sont aujourd'hui connus : un calendrier nécrologe du début du XII^e siècle ; un martyrologe obituaire de la moitié du XII^e siècle ; un obituaire du début du XV^e siècle ; enfin, un dernier obituaire du tout début du XVII^e siècle. Autant dire qu'il est rarissime de conserver autant d'originaux. Cette richesse permet de suivre concrètement depuis le milieu du Moyen Âge jusqu'à leur extinction au début du XVIII^e siècle, les évolutions des pratiques de commémoration des défunts, à l'exclusion notable des XIV^e et XVI^e siècles dont les obituaires ont disparu. Chaque manuscrit traduit une période et les pratiques commémoratives qui lui sont attachées. Pour l'étude qui nous intéresse, seuls les deux derniers obituaires ont été retenus car les deux premiers contiennent peu, ou pas du tout, d'information sur les lieux de sépulture.

L'obituaire de Dominique de Florence¹⁵ (XV^e siècle)

Des quatre obituaires, celui-ci est sans doute le plus connu et le plus cité, car c'est indéniablement le plus intéressant : c'est en effet celui qui recèle les notices les plus complètes, le plus d'informations sur la construction de la cathédrale gothique et son environnement. En outre, la date de ce manuscrit correspond à la période d'apogée de la pratique obituaire : il présente cinq cent quarante-neuf notices, plusieurs d'entre elles donnant la date précise du décès du défunt. Il a été rédigé peu après 1410, alors que Dominique de Florence, évêque d'Albi, vient d'être transféré au siège archiepiscopal de Toulouse. Il est utilisé jusque vers la fin du XV^e siècle, le dernier ajout datant de 1476.

L'obituaire d'Alphonse I^{er} Delbène¹⁶ (XVII^e siècle)

¹⁴ Edmond de RIVIERES, « Travaux du chœur de la cathédrale d'Albi », dans *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France (B.S.A.M.F.)*, 1893-94, p. 40-45 ; *Id.*, « Découvertes archéologiques et travaux dans la cathédrale d'Albi, 1893-94 », dans *B.S.A.M.F.*, 1895-96, p. 65-69 ; *Id.*, « La dalle tumulaire de Pierre Neveu, ou Nebout », dans *B.S.A.M.F.*, 1895-96, p. 35-39 ; *Id.*, « Découverte à Albi en 1897 d'un tombeau d'évêque du XII^e siècle », dans *Revue du Tarn (R.D.T.)*, 1898, p. 36-39 ; Charles PORTAL, « Découverte de la tombe de Pierre Neveu, évêque d'Albi, mort en 1435 », dans *B.S.A.M.F.*, 1895-96, p. 11 ; *Id.*, « La crose d'un évêque d'Albi », dans *R.D.T.*, 1893, p. 221-223 ; Marc GAÏDA, « Description de la crose d'un évêque d'Albi », dans *R.D.T.*, 1893, p. 224-235 ; *Id.*, « Découvertes faites dans le chœur de la cathédrale d'Albi », dans *R.D.T.*, 1894, p. 275-277.

¹⁵ Albi, BM, Ms 8 (111).

Topographie funéraire de la cathédrale Sainte-Cécile

Contrairement à l'obituaire de Dominique de Florence, celui rédigé vers 1604 sous l'épiscopat d'Alphonse I^{er} Delbène (1588-1608) est de qualité matérielle plus modeste, s'apparentant davantage à un manuscrit comptable qu'à un manuscrit liturgique. Il sera utilisé jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Les notices obituaires sont très succinctes, mais une main postérieure a ajouté pour la plupart des défunts leur lieu de sépulture, ce qui permet d'avoir une géographie funéraire assez précise de la cathédrale au XVII^e siècle. Certaines mentions de sépultures restent cependant imprécises, ou différentes de celles indiquées dans l'obituaire de Dominique de Florence. Dans la marge de chaque notice apparaît la mention *in minori*, *in majori* (ou *manuellement*) : cela permet de distinguer les anniversaires ordinaires qui sont célébrés par les treize chapelains perpétuels au petit autel qui est derrière le grand autel du chœur, des anniversaires manuels qui sont célébrés par les hebdomadiers au grand autel.

Cet obituaire comporte 420 notices, alors que celui de Dominique de Florence en comporte 549. Il y a là la traduction chiffrée d'un phénomène bien connu : la baisse significative, après les critiques de la Réforme protestante, des pratiques de dévotion envers les défunts, et notamment des fondations pieuses. La « comptabilité de l'au-delà »¹⁷ fait de moins en moins recette.

Le quartier cathédral (document 1)

Le quartier cathédral d'Albi a connu une importante période de transition à partir du milieu du XIII^e siècle. Les chanoines abandonnent définitivement la vie commune, et les grands chantiers de la nouvelle cathédrale et du palais épiscopal de la Berbie sont lancés. L'actuelle cathédrale n'a pas été construite sur les ruines de l'ancienne, mais à côté, vers le sud, sur une crête naturelle. Les vestiges de l'ancienne cathédrale qui subsistent trahissent des travaux de réfection du XIII^e siècle¹⁸. En plus, un élément du cloître nous est parvenu. Il s'agit de trois arcades, datées de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Ce morceau de cloître a été déplacé à plusieurs reprises, mais fort assurée pour la cathédrale d'une vingtaine de mètres, par contre la longueur du bâtiment est tout à fait incertaine. Il en est de même pour le cloître. Son emprise reste pour l'heure hypothétique¹⁹.

¹⁶ Arch. dép. du Tarn, 11 J 8.

¹⁷ L'expression est directement empruntée aux travaux de Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge, vers 1320-vers 1480*, Rome, 1980.

¹⁸ Nous ne parlerons pas de cathédrale romane, car les quelques éléments connus encore en place, entre la cathédrale actuelle et le palais de la Berbie, confirment des campagnes de remaniements du milieu du XIII^e siècle (Jean-Louis BIGET, « Note sur l'ancienne cathédrale d'Albi », dans *R.D.T.*, 1984, p. 441-449). Ces reprises sont confirmées par la publication d'indulgences par l'évêque Durand en 1247, accordées à ceux qui contribueront à l'œuvre de l'église d'Albi (Arch. dép. du Tarn, G 101, f^o 591). Ces vestiges, maigres et éparpillés, voire remployés et déplacés, se limitent au sud à un ensemble sculpté qui pourrait être un fragment d'accès à l'ancien cloître, un pilier intérieur adossé, et au nord, subsistent un fragment d'ébrasement de portail ou de baie accolé à un contrefort, positionnés contre une tourelle d'escalier, seul vestige de l'ancien clocher (Arch. Vat., Coll. 404, f. 51v et 150 : « campanili ecclesie Albiensis » ; Auguste VIDAL, *Douze comptes consulaires d'Albi du XIV^e siècle*, 1906, p. 153, 253, 288 : « lo gachil de la glieya vielha », qui désigne la tourelle de guet à son sommet).

¹⁹ L'actuelle cathédrale n'a certainement pas été bâtie directement contre le cloître. En revanche, des bâtiments claustraux s'appuyaient contre la face nord de la nouvelle Sainte-Cécile, si l'on tient compte de l'empâtement des contreforts sur une dizaine de mètres de hauteur, ainsi que les nombreuses traces d'abouts de poutres

L'existence de l'ancienne cathédrale et de son cloître s'est prolongée à travers tout le XIV^e siècle²⁰. Vers 1400, l'évêque Dominique de Florence prononce la fusion de la personnalité des deux cathédrales²¹. Dans les années 1434-1437, la ruine de cet ensemble pré-gothique est provoquée par des routiers à la solde d'évêques concurrents et ennemis²². Bernard de Casilhac, candidat du chapitre, se rend maître du cloître et des deux églises, alors que Robert Dauphin, élu du pape et du roi, accapare le palais. Cet état de ruine paraît entraîner l'abandon de la vieille cathédrale, d'autant que la nouvelle est terminée et que la crise des revenus ecclésiastiques nuit au relèvement de l'ancienne. Ce qui demeurerait après cet événement est apparemment rasé à l'époque de la Ligue, au moment où est établie dans ce secteur une plateforme avec des pièces d'artillerie.

Autour du chevet de l'ancienne cathédrale se trouvait un cimetière, avec un ossuaire ou charnier²³. Ce cimetière est dit vieux autour de 1300, ce qui implique l'existence d'un cimetière neuf, certainement celui au sud de la cathédrale actuelle. Dès 1320, il est fait mention de l'idée de construire une chapelle expiatoire dans ce cimetière méridional, qui apparaît pour la première fois dans les textes²⁴. Il est désaffecté dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et vers 1876, les terrasses étagées, devenues jardin, sont arasées.

La décision de construire une nouvelle cathédrale est prise en 1277, et la construction dure tout au long du XIV^e siècle²⁵. Pendant les travaux, le culte pouvait aisément être célébré dans l'ancienne cathédrale²⁶. La construction du clocher commence avant que la nef ne soit terminée, sous l'épiscopat de Guillaume de la Voûte, au patronyme prédestiné²⁷. Dominique de Florence fait construire le portail qui défend vers la ville l'accès méridional et permet l'entrée des fidèles.

ponctuant le parement. Les trois arcades du cloître ont été trouvées au XIX^e siècle en place, à l'endroit signalé sur le plan général par un trait plus épais. Après plusieurs déplacements, elles sont aujourd'hui installées au fond de la place de la Trebalhe.

²⁰ Jean-Louis BIGET, « Note sur l'ancienne cathédrale... », art. cit., p. 449, note 35.

²¹ Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 8 : « Anniversarium Dominici de Florencia qui fecit...unionem ecclesie veteris ecclesie nove ».

²² Henri DENIFLE, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1897, t. I, n° 589, p. 267-268.

²³ Arch. Vat., Coll. 404, f. 112v : « in cimeterio veteri juxta ecclesiam » ; f. 80v : « locum qui dicitur Carnerium, ubi ossa deffunctorum consueverunt reponi » ; f. 69 : « locum qui vocatur lo Carnier quia ibi projici consueverunt ossa mortuorum... ante portam ecclesie Sancte Cecilie » ; f. 70v : il y existe un « porticum ante claustrum ecclesie Albiensis ».

²⁴ Arch. dép. du Tarn, 4 EDT CC 429. On y emploierait l'argent versé par la ville pour la levée de l'excommunication fulminée contre les habitants à la suite de mauvais traitements infligés aux inquisiteurs. Le projet ne sera pas exécuté.

²⁵ Jean-Louis BIGET, « La cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. L'architecture », dans *Congrès Archéologique de la France, Albigeois*, 140^e session, 1982, Paris, 1985, p. 20-62.

²⁶ Un acte de fondation de 1347 montre par exemple que six chapelles, fondées par l'évêque *Pictavinus de Monte Esquivo* dans la nouvelle cathédrale, ont leur service temporairement effectué dans l'ancienne, en attendant que la nouvelle soit en état de les recevoir (Arch. dép. du Tarn, G 102, f. 212-213 ; B.n.F., Doat 109, f. 361).

²⁷ Guillaume de la Voûte fait voûter la dernière travée de la nef : « ...fecitque facere ultimam voutam ciborii istius ecclesie... » (Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 46v).

Topographie funéraire de la cathédrale Sainte-Cécile

A l'origine, les chapelles de Sainte-Cécile étaient aussi hautes que le vaisseau central. Les tribunes n'appartiennent pas au parti d'origine. Leur mise en place est généralement admise pour la fin du XV^e siècle ou le début du XVI^e siècle, sous l'épiscopat de Louis d'Amboise²⁸. Dans ces chapelles, les autels étaient orientés jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, appuyés contre le mur oriental, comme c'est le cas encore dans le chœur²⁹. Les autels des chapelles de la nef ont été adossés au mur du fond au cours du XIX^e siècle. Il est fort probable que des autels aient existé contre les piles, ou sous le jubé, même si aucune preuve archéologique ou archivistique ne vient confirmer cette hypothèse. Côté septentrional, le vocable de certaines chapelles apparaît tardivement. En effet, trois accès permettaient primitivement une communication vers le *claustrum*³⁰.

Le chœur actuel a été édifié autour de 1480, sous l'épiscopat de Louis I^{er} d'Amboise. Plusieurs témoignages évoquent l'existence d'un chœur antérieur : dès 1323 un chanoine est enterré à l'entrée du chœur³¹, et en 1337 l'évêque Bernard de Camiat est enterré au milieu³². Ces mentions restent imprécises, et il s'agissait peut-être d'un chœur simplement en bois³³.

Dans un testament de 1521, le chanoine Pierre Cueysse fonde une chapelle pour la sépulture de ses confrères. Le plan de cet édifice disparu est connu, c'était une chapelle de style flamboyant qui fermait le « baldaquin » à l'ouest. D'après le procès-verbal de visite de 1698 par Le Goux de la Berchère « elle est bien bastie, voûtée, carrelée et blanchie ; les arêtes de la voûte à compartiments, d'un ordre singulier et délicatement travaillées ». Ce même archevêque transfère les obits dans la chapelle Saint-Clair³⁴ nouvellement aménagée au rez-de-chaussée du clocher, car la chapelle de Cueysse est ouverte aux intempéries. Elle est alors désaffectée dès 1701 et ruinée, puis détruite à la fin du XVIII^e siècle.

²⁸ On ignore ce qui justifia vraiment l'installation de ces tribunes, mais il est sûr qu'elles étaient en place lorsque les peintres italiens arrivèrent en 1509. Sur leur mise en place, voir Richard A. SUNDT, « La cathédrale d'Albi et les églises gothiques à chapelles hautes : style, fonction et diffusion », dans *Autour des maîtres d'œuvre de la cathédrale de Narbonne ; les grandes églises gothiques du Midi, sources d'inspiration et construction*, Narbonne, 1994, p. 121-128. Les balustrades des tribunes sont plus tardives, mises en place dans la première décennie du XVII^e siècle, sous l'épiscopat d'Alphonse I^{er} Delbène.

²⁹ Sur le plan, les autels ont été reproduits d'après le plan de l'article de R.-W. TWIGGE, *Notes on the cathedral church of St. Cecily at Albi*, Communicated to the Society of antiquaries, Westminster, 1896.

³⁰ Ces trois accès sont figurés sur le plan général du quartier (A, B et C). Seul le premier accès (A) a été maintenu jusqu'à aujourd'hui. Les deux autres ont été murés, à des époques où des chapelles y sont attestées : Saint-Christophe au XV^e siècle en B, et la chapelle du Crucifix au XVII^e siècle en C.

³¹ Albi, BM, Ms 8 (111), f. 25v : « Hugo de Feudoas, canonicus Albiensis... et sepultus in introitu chori ».

³² Albi, BM, Ms 8 (111), f. 54 : « B. de Camiato, condam episcopus Albiensis... et sepultus in medio cori ».

³³ D'après Roland Chabbert, des remplois, de boiseries notamment, attesteraient cet ancien chœur (Roland CHABBERT, *Analyse archéologique du chœur de Sainte-Cécile d'Albi*, Thèse nouveau régime sous la direction de Michèle PRADALIER-SCHLUMBERGER, Université de Toulouse-le-Mirail, 2002, t. I, p. 12-13 ; *Id.* « Les miséricordes de la cathédrale d'Albi (XIII^e-XVII^e siècle) », dans *Cahiers de Conques*, n° 2, 1996, p. 185-196).

³⁴ Les offices étaient célébrés uniquement à l'autel du chœur jusqu'à la fin du XVII^e siècle, lorsque l'archevêque Le Goux de la Berchère adapte la nef à l'usage des fidèles, en installant un autel dans la chapelle qu'il fait ouvrir à la base du clocher, chapelle à laquelle on donne le vocable de Saint-Clair, légendaire évêque albigeois. La cathédrale demeure orientée, mais elle acquiert un nouveau pôle et se trouve également « occidentée ».

Topographie sépulcrale

A partir des données des obituaires du XV^e et du XVII^e siècles, des représentations cartographiques des lieux de sépulture cités ont été réalisées. Les choix se sont portés vers des localisations sous la forme de pictogrammes en couleurs attribués selon le rang des dignités des personnages³⁵. Ces cartes sont uniquement issues des données des obituaires. Il ne s'agit pas de représentations à un moment précis, mais la traduction d'une tendance dans la répartition des sépultures. Une périodisation plus précise n'a pas pu être apportée à la cartographie, en raison des manques dans la suite chronologique des obituaires³⁶. De plus, les dates de décès ne sont pas systématiquement mentionnées ni connues³⁷.

Obituaire de Dominique Florence (doc. 2)

Sur 549 notices obituaires, 167 localisations de sépulture sont indiquées³⁸. La plupart ont été ajoutées au cours de l'utilisation du manuscrit³⁹. En plus de celles-ci, d'autres sont connues grâce à l'obituaire du XVII^e siècle. Toutes les sépultures sont situées dans les cathédrales ou le cloître, et le ou les cimetières ne sont jamais mentionnés⁴⁰. 18 localisations sont hors du quartier cathédral, à Albi ou ailleurs.

Le plus ancien obit date de 1306, un archidiacre est enseveli dans la chapelle Sainte-Croix⁴¹, ce qui prouve qu'à ce moment-là la construction du chœur de la nouvelle cathédrale est déjà avancée⁴². Dans

³⁵ Les évêques sont représentés par des carrés rouges, les clercs en vert (sont distingués les dignitaires représentés par des ronds –prévôt, archidiacre, chantre, sacriste, pénitencier-, les chanoines par des carrés et les bénéficiers et habitués par des triangles –hebdomadier, vicaire, bénéficié, chapelain, trésorier, prêtre-, les laïcs sont représentés par des carrés bleus, et enfin les carrés gris représentent les personnes dont le statut est ignoré.

³⁶ Matthieu DESACHY, dir., *Les obituaires du chapitre cathédral d'Albi...*, op. cit., p. LV.

³⁷ Dans l'obituaire de Dominique de Florence, 54 localisations sont datées (2 du XIII^e siècle, 14 du XIV^e siècle, et 38 du XV^e siècle). Dans celui d'Alphonse I^{er} Delbène, 109 localisations sont datées (23 des XIV-XV^e siècles, 61 du XVI^e siècle, et 25 du XVII^e siècle). Les données complémentaires, issues des testaments ou fondations, peu nombreuses, n'ont pas été indiquées. De même, les données épigraphiques (épitaphes ou plates tombes) n'ont pas été retenues ici, car elles n'apportent que très peu de données supplémentaires. Environ 60 inscriptions sont connues, voir Hippolyte CROZES, *Monographie de la cathédrale d'Albi*, Albi-Paris, 1850, et Edmond de Rivières, *Épigraphie albigeoise ou recueil des inscriptions de l'arrondissement d'Albi (Tarn)*, Caen, 1869.

³⁸ Les doublons n'ont pas été comptabilisés. En effet, un obit est souvent célébré plusieurs fois dans l'année. Aussi, donner un pourcentage de localisations de sépultures par rapport au nombre total d'obits n'est pas significatif. Les anniversaires les plus nombreux sont ceux de l'évêque Jean Jouffroy (12), et des chanoines Bernard *Cellareri* (11), Bertrand *de Prohinis* (7), et Hugues *de la Durantia* (8).

³⁹ Sur les 167 localisations, 23 seulement relèvent de la première rédaction, ce qui n'a rien d'étonnant pour un manuscrit de la pratique, constamment mis à jour.

⁴⁰ Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'aucune personne citée dans l'obituaire ne soit inhumée dans les cimetières du quartier cathédral. Ces lieux sont plutôt destinés à accueillir les sépultures des personnages les moins fortunés, qui n'apparaissent par conséquent jamais dans ce type de source.

⁴¹ Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 50v.

⁴² Un obit porte la date de 1286 (il s'agit du chanoine Bernard Brice inhumé dans la chapelle de Tous-les-Saints, Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 13). Cette mention est douteuse car bien précoce : soit il s'agit d'une erreur du copiste pour 1386 ; soit la date est bonne, et il faut alors envisager l'éventualité d'une inhumation dans l'ancienne

Topographie funéraire de la cathédrale Sainte-Cécile

l'ancienne cathédrale, une seule sépulture épiscopale est mentionnée. Il s'agit de celle de Guilhem Peyre, évêque d'Albi de 1185 à 1227⁴³. Le premier évêque enterré dans la nouvelle cathédrale qui apparaît dans cet obituaire est Bernard de Camiat, mort en 1337⁴⁴. En réalité, il s'agit de la seconde sépulture épiscopale dans l'actuelle Sainte-Cécile. La première n'est pas citée dans cet obituaire, il s'agit de celle de Béraud de Fargues⁴⁵.

La cartographie montre clairement que l'on inhume à peu près partout, et surtout que la dichotomie entre le chœur et la nef ne fonctionne pas encore.

Les premiers laïcs dont l'inhumation est attestée dans la nouvelle cathédrale apparaissent seulement au XV^e siècle. Il s'agit d'un habitant du bourg et de deux familiers d'un prêtre⁴⁶. Pour ce qui est de l'ancienne cathédrale, seules six dates d'inhumations sont connues, ce qui n'autorise pas de conclusion. Dans la nouvelle cathédrale, les lieux d'inhumation se répartissent dans -ou au-devant de- presque toutes les chapelles, les plus anciennes, c'est-à-dire les plus à l'est, abritant le plus de sépultures. On observe par ailleurs que certaines chapelles font l'objet de « privatisation » par les membres d'une même famille : par exemple, Jean de *Fermeneto*, vicaire et trésorier, finance l'édification de la chapelle Saint-Georges, et y fait élection de sépulture, avec son neveu, sa sœur, et ses héritiers⁴⁷.

On observe clairement ici l'importance du cloître comme lieu de sépulture, et cela même après le début du chantier de la nouvelle cathédrale. Grâce à d'autres données, ce cloître est encore mieux connu. En effet, après l'obituaire lui-même, les folios 61v et 62 du manuscrit portent 53 mentions de sépultures supplémentaires, situées exclusivement dans le cloître et l'ancienne cathédrale⁴⁸. Il s'agit d'un document comptable, portant sur des obits à fêter pendant le Carême. Les défunts sont souvent groupés dans les mentions, ce qui indique qu'ils sont enterrés au même endroit. Les sommes sont

cathédrale, ou, dans la nouvelle cathédrale, dans une chapelle du chevet dite de Tous-les-Saints et dont le vocable aurait été déplacé par la suite.

⁴³ Cet évêque est déjà cité dans le martyrologe-obituaire, où il apparaît comme inhumé dans la salle capitulaire (Albi, BM, Ms. 7 (102), f. 41 : « ...jacet in capitulo »). Par la suite, sa sépulture est transférée dans le chœur de l'ancienne cathédrale (Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 22v : « Jacet ante majus altare ecclesie veteris »). Il convient de rappeler ici qu'avant Guilhem Peyre, les évêques étaient inhumés dans la collégiale Saint-Salvi. La décision de cet évêque n'a d'ailleurs pas manqué de créer la discorde entre les deux chapitres (Voir Jean-Louis BIGET, « Sainte-Cécile et Saint-Salvy : chapitre de cathédrale et chapitre de collégiale à Albi », dans *Le monde des chanoines*, Toulouse, 1989 (*Cahiers de Fanjeaux*, 24, p. 65-104).

⁴⁴ Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 54 : « Et sepultus est in medio cori ». Sa plate tombe est encore visible aujourd'hui au milieu du chœur, entre les stalles.

⁴⁵ Jean-Antoine PITHON-CURT, *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, T. II, David jeune, Paris, 1743, p. 485 « après avoir choisi le lieu de sa sépulture dans le sanctuaire de son église cathédrale... ». Dans ce même testament, Béraud de Fargues ordonne que les six chapelles retenues par lui dans le chevet soient « achevées, ornées et meublées à ses dépens ». Si cet évêque a fondé un obit, celui-ci était peut-être mentionné dans l'obituaire du XIV^e siècle, qui ne nous est pas parvenu.

⁴⁶ En 1406, la mère de *Guillermus Lemosini*, prêtre, et le marchand *Bernardus Lemosini* (Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 11v), et en 1415, *Guirandus Martini*, habitant du bourg (*Id.*, f. 8v).

⁴⁷ Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 4 : « idem de Fermeneto edificavit in predicta ecclesia capellam Sancti Georgii ». Pour ses familiers, *Id.*, f. 27.

⁴⁸ Ces inhumations sont portées sur la même carte.

modestes⁴⁹. En revanche, cette liste d'obits est d'une grande importance pour la connaissance du cloître. En effet, seules trois arcades sont aujourd'hui conservées, et rien n'assurerait l'existence de quatre galeries sans les mentions de cet obituaire. Les sépultures sont situées par *conventu* ou côté. La disposition de ces quatre côtés ou galeries a été établie d'après d'autres mentions topographiques⁵⁰. Un lavabo est attesté, devant la troisième galerie⁵¹. Les peintures qui ornaient les parois du cloître sont souvent citées afin de localiser les sépultures⁵². Il existait également une chapelle dédiée à Marie de Nazareth, située sur un côté du cloître⁵³.

Ce cloître n'est pas réservé au chapitre, il est ouvert aux laïcs⁵⁴. Parmi ces laïcs, quatre sont identifiés comme membres de la famille d'un chanoine ou comme *familiaris* du chapitre⁵⁵. Avant la construction de la nouvelle cathédrale, il est probable que le lieu de sépulture privilégié soit le cloître⁵⁶, et dans celui-ci, la quatrième galerie particulièrement, la plus proche de l'église. Dans l'actuelle cathédrale, le parti architectural lui-même, adoptant la multiplication des chapelles caractéristiques du gothique dit toulousain, entraîne une nouvelle répartition des sépultures⁵⁷.

⁴⁹ Il est probable que cette liste complémentaire d'obits ait été reportée après l'obituaire car ceux-ci ne peuvent pas se célébrer s'ils tombent un dimanche, ou le jour d'une fête importante. Un prêtre était peut-être spécialement affecté à ces obits, ce qui expliquerait que cette liste soit isolée.

⁵⁰ Voir Charles PORTAL, « Sépultures faites dans la cathédrale d'Albi », dans *R.D.T.*, 1893, p. 327, note 1. De plus, cette disposition est confirmée par le dictionnaire Du Cange, au mot *claustrum*, qui donne bien le quatrième *convent* comme celui accolé à l'église.

⁵¹ Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 20v, 61v et 62 : « in tertio [conventu] ante lavatorium ».

⁵² Les personnages peints dans les galeries du cloître sont : le Christ, la Vierge, les saints Anne, Christophe, Thomas (martyr), Grégoire le Grand, Augustin, Martiane, Salvi, Blaise, et Marthe. Une autre représentation qui figurait dans ce cloître, celle de l'apparition du Christ à Marie-Madeleine, est connue grâce à un testament. En 1435, Pierre de Versilhac, hebdomadier, fait élection de sépulture dans le cloître « subtus ymaginem Jesu Christi ibidem in pariete dicti claustrum depictam quando apparuit in horto beate Marie Magdalene » (Arch. dép. du Tarn, G 176).

⁵³ Albi, BM, Ms. 8 (111), f. 19v : « ... est seppultus ante altare Beate Marie de Nazaret »; et f. 37 : « ... est sepultus in claustrum ante capellam Beate Marie de Nazaret ».

⁵⁴ Parmi tous les hommes inhumés dans le cloître, 18 ont un statut inconnu. Dans l'état actuel des connaissances, au moins 15 laïcs y sont enterrés, dont un habitant de la cité (*Bernardus de Avizaco*, f. 61v), un habitant du bourg (*Johannes Fenassa*, *Id.*), un marchand (*Johannes de Valle*, *Id.*), et un damoiseau (*Ramundus Bernardi Froterii*, f. 62).

⁵⁵ *Bonitus Talhaferi* est cité avec trois membres de sa famille (son père, sa mère et son neveu), alors que *Petrus Tavelli* est dit « noster familiaris » (dans le martyrologe-obituaire du XII^e siècle, Albi, BM, Ms. 7 (102), f. 55). Sur la notion de *familia*, voir M. DESACHY, dir., *Les obituaires du chapitre cathédral d'Albi...*, op. cit., p. LXVIII.

⁵⁶ La sépulture à l'intérieur des cathédrales se généralise assez tard, au XII^e siècle à Rouen et au XIII^e siècle à Aix-en-Provence (François COMTE, Henri GALINIE, « Les lieux d'inhumation dans les quartiers canoniaux, des origines au XVIII^e siècle », dans *Les chanoines dans la ville, recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, De Boccard, Paris, 1994 (1^e édition : 1991), p. 63). En ce qui concerne le cloître, et de sa survivance bien après la sécularisation du chapitre à la fin du XIII^e siècle, il semble avoir pour fonction essentielle celle d'enclos funéraire, ce qui rappelle le cas étudié par Yves ESQUIEU à Viviers (*Viviers, cité épiscopale : études archéologiques*, DARA n° 1, Lyon, 1988, p. 67).

⁵⁷ Outre leur rôle dans les dévotions et le culte des saints, la fonction primordiale des chapelles est funéraire (Jean-Louis BIGET, *La cathédrale d'Albi, architecture, sculpture, peinture*, C.N.D.P., Paris, 1981, p. 41-42).

Topographie funéraire de la cathédrale Sainte-Cécile

Obituaire d'Alphonse 1er Delbène (doc. 3)

Sur les 420 notices contenues dans cet obituaire, 205 localisations de sépulture sont indiquées, dont 16 hors du quartier cathédral. Une seule est contemporaine de la première rédaction.

La confrontation des données de l'obituaire et des testaments confirme que le souhait du lieu est respecté par le chapitre⁵⁸.

Sur le plan, il est clair que l'attraction du grand chœur émerge, plus particulièrement le tour du chœur. Certains chanoines reposent sur le lieu de leur service. Par exemple, les chanoines pénitenciers demandent à être enterrés dans leur chapelle, celle où ils instruisent leurs collègues⁵⁹. La topographie des morts reflète celle des vivants⁶⁰.

L'autre proximité recherchée est familiale, autant pour les clercs que les laïcs. Les exemples les plus évidents sont les privatisations de chapelles, qui se multiplient⁶¹. Le cas de la chapelle de Cueysse, construite à la demande du chanoine du même nom, est l'exemple le plus fort d'un usage privé ou domestique d'un lieu collectif.

La nef semble attirer plus de sépultures. Outre le phénomène probable de saturation de l'occupation du sol dans ou devant les chapelles, la nef constitue un lieu transitoire, en terme de prestige, entre le cimetière et les chapelles ou le chœur. On note également une répartition assez homogène entre tous les membres du clergé, des dignitaires aux bénéficiers, à l'exception de l'intérieur du chœur. La ruine du cloître est nette, un seul obit y signale une inhumation. Sauf erreur dans la compréhension de cette mention tardive de cloître –quartier enclos ou cloître à galerie-, cela indique que quelques vestiges sont encore préservés au XVII^e siècle⁶².

*

* *

Plusieurs remarques peuvent être émises en conclusion. Tout d'abord, l'espace d'inhumation est obligatoirement à mettre en relation avec l'espace de célébration et d'exercice de la mémoire. Il se fait aussi l'écho de la topographie des vivants : nombreuses sont les inhumations près de l'espace que l'on a « utilisé » de son vivant. Apparaissent en outre clairement la volonté de proximité (familiale ou

⁵⁸ Olivier CABAYE, *Albi au XVI^e siècle, Gens de bien et autres « apparens »*, Presses du centre universitaire Champollion, Albi, 2008, p. 352-357. Dans les testaments, les chanoines énoncent l'emplacement qu'ils désirent dans l'édifice en ajoutant poliment « s'il plaît aux autres chanoines », qui défèrent en général.

⁵⁹ L'évêque Louis I^{er} d'Amboise institue la prébende de la pénitencerie en 1494.

⁶⁰ Certains chanoines demandent dans leur testament à reposer près de leur stalle dans le chœur (Voir O. CABAYE, *Albi au XVI^e siècle...*, *op. cit.*, p. 355).

⁶¹ Citons par exemple cinq chanoines de la famille des Fayet dans la chapelle Saint-Michel, ou les Nupces devant la chapelle Saint-Jean. Voir O. CABAYE, *Albi au XVI^e siècle...*, *op. cit.*, p. 355.

⁶² Arch. dép. du Tarn, 11 J 8, f. 12v : « Joannis Gilberti, mercatoris... est anssevely au cloitre ». Il n'est peut-être pas le seul à être enterré dans ce secteur, car au f. 36v, un certain *Joannis Tripeti*, chanoine et archidiacre, est « anssevely devant la porte du chapitre ancien ». Difficile d'identifier clairement cette localisation, car la salle capitulaire a été déplacée plusieurs fois.

spirituelle) et la hiérarchie de l'argent (des fondations les plus simples –absoute– jusqu'à la fondation de chapellenie), qui se traduit aussi dans les réductions d'obits. Chaque autel est une véritable église, auquel sont affectées des rémunérations pour chaque prière. Il n'est pas possible, à ce stade de la recherche, de mentionner l'autel paroissial. Si la cathédrale a été le siège d'une paroisse -sans doute personnelle et non territoriale, ce que semble indiquer la présence des rites du baptême et du mariage dans le *Rituale Albiense* du XII^e siècle⁶³, l'existence d'un autel paroissial n'est attestée ni par les sources archivistiques, ni par les sources archéologiques.

La richesse du fond des manuscrits nécrologiques albigeois est indéniable et elle permet de recueillir des données à la fois topographiques, architecturales et sociologiques sur les pratiques funéraires : dans le cas d'Albi, les obituaires sont actuellement la seule source disponible, surtout en l'absence de fouilles archéologiques⁶⁴. Cette source nécrologique n'en donne qu'une idée partielle, mais elle éclaire des tendances.

Alors, où vaut-il mieux élire sépulture pour l'éternité pour un Albigeois du Moyen Âge ? Au pied, ou à proximité d'un autel : c'est là que se trouve le plus paisible hôtel des morts.

⁶³ Albi, BM, Ms. 3 (53), f. 30-32 et 38, voir *Le scriptorium d'Albi. Les manuscrits de la cathédrale Sainte-Cécile (VII^e-XII^e siècle)*, Rodez : Editions du Rouergue, 2007, (*Trésors écrits albigeois*, 2), p. 108-111.

⁶⁴ Christian SAPIN, Cécile TREFFORT, « Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge. Bilan d'une rencontre et pistes de réflexion », dans Armelle ALDUC-LE-BAGOUSSE (dir.), *Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine*, Publications du CRAHM, Caen, 2005, p. 6 : « le croisement des données archéologiques, architecturales, épigraphiques, liturgiques, canoniques, nécrologiques ou narratives doit être envisagé avec la plus grande prudence si l'on ne veut pas trahir la réalité médiévale ».

HYACINTHE SERRONI, PREMIER ARCHEVEQUE D'ALBI (1678-1687)

par Guillaume Gras,
professeur certifié d'histoire-géographie

Le 25 juillet 1676, Gaspard de Daillon du Lude remettait son âme à Dieu sans avoir vu aboutir ses efforts pour l'érection de l'évêché d'Albi au rang de métropole¹. Quelques jours plus tard, le 7 août, Hyacinthe Serroni, prélat d'origine italienne, obtenait Albi. « Toujours en crédit et en considération à Versailles et pour lequel Albi qu'on lui avait donné fut érigé en archevêché »², il doit attendre le 3 octobre 1678 et la bulle du pape Innocent XI pour devenir officiellement le premier archevêque d'Albi³.

Lorsque Serroni fait son entrée à Albi le 26 février 1679⁴, il a derrière lui un parcours exceptionnel de prélat et de serviteur du roi. Il n'arrive pas par hasard à Albi et ce n'est peut-être pas une coïncidence si la ville devient alors un siège archiépiscopal. À travers sa carrière, il est possible d'étudier à la fois l'ascension d'un Italien dans l'épiscopat français et le rôle d'un homme au service du pouvoir royal⁵.

¹ Gaspard de Daillon du Lude (1602-1676) obtient le siège d'Albi en 1634, Jean-Louis BIGET (dir.), *Histoire d'Albi*, Toulouse, 1983, rééd. 2000, p. 184-191.

² Archives départementales du Tarn (désormais notées ADT), 8 J 21 et SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XVIII, chapitre X, cf. <http://rouvroy.medusis.com/index.xsp>

³ Françoise HILDESHEIMER, « Albi, archevêché entre Bourges et Toulouse », in *Pouvoirs et société en pays albigeois*, PUSS de Toulouse, 1997, p. 225-236.

⁴ ADT, 4 EDT AA43.

⁵ À notre connaissance, il n'existe aucune étude précise sur le premier archevêque d'Albi, hormis les quatre pages d'Hippolyte CROZES, *Le diocèse d'Albi. Ses évêques et archevêques*, Albi, 1878, 296 p. et la notice d'Alain CONTIS in Maurice GRESLE-BOUIGNOL (dir.), *Les Tarnais. Dictionnaire biographique*, Albi, ICSO, 1996, 414 p. Dans la mesure du possible, cet article tente donc de synthétiser toute la documentation publiée disponible et utilise largement les Archives départementales du Tarn. L'ensemble permet de poser quelques jalons et de présenter quelques hypothèses de travail.

I - Les débuts de Serroni

Hyacinthe Serroni voit le jour à Rome le 30 août 1617⁶. Il est baptisé Giacomo Felice⁷. L'origine de ses parents est inconnue. Cependant, une origine modeste semble exclue, car dès l'âge de huit ans, il est pourvu par le pape Urbain VIII (1623-1644) de l'abbaye Saint-Nicolas de Rome dans l'enceinte de la ville⁸.

A - Un moine dominicain...

En 1632, Hyacinthe Serroni prend l'habit de religieux dominicain à Fiesole, non loin de Florence⁹. Il s'y distingue par sa vertu et ses progrès dans les sciences¹⁰. L'année suivante, il entre au couvent dominicain de la Minerve à Rome¹¹. En 1641, il est ordonné prêtre. Trois ans plus tard, il devient docteur en théologie¹². Il enseigne alors la philosophie et la théologie dans son couvent.

B - ... devenu conseiller de Michel Mazarin

Son appartenance à l'ordre dominicain lui permet de rencontrer Michel Mazarin. En 1643, ce dernier est nommé maître du Sacré Palais¹³. Ce poste nécessite de grandes qualités d'érudition et de vigilance. Il choisit donc le jeune moine pour être soulagé dans les fonctions de sa charge. Cette collaboration va se révéler décisive pour la suite de la carrière de Serroni. Serroni aurait en effet poussé Michel Mazarin à sortir de « la poussière du couvent » en profitant de la puissance de son frère en France¹⁴. Il aurait dicté les lettres de Michel Mazarin à destination de son aîné pour lui demander quelque évêché¹⁵. La réponse ne tarda pas.

II - L'arrivée en France

A - Les premières nominations

En 1645, Michel Mazarin reçoit l'archevêché d'Aix. Il doit se rendre à Paris pour prêter le traditionnel serment de fidélité au roi. Serroni est du voyage¹⁶. Il se fait connaître à la cour par son

⁶ François De CAMPS, *Éloge de messire Hyacinthe Serroni, premier archevesque d'Alby*, 1687, p. 1.

⁷ Joseph BERGIN, *Crown, church, and episcopate under Louis XIV*, Yale University Press, 2004, 544 p.

⁸ François De CAMPS, *op. cit.*, p. 1. Le manuscrit Gardès indique que Serroni serait le fils d'un apothicaire romain, ADT, 32 J 117.

⁹ Antoine TOURON, *Histoire des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique*, Paris, 1748, t. V, p. 600.

¹⁰ MORERI, *Grand dictionnaire historique*, 1729, t. IX.

¹¹ ADT, 8 J 21.

¹² Antoine TOURON, *op. cit.*, p. 600 et Joseph BERGIN, *op. cit.*

¹³ Michel est le frère cadet de Jules Mazarin. Il occupe de hautes fonctions dans l'ordre des frères prêcheurs. La charge de maître du Sacré Palais consiste à examiner, approuver ou rejeter tout ce qui est imprimé à Rome.

¹⁴ Jules Mazarin fait office de « principal ministre » depuis 1643 grâce à l'appui de la régente Anne d'Autriche.

¹⁵ ADT, 32 J 117.

¹⁶ Les auteurs contemporains se contredisent. Pour Gardès, Mazarin laisse Serroni en Italie, ADT, 32 J 117 tandis que François de Camps indique que le cardinal pria Serroni de l'accompagner à Aix pour « se servir de ses conseils », *op. cit.*, p. 2.

Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi

« rare mérite » qui aurait convaincu l'entourage royal de ne pas laisser « une si grande lumière dans l'obscurité du cloître »¹⁷. Cette affirmation relève peut-être trop du panégyrique. Il n'en demeure pas moins que sa proximité avec Michel Mazarin –et certainement aussi ses qualités propres– lui permettent d'obtenir en août 1646 l'évêché d'Orange¹⁸. Retourné à Rome, il reçoit le brevet de nomination et est alors sacré en mai 1647 dans l'église des dominicains de la Minerve¹⁹. Il se rend à Paris pour le serment de fidélité. Mais l'évêché d'Orange ne rapportant que 4 000 livres de revenu, Serroni aurait alors déclaré à Jules Mazarin qu'il lui avait donné de quoi dîner mais qu'il n'avait pas encore de quoi souper. Mazarin répondit qu'il songerait à son souper²⁰. L'occasion se présente bientôt. Le décès de Michel Mazarin le 30 août 1648 permet à Serroni de se mettre au service de son frère, Jules. Celui-ci le nomme intendant de la marine à Toulon²¹. Ces deux fonctions, évêque et intendant, permettent à Serroni de devenir un bon informateur de Mazarin pour tout ce qui concerne le Midi.

*B - Le rôle de Serroni en Catalogne*²²

En 1647, il est nommé vicaire apostolique dans la province ecclésiastique de Tarragone²³. Il doit administrer le sacrement de confirmation dans les diocèses vacants de Catalogne. En rivalité avec Pierre de Marca, visiteur général, il est rappelé en France... pour revenir quelques mois plus tard en triomphateur dans les bagages de Michel Mazarin, nommé vice-roi à Barcelone²⁴. En 1656, il devient visiteur général. Il aide, supplée et conseille le vice-roi. Il informe aussi Versailles des agissements du vice-roi. Serroni est en outre nommé intendant de l'armée de Catalogne²⁵. L'Italien parvient à s'imposer, fort de la qualité de ses contacts à la Cour²⁶.

Le traité des Pyrénées (1659) et la fin du conflit entre la France et l'Espagne permettent à Serroni de jouer un dernier rôle en Catalogne. Il fait partie de la commission chargée de fixer les nouvelles

¹⁷ François De CAMPS, *op. cit.*, p. 2.

¹⁸ Il aurait été auparavant évêque *in partibus* de Babylone, Philippe TORREILLES, « Le rôle politique de Marca et de Serroni durant les Guerres de Catalogne (1644-1660) », *Revue des questions historiques*, 1901, t. XXV, p. 79. Nous ignorons d'où l'auteur tire cette information inédite !

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ ADT, 32 J 117.

²¹ Il parcourt inlassablement l'arrière-pays cherchant des arbres pour construire des navires. Cette flotte doit permettre la reconquête de Barcelone, René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique (1589-1715)*, Paris, Robert Laffont, 1996, t. I, p. 308.

²² En 1640, la Catalogne et le Roussillon, provinces de la couronne d'Espagne, se soulèvent et s'offrent à Louis XIII. Jusqu'au traité des Pyrénées (1659), ces territoires sont « le théâtre de combats presque continuels, succès éclatants suivis de revers ». Pour plus de détails, se référer à Philippe TORREILLES, « Le rôle politique de Marca et de Serroni durant les Guerres de Catalogne (1644-1660) », *Revue des questions historiques*, 1901, t. XXV, p. 59-98.

²³ ADT, 32 J 117.

²⁴ Philippe TORREILLES, *art. cit.*, p. 79-80.

²⁵ Il s'occupe notamment de la discipline et du ravitaillement.

²⁶ Marca n'eut de cesse de réclamer son départ, notamment auprès de Le Tellier. Mais Serroni joue l'entremetteur entre Louis de Vendôme, duc de Mercœur, vice-roi de Catalogne et une nièce de Jules Mazarin. Le vice-roi utilise les services de Serroni dans cette affaire matrimoniale, ce qui révèle la qualité de ses relations avec le clan Mazarin, Philippe TORREILLES, *art. cit.*, p. 84-86.

frontières entre France et Espagne (1660). Mazarin l'associe avec son vieux rival Pierre de Marca. Les deux personnages font taire leurs antagonismes pour servir la cause royale²⁷. Le Roussillon devient français et la frontière est désormais fixée sur les Pyrénées. Serroni peut placer dans ses armoiries un lion sciant un rocher.

En récompense de son mérite, Serroni devient premier aumônier de la reine-mère Anne d'Autriche²⁸, puis obtient l'évêché de Mende (mars 1661)²⁹.

III - Un prélat réformateur ?

A - Evêque de Mende

Installé à Mende, il y fonde un séminaire le 20 octobre 1666 pour « rétablir la discipline ecclésiastique, fort altérée par l'ignorance des prêtres »³⁰. Le diocèse de Mende est une zone de contact avec des terres calvinistes (Vivarais, Cévennes). Il est donc nécessaire d'avoir un clergé de qualité apte à répondre au défi protestant. Il confie la direction du séminaire aux Pères de la Doctrine chrétienne³¹.

Serroni prend aussi une part active aux problèmes politiques locaux. D'avril à juillet 1670, le Vivarais est le théâtre d'une révolte suscitée par le comte de Roure³². Serroni intervient dans cette sédition en armant à ses frais huit compagnies pour venir à bout des rebelles³³. Les meneurs sont pendus. Ce soulèvement, qui avait pour origine la crainte de nouvelles taxes, est peut-être la raison pour laquelle Serroni renonce à un antique droit de marque des étoffes dans son diocèse³⁴.

À Montpellier, où se tiennent les États de Languedoc, Serroni fait réparer le logis des évêques de Mende afin de participer régulièrement aux séances³⁵. Il y est l'homme de Colbert³⁶. En 1673, il accepte la déclaration du roi qui étend la régale au Languedoc et donc à Mende³⁷. Fidèle serviteur de la monarchie, son zèle lui permet d'obtenir Albi.

²⁷ D'aucuns semblent nuancer le rôle de Serroni dans ces négociations, notamment son manque de connaissance historique et géographique, Louis ELLIES du PIN, *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, 1731, t. XIX, mais d'autres insistent sur sa finesse et son sens de la diplomatie, ADT, 32 J 117 et Antoine TOURON, *op. cit.*, p. 603.

²⁸ Il prononce son oraison funèbre le 13 mars 1666 au couvent des grands augustins à Paris. Le texte est imprimé la même année.

²⁹ C'est la dernière décision épiscopale du cardinal Jules Mazarin.

³⁰ Charles POREE, *Notice sur le collège de Mende*, Toulouse, Privat, 1898, p. 14.

³¹ En 1671, il leur cède le prieuré de Saint-Germain de Calberte, ADT, 8 J 21 et *Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes*, 1909-1915, t. II, p. 258.

³² Jean NICOLAS, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 58.

³³ Il reçoit en récompense l'abbaye Saint-Robert de la Chaise-Dieu le 11 octobre 1672 qui lui octroie 22 000 lt de revenus.

³⁴ ADT, 32 J 117. Droit qui rapportait 15 000 lt.

³⁵ Notamment en 1664 et 1667, Claude DEVIC et Joseph VAISSETTE, *Histoire Générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, t. XIII, p. 430 et 479.

³⁶ Jean-François DUBOST, *La France italienne (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles)*, Paris, Aubier, 1997, p. 204.

³⁷ Pierre BLET, *Les assemblées du clergé et Louis XIV de 1670 à 1693*, Rome, *Analecta gregoriana*, 1972, p. 130.

Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi

B - Archevêque d'Albi

En obtenant Albi, Serroni dispose d'un évêché aux revenus confortables. Mais ces revenus sont amputés de 12 000 lt, dont la moitié sert à payer tribut à la mémoire de Mazarin en la personne de son neveu et héritier Philippe Mancini, duc de Nevers³⁸. En compensation, Serroni a-t-il fait pression pour que son évêché soit enfin érigé en métropole³⁹ ? C'est possible si l'on en croit une lettre de Madame de Sévigné, datée du 28 août 1676 qui écrit : « malgré le bruit qui courait, Monsieur de Mende a accepté Albi »⁴⁰. Serroni bénéficie évidemment des démarches de son prédécesseur Gaspard de Daillon du Lude, mais son influence à la Cour a certainement dû accélérer le processus⁴¹. En devenant archevêque⁴², Serroni devient ainsi le troisième personnage du Languedoc après les archevêques de Narbonne et de Toulouse. En cas d'absence de ces deux prélats, c'est lui qui dirigera les États du Languedoc.

Fin novembre 1676, Serroni reçoit la visite des députés des consuls albigeois à Montpellier⁴³. Ils sont reçus avec beaucoup de bonté et déclarent être « bien aise que sa majesté nous ayt donné un prélat sy bon et sy intelligent »⁴⁴. Cependant, Serroni ne prend pas tout de suite possession. Il attend ses bulles de provision⁴⁵.

Les consuls prennent rapidement la mesure de la promotion d'Albi et de l'importance de Hyacinthe Serroni. Ces deux éléments sont des atouts pour la ville et le diocèse. Le 17 décembre 1678, ils prennent les décisions pour son entrée : une entrée traditionnelle mais avec plus de pompe et de magnificence « en considération du mérite extraordinaire de Serroni et parce qu'il est premier archevêque d'Albi »⁴⁶. La prise de possession a lieu le 26 février 1679⁴⁷.

³⁸ Lettres du 11 et du 19 août 1676 de Madame de Sévigné à sa fille et Jean-François DUBOST, *op. cit.*, p. 262.

³⁹ Les créations d'archevêché ont été rares sous l'Ancien régime. En sus d'Albi, citons la province de Cambrai créée aux dépens de Reims en 1559 et celle de Paris aux dépens de Sens en 1622.

⁴⁰ Rappelons une nouvelle fois le duc de Saint-Simon qui indique qu'Albi est érigé en archevêché pour Serroni, *Mémoires*, t. XVIII, chapitre X.

⁴¹ Gaspard de Daillon du Lude aurait cependant reçu un brevet du roi lui conférant la dignité d'archevêque le 20 janvier 1675, 4 EDT AA 2 et Edmond SÈRE de RIVIERES, « Un calendrier liturgique de l'Hôtel de ville d'Albi et un calendrier de Rabastens » *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1898, n° 22, p. 151.

⁴² Avec pour évêchés suffragants Castres, Rodez, Vabres, Cahors et... Mende.

⁴³ ADT, 4 EDT CC 355, f° 8.

⁴⁴ ADT, 4 EDT BB 31, f° 199.

⁴⁵ Il les reçoit le 3 octobre 1678 mais les bulles d'érection de l'Église d'Albi en archevêché ne sont pas envoyées de Rome avant le 31 mai 1680, ADT, 3 J 184 et BLET Pierre, *op. cit.*, p. 177-178.

⁴⁶ ADT, 4 EDT BB 31, f° 210.

⁴⁷ Antoinette Salvan de Saliès en a donné une belle relation, cf. *Œuvres complètes*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 187-195 mais nous utilisons prioritairement les registres consulaires, ADT, 4 EDT AA 43 et 4 EDT BB 31.

Guillaume Gras

Deux mois auparavant, en décembre 1678, Serroni était présent aux États de Languedoc à Montpellier⁴⁸. Il se met en route après leur clôture⁴⁹. Le 21 février, il est à Castres. Les consuls d'Albi apprennent alors que Serroni sera à Albi le lendemain. Le 22, à cinq heures du matin, ils quittent Albi pour aller accueillir leur archevêque à Réalmont, limite entre les diocèses d'Albi et de Castres. Ils arrivent à Réalmont vers les dix heures.

Les Réalmontais attendent le passage de l'archevêque. Les consuls de Réalmont ont envoyé un messenger pour savoir de quel côté venait Serroni, car deux routes peuvent être empruntées pour venir de Castres. Il arrive finalement par Lafenasse, en litière, accompagné de l'abbé de Camps, son aumônier, suivi par son carrosse à six chevaux rempli de gentilshommes et autres domestiques. Le reste de ses gens suit à cheval avec dix chevaux de main. Dans une autre litière a pris place l'abbé de Candeil. À cheval, suivent l'abbé Carrié, prévôt de l'église métropolitaine et une cinquantaine d'habitants de Réalmont qui s'étaient portés à sa rencontre. L'archevêque et son fastueux équipage traversant la campagne albigeoise et castraise constituent très certainement un spectacle et une attraction pour les populations.

Il dîne à Réalmont dans la maison de Peyrusse où il est harangué par une dizaine de personnes de qualité (vicaire général, chanoine...). Ses réponses sont pleines de bonté et de douceur. Sa patience et sa charité semblent grandes.

Il repart de Réalmont vers les 14 heures. À l'extrémité dudit consulat, les habitants et bourgeois de Réalmont à cheval se mettent en ligne et après le passage de la litière font « une fort belle décharge de leurs pistolets ». Sur la route qui mène à Albi, Monsieur de Lescure ainsi que d'autres gentilshommes attendent Serroni. Entre Lamillarié et Saint-Benoit de Frédefonds, il rencontre 120 bourgeois d'Albi et quelques nobles. À leur tête, Antoine Gardès qui complimente Serroni. Arrivé non loin de la ville, le canon et la couleuvrine tonnent. Le prélat s'arrête pour découvrir la situation. Les collines sont chargées d'arbres et de vignes. Selon la Viguière, il semble avoir « déjà une parfaite connaissance de son diocèse ». Serroni arrive par le lieu-dit Truel de Palaffre. Le convoi compte maintenant plus de trois cents cavaliers. Il passe par le pont de Verdusse en direction du couvent des frères prêcheurs. Le canon et la couleuvrine tirent une nouvelle décharge. Le peuple est rassemblé et toutes les milices, suivant les ordres du régent, présentent les armes depuis le pont de Verdusse jusqu'aux Jacobins. Sitôt la litière passée, ils déchargent leurs armes. Quand Serroni est enfin dans le couvent, une troisième salve du canon et de la couleuvrine retentit. L'archevêque va séjourner quatre jours dans le couvent des dominicains, le temps que les préparatifs pour son entrée s'achèvent. Le lendemain, 23 février, les consuls accompagnés de quelques habitants se rendent dans la chambre de Serroni au couvent pour l'haranguer. Se porter ainsi à la rencontre de l'archevêque est une marque de respect mais aussi un moyen de se faire connaître et reconnaître par le premier personnage du diocèse.

Le 26 février, la ville est enfin prête à accueillir son nouveau pasteur. Six arcs triomphaux ornés des armes de Serroni et de ses actions passées sont disposés à travers les rues : un à la barrière de la

⁴⁸ Le consul Reynès, présent lui aussi, écrit à cette occasion que l'archevêque vient de recevoir le pallium du pape. Les consuls lui répondent de profiter de sa présence à Montpellier pour faire fabriquer un dais aux armes de Serroni.

⁴⁹ Lettre du 28 décembre 1678, ADT, 6 J 46.

Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi

porte du Vigan, le deuxième à la porte du Vigan, le troisième au coin des maisons des sieurs Martin, avocat et Carline, marchand, le quatrième au coin de la maison des sieurs Valat et Enjalbert, marchands, le cinquième au coin de la maison du sieur Metge⁵⁰. Le sixième est au coin des maisons des sieurs Carrié et Ayrat⁵¹. Le chapitre en a fait disposer un sur la porte de la cathédrale.

Les rues ont été nettoyées. L'hiver fut rigoureux et on déblaie toute la neige et « la glace extraordinairement épaisse ». On place un canon et une couleuvrine devant la porte du Vigan. Toutes les confréries sont présentes. La noblesse aussi.

Au matin, le régent a ordonné aux capitaines de faire mettre leurs compagnies sur la place de la Berbie devant le palais. Plus de mille personnes se sont rassemblées pour recevoir de la poudre. Les consuls vêtus de leurs robes noires et du chaperon sont à la porte du Vigan vers les 15 heures, précédés de six valets portant le « poisle », c'est-à-dire le dais. Un autre valet tient les clefs de la ville.

A 15 h 30, Serroni arrive porté par deux hommes dans une chaise découverte, entouré de huit valets de pied. Il est harangué par le premier consul Reynès : « la foule nombreuse qui vous environne exprime bien mieux la joie publique que mon discours ». Nous vous remettons « les clefs de ceste ville, celles du cœur de vostre puble resteront toujours dans les mains d'un prélat qui fait le bonheur public ». Serroni refuse le dais qu'on lui présente et demande d'en faire don aux Jacobins. Il accepte les clefs et les remet à Monsieur de Labastide, son écuyer. Il demande aux consuls de se mettre dans son carrosse.

Après une décharge de canon et de couleuvrine, Serroni avance par la grande-rue du Vigan vers Sainte-Cécile, précédé de nobles et suivi par deux cents bourgeois. Les rues sont bordées de gens avec leurs mousquets, qui les déchargent après son passage. Les fenêtres des maisons sont remplies de dames.

Au seuil de la cathédrale, Serroni est accueilli par le chapitre de Sainte-Cécile. Il est harangué par Du Ferrier, chanoine théologal. Il est ensuite revêtu des habits pontificaux, conduit au maître-autel pour une prière et enfin mené sur sa chaise d'archevêque. Un *Te Deum* résonne alors dans la nef. Serroni ressort ensuite par la grande porte pour se rendre au palais de la Berbie tandis que les bourgeois défilent. Ils remontent la grande-rue jusqu'à la porte du Vigan et par la rue de l'Hôpital reviennent au palais de la Berbie. L'entrée est terminée. Albi a désormais son archevêque et seigneur.

En effet, le 27 février, les consuls sont à la Berbie pour prêter le serment de fidélité et faire l'hommage à genoux et main droite sur une Bible. Ils reconnaissent comme seigneur l'archevêque et lui demandent de maintenir les privilèges de la ville.

Le chef du diocèse d'Albi a de nombreux droits, notamment celui de présider les États d'Albiges⁵². Serroni assiste à ceux qui se tiennent le 13 mars 1679. Il est harangué par Pierre Reynès, régent, premier consul d'Albi et commissaire principal des États, qui déclare que plus que toutes les diminutions d'impôts — suite à la signature des Traités de Nimègue — le roi a donné au diocèse un bien d'un prix inestimable : un grand archevêque, un chef plein de ferveur et de piété, un protecteur pour

⁵⁰ Située à l'entrée de la rue qui conduit à la cathédrale.

⁵¹ C'est la rue qui conduit de la place publique au palais archiépiscopal.

⁵² Les États d'Albiges sont chargés de répartir l'impôt royal et provincial entre les communautés d'habitants du diocèse.

le clergé, un père pour la noblesse, un homme plein de douceur et de charité pour le peuple⁵³. Il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure Serroni a répondu à ces éloges qui pourraient bien avoir été des attentes.

Pour l'heure, Serroni s'emploie à mettre en œuvre les décrets du concile de Trente (1545-1563). En 1679, se tient un synode qui réunit tous les clercs de son Église. Cette réunion est l'occasion de se rendre compte des besoins du diocèse et de l'état du clergé, mais aussi de discuter avec les clercs. L'Église est un système à la fois hiérarchique et collégial. Les statuts synodaux sont publiés la même année. Comme le souligne Olivier Cabayé, « le ton est donné dès l'introduction. L'archevêque évoque le sacerdoce dans lequel le secours de la grâce divine ne se donne « qu'à ceux qui s'y disposent », à ceux qui coopèrent et non aux négligents, « à ceux qui ne veulent s'instruire de ce qu'il faut savoir pour remplir entièrement et avec seureté leur ministère »⁵⁴. Serroni exige du zèle et proscrit tout comportement indigne de l'état de clerc, notamment la fréquentation des cabarets et des foires ou la pratique du jeu⁵⁵.

Pour assurer la « sainte réformation » et la qualité de son clergé⁵⁶, Serroni installe un séminaire en octobre 1679⁵⁷. Il est d'abord établi au faubourg du Bout-du-Pont d'Albi dans une maison louée par l'archevêque⁵⁸. Mais ce n'est que du provisoire. En 1683, il fait édifier un bâtiment hors les murs d'Albi, non loin de la porte de Ronel, pour accueillir les séminaristes⁵⁹. Tous les curés du diocèse doivent contribuer à la construction⁶⁰. Le séminaire est confié aux Jésuites l'année suivante⁶¹. La Compagnie de Jésus a un collège à Albi depuis 1623. Le séminaire y est uni. Le directeur du séminaire et ses collaborateurs sont choisis par le provincial de la compagnie après approbation de l'archevêque ou de ses vicaires généraux. Le prélat paie la pension alimentaire des séminaristes à hauteur de 12 lt par mois. Pour le paiement des jésuites, le clergé est imposé à hauteur de 1 500 lt par an. On veut constituer une rente pour permettre au séminaire de fonctionner avec un revenu de 3 000 lt. Dans ce but, on impose le clergé sauf les cures qui n'ont pas 400 lt de revenu⁶². Durant neuf mois, les

⁵³ ADT, C 315.

⁵⁴ Olivier CABAYÉ, « La formation du clergé dans l'Albigeois du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle », in Bruno BETHOUART et Gérard CHOLVY, *La christianisation à travers l'histoire*, Actes de la XVI^{ème} Université d'été du Carrefour d'histoire religieuse tenue à Albi en juillet 2007, *Les cahiers du Littoral*, n° 8, 2009, p. 193-206.

⁵⁵ *Ordonnances synodales du diocèse d'Albi*, Albi, 1679.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 9. Chaque curé ou vicaire doit recevoir un exemplaire de cet ouvrage, p. 124.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 71 et Louis De LACGER, *Histoire religieuse de l'Albigeois*, Albi, ICSO, 1962, p. 231. Serroni a mûrement considéré « les grands avantages que les diocésains reçoivent de la bonne éducation de ceux qui sont appelés de Dieu à l'état ecclésiastique », ADT, G 326. Rappelons que Serroni installa un séminaire à Mende en 1666, cf. *supra*. Un premier séminaire fut mis en place à la Drèche par Jean du Ferrier, vicaire général de Daillon du Lude vers 1650, mais Du Ferrier étant janséniste, le séminaire ferme ses portes en 1663, Olivier CABAYÉ, art. cit., p. 201.

⁵⁸ ADT, 8 J 21.

⁵⁹ Ce terrain était propriété des Jésuites depuis 1641. Serroni le fit acheter 4 000 lt par le diocèse, ADT, G 326, 8 J 21 et Henri SALABERT, *Saints et martyrs du diocèse d'Albi*, Toulouse, Privat, 1892, t. II, p. 341.

⁶⁰ ADT, 20 J 23/57

⁶¹ Transaction entre l'archevêque et les jésuites du 24 avril 1684, ADT, 32 J 117 et G 326. Une chronique indique qu'il établit trois ou quatre jésuites pour avoir soin des séminaristes, ADT, 8 J 21.

⁶² ADT, G 326.

Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi

séminaristes doivent s'instruire « de leurs devoirs & de la connoissance du sacrement qu'ils recevront, des cérémonies & de la discipline de l'Église »⁶³. L'objectif est de disposer d'un clergé motivé et compétent. Pour ceux qui ont accédé à la prêtrise sans passer par le séminaire, Serroni ordonne qu'ils participent chaque mois aux conférences ecclésiastiques organisées par les vicaires forains dans chaque district. Enfin, l'archevêque souhaite convoquer un synode chaque année, le mercredi de la deuxième semaine après Pâques⁶⁴.

La visite générale du diocèse fait partie des outils de la réforme catholique. Serroni se déclare résolu de la commencer au plus tôt et de ne pas y mettre un terme avant de l'avoir terminée afin de connaître « les maux particuliers » du diocèse et d'y apporter « les remèdes convenables⁶⁵ ». Cependant, les mots semblent ne pas avoir été suivis d'effets. Nul procès-verbal de visite de paroisse n'est parvenu jusqu'à nous⁶⁶. François Carrière, son vicaire général, se charge parfois de la tâche⁶⁷. Serroni, « prélat d'envergure nationale », était peut-être souvent absent⁶⁸.

Il participe en effet régulièrement aux assemblées du clergé de France où il joue un rôle non négligeable, notamment dans l'affaire dite de la Régale où il aurait pu servir de nonce. Serroni est très bien vu du roi, selon Girolamo Grimaldi, archevêque d'Aix⁶⁹. Il est d'une « très grande doctrine et expérience », un sujet de probité, de zèle, à qui ne manque ni la science, ni la doctrine, ni l'expérience et la capacité pour conduire les affaires les plus graves⁷⁰. En 1682, il est rapporteur de l'affaire de Toulouse, Pamiers et Charonne pour l'Assemblée du clergé⁷¹.

Serroni prend part aux grands débats de son temps et notamment aux controverses avec les ministres protestants. En juin 1685, il est à Paris où il est nommé président d'une commission chargée d'explicitement la profession de foi de l'Église catholique pour empêcher les pasteurs protestants de la critiquer⁷². Sur la fin de sa vie, malade, il rédige pour l'édification des nouveaux catholiques de son diocèse les *Méditations et affections sur les sept psaumes de la Pénitence, pour l'usage des nouveaux convertis*⁷³ suivies des *Entretiens affectifs de l'âme avec Dieu sur les cent cinquante psaumes*, publiés à titre posthume par son fidèle François de Camps en 1688.

⁶³ *Ordonnances synodales du diocèse d'Albi*, Albi, 1679, p. 71.

⁶⁴ *Ordonnances synodales du diocèse d'Albi*, p. 120 et 122.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 8 et 126.

⁶⁶ Serroni a cependant fait la visite de son chapitre cathédral le 7 avril 1683, ADT, G 101.

⁶⁷ Comme à La Drèche en 1681, ADT, G 806 et *Répertoire des visites pastorales en France*, Paris, Éditions du CNRS, 1977, t. I, p. 56. Son successeur, Charles Le Goux de La Berchère, fut plus assidu, Olivier CABAYE et Guillaume GRAS, *L'Albigeois au XVII^{ème} siècle. Les visites pastorales de Charles Le Goux de La Berchère*, Albi, Archives & Patrimoine, 2009, 470 p.

⁶⁸ Pour la seule année 1680, les Archives départementales du Tarn possèdent des lettres envoyées par lui aux consuls d'Albi, datées du 29 juin, du 24 août, du 12 et du 27 octobre, 6 J 46.

⁶⁹ Lettre du 20 avril 1680 de Mgr Grimaldi à Innocent XI, citée par Pierre BLET, *op. cit.*, p. 179.

⁷⁰ Lettre du 17 novembre 1679 et lettre du 3 mai 1680 de Grimaldi à Favoriti, citées par Pierre BLET, *op. cit.*, p. 184.

⁷¹ Louis De LACGER, *États administratifs des anciens diocèses d'Albi, Castres et Lavaur*, Albi, ICSO, 1921, p. 368.

⁷² Pierre BLET, *op. cit.*, p. 463. C'est le 17 octobre 1685 que l'édit de Fontainebleau révoque l'édit de Nantes.

⁷³ Publiées en 1686. D'après la *Nouvelle République des Lettres* de janvier 1687, ce livre peut aussi bien servir à la dévotion des protestants qu'à celle des catholiques.

Guillaume Gras

Serroni est aussi un bâtisseur. Il est le commanditaire de nombreuses modifications et réparations à l'archevêché. Il fait construire la chapelle du palais archiépiscopal. Il double la terrasse de la Berbie avec un parterre à la française. Il transforme les courtines en promenoirs et la tour qui les interrompt en reposoir. Il fait réaliser une galerie lui permettant de rejoindre la cathédrale à l'abri des intempéries. Enfin, il dote le palais d'une riche bibliothèque⁷⁴. Il fait aussi bâtir la porte de Verdusse où étaient visibles ses armes, celles du roi et de la ville⁷⁵.

Souffrant lors de son dernier séjour à Paris, il meurt le 7 janvier 1687. Son corps fut enseveli dans l'église du noviciat des dominicains au faubourg Saint-Germain dont il posa la première pierre⁷⁶.

Dans une lettre du 1^{er} février 1687 adressée aux consuls d'Albi, François de Camps évoque l'extrême douleur qu'il a de cette perte. Il écrit : le « grand prélat vous aymoît tendrement et [...] il n'a rien oublié pour vous en donner de marques tant en général qu'en particulier ». Il annonce qu'il va rapporter à Albi le cœur de « cet illustre defunct »⁷⁷.

Le 13 octobre 1687, lors du service pour les honneurs funèbres à Sainte-Cécile, son cœur est placé dans une boîte d'argent et mis dans la muraille en face de l'autel de la chapelle Saint-Amans⁷⁸, « sans doute, on y fera une inscription sur une pierre de marbre comme il est accoutumé »⁷⁹. En plus de Charles Le Goux de la Berchère, nouvel archevêque d'Albi, plusieurs autres prélats assistent à la messe : Augustin de Maupéou, évêque de Castres, Charles de Villeneuve de Vence, évêque de Glandèves et François de Camps, évêque de Pamiers. Le chœur de l'église était « fort bien orné d'une chapelle ardente bien illuminée »⁸⁰.

Le chapitre est l'héritier de l'archevêque. Celui-ci possédait 79 697 livres, mais il en devait 108 716 lt. Les libéralités de Serroni envers son abbaye de La Chaise-Dieu et son diocèse d'Albi étaient

⁷⁴ ADT, 32 J 117, 8 J 21 et Louis De LACGER, *Le château des évêques d'Albi*, Albi, 1929, p. 38-39.

⁷⁵ ADT, 20 J 23/57.

⁷⁶ ADT, 20 J 23/59 et *Revue du Tarn*, t. VIII, 1890-1891, p. 229. C'est aujourd'hui l'église Saint-Thomas d'Aquin.

⁷⁷ ADT, 4 EDT GG 5. Dans son testament du 4 juillet 1684, le prélat souhaitait reposer dans sa cathédrale, ADT, G 6.

⁷⁸ ADT, 20 J 23/59. Aujourd'hui chapelle Saint-Barthélémy, Sainte-Catherine et Sainte-Madeleine.

⁷⁹ Le cœur fut enlevé pendant la période révolutionnaire et la boîte le contenant fut fondue, Olivier CABAYE et Guillaume GRAS, *op. cit.*, p. 439.

⁸⁰ ADT, 4 EDT BB 116.

Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi

grandes⁸¹. D'aucuns accusent De Camps de l'avoir dépouillé⁸². Le chapitre renonce à l'héritage, qui est accepté par un prétendu neveu de Serroni : Michel Capele, gentilhomme romain⁸³.

*

* *

Le parcours du premier archevêque d'Albi met en lumière plusieurs aspects. Tout d'abord, la réussite d'un émigré italien qui a su utiliser les puissants appuis dont il disposait à la Cour (Mazarin, puis Colbert). Mais il représente peut-être aussi la fin d'une époque. Son accession au siège métropolitain d'Albi constitue en effet « l'ultime nomination épiscopale italienne en France »⁸⁴. Ensuite, cet Italien demeura toujours un serviteur de l'État royal français, même dans les moments de crise entre la papauté et l'Église de France. Il fut un parfait gallican. Cette fidélité sans faille explique sa carrière. Fin diplomate et habile politique, Serroni n'en resta pas moins un homme d'Église. Son *cursus honorum* fut celui d'un prélat d'Ancien Régime, obtenant des bénéfices importants et initiant la réforme tridentine dans les diocèses dont il eut la charge⁸⁵. Lorsque la Viguière d'Albi composa un poème en honneur du nouvel archevêque Charles Le Goux de la Berchère en 1687, elle qualifia son prédécesseur Serroni de « meilleur des pasteurs », de « charmant prélat » et de « saint prélat »⁸⁶. Un travail de plus grande envergure permettrait sans nul doute de confirmer ou d'infirmer ces propos.

⁸¹ Il offre à l'abbaye de la Chaise-Dieu un buffet d'orgue et fait modifier le jubé, <http://www.abbaye-chaise-dieu.com/-1640-1790-Les-Mauristes-.html>. Un jeudi saint, après avoir entendu la grande messe, il offrit son calice en or au chapitre, en disant qu'il leur donnait ce qu'il avait de plus précieux. Il a laissé quatre de ses chandeliers d'argent et une croix d'or, utilisée seulement aux fêtes solennelles, ADT, 20 J 23/57. Il fit une fondation : un écu de 3 lt pour les chanoines et une livre de bougie pour les magistrats, ADT, 20 J 23/59.

⁸² C'est le cas de Gardès qui note que De Camps « gouvernoit entièrement tout le revenu » de Serroni, qui se serait d'ailleurs plaint d'être sans un sou. Gardès va plus loin en affirmant que De Camps aurait conduit Serroni à Paris, malgré sa santé précaire, avec son argenterie et son carrosse pour s'en saisir à son décès. Ce qu'il aurait fait, ADT, 32 J 117.

⁸³ ADT, G 101. Gardès soutient que De Camps aurait produit tant de créances « que le chapitre abandonna cette hérédité quoique très considérable », ADT, 32 J 117. Cependant, dans deux lettres adressées à Charles Le Goux de la Berchère, François de Camps s'engage à honorer les dettes de Serroni, Olivier CABAYE et Guillaume GRAS, *op. cit.*, p. 23, note 84.

⁸⁴ Jean-François DUBOST, *op. cit.*, p. 262. Serroni est un représentant de ces nombreux immigrés transalpins venus en France dans les bagages des Médicis, des Gondi ou des Mazarin et qui ont occupé de très hautes charges dans la France d'Ancien Régime, principalement aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles.

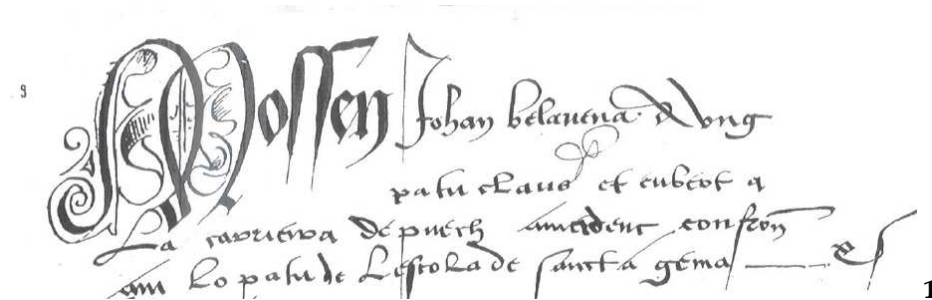
⁸⁵ À Albi, il faut cependant attendre son successeur, Charles Le Goux de la Berchère, pour effectuer rigoureusement les visites pastorales, outils efficaces de la réforme catholique, Olivier CABAYE et Guillaume GRAS, *L'Albigeois au XVII^{ème} siècle. Les visites pastorales de Charles Le Goux de la Berchère*, Albi, Archives & Patrimoine, 2009, 470 p.

⁸⁶ Antoinette SALVAN de SALIES, *op. cit.*, p. 148-149.

L'ENSEIGNEMENT DANS LA CITE EPISCOPALE
ET DANS LA VILLE D'ALBI
AU MOYEN AGE ET A LA RENAISSANCE.

par Georges Protet,
professeur de lettres

Les premières mentions écrites attestant la présence d'une école à Albi révèlent en fait l'existence de deux écoles situées dans la même rue. Dans le folio 13 du compoix de 1360, on peut lire : « Mosseu Johan Belavena a ung patu claus et cubert a la carriera de puech amadenc confronta am lo patu de l'escola de Sancta Gema... »



Extrait du compoix d'Albi, livre *Azemar* (1357-1381) ADT CC2

L'école Sainte-Gemme appelée aussi école Mage est l'école de l'évêque. Comme nous le verrons plus loin, c'est assurément la plus ancienne et sa fondation est largement antérieure à cette mention. Un vestige architectural de cet établissement est toujours visible rue Toulouse Lautrec. Toujours dans le compoix à la page suivante nous lisons : « Monsseu Ramon Cueissa ung autre hostel a la carriera de Puech Amadenc confronta am l'ostal de l'escola de la villa. »

Mossen & amon suitta
 Buy. ante hostal a la
 rorativa de p. utiq. madene corifoy
 hostal de la folla de la bica. — 17 D 2

Idem ADT CC 2

L'école de la ville est un autre établissement. Il est géré par les consuls. Sa fondation remonte probablement au XIII^e siècle, époque où furent accordées les franchises instituant le consulat. C'est aussi de cette époque que date le document recopié plus tard, probablement au siècle suivant dans le cartulaire n° 2 de la ville ; il est intitulé ' *Lo salaris dels clers de la scola d'Albi* ' sorte de guide de salaire des personnels payés par la ville pour le fonctionnement de son école.

Lo salaris dels clers de la scola d'albi
Sia sabut que lo maystre de las scolas de la ciutat de la ciutat d'albi preu plos salaris dels clers en la forma q seulesc
Primo per lo salari de lo preu eufans de la dita ciutat et uniditas d'albi que no sou gramaciens lo dit magister no deu prene regim salari p lo que la mila barla la maystro de la mila au las cambres aldit maystre franca et quita. Per casam scolar taur acutada que forata gramatic as a regimen by f bi diuers * Et p casam escolar no gramancet foras de la dita ciutat e uniditas — b. f. c.

Cartulaire No 2 ADT AA 2

Ce document plutôt laconique, révèle l'existence de quatre niveaux d'enseignement voire cinq si l'on exclut le premier niveau réservé à l'enseignement des rudiments. Ces niveaux sont désignés de la façon suivante : la grammaire, la logique, la philosophie, la logique et la philosophie, niveau supérieur de consolidation et d'approfondissement.

Ces niveaux on les retrouve un peu partout, là où il existe des écoles au Moyen Age. Ils correspondent à l'actuel enseignement secondaire. La rétribution versée au 'maystre' ou au 'régent' est versée par l'élève, donc à la charge de la famille. Le tarif passe, en gros, du simple au double entre le

L'enseignement dans la cité épiscopale d'Albi

premier et le dernier niveau. L'enseignement des rudiments -lire, écrire, compter- est gratuit ; en compensation, la ville fournit le logement aux enseignants et les exempte d'imposition. Une exception, cependant, à cette gratuité concerne les élèves extérieurs à la ville, ce qui explique la querelle survenue en 1329 entre Albi et Gaillac où l'on envisageait l'ouverture d'une école dans cette ville sans l'autorisation de l'évêque, Béraud des Fargues, ce dernier s'instituant, de fait, défenseur du monopole de la capitale du diocèse. Dans cette affaire donc, l'évêque excommunia les Gaillacois qui avaient outrepassé l'interdiction. Cette sanction abusive fut levée par le métropolitain de Bourges (supérieur hiérarchique dans l'église de l'évêque).

Si le contenu des programmes et les méthodes de l'enseignement pratiqués ne sont décrits nulle part, ils ne doivent pas différer de ce qui se pratiquait, ailleurs, au Moyen Age. Les '*arts libéraux*' constituaient le tronc commun de tout enseignement, ils comportaient deux groupes de matières réparties en deux catégories, le '*trivium*' (grammaire, rhétorique, logique) et le '*quadrivium*' (arithmétique, musique, géométrie, astronomie). Ces deux cycles mis en place par les Grecs et repris par les Romains sont restés inchangés jusqu'à la fin du Moyen-Age. « Le modèle gréco-romain de l'enseignement, écrit Michel Rouche, est toujours là, de renaissance en renaissance celle de Charlemagne comme celle du XII^e siècle, jusqu'à la grande et unique Renaissance, celle du XVI^e siècle. Rome ressuscite sans cesse et les belles-lettres demeurent la pierre de touche de toute culture y compris les lettres sacrées. »

Lorsqu'on a achevé ce cycle d'études on devient '*maître es arts*' autrement dit bachelier ce qui confère le droit d'accéder à l'enseignement supérieur, c'est-à-dire à l'Université. A ce stade-là, il faut quitter la ville pour gagner Cahors, Toulouse, Montpellier ou Paris. Les comptes consulaires signalent à diverses reprises les aides versées à des élèves méritants issus des écoles de la ville et pas assez fortunés pour poursuivre ailleurs leurs études : ainsi en 1409, deux consuls font le voyage d'Albi à Toulouse pour assister aux honneurs de P. Massip reçu maître en théologie, à cette occasion, la ville lui verse une gratification de vingt livres tournois ; pour sa part, Henri Amic, licencié en médecine, reçoit en 1411 dix moutons d'or pour devenir docteur en médecine, là aussi deux consuls se rendent à Montpellier assister aux examens et, après son succès il reçoit en sus trente moutons d'or ; en 1412, c'est au tour de Jean de Mafayda de recevoir trois livres pour aller terminer ses études à Paris ; quant au frère mineur Jean Roques, il reçoit dix livres pour avoir expliqué l'Évangile à Saint-Salvy dans la langue du pays.

A ces mentions s'ajoutent les contrats passés entre la ville et les régents qu'elle recrute. Ces régents sont des chefs d'établissement qui exercent également la fonction d'enseignant au niveau supérieur de l'école de la ville. Ces mêmes régents se chargent de recruter les clercs qui assurent l'enseignement dans les autres niveaux. Les consuls président au recrutement de ces régents. Des lettrés venus généralement de Toulouse, de Cahors ou d'ailleurs postulent pour être recrutés. Ainsi apparaissent quelques noms de régents dans les comptes consulaires : Mathieu Mentieyra, bachelier ès art, Arnaud de Lissas, licencié en droit (1404), Bernard Yssarnit (1416), Arnaut des Roches, maître ès art (1430.) L'acquisition définitive, par la ville, des locaux du Puech Amadenc date de 1443. Il est fait mention, cette année là, de l'achat de planches pour construire une chaire probablement occupée par Antoine Comberrou, nommé régent cette année là. En 1449, la mention d'une petite dépense scolaire a une connotation patriotique : les consuls ayant appris la victoire définitive contre les

Anglais chassés de Rouen, distribuent pour dix deniers de châtaignes aux enfants des écoles qui crient 'vive le roi' puis vont entendre un sermon à la cathédrale.

Toutes ces mentions concernent l'école de la ville administrée par les consuls. Parallèlement et sans qu'il y ait la moindre concurrence, l'école de l'évêque, dont la vocation première est de former les futurs clercs, remonte sûrement aux origines de la cité. Dans son *Histoire de Languedoc*, Dom Vaissète relève la première mention écrite attestant l'existence de l'école épiscopale, elle remonte à 1072. A cette date, un concile réuni à Albi sous la direction du cardinal archevêque d'Ostie obligea le 'cabiscol' -du latin 'caput scholae', c'est-à-dire, littéralement, chef de l'école- à se désister des terres attachées à sa charge.

La cité épiscopale abritait l'un des *scriptorium* les plus anciens et des plus florissants de l'époque médiévale, signe d'une activité lettrée importante. Ainsi au VII^e siècle, le prêtre Perpetuus fut chargé par l'évêque Dido de recopier une collection de canons, il termina son travail le 25 juillet 664. On trouve aussi, la plus ancienne carte du monde 'Mapa Mundi' conservée à la médiathèque ou encore un Graduel à l'usage de la cathédrale d'Albi (fin IX^e) contenant un antiphonaire avec un exemple rare de notation musicale et bien d'autres témoignages éblouissants de l'activité intellectuelle de la cité épiscopale d'Albi à la veille du deuxième millénaire. Il ne faut pas oublier non plus qu'un évêque d'Albi, Déodat, était un ancien aumônier de Charlemagne. Ayant vécu à la cour, il fréquenta, très probablement, Alcuin, l'un des acteurs d'une des renaissances qu'évoquait Michel Rouché dans son *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, ouvrage cité plus haut.

La richesse de la bibliothèque épiscopale dont on peut encore mesurer l'ampleur aujourd'hui, bien qu'elle ait été, en partie, mise à mal à la Révolution, montre de manière irréfutable qu'on disposait sur place, à l'époque, des outils indispensables à la formation des lettrés. Tous les textes fondateurs utilisés au Moyen Age y figuraient : *Discours* de Cicéron, *Philosophie et Musique* de Boèce, *Géométrie* d'Euclide, *Astronomie* de Ptolémée, *Œuvres* d'Isidore de Séville et bien d'autres manuscrits...

Cette école était destinée à former les futurs prêtres, préfiguration des grands séminaires, mais pas seulement, car cette école était fréquentée par des élèves qui ne rentraient pas tous dans les ordres. Ils allaient poursuivre ailleurs leurs études dans les Universités, certains se mariaient et retrouvaient la vie civile. C'est seulement à la fondation de l'école de la commune qu'elle se donne cette spécificité de séminaire. En effet, si on remonte à des époques où les documents écrits sont rares ou inexistant, on observe qu'à Albi ont été formés d'illustres troubadours comme Azemar le Nègre ou Albertaz Cailla, tirés de l'oubli par Rochegude ou d'autres, dont il ne subsiste que le nom, tels Guillaume Huc, Guillaume Evesque, Guillaume d'Hautpoul ou Hugues de Lescure. Tous, avant de 'dériver' vers la poésie, ont fait leurs humanités à l'école épiscopale comme plus tard, Raymond d'Alayrac qui obtint, en 1325, la violette d'or, décernée par l'antique Académie des jeux floraux de Toulouse.

L'école Sainte-Gemme a formé, aussi, d'illustres hommes d'Eglise : au XIV^e siècle Adhémar Amelius qui devint évêque de Marseille ; au XV^e siècle, Jean Roques, celui qui fut récompensé par les consuls pour son exégèse des Evangiles, devint évêque de Cavaillon ; à la fin du XV^e siècle, un protégé de l'évêque Louis d'Amboise, Georges d'Armagnac devint plus tard cardinal mais aussi ambassadeur à Venise et à Rome ; au XVI^e, Guillaume Leblanc devint aussi évêque et se fit remarquer surtout par ses talents littéraires ; son neveu, lui aussi fin lettré, fut nommé évêque de Vence.

L'enseignement dans la cité épiscopale d'Albi

N'oublions pas, non plus, un glorieux ancien issu, pour sa part, de l'école des consuls, Pierre Gilles. Il vit le jour à Albi en 1490, il passa ses premières années dans sa ville natale où il fit ses études dans l'école communale s'adonnant avec ferveur à l'étude du grec et du latin. Par ce biais et par les livres anciens d'Aristote, d'Elie et de Plin, il se découvrit une passion pour la géographie et les sciences naturelles. Ses études achevées, il entreprit un voyage sur les bords de la Méditerranée et de l'Adriatique. Il séjourna à Venise où il fit la connaissance d'Antoine de Baïf, poète à ses heures, membre de la Pléiade et ambassadeur auprès de la 'Sérénissime République'. A son retour, il séjourna auprès de Georges d'Armagnac devenu cardinal, pour sa part, ancien élève de Saint-Gemme ou école Mage. Cette protection donna à Pierre Gilles la possibilité matérielle de mener à bien la rédaction de son premier ouvrage scientifique *De vi et nature animalium*. Le livre à peine publié, il partit vers l'Orient, chargé d'une mission scientifique par le roi François I^{er} qui tourne vite à l'aventure. Détroussé en chemin de tous ses biens, il débarque en Turquie (empire ottoman). Pour survivre, il est contraint de se convertir à l'Islam ou du moins, se faire passer pour musulman, puis de combattre contre l'armée de Soliman en guerre contre les Perses. Entre temps, il écrit en France pour obtenir de l'aide. Un fois obtenus les secours demandés, il rentre enfin en France. Après cette vie d'aventures quasi rocambolesques, ce voyageur et soldat malgré lui met en chantier, à son retour, divers ouvrages savants. Il meurt en 1556 à Rome où il était parti rejoindre son ami Georges d'Armagnac. La postérité a retenu de Pierre Gilles l'image du naturaliste spécialiste d'ichtyologie. A ce titre, il apparaît dans le *Cinquième Livre* de Rabelais : « entre iceux j'y advisay Pierre Gilles, lequel tenait un urinal en main, considérant en profonde contemplation l'urine de ces beaux poissons. » Il séjourne au 'pays de satin' en compagnie relevée de savants illustres parmi lesquels paraît Aristote en personne ! Dans ce passage, la caricature est donc aimable et confine à l'éloge.

Nous voici maintenant parvenus dans la 'grande Renaissance' le XVI^e siècle que Rabelais décrit avec tant d'enthousiasme : « Maintenant toutes disciplines sont restituées... » (*Pantagruel*, chapitre 8) Les humanistes, dont Rabelais se fait le porte-parole, recentrent le but de toute l'éducation en la plaçant au service de l'homme et de son épanouissement, suivant la célèbre formule de son maître à penser, Erasme : « L'homme ne naît pas homme, il le devient » en prônant un retour aux sources de notre culture, l'héritage greco-latin. En fait, tout le Moyen Age a, dès ses plus lointaines origines, centré ses programmes sur le même corpus littéraire ancien, mais avec l'apparition de l'imprimerie, la multiplication des livres, l'éducation se replonge avec frénésie dans les sources de cette même culture, elle interroge les textes originaux et surtout réhabilite l'étude du grec ancien, tombé en désuétude.

A Albi, grâce au trio, Jean Jouffroy, Louis I^{er} et II d'Amboise, tous trois évêques lettrés et protecteurs des arts, l'influence italienne a pris tout naturellement le relais des fastes d'un Moyen Age finissant. La sévère cathédrale forteresse conçue par Bernard de Castanet se pare des dernières splendeurs d'un gothique devenu flamboyant et des fresques exécutées par une équipe d'artistes italiens imprégnés de cette nouvelle culture et recrutés par Louis II d'Amboise. Albi est la troisième ville de France à accueillir après Paris et Lyon des ateliers d'imprimerie d'où sortiront de nombreux incunables. Enrichis par le commerce florissant du pastel, de riches bourgeois font bâtir de beaux hôtels mais réclament aussi pour leurs enfants une éducation plus soignée et en phase avec le grand renouveau intellectuel initié par les humanistes. Une supplique adressée aux consuls les invite à moderniser l'enseignement à Albi. En 1543, un nouveau règlement est adopté, chaque article est

minutieusement recopié dans le cartulaire de la ville. Il s'attache tout particulièrement au choix des régents, il prévoit l'étude du grec ancien, il définit l'organisation d'un cycle d'études complet. Il aborde même le problème des 'méthodes' parmi lesquelles 'la disputation' c'est-à-dire l'apprentissage par la pratique des techniques de l'argumentation. Ainsi, débats, discussions avec des gens lettrés sont périodiquement prévus dans les divers couvents de la ville permettant aux élèves d'appliquer leur connaissances théoriques.



CARTULAIRE N° 5 ADT AA 5

L'enseignement dans la cité épiscopale d'Albi

Ce règlement invite au respect le plus strict des règles de discipline n'hésitant pas à brandir la menace de poursuites contre les élèves qui pourraient se montrer « proterves et rebelles » pour « les en faire punir et corriger par justice ». Il reconnaît, toutefois aux élèves, des droits qu'une confrérie se chargera de défendre. A propos des vacances, dont le même règlement fixe un calendrier type, nous lisons : « les vacances aux dites écoles annuellement seront comme ci-après : c'est quinze jours au temps des vendanges (septembre), trois jours à la fête sainte katherine (novembre), trois jours à saint Nicolas (décembre) et de la veille de saint Thomas l'Apôtre jusque au lendemain après les roys (vacances de Noël), de la veille des rameaux jusqu'au lundi de Quasimodo, sans autrement les faire plus longues ou au préjudice des scoliers : réservé les festes solempnelles. »

Désormais, on voit l'école des consuls supplanter celle de l'évêque. Il est vrai qu'au XVI^e, se succèdent à Albi une série d'évêques qui administrent le diocèse par procuration jusqu'à ce que le cardinal Strozzi ne revienne enfin résider à la Berbie. Ce même Strozzi cède aux consuls son école désormais les deux établissements ne font plus qu'un. Mais ceci se révèle vite un cadeau empoisonné, car la guerre civile qui éclate, grève pour longtemps les budgets de la commune. Le chapitre cathédral refuse de verser une prébende annuelle qu'un édit royal lui enjoint pourtant de payer. Le litige fera l'objet d'un procès qui durera quarante ans augmentant les difficultés financières de la ville. Aussi, les consuls poursuivront obstinément un projet qui finira par se concrétiser en 1623 : confier aux jésuites le soin d'ouvrir un collège qui dès lors prendra avec brio, le relais des deux établissements pionniers.

Voici donc brossé en quelques mots trop rapides, le bilan de siècles d'efforts accomplis par les autorités aussi bien civiles que religieuses pour assurer ce que nous appelons aujourd'hui le service public d'éducation. Pour finir, où trouver plus bel hommage à l'œuvre accomplie que dans cette lettre que le roi François I^{er} adresse au sénéchal de Carcassonne pour lui recommander de veiller à ce que des soldats du régiment du cardinal de Lorraine présents dans la région ne viennent troubler la quiétude des Albigeois, et il écrit notamment ceci : « Notre dite cité d'Alby ayt et soyt de toute ancienneté peuplée de gens de bien de bonne renommée, honneste conversation et réputation *tant de gens de lettres en grand nombre comme sont docteurs licentiés bacheliers bourgeois marchands que autres mequanicques ou de mestier* ».

Ce bel hommage vient de la part du grand monarque qui favorisa la Renaissance en France, accueillit Leonard de Vinci, protégea les humanistes et fonda, pour leur donner une tribune, le Collège de France.

Georges Protet

**Ci-après, porte, unique vestige de l'école St Gemme fusionnée
au XVI^e siècle avec l'école des consuls (rue Toulouse-Lautrec)**

Photo de l'auteur



L'enseignement dans la cité épiscopale d'Albi

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ROLLAND, *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, Privat 1879

LACGER, *Histoire religieuse de l'Albigeois*, ICSO 1962

BIGET & autres... *Histoire d'Albi*, Privat 1983

PROTET, *Albi à travers l'histoire* (à paraître prochainement)

ROUCHE, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, I, V^e av. JC –XV^e siècle*, Tempus

L'ENSEIGNEMENT A ALBI AUX XVII^E ET XVIII^E SIECLES

par S^r Christiane Chaynes

I - Les écoles de garçons

Je me permets de rappeler, comme cela nous a été présenté l'an dernier, qu'au Moyen-Age et à la Renaissance, existaient, à Albi, deux établissements scolaires : l'école épiscopale, le collège Sainte-Gemme, dont nous avons la certitude qu'elle existait en 1070, mais qui était, sans doute, beaucoup plus ancienne ; l'école municipale, l'école Mage, créée par les consuls, au début du XIV^e siècle. Après les secousses des guerres de Religion, moins ressenties à Albi que dans d'autres villes du diocèse, les réformes du concile de Trente¹ vont commencer à se mettre en pratique.

A - Le collège

En 1563, les consuls négocient avec le cardinal Strozzi, qui accepte, de céder à la ville le collège Sainte-Gemme et de le réunir à l'école communale. Il donna cent écus d'or pour la réparation des bâtiments (acte du 19 juin 1563). L'école Sainte-Gemme fournit à l'établissement un matériel considérable et quelques petits revenus, mais le chapitre refuse de payer à la ville les revenus de la prébende préceptoriale.

La ville rencontre des difficultés pour assurer le service des écoles et le recrutement des professeurs. Les luttes catholiques-protestants altèrent le climat. Au milieu de ces épreuves, l'enseignement subit de nombreuses fluctuations ; les cours ne sont pas suivis avec régularité. Les consuls sont inquiets et, en 1571, ils pensent un moment à en finir avec la question des écoles. Mais, voici qu'un jésuite renommé, le Père Edmond Auger vient prêcher à Albi. Il enthousiasme la population.

Les consuls albigeois déterminés par la difficulté de trouver, chaque année, des régents capables, par la réputation des collèges des jésuites et par la volonté de faire obstacle aux progrès de « la réformation », décident de faire appel aux jésuites. A cet effet, ils écrivent une longue supplique à leur nouvel évêque Philippe Ridolfi, en lui notifiant que le cardinal Strozzi, son oncle, avait déjà souhaité

¹ Le Concile de Trente se déroula en trois sessions de 1545 à 1563.

Christiane Chaynes

les appeler dans son diocèse. Ils n'obtiennent pas satisfaction car les jésuites, très sollicités, manquent d'effectifs.

Plusieurs régents se succèdent à la tête du collège. Mais, le 4 juin 1607, ils engagent, pour cinq ans, Marian Langlois, docteur en droit de l'Université de Cahors qui s'engage à organiser le collège sur le modèle « des collèges de Toulouse des jésuites et de l'Esquille ». Il recrute cinq régents, trois pour les classes de grammaire, un pour la classe d'humanité, un autre pour celle de rhétorique. Le collège fonctionne bien durant l'année 1607-1608. Il accueille même des élèves des régions voisines où la peste sévit. Mais M. Langlois tombe malade et résilie son contrat le 5 septembre 1608.

Les consuls font une nouvelle requête auprès du nouvel évêque d'Albi, Monseigneur Delbene, qui a fait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, le 25 octobre 1598. Mais ce n'est que son successeur, Monseigneur Alphonse II Delbene, qui charge le premier consul d'Albi, accompagné de Maître François Gorsse, docteur et avocat, de se rendre à Toulouse pour traiter avec le Père Jaqueminot, Provincial de la Compagnie de Jésus. Le Père Arnoux est envoyé à Albi pour régler les conditions du traité.

Le collège aura six classes : trois de grammaire, une d'humanité, une de rhétorique et la sixième de philosophie. Elles seront confiées aux jésuites. Le collège reste un externat, gratuit pour les étudiants de la ville et du diocèse. Les Pères jésuites percevront une dotation de 4 000 livres, « quitte de toutes charges et subsides ». L'acte est passé devant M^e Gorsse le 19 mai 1623. Mais, la convention n'entrera en vigueur qu'après l'approbation des autorités suprêmes, le roi et le général de la Compagnie.

Les locaux anciens étant trop petits et vétustes, il est décidé d'acheter des bâtiments au bord des remparts, rue de Ronel, près de l'église de Saint-Affric, « un ensemble d'oustal, peirie, pathus et ort ». Les jésuites aménagent aussitôt les classes au rez-de-chaussée et les équipent avec le mobilier de l'ancien collège dont les locaux sont vendus le 24 novembre 1624. Le collège fonctionne bien jusqu'en 1628. Mais une épidémie de peste provoque sa fermeture pendant quatre ans.

A partir de 1632, le collège connaît une apogée. La chapelle commencée en avril 1630 est terminée en 1638. Elle est inaugurée le 1^{er} janvier 1639 avec la participation d'une grande affluence. Au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle, des travaux considérables sont effectués.

En 1668, un conseiller du roi reçut la mission d'inspecter tous les collèges de la généralité de Toulouse. Dans son rapport sur le collège d'Albi, il fait état de 349 élèves : 56 en philosophie, 41 en rhétorique, 57 en seconde, 62 en troisième, 64 en quatrième, 68 en cinquième.

Il est signalé que le nombre en serait plus grand si les Pères cordeliers et jacobins de la dite ville ne tenaient pas « Ecole Publique », sans y avoir droit. Quelle est la pédagogie des jésuites ? Elle est définie dans la « Ratio Studiorum ». Le principe fondateur est écrit dans les constitutions par Ignace de Loyola : « On s'occupera des belles lettres, afin d'arriver plus aisément à mieux connaître et à mieux servir Dieu. » Il y définit le programme de l'enseignement, l'organisation des cours dans la journée et la semaine ainsi que les dates des vacances.

Mais le fondement de la pédagogie des jésuites est le principe du respect de chaque personne humaine : « Aucun individu n'est identique à un autre. Dieu ne mène pas toutes les âmes de la même façon. » A l'issue de leur scolarité au collège, certains étudiants vont poursuivre leurs études à l'Université de Toulouse, de Paris ou de Montpellier.

L'enseignement à Albi aux XVII^e et XVIII^e siècles

En 1678, le diocèse d'Albi est érigé en archevêché. Le premier archevêque, Monseigneur Hyacinthe Serroni, fait son entrée à Albi, le 26 février 1679. Le concile de Trente ayant décidé la création de séminaires diocésains, Monseigneur Serroni sépare le séminaire du collège, mais en confie la responsabilité aux Pères jésuites qui acceptent. Le séminaire est installé dans une maison voisine du collège.

En 1721, les jésuites et les consuls obtiennent du roi l'autorisation de maintenir un deuxième cours de philosophie au collège. Au début du XVIII^e siècle, les jésuites connaissent de grosses difficultés financières pour gérer le collège qui conserve cependant une excellente réputation. En 1761, la Compagnie de Jésus est supprimée par Louis XV. Le principal motif de leur expulsion tient au fait que la Compagnie dépend directement du pape et que les autorités politiques des pays ne peuvent s'imposer à eux. Le 5 juin 1762, un arrêt du Parlement de Toulouse interdit l'enseignement aux jésuites.

Malgré la requête du maire et des consuls d'Albi du 6 novembre 1761, l'ordre est signifié aux jésuites, le 23 février 1763, de vider le collège dans le délai d'une quinzaine. Privé de corps enseignant, le collège ferme ses portes. Mais la nomination du cardinal de Bernis sur le siège archiepiscopal d'Albi et son soutien aux consuls de la ville vont permettre la réouverture du collège, confirmée par une lettre patente du roi du 21 mai 1768.

Le collège sera composé d'un principal, de deux professeurs de philosophie et de cinq régents pour les classes de 2^e à 6^e. Les fonctions pourront être remplies par des personnes ecclésiastiques ou séculières et l'enseignement doit être gratuit. Toutefois, pour faciliter le recrutement, un pensionnat pourra être organisé. Il a été aménagé dans le premier étage des bâtiments de la rue de Ronel.

On institue un bureau d'administration comprenant : prêtres, officiers du roi et notables. Le principal n'est plus un chef omnipotent. Mais l'établissement qui avait formé de brillants sujets tels Rochegude et Laperouse, pour ne citer que les plus connus, aujourd'hui, n'a plus la même renommée. Il connaît une chute d'effectif. Alors qu'en 1744, il avait 300 élèves, il n'en compte que 112 en 1789.

De 1789 à 1794, le collège continue à fonctionner, en tant que « Collège national ». Il est dirigé par un prêtre, l'abbé Salvy Delpech depuis 1789 ; les maîtres en poste avant la Révolution poursuivent leur enseignement. A la rentrée 1791, le personnel du collège est entièrement renouvelé. Il est toujours composé d'ecclésiastiques mais qui acceptent de prêter le « serment civique ». La Convention essaie une réforme scolaire. Le cours est substitué à la classe.

Par décret du 16 floréal en II (17 mai 1794), la liquidation de tous les collèges est annoncée. L'arrêté départemental du 23 prairial (11 juin) supprime les collèges locaux et fixe au 15 germinal (4 avril) le terme au-delà duquel les traitements ne seront plus payés.

Le collège reprendra vie en 1804. Au cours du XX^e siècle, il donnera naissance au lycée Laperouse, toujours installé dans les mêmes lieux, même si les locaux ont connu des transformations.

B - Le séminaire métropolitain

Créé en 1679 par Monseigneur Serroni, il est officiellement confié aux jésuites du collège par une convention conclue en 1683. Il doit être construit tout près du collège. A cet effet des maisons et jardins lui sont affectés et, pour son fonctionnement, des bénéfices lui sont attribués. Les jésuites

administrent le séminaire de 1683 à 1763 où ils en sont retirés par la décision du Parlement de Toulouse. En 1774, le séminaire est confié aux prêtres de la mission qui en assureront la charge jusqu'en 1791.

C - Les frères des écoles chrétiennes

En application de la déclaration royale de Louis XIV en 1702, Monseigneur Le Goux de la Berchère, archevêque d'Albi, crée une école « pour l'instruction de la jeunesse ». Il invite la communauté à participer aux dépenses nécessaires pour rémunérer quatre régents. Mais il est difficile de trouver des hommes de dévouement. L'école fonctionne jusqu'en 1750 avec un seul maître.

Monseigneur de La Rochefoucauld, nouvel archevêque d'Albi, demande aux consuls les pouvoirs nécessaires pour traiter avec l'Institut des frères des écoles chrétiennes, fondé à Reims par Jean-Baptiste de La Salle en 1682. Le conseil politique accepte. Le 29 juillet 1750, il annonce l'arrivée des frères. La communauté achète une maison située à « la Petite Côte » et les frères gagnent la sympathie des Albigeois.

En 1762, le directeur, frère Aristaque écrit aux consuls : « Les Frères de cette ville se trouvant « surchargés d'écoliers » ont été obligés de faire deux bancs et deux tables à leurs frais ». En 1767, des travaux sont effectués à la maison des frères de janvier à novembre. Aux approches de la Révolution, le nombre des enfants augmente et les frères se plaignent de la modicité de leurs traitements. On leur accorde cinquante livres de plus, ce qui porte le traitement à deux cents livres.

Les frères des écoles chrétiennes appliquent une pédagogie très différente de celle des jésuites. Parce qu'ils enseignent en français et n'incluent pas le latin dans leur enseignement, on leur donne, à l'époque, le surnom de « Frères Ignorantins », qu'ils acceptent volontiers.

Leur pédagogie est définie par Jean-Baptiste de La Salle dans « La Conduite des Ecoles Chrétiennes », où il définit, non seulement l'enseignement à donner aux écoliers : apprendre à lire, à écrire et à compter, mais aussi à écrire les chiffres français et les chiffres romains. Il donne des règles pour réaliser des outils pédagogiques : « des tables d'alphabets, de syllabes, de chiffres ». Il les invite à élaborer des manuels scolaires, ce qu'ils ont fait. Et, en troisième partie de son ouvrage, il définit « les règles de formation des nouveaux maîtres ».

Les frères conservent l'école d'Albi jusqu'à la suppression des ordres religieux. Ils reviendront, à Albi, en 1818.

II - L'instruction des filles

Elle est beaucoup plus modeste que celle des garçons, sauf pour la noblesse ou la riche bourgeoisie qui les fait instruire à domicile. Rares sont les écoles de filles. Mais saint Césaire d'Arles, en 534, a promulgué une règle pour les monastères de femmes où il écrit : « on ne recevra d'enfants qu'à partir de l'âge, six ou sept ans, où elles sont capables d'apprendre les lettres ; toutes les religieuses devront apprendre à lire ; elles consacreront chaque jour deux heures à la lecture , elles recopieront des manuscrits. » Les monastères féminins assurent l'instruction des filles qui leur sont confiées. Certes, à Albi, il n'y a pas eu de monastère bénédictin ou cistercien , mais il y a eu des monastères de religieuses.

L'enseignement à Albi aux XVII^e et XVIII^e siècles

A - Le couvent des annonciades

En 1508, l'évêque d'Albi, Louis II d'Amboise appelle, à Albi, les religieuses de l'Annonciade, fondées à Bourges, quatre ans plus tôt par Jeanne de France. Il les installe au prieuré des Fargues qui est vacant, d'où leur nom. Elles ont une vocation contemplative et il ne semble pas que Jeanne de France ou l'évêque leur ait donné la mission d'enseigner. Mais cela leur est cependant arrivé. Il est noté dans un acte notarié du 8 novembre 1726 : « Marie Pratviel, orpheline de père et de mère, habitant Monestié,... se remet en pension au couvent des Religieuses de Fargues pour y être élevée et apprendre à connaître la religion catholique, apostolique et romaine. Comme elle n'est âgée que de douze ans, elle prend pour curateur... ». Elle est donc bien rentrée comme « pensionnaire » pour y recevoir une instruction et il est probable que ce cas ne fut pas unique.

B - Les dames de la Visitation

Le 24 mai 1638, demoiselle Antoinette de Pelamorgue, veuve de François de Fons, crée à Albi, avec l'autorisation de l'évêque et des consuls un monastère de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie, fondé par François de Sales et Jeanne de Chantal, à Annecy en 1617. La nouvelle communauté est formée de six religieuses, venues de la communauté de Saint-Flour. Elles s'installent dans une maison prise à loyer dans la rue du Puits-d'en-Grène (une partie de la rue Maries actuelle, entre la place Saint-Julien et la préfecture).

Mère Marie-Angélique de la Grave, première supérieure, catéchise les fillettes de la ville au parloir du monastère. Le 1^{er} juin 1640, veille de sa prise de voile une future religieuse fait, devant notaire, don d'une maison « dont la principale entrée répond à la Rue del Timbal ». Ceci lui tient lieu de dot. Les religieuses se transfèrent dans cet immeuble. Elles y ont plus de place et elles sont chez elles.

En juin 1646, elles sont quinze professes. Elles font un projet de construction d'un nouveau monastère au Faubourg de Verdusse. Opposition de l'évêque : le projet ne peut se réaliser. Le 20 juillet 1651, elles réélisent Mère Angélique de La Grave qui avait été rappelée à Saint-Flour. Dès son retour, elle reprend les négociations en vue du transfert du monastère. Monseigneur du Lude leur accorde l'autorisation de s'installer hors des murs. Au faubourg du Bout du Pont, elles achètent un ensemble immobilier, avec maisons et jardin, où elles s'installent. En 1655, elles font construire une chapelle.

Elles tiennent un pensionnat où elles assurent l'instruction et l'éducation des jeunes filles qui leur sont confiées. Dans un acte passé le 3 octobre 1651, lors de l'admission au noviciat de deux demoiselles, il est noté qu' « elles ont été instruites et élevées depuis longtemps au monastère ». Dans un « livre de raison », fournissant les comptes des années 1783 à 1791, est noté tous les ans le total des « pensions viagères et annuelles de nos demoiselles pensionnaires ». Il est même noté une fois « Reçu du blanchissage du linge des petites demoiselles ». Ceci laisse à penser qu'il en est qui sont reçues très jeunes.

Les religieuses étant de plus en plus nombreuses, elles décident de construire un véritable couvent. Monseigneur du Lude en pose la première pierre en septembre 1670. Après la construction du monastère, le nombre de pensionnaire a augmenté, mais n'a jamais dépassé vingt-cinq. En

revanche, d'après les actes notariés, il semblerait que la scolarité n'ait pas pour toutes la même durée.

Après la révocation de l'édit de Nantes, elles accueillent parmi leurs pensionnaires de nouvelles converties ou des jeunes de familles protestantes. Mais, rien n'est précisé sur leur enseignement et leur pédagogie. Toutefois, l'on peut penser que, compte tenu de la présence des Pères jésuites au Collège et du rôle spirituel qu'ils exerçaient pour leur communauté, elles s'inspiraient de leur pédagogie comme le faisaient les congrégations enseignantes féminines à l'époque. Mais il est probable qu'elles y ajoutaient l'enseignement de la couture, de la broderie et la formation d'une future maîtresse de maison.

Au XVIII^e siècle, les « grandes Demoiselles » leur donnent du mal. Elles décident de leur imposer un uniforme. Par ailleurs, elles rencontrent des difficultés financières, d'autant plus qu'elles ont des travaux d'entretien et de restauration à effectuer au couvent.

En 1792, les visitandines doivent quitter le monastère pour ne plus y revenir. Au milieu du XIX^e siècle, l'ancien monastère est converti en caserne. Aujourd'hui, c'est là que se trouvent, « l'armée de terre » et « la police municipale », rue de la Madeleine.

C - Les filles de Notre-Dame

Les filles de Notre-Dame, fondées par Jeanne de Lestonnac, à Bordeaux en 1607, pour l'instruction des filles, offrent, en 1638, d'ouvrir une école à Albi. Elles demandent seulement, à la ville, une maison, mais pas de subvention. Elles proposent de faire pour les filles ce que les jésuites font pour les garçons. Leur proposition est restée sans suite. Ce n'est qu'en 1827, qu'elles fonderont un établissement à Albi.

D - Une école gratuite de filles

En 1750, lors d'une assemblée du Conseil politique, le lieutenant du maire demande l'établissement de « trois Dames Noires » à l'effet d'élever des filles et d'éviter, par là, « les dépenses auxquelles les parents sont exposés en faisant élever leurs filles dans les couvents de religieuses ».

C'est alors qu'un des membres de l'assemblée, Salabert expose qu'il existe, à Albi « une école de pauvres filles où on a enseigné gratuitement, pour laquelle école, il y a une fondation de trente deux livres, qui, n'étant pas suffisante pour l'entretien de la maîtresse, il y a été suppléé par certains habitants et quelquefois au moyen de mandements sur les affaires imprévues ».

Il paraît que cet établissement est avantageux au public et qu'il conviendrait d'examiner s'il doit être maintenu, et dans ce cas déterminer l'honoraire qu'on pourrait accorder à la maîtresse. L'assemblée délibère et décide, à l'unanimité, d'accorder à la « Maîtresse d'Ecole de la Marmite » la somme de soixante huit livres. Les consuls sont chargés de faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités pour obtenir l'autorisation légale. Vu l'organisation de l'enseignement primaire à partir de 1793 et, au tout début, du XIX^e siècle, il est probable que cette école n'a pas perdu.

« La Marmite » est une oeuvre de charité, administrée par « les Sœurs Noires » de la Miséricorde, association de dames laïques, instituée pour le soulagement des pauvres honteux et de ceux que le règlement ne permettait pas d'admettre à l'hôpital et qui fonctionne grâce à des dons et des rentes. Le siège de l'association faisait partie des dépendances du collège.

L'enseignement à Albi aux XVII^e et XVIII^e siècles

*

* *

La période révolutionnaire a fort perturbé l'enseignement en France. Malgré les lois promulguées par la Convention dès 1794 pour organiser l'instruction publique, ce n'est réellement qu'au début du XIX^e siècle que l'enseignement va s'organiser et se développer, y compris dans les zones rurales.

FIG. 2 FIG. 3 (2 FOIS ?) FIG. 4 FIG. 5 FIG. 6 FIG. 7 FIG. 8 FIG. 9 FIG. 10 FIG. 11
FIG. 12 FIG. 13 FIG. 14 FIG. 15 FIG. 16 FIG. 17 FIG. 18
LES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-SALVI D'ALBI

par Emmanuel Quidarré,
chercheur en histoire de l'art

Contrairement à la cathédrale Sainte-Cécile, l'église Saint-Salvi n'a conservé aucune verrière, ni fragment de vitrail antérieurs au XIX^e siècle. L'édifice possède aujourd'hui deux séries de vitraux, l'une réalisée au cours des années 1874-1877 par le peintre verrier toulousain Louis Victor Gesta, l'autre en 1923 par Fauré, installé à Gaillac. Les vitraux de Gesta garnissent les fenêtres hautes de la nef, les deux baies du transept, ainsi que les sept longues fenêtres du chœur, tandis que les verrières confectionnées par Fauré prennent place dans les fenêtres des chapelles latérales de la nef, dans deux baies romanes du collatéral sud, ainsi que le grand quadrilobe occidental faisant office de rose.

Le dernier et unique vestige des anciens vitraux historiés de l'église occupait, jusqu'en 1877, la fenêtre d'axe du chœur. Il fut cédé à Gesta par la fabrique, pratique courante, mais des plus regrettables. Il datait, si l'on en croit le baron de Rivières, du XV^e siècle. Sur ce vitrail était figuré saint Jean l'évangéliste et saint Salvi « en habits pontificaux, surmontés de dais en grisaille »¹. Les nombreuses mentions d'interventions et de réparations à la vitrerie de l'église, contenues dans les registres de la fabrique durant la première moitié du XIX^e siècle concernent par conséquent des panneaux non figurés. Il s'agissait cependant bien de vitraux, les verres étant maintenus par un réseau de plomb.

L'année suivante, la restauration du culte, intervenue en 1802, le vitrage est décrit comme devant être remplacé dans sa quasi-totalité. En 1818, le conseil de fabrique demande au préfet la permission d'employer une somme de 220 francs provenant du legs de Jean Louis Julien Boyer « à réparer ou remettre à neuf une partie du vitrage de l'église à l'aspect du sud »². En 1832, six vitraux sont réparés par Julien David, charpentier à Albi. En 1840, le peintre verrier Toujan, responsable des vitraux de Sainte-Cécile depuis 1813, dresse un devis des réparations à exécuter, évaluées à 635 francs. Ce devis

¹ Baron de RIVIERES, *L'archéologie dans le département du Tarn de 1863 à 1894*, Caen, 1898, p. 39.

² Archives paroissiales, Registre des délibérations du conseil de fabrique, 7 juin 1818.

ne semble pas avoir été immédiatement suivi d'effets, mais en 1846, 257 francs sont investis pour ces réparations par la fabrique.

I - Les vitraux de Gesta

Le premier vitrail figuré réalisé pour l'église Saint-Salvi fut commandé à Gesta en 1857 à l'occasion de la restauration de la chapelle de la Vierge (absidiole sud), financée en majeure partie par les ressources provenant du legs de l'avocat Pierre Jean Jacques Mariès, frère du célèbre ingénieur³. Ce vitrail, qui a été déposé au moment de la dernière restauration du chevet de l'église, est actuellement conservé dans la chapelle Saint-Augustin, qui fait office de sacristie secondaire (fig. 1). Il est relativement bien conservé, même si certains verres témoignent de restaurations sommaires. Par ailleurs, on remarque au bas du manteau de la Vierge la présence d'une réparation de fortune au moyen d'un morceau de contreplaqué. Muni d'un cadre de bois de trois centimètres de large, le vitrail est constitué de deux panneaux rectangulaires, qui sont couronnés d'un tympan en plein cintre. La hauteur totale de la verrière est de 1,87 mètres, pour une largeur de 66,5 cm. Elle possède une bordure à motifs géométriques, encadrée de deux filets perlés. Une série de chevrons formant un zigzag dessine une succession de triangles opposés violets ou jaune d'or, à l'intérieur desquels sont peints de plus petits triangles, trilobés.

La Vierge, représentée en pied, occupe les deux panneaux rectangulaires. Elle repose sur un croissant de lune, attribut de l'imagerie traditionnelle de l'Immaculée Conception, dont le dogme venait d'être proclamé par le pape Pie IX (encyclique *Ineffabilis Deus*, 8 décembre 1854), et tient dans sa main gauche un bouquet de lys blancs. Les yeux de la Vierge sont baissés vers la terre, ce qui permet de la distinguer de la Vierge ascendante de l'Assomption. Le vitrail coûta à la fabrique 118 francs.

Le vitrail réalisé en 1857 pour la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Salvi paraît avoir été la première réalisation albigeoise de Gesta. Dans son *Histoire de l'exposition des beaux-Arts et de l'industrie de Toulouse en 1858*, Alphonse Bremond mentionne bien Albi au nombre des villes dans lesquelles on pouvait alors admirer des œuvres de la manufacture installée au 47 boulevard Louis Napoléon. L'entreprise Gesta fondée en 1852 compte alors dix ouvriers.

Quelques années plus tard, en 1863, à l'occasion du congrès archéologique tenu à Rodez, Albi et le Mans, l'abbé Cazals lançait l'idée de doter le chœur de l'antique collégiale d'un ensemble de vitraux peints. Ce dernier écrivait à propos des fenêtres du chœur : « Entièrement dégagées et ornées de belles verrières, ces baies produiraient le plus bel effet »⁴. La « réfection » des cinq fenêtres de l'abside de Sainte-Cécile en 1860-1862 par le peintre verrier Antoine Lusson⁵, restaurateur des vitraux de la Sainte Chapelle à Paris n'était sans doute pas étrangère à pareille proposition. L'idée fit son chemin. En effet,

³ En 1850, l'ingénieur Mariès cède une rente de 240 francs avec son capital de 6 000 francs à la fabrique de l'église Saint-Salvi, afin qu'elle se charge d'exécuter les dernières volontés de son frère contenues dans un testament olographe du 13 mars 1840 : fondation de dix messes de *requiem* pour chaque mois de l'année, « répondant autant que possible aux jours de décès du testateur, de son père, de sa mère, de sa tante Thérèse Mariès, de son fils et de sa femme », achat d'une croix en vermeil « pour servir aux processions », et réparation de la chapelle de Notre-Dame (Archives diocésaines, Registre de fabrique, 7 avril 1850).

⁴ Abbé CAZALS, *Visite à l'église Saint-Salvi et au palais archiépiscopal*, C.A.F., 1863, p. 295.

⁵ Aidé de Steinheil.

Les vitraux de Saint-Salvy d'Albi

lorsqu'en 1869, le conseil de fabrique décida d'entreprendre la restauration intérieure de l'église, le projet prévoyait la « réparation » des vitraux, précisant que les verrières du sanctuaire pourraient « ne donner qu'une clarté un peu sombre », alors que les vitraux de la nef et des bras du transept devraient conserver « la clarté ordinaire indispensable dans une église où les fidèles doivent avoir l'usage facile de leurs livres de prière en toute saison »⁶. L'architecte départemental Emile Hess désigné pour diriger l'entreprise, évoquait quant à lui, dans une note du 21 août, des « vitraux de bonne grisaille simple » pour la nef et le transept, des verrières « en grisaille plus compliquée » ou des « verrières à sujet » pour le sanctuaire⁷.

Hess démissionnaire fut remplacé le 8 avril 1870 par Camille Bodin-Legendre, inspecteur des édifices religieux du diocèse, qui remit le 28 mai de la même année un avant-projet⁸. Il y est fait mention de vitraux grisaille pour les baies de la nef et du transept, et de vitraux mosaïques pour les baies du sanctuaire. Le terme de vitrail mosaïque, synonyme de vitrail archéologique, désigne une verrière ornementale ou figurée, dont la composition, le sujet et les motifs décoratifs reprennent ceux des verrières du XII^e au XVI^e siècle. En l'occurrence, il s'agissait de s'inspirer de vitraux du XIV^e siècle, époque présumée de la partie gothique de l'église. Bodin-Legendre précisait deux mois plus tard que les baies du sanctuaire porteraient « les noms ou écussons des principaux abbés ou prévôts de Saint-Salvi, depuis 936 jusqu'à 1789 »⁹. L'intention d'utiliser les noms et armoiries des abbés et prévôts, comme la fourchette chronologique avancée dérivait de la liste établie par Hipolythe Crozes dans sa *Monographie de Saint-Salvi d'Albi* (1857).

Le projet de restauration intérieure conçu par Bodin-Legendre fit l'objet de multiples modifications, la gestation du projet définitif étant par ailleurs retardée par l'intermède de la guerre de 1870. La commission chargée des travaux, composée du curé Jean Roch, de Théodore de Rességuier et du comte Edouard Gardès sollicita à plusieurs reprises l'avis de l'architecte toulousain Henri Bach. Parmi les membres de cette commission, Edouard Gardès (1818-1886) joua un rôle crucial. Membre du conseil de fabrique depuis le 2 octobre 1859, il en devient le président le 5 juillet 1874. Installé à Toulouse depuis 1870 après avoir délaissé le vieil hôtel familial d'Albi, c'est lui qui prit contact avec Henri Bach, lui soumit devis et projets, et rendit compte au curé des observations de ce dernier. C'est lui également qui rencontra Gesta, avec lequel il finalisa le projet de la fabrique concernant les vitraux.

En février 1873, Bodin-Legendre dressait un nouveau devis descriptif et estimatif, dont le chapitre troisième consacré aux vitraux peints s'élevait à 11 690,52 francs, et prévoyait des « vitraux grisaille avec bordures et détails mosaïques, en verre fort, monté en plomb cathédrale à soixante francs le mètre superficiel »¹⁰. La fabrique, convaincue qu'il était avantageux pour elle de traiter directement avec un

⁶ Archives diocésaines du Tarn, Registre de fabrique, 3 avril 1869.

⁷ Archives paroissiales, *Note concernant la décoration intérieure de la nef et des bas-côtés de l'Eglise St-Salvy d'Alby*.

⁸ Archives paroissiales.

⁹ Archives paroissiales, *Devis estimatif des ouvrages à exécuter pour la restauration et l'appropriation du sanctuaire et des transepts*, 28 juillet 1870.

¹⁰ Archives paroissiales, *Devis descriptif et estimatif des travaux à exécuter pour la restauration de l'intérieur de l'église dressé à Albi le 6 février 1873*.

peintre verrier, plusieurs entreprises s'étant présentées « pour demander le travail »¹¹, fixa son choix sur la manufacture de Louis Victor Gesta. Ce dernier, en proposant de réaliser les vitraux de la nef et du transept pour un coût moindre (35 francs le mètre pour les fenêtres des quatre premières travées, 40 francs pour la partie XV^e) réussit à convaincre Gardès et la fabrique d'engager des frais plus importants pour les baies du sanctuaire. L'offre du peintre verrier toulousain était séduisante : placer dans le chœur pour le prix de 150 francs le mètre « des vitraux absolument pareils à ceux de Sainte-Cécile que l'on paie 400 F »¹². Henri Bach, consulté, émit des doutes quant à la capacité des ouvriers de la manufacture du faubourg Arnaud Bernard d'égaliser le travail de Lusson, mais, « tenant compte de ce que c'est un industriel plutôt qu'un artiste », encouragea malgré tout la fabrique à suivre cette veine, Gesta pouvant « ne pas reculer devant un sacrifice pour placer, à côté de Sainte-Cécile un spécimen de sa fabrication »¹³. Le 20 avril 1873, décision était prise que les sept baies du sanctuaire seraient garnies de verrières de même longueur, abandonnant ainsi le projet de Bodin-Legendre de décorer la partie aveugle des quatre baies latérales, partiellement murées, par des amortissements (fig. 2), des ciels ouverts pratiqués dans les toitures des bâtiments adjacents devant permettre d'éclairer la partie basse desdits vitraux. Mais qu'allait-on figurer sur ces vitraux ?

Les archives paroissiales conservent un premier projet dessiné, resté à l'état d'ébauche, non signé, mais qui est de toute évidence de la main d'Edouard Gardès (fig. 3). C'est ce qu'indique une rapide analyse graphologique. Par ailleurs, les croquis sommaires et maladroits des verrières ne sauraient être l'œuvre d'un professionnel tel que Gesta ou de l'un de ses dessinateurs. Trois vitraux seraient consacrés aux faits marquants de la vie du saint albigeois, reprenant les cinq épisodes illustrés au XVIII^e siècle, la figuration de la Réprobation du traité du roi Chilpéric à la fenêtre d'axe mettant l'accent sur la lutte du saint en faveur de l'orthodoxie. Les deux vitraux suivants auraient représentés les différents vœux de la ville d'Albi aux saints Roch et Salvi ? Les deux dernières verrières étant dévolues aux saints et saintes du diocèse. La Réprobation du traité de Chilpéric aurait été encadrée par les « armes de Pie IX et les trois moles », ainsi que celles « de Mgr et d'Albi ». Ailleurs aurait été reprise l'idée première des armoiries des anciens abbés et prévôts de la collégiale.

Bodin-Legendre ayant suggéré de déplacer dans le transept les cinq grandes toiles évoquant la vie de saint Salvi, ainsi que le vœu des consuls de 1720, on imagina de transposer sur le verre ces seuls épisodes.

Si, dès janvier 1874, Gardès transmettait au curé Roch l'étude de Gesta pour les vitraux de la nef, précisant qu'à sa demande, le peintre verrier avait ajouté un peu de couleur dans les vitraux de la partie romane, les discussions se poursuivirent à propos des dessins des vitraux du sanctuaire n'ayant pas un caractère archéologique suffisant. Le coût global de confection des verrières est évalué alors à 16 100 francs, comprenant la réalisation de la rosace, abandonnée par la suite. Pour les vitraux du sanctuaire était évoquée une fourchette allant de 1 200 à 1 600 francs. Finalement, Gesta sut lever les dernières réticences et critiques, et imposer son projet. Un grand médaillon central occupe toute la largeur de la baie, ignorant la division en lancette, meublé d'une scène illustrant l'un des épisodes de

¹¹ Archives paroissiales, Registre de fabrique, séance du 20 avril 1873.

¹² Archives paroissiales, Lettre de Gardès au curé Roch du 12 mars 1873.

¹³ *Ibid.*

Les vitraux de Saint-Salvy d'Albi

la vie de saint Salvi ou le vœu des consuls de 1720. En cours d'exécution en avril 1877, les verrières du sanctuaire étaient en place au mois d'octobre de la même année. Auparavant avaient été installés les vitraux de la nef et du transept.

Qui furent les donateurs des vitraux ? Une liste existait autrefois dans les archives paroissiales, mais a été perdue. Le registre de fabrique ne nous livre qu'un seul nom, celui de Vincent Cibiel, négociant, qui fut adjoint à la mairie d'Albi. Cibiel fut, par ailleurs, membre du conseil de fabrique de 1852 à 1865. Il offrit pour la somme de 1 248 francs la sixième verrière du chœur, représentant saint Salvi rachetant les captifs albigeois. Ce don était accompagné d'une condition, la fabrique devant s'engager à faire dire « à chaque anniversaire de sa mort, une messe basse pour le repos de son âme et cela pendant autant d'années qu'il en aurait vécu », ce qui fut fait¹⁴.

La présence d'armoiries permet fort heureusement d'identifier les principaux contributeurs¹⁵. La première verrière du chœur fut offerte par Théodore de Rességuier, déjà mentionné. Membre d'une illustre famille d'origine rouergate, il remplace au conseil de fabrique Vincent Cibiel le 2 juillet 1865. Les armes de Rességuier « D'or, à un pin de sinople, au chef de gueules, chargé de trois roses quintefeilles d'argent », timbré d'un heaume d'argent, taré, muni d'une grille à sept barreaux verticaux, insigne de la dignité de marquis, se voient au bas de la lancette de droite. Coseigneurs de Gradels, seigneurs de La Bonnefouisse, de Villecomtal, Boisse, Lacoste, etc., les Rességuier portaient le titre de marquis de Miremont. Au bas de la lancette de gauche un écu monogrammé (JM) est timbré du même heaume, peut-être son épouse.

La troisième verrière a été payée par Edouard Gardès et son épouse Elisabeth de Bonne. Les armoiries du couple, sommées de la couronne comtale à neuf perles, meublent le bas des lancettes (fig. 4). Les armes de Gardès sont « D'azur à une tour d'argent », celles de Bonne, « De gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois roses d'argent ». Pareilles armes se retrouvent sur le vitrail de la première fenêtre nord de la nef. Les armes du couple Gardès font face ici à celles de la famille de Lapanouse : « D'argent à six cotices de gueules (premier vitrail sud).

La quatrième verrière du chœur est due à la générosité du marquis Achille de Solages et Alix Bertier de Sauvigny. Issu d'une très ancienne famille originaire d'une seigneurie du nord du Rouergue, Achille de Solages (1804-1887) avait hérité du titre de marquis de Carmaux à la mort de son grand-oncle Jérôme de Solages en 1837 et était à la tête de la mine et de la verrerie de Carmaux. C'est le 8 mai 1828 qu'il avait épousé sa cousine Alix Bertier de Sauvigny. Les armes de Solages « Ecartelé, au 1 et 4 d'azur au soleil d'or agissant, qui est de Solages, aux 2 et 3 d'azur à trois rocs d'échiquier d'argent qui est de Robal »¹⁶ décorent le bas de la lancette de gauche, celles de Bertier de Sauvigny « D'or au taureau cabré de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent rangées en bande » la lancette de droite. Les deux écus sont timbrés de la couronne de marquis, ornée de trois feuilles d'ache (céleri sauvage), alternant avec des fleurons de trois perles treflées.

¹⁴ Archives paroissiales, Registre de fabrique, 1^{er} juillet 1879.

¹⁵ Le deuxième vitrail du chœur, auparavant illisible, a été nettoyé il y a peu. Il est possible désormais de discerner les meubles des deux écus placés au bas des lancettes, mais le temps nous a manqué pour identifier les propriétaires desdites armoiries. Quant au septième vitrail, même obscurci, on devine les armes de la ville et celles du chapitre de la collégiale.

¹⁶ Antoine de Solages, écuyer a épousé en 1473 Blanche de Robal, unique héritière de la maison de Robal.

Mais la famille qui semble avoir le plus contribué à la réalisation des vitraux du XIX^e siècle est la famille Séré de Rivières. Ses armes « D'azur à la sirène de carnation nageant sur les ondes d'argent, tenant un miroir de la dextre et un peigne de la senestre, accompagnée au chef d'une étoile à cinq rais, le tout d'or » se rencontrent à trois reprises : au centre du vitrail de la fenêtre méridionale de la dernière travée de la nef, sur le vitrail en vis à vis, occupant la partie dextre d'un écu parti¹⁷, enfin, au bas de la lancette de gauche de la cinquième baie du sanctuaire, accompagnées d'un écu « D'azur à trois roses d'argent et un chevron d'or, au chef chargé de trois têtes animales ». Il s'agit très vraisemblablement des armes de la famille Perrin de Grandpré¹⁸, à laquelle appartenait l'épouse du baron Edmond de Rivières, prénommée Marguerite. Les deux écus sont, par ailleurs, sommés de la couronne de baron, enrichie de pierreries, autour de laquelle est « entortillé » un chapelet de perles, dont apparaissent trois rangs posés en barre. Si le baron de Rivières a effectivement contribué au financement de l'entreprise, le résultat ne fut guère à son goût, ce dernier qualifiant les vitraux du chœur de Saint-Salvi de « verrières à personnages d'un ton criard »¹⁹.

Le rôle des familles aristocratiques est ainsi primordial. Leur position sociale et leur niveau de fortune peuvent à eux seuls l'expliquer, mais il faut signaler que la population noble avait depuis plusieurs siècles une préférence pour la paroisse Saint-Salvi. Au XVIII^e siècle, près de 58 % des nobles vivent dans des quartiers dépendant de cette paroisse, 30 % d'entre eux se font enterrer dans l'église.

Les donateurs non nobles sont signalés par des écus meublés de monogrammes. Ces monogrammes, tous constitués de deux lettres, sont au nombre de quatorze, et n'apparaissent qu'une fois. Seul le monogramme du vitrail Rességuier se retrouve au bas de la lancette gauche du vitrail du bras nord du transept. Chaque donateur non noble (ou couple de donateur) n'a donc offert qu'un seul vitrail. L'utilisation des monogrammes est pratique courante, on la retrouve à l'église de La Drèche dans les vitraux de la Visitation et de la Résurrection, ainsi qu'à l'église de la Madeleine, où les quatorze verrières portent les initiales P B de l'unique commanditaire : Paul Boyer, accompagnées de celles de Gesta (L G V)²⁰. Comme l'avait supposé Edouard Gardès dans sa lettre au curé Roch du 29 janvier 1874, la variété des prix des vitraux favorisa la multiplication du nombre des donateurs.

Les vitraux les plus simples, qui coûtèrent chacun 300 francs environ, sont ceux des quatre premières travées de la nef. Ils ferment de grandes baies en plein cintre, créées par Bodin-Legendre à l'intérieur des fenêtres du XVIII^e siècle (fig. 5). Le principe adopté ici est celui d'une rangée verticale de huit médaillons circulaires, cerclés de rose ou de vert, encadrés de demi-médailles, se détachant sur un fond de grisaille constitué d'entrelacs végétaux. Le cinquième médaillon abrite l'écu monogrammé du donateur. Le vitrail est enfin encadré d'une bordure colorée, agrémentée de minuscules

¹⁷ L'écu porte à senestre les armes de la famille de Gualy : « D'or à une bande d'azur chargée de trois roses d'argent et accompagnée de 10 losanges de sable, rangés en bande, 5 en chef, 2 et 3, et 5 en pointe, 3 et 2 ». Cette famille rouergate a donné un archevêque au diocèse d'Albi : Mgr François Marie Edouard de Gualy (1833-1842), qui succéda à Mgr Brault.

¹⁸ Les armes de la famille Perrin, originaire de Provence, se blasonnent ainsi : « D'azur à un chevron d'or, au chef d'argent chargé de trois roses de gueules ».

¹⁹ Edmond de RIVIERES, *op. cit.*, p. 39.

²⁰ A Saint-Salvi, Gesta n'a signé que les vitraux du sanctuaire, qui portent l'inscription « L V GESTA TOULOUSE ».

Les vitraux de Saint-Salvy d'Albi

quadrilobes inscrits dans des cercles. Ces vitraux sont très proches de ceux des fenêtres basses de la façade de l'église de la Madeleine, sortis des mêmes ateliers en 1878 ou au début de l'année 1879. Si l'association des médaillons et demi-médailles se rencontre en Ile-de-France dès la première moitié du XII^e siècle, ce type de verrière à grisaille évoque plutôt des productions du XIII^e siècle. Le souci d'exactitude archéologique n'est pas la préoccupation première du peintre verrier toulousain. Que dire des vitraux des fenêtres du XV^e siècle ! Le principe est le même, si ce n'est que les médaillons et demi-médailles circulaires font place à des losanges, trois dans chaque lancette (fig. 6). A la jonction des deux losanges supérieurs sont disposées des rosaces décoratives, dont le modèle se rencontre, par exemple, dans la rose sud de la cathédrale de Lausanne, datée des environs de 1235. La rosace centrale est surmontée d'un écu armorié ou monogrammé. Les mouchettes et bilobes verticaux abritent des trilobes à pointes, des quadrilobes, des losanges ou des croix, dans une débauche de couleur formant un vif contraste avec les lancettes.

Afin de rompre quelque peu la monotonie liée à la répétition d'une formule unique dans une série de baies voisines, Gesta alterne, de manière pas tout à fait systématique d'ailleurs, le chromatisme de ses bordures, des filets sertissant cercles et losanges, ainsi que celui des fonds des médaillons monogrammés. Pareille alternance se retrouve dans le chœur.

Dans le transept, Gesta a opté pour des quatre-feuilles sertis de rose, et choisi de colorer les filets, disposés en diagonales croisées, dessinant ainsi des losanges. Au milieu des lancettes sont peints de grands médaillons meublés d'armoiries. Il s'agit des armes de Pie IX (« Ecartelé au 1 et 4 d'azur au lion couronné d'or, posé sur un besan de même, aux 2 et 3 d'argent à deux bandes de gueules »), timbrées de la tiare et des clés, des armoiries papales, de l'écu de Mgr Lyonnet (« De gueules, au lion passant d'or cousu sur un chef d'azur, chargé de deux ancras posés en sautoir »), archevêque d'Albi (1864-1875), et du blason de la ville d'Albi.

Les sept verrières du chœur relèvent de la formule dite du vitrail tableau dont Gesta fut un partisan convaincu. Edouard Gardès rapporte dans une de ses lettres au curé Roch les paroles du peintre verrier toulousain : « Quant aux dessins des vitraux du sanctuaire, Mr Gesta pense qu'on peut les faire si on laisse de côté le fétichisme archéologique pour admettre que les anciens auraient fait ainsi s'ils avaient eu à leur service les ressources de l'art moderne »²¹. L'histoire du vitrail religieux en France au XIX^e siècle fut marqué par l'affrontement, parfois violent, entre les défenseurs du vitrail archéologique, qui s'inspire des verrières médiévales, reprenant ses formes et son iconographie, et les tenants du vitrail tableau. Viollet-le-Duc, favorable au vitrail archéologique, écrit dans son *Dictionnaire raisonné*, à l'article consacré au vitrail que « vouloir reproduire ce qu'on appelle un tableau, c'est-à-dire une peinture dans laquelle on cherche à rendre les effets de la perspective linéaire et de la perspective aérienne, de la lumière et des ombres avec toutes leurs transitions, sur un panneau de couleurs translucides, est une entreprise aussi téméraire que de prétendre rendre les effets des voix humaines avec des instruments à cordes »²². Pourtant le vitrail tableau était, comme l'écrit Catherine Brissac, « une autre forme de vitrail archéologique », puisque s'inscrivant dans le droit fil des réalisations de la Renaissance.

²¹ Archives paroissiales, lettre du 29 janvier 1874.

²² Tome IX, p. 385.

Les grands cartouches illustrant les épisodes marquant de la vie de saint Salvi et le vœu des consuls de 1720 n'occupent en fait que le tiers de la hauteur des baies. Ils sont encadrés par deux médaillons, l'un cordiforme, l'autre en amande, abritant des anges porteurs de phylactères, sur un fond de rinceaux de vigne (fig. 7). Ces rinceaux envahissent également les mouchettes et bilobes verticaux. Comme dans la nef, Gesta a eu recours à l'alternance chromatique. Les fonds, sur lesquels se développent les rinceaux, sont tour à tour bleu ou rouge. Les médaillons secondaires et les bordures obéissent à une même alternance, mais inversée. Lorsque le fond est bleu, les médaillons et bordures sont rouges ; lorsqu'il est rouge, les médaillons et bordures sont bleus.

Malgré le souci évident de rivaliser avec les toiles du XVIII^e siècle, la version du peintre verrier offre de notables différences avec son modèle. Ainsi, le nombre des verrières étant supérieur au nombre de toiles du cycle dédié à l'évêque albigeois, augmenté du vœu, il fallut ajouter un épisode de la vie de Salvi. Ce fut celui de saint Salvi soignant et réconfortant les pestiférés (vitrail n° 3)²³. Grégoire de Tours rapporte qu'une peste s'était déclarée dans la ville d'Albi, alors que saint Salvi était évêque de la cité depuis dix ans. Loin de fuir le danger, Salvi serait resté au chevet de ses ouailles, jusqu'à ce que l'épidémie l'emporte. L'évêque occupe la lancette de gauche, crossé et mitré, tandis qu'à droite est figuré un groupe de pestiférés (fig. 8). Saint Salvi tient la main de l'un d'entre eux, qu'il bénit. Autre différence, l'épisode de la mort du saint évêque en 584, illustrée par la toile installée aujourd'hui contre le mur de fond du bras nord du transept ne fut pas retenue. On lui préféra la « première mort », celle qui précède la miracle de la « résurrection ». Sur le premier vitrail du chœur est en effet représenté Salvi, tonsuré, vêtu de l'habit monastique²⁴, étendu sur son lit (fig. 9). Son corps occupe toute la largeur des deux lancettes. Salvi est entouré des membres de sa communauté, qui prient pour lui. Une femme est agenouillée au pied du lit, il s'agit de sa mère. Ses vêtements colorés forment un vif contraste avec les autres personnages de la veillée funèbre, la mettant en valeur. Des différences importantes affectent enfin le traitement des épisodes communs aux deux ensembles peints. La transposition sur verre de la « résurrection », de la réprobation du traité de Chilpéric, de la prophétie sur la maison de ce même souverain, de la libération des otages albigeois, ainsi que du vœu de 1720 n'est jamais une copie servile de la version originale. Parfois le vitrail est proche de son modèle sur toile, mais, la plupart du temps, le peintre nous offre une vision plus personnelle. Cette dernière est, dans certains cas, plus conforme à la réalité historique. Dans le vitrail de la « résurrection », Salvi est justement figuré en habit de moine, alors que le peintre du XVIII^e siècle l'avait vêtu pontificalement. Les contraintes introduites par la présence du meneau central ont quelquefois imposé une transformation dans la représentation de l'un des épisodes. Dans le vitrail du vœu consulaire, par exemple, la Vierge à l'Enfant est absente.

La disposition des scènes dans les fenêtres du chœur n'est pas chronologique, on s'est cependant attaché à placer au début du cycle les deux événements survenus durant la période monastique de saint Salvi, avant les épisodes marquant son épiscopat. La place de choix, celle de la fenêtre d'axe, a été attribuée à la réprobation du traité de Chilpéric.

²³ Avant le déplacement des tableaux du XVIII^e siècle, une toile figurant le Christ en croix complétait la décoration du sanctuaire (baron de RIVIERES, *op. cit.*, p. 38).

²⁴ La scène se déroule alors que ce dernier était abbé de son monastère.

Les vitraux de Saint-Salvy d'Albi

L'analyse des verrières réalisées par la manufacture Gesta témoigne, comme nous l'avons déjà noté, d'un souci certain de renouvellement iconographique, comme des nécessaires adaptations imposées par un format prédéfini et une partition des scènes par le meneau. Dans le vitrail de la « résurrection », le nombre des personnages a été considérablement réduit, la scène est condensée. Comme dans le toile du XVIII^e siècle, le peintre a représenté saint Salvi au moment de son réveil, durant la cérémonie des obsèques. La scène a lieu dans l'église du monastère. Allongé dans son cercueil, saint Salvi se redresse, les mains levées, regardant vers le ciel. Quatre moines entourent le cercueil, au pied duquel est disposé un tabouret recouvert d'un lourd tissu violet, sur lequel est placé un plat d'or et un rameau, destinés au rite de l'aspersion. La crosse abbatiale est appuyée contre ce même tabouret. Sur la lancette de droite est figuré l'officiant, debout devant l'autel, muni de hauts candélabres et d'une croix. Il est vêtu d'une chasuble rouge, qui n'est pourtant pas la couleur du deuil.

Dans la réprobation du traité du roi Chilpéric, la composition est très voisine de celle de la toile du XVIII^e siècle : à gauche saint Salvi refusant le traité, à droite Chilpéric trônant (fig. 10). On retrouve ici la grande arcade ouvrant sur le paysage, comme le dais surplombant le trône, dont la couleur a été cependant modifiée. L'auréole de lumière ourlée d'une nuée d'anges a fait place au triangle de la Trinité, les quatre personnages d'arrière-plan sont remplacés par un religieux tonsuré accompagnant le courageux évêque - figuré ici avec sa crosse- enfin un garde porte lance, vu de dos, a été ajouté au pied du monarque, dont le manteau bleu n'est plus parsemé de lys mais brodé de rosaces décoratives. L'utilisation des fleurs de lys pour un roi mérovingien n'était certes pas correcte du point historique, mais peut-être a-t-on volontairement renoncé à utiliser ce symbole monarchique au début de la III^e République.

La composition est également très fidèle au modèle dans le vitrail de la prophétie de saint Salvi sur la maison de Chilpéric (fig. 11). Seules différences notables, Grégoire de Tours est ici vêtu pontificalement, les enfants du monarque ont une place moins marginale, et le palais de Braine est beaucoup plus détaillé, muni de courtines et de tours crénelées et d'une grande porte à fronton.

Le vitrail de la libération des otages albigeois est extrêmement éloigné de la version sur toile (fig. 12). L'artiste a choisi d'insister sur le paiement de la rançon. Saint Salvi tient dans sa main une pièce d'or, qu'il tend au patrice Mummole. Aux pieds de l'évêque d'Albi sont disposés une cassette et un vase, également en or. Le chef de guerre, qui a déposé les armes, s'appête à relâcher un jeune otage, les poings encore liés. Deux angelots meublent le ciel, mais point de vue de la ville d'Albi. Seul subsiste l'arbre meublant le coin supérieur gauche de la toile du XVIII^e siècle.

L'intention du peintre se discerne également dans les modifications apportées lors de la conception du vitrail du vœu consulaire de 1720 (fig. 13). La réalisation de la toile avait été le prétexte d'un portrait de groupe figurant les consuls, ce qui n'est plus le propos. Les visages des magistrats municipaux sont beaucoup moins individualisés, les traits moins fidèles. La nouveauté réside dans la présence d'un malade réconforté par l'un des consuls, dont le rôle social est affirmé, comme leur dévouement au bien public. Les deux saints, désormais nimbés, ne regardent plus la Vierge à l'Enfant, absente, mais les consuls. Saint Roch n'est plus accompagné de son ange protecteur.

II – L'œuvre de Fauré

Emmanuel Quidarré

La seconde série de vitraux a été réalisée, comme nous l'avons vu, en 1923, après la réouverture des fenêtres des chapelles latérales de la nef. Les baies gothiques à deux lancettes des sept chapelles furent dotées de verrières, ainsi que deux baies romanes du collatéral sud (deuxième et troisième travées). Cet ensemble a été complété, en 1929, par la confection de la rosace dominant le grand orgue.

L'autorisation de réouverture des fenêtres, murées probablement depuis les guerres de Religion, fut accordée au curé Larroque par l'architecte des monuments historiques Hulot, en visite à Albi, sous réserve que l'architecte départemental Daures soit chargé d'en surveiller l'exécution. En janvier 1922, le crédit pour l'ouverture des baies était assuré, et le prix de revient de chaque vitrail fixé à 800 ou 900 francs. La réalisation des verrières fut confiée à Joseph Fauré. Si le prénom de Fauré n'est pas mentionné dans les documents provenant des archives paroissiales, l'identité du peintre verrier ne fait pas de doute car ce dernier a signé l'une de ses verrières. Au bas du vitrail de la chapelle du Sacré-Cœur, deux cartouches portent l'inscription suivante en caractères gothiques : « Joseph Fauré (lancette de gauche) » Gaillac 1923 » (lancette de droite).

Marie Joseph Louis Barthélémy Augustin Fauré est né le 27 septembre 1883 et mort dans la même ville le 13 avril 1967. Il aurait été formé au métier par son père Henri Fauré (1836-1911), lui-même peintre verrier, qui cessa son activité en 1903 pour cause de maladie. Joseph reprit logiquement la direction de l'atelier installé rue de la Pêcherie (à proximité immédiate de l'église Saint-Michel). En 1905, dans son acte de mariage avec Jeanne Marie Marguerite Miramond, il est déjà qualifié de peintre verrier²⁵. Il n'est alors âgé que de vingt-et-un an. Joseph Fauré n'exerça le métier de fabricant de vitraux que jusqu'en 1939 ou 1940, le répertoire des artisans-maîtres de Gaillac le classant, après cette date, parmi les peintres décorateurs²⁶. Il continua de peindre « copiant assez souvent les œuvres de son compatriote Firmin Salabert, peignant sur des assiettes des paysages de Gaillac »²⁷. Joseph Fauré fit partie de la société des peintres de Gaillac, dont il devint le président, et fut le premier conservateur du musée du parc de Foucaud. Il aurait eu une fin de vie assez misérable, ce que semble confirmer la vente de la maison familiale et de l'atelier en 1958 à Mlle Alice Marie Grezes²⁸. Parmi les œuvres de Fauré comme peintre verrier on peut citer les vitraux de l'église Saint-Michel de Gaillac (déambulatoire, chapelle du souvenir de la guerre 1914-1918 et chapelle Saint-Joseph), le vitrail de la fenêtre sud de la quatrième travée de l'église Saint-Pierre de cette même ville, les verrières de la chapelle du couvent des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition²⁹ -toujours à Gaillac- les vitraux du

²⁵ Archives municipales de Gaillac, Registre des mariages 1901-1905. Les mentions concernant un peintre verrier nommé Marius Fauré dans l'*Annuaire du Tarn* au cours des années 1920-1930 sont fautives. Il y a peut-être eu confusion avec le premier prénom de Joseph Fauré : Marie.

²⁶ Archives municipales de Gaillac, 2F (37)2.

²⁷ Extrait d'une courte notice manuscrite, dont une copie est conservée aux archives municipales de Gaillac. Cette notice provient d'un petit dictionnaire biographique des artistes gaillacois, réalisé vers 1970 par M. Ménard, complété depuis, dont l'original se trouve aux archives du service du patrimoine de la ville de Gaillac. Je tiens ici à remercier M. Bertrand de Viviès, conservateur des musées de Gaillac, pour les précieuses informations concernant la famille Fauré qu'il m'a communiquées.

²⁸ Matrice du cadastre rénové de 1957.

²⁹ Les cinq vitraux réalisés par Fauré ont été déplacés. Deux vitraux décoient aujourd'hui le couloir d'accès à l'une des portes de la chapelle, située à gauche de l'autel, deux autres verrières ont été installées dans une salle

Les vitraux de Saint-Salvy d'Albi

château de Sainte-Cécile d'Avès, quatre verrières situées dans le chœur et les deux chapelles de l'église de La Fenasse (1933), les vitraux de la chapelle de l'ancien couvent des religieuses de Réalmont (actuelle école Saint-Joseph). Joseph Fauré aurait également œuvré à la décoration d'une église de Montauban. A Albi, on lui doit l'oculus de la petite chapelle des dominicaines représentant le songe de la mère de saint Dominique (1912)³⁰.

La liste des donateurs des vitraux réalisés par Joseph Fauré –contrairement à ce qui s'est passé pour les vitraux de Gesta– a été fort heureusement consignée dans le registre des délibérations du conseil paroissial, de même d'ailleurs que le compte détaillé des sommes offertes (séance du 15 février 1925). Les plus généreux contributeurs offrirent 1 000 francs (Mme la comtesse de Toulouse-Lautrec, Mgr Cézérac, archevêque d'Albi, M. et Mme Hébrailh, le chanoine de Lacger, et M. Tapié de Céleyran), le notaire Joseph Malphettes, le curé Larroque, M. Campa père, M. Mathieu, Mme Veuve Juéry et Mme Bidenne donnèrent chacun 500 francs, Mlle Claire Rouyer, 300 francs, Mme Danielle Pigasse et Mme Bellouard, 200 francs, le chanoine Birot, le Bon Sauveur, M. André Soulages, 100 francs, Mme Pic, 50 francs, enfin M. Moulet 20 francs, soit un total de 9 070 francs. Cette somme fut complétée au moyen des réserves antérieures, le coût global de l'entreprise s'élevant à 16 947 francs. Outre Fauré, qui reçut 6 224 francs, il fallut payer en effet le maçon Millet, le serrurier Jeanzac, le peintre Carayon et les deux architectes.

Comme pour les vitraux du XIX^e siècle, armoiries et initiales conservent le souvenir des donateurs. Parmi les donateurs nobles, il faut signaler en premier lieu la famille de Toulouse-Lautrec, dont l'écu « Ecartelé au 1 et 4 de gueules à la croix cléchée et pommetée d'or (qui est de Toulouse-Lautrec), aux 2 et 3 de gueules au lion dressé d'or (qui est de Lautrec) », est figuré à deux reprises. Dans la chapelle Saint-Joseph (dernière chapelle sud de la nef), ce dernier est accompagné des armes de la famille d'Andoque de Sériège : « D'or à une barre de gueules chargée de trois lévriers d'argent accolés de sable et bouclés d'or » signalant un don d'Emilie d'Andoque de Sériège, veuve de Charles-Antoine Bertrand, comte de Toulouse-Lautrec (1840-1917) (branche cadette) (fig. 14). La participation financière de la comtesse à la réalisation des vitraux est intervenue peu de temps avant sa mort survenue en 1924³¹.

Les armoiries des Toulouse-Lautrec sont associées, dans le vitrail de la fenêtre de la troisième travée du collatéral sud à un autre blason, celui des Tapié de Céleyran : « De gueules à un chevron d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ». Ces armoiries peuvent appartenir à deux couples différents, deux membres de la famille Tapié de Céleyran de sexe masculin ayant en effet épousé une Toulouse-Lautrec. Le premier est Amédée Tapié de Céleyran (1844-1925), riche héritier, qui mena la

de l'annexe de l'école Saint-Joseph, sise 11 rue des Pénitents Blancs, le dernier vitrail est conservé dans la cave de la maison natale d'Emilie de Vialar.

³⁰ Il semble que Joseph Fauré soit aussi l'auteur du vitrail de la chapelle des Défunts de l'église de Cahuzac-sur-Vère (première chapelle sud).

³¹ La restauration des peintures de la chapelle Sainte-Croix de la cathédrale Sainte-Cécile offre un autre exemple de la générosité du couple comtal. Ses armoiries se rencontrent à l'intérieur de l'enfeu du cardinal Jouffroy, accompagnées de l'inscription : HOC SACELLUM CAROLO DE TOULOUSE LAUTREC ET AEMILIA D'ANDOQUE DE SERIEGE EIUS UXORE MAGNO PIE QUE FABIENIDUS ANNO DOMI M DCCC XCIIII IN PRISTINUM RESTITUIT MARCUS GAIDA PICTOR.

vie d'un oisif fortuné, passionné de chemin de fer et d'automobile, frère d'Adèle, mère du peintre Henri de Toulouse-Lautrec. Amédée avait épousé sa cousine germaine Alix de Toulouse-Lautrec, dont il a eu quatorze enfants. Il partagea son temps entre le château de Céleyran, près de Narbonne, berceau de sa famille, le château du Bosc en Rouergue, et Albi, où il possédait un hôtel particulier rue du Manège. Le second est le docteur Gabriel Tapié de Céleyran, son fils, cousin germain et ami intime d'Henri, époux d'Anne de Toulouse-Lautrec (1869-1930). Le couple était établi à Albi, rue de l'École Mage (devenue rue Toulouse-Lautrec). Gabriel fut interne, puis assistant dans le service du docteur Péan de 1891 à 1895, d'abord à l'hôpital Saint-Louis, ensuite à l'Hôpital international créé par le chirurgien. Pourtant une fois diplômé de la Faculté de médecine de Paris, il n'exercera jamais plus. Charles de Rodat écrit à son propos, dans *Toulouse-Lautrec, Album de famille* : « survivance étonnante en ce tout début du XXe siècle de cette peur de déroger en exerçant un « métier » du commun »³². Gabriel Tapié de Céleyran fut membre de la commission du musée Toulouse-Lautrec, dont il était l'un des bienfaiteurs, président du conseil d'administration de l'école de Sorèze, ainsi que membre de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn. Compte tenu de l'implication d'Amédée dans la vie paroissiale³³, nous croyons devoir lui attribuer la paternité du don. Il subsiste cependant un problème : la présence d'une couronne comtale, timbrant les deux écus. Qu'il s'agisse du couple formé par Amédée et Alix ou de celui de Gabriel et Anne, l'utilisation de cet insigne de dignité apparaît abusive. Pour la branche aînée, le comte de Toulouse-Lautrec est de 1888 à 1952 Raymond Bertrand Louis, époux de Marie-Joséphine Françoise Louise de Turenne d'Aynac, pour la branche cadette, c'est Odon Alexandre Marie, époux d'Ernestine le Mélorel de la Haichois, qui porte le titre de 1917 à 1937.

Les armoiries du chanoine de Lacger (1871-1961) se rencontrent, quant à elles, au bas du vitrail de la chapelle Sainte-Thérèse de Lisieux (fig. 15). Deux écus sont associés, il s'agit des armes respectives de ses deux parents : Marie Hippolyte, baron de Lacger-Camplong et Gabrielle Marie Caroline d'Yversen. Louis de Lacger fut le neuvième enfant du couple. Au bas de la lancette de gauche sont peintes les armes de Lacger : « D'azur au lion d'argent, et un chef cousu de gueules chargé de trois besants », tandis qu'à droite figurent les armoiries de la famille d'Yversen³⁴ : « D'or à un cerf courant ailé de gueules, membré de sable, et un chef d'azur chargé d'un soleil d'or accosté de deux croissants d'argent ».

Bien que non noble, Mgr Pierre Célestin Cézérac (1918-1940), possédait comme ses prédécesseurs des armoiries, qui furent peintes au bas du vitrail de la fenêtre de la deuxième travée du collatéral sud. L'écu, « Parti d'azur et de gueules, à la Vierge à l'Enfant d'argent, nimbée d'or, et l'agneau pascal et sa victoire d'argent » est timbré d'un chapeau de sinople, aux cordons entrelacés terminés par quatre rangs de houppes. La croix des archevêques est posée en pal derrière le blason.

³² Hatier, 1985, p. 103.

³³ Amédée Tapié de Céleyran, membre du conseil de fabrique à partir de 1889, en remplacement de M. Guillaumon, décédé, fut à l'origine de la restauration du grand orgue de Saint-Salvi (1929-1931).

³⁴ Ancienne famille consulaire de Gaillac, ayant accédé à la noblesse. Son représentant le plus connu est Jehan Yversen, qui testa en 1604. Agent du roi Henri II à Raguse (actuelle Dubrovnik), il fut chargé d'une ambassade auprès de Soliman le Magnifique en mai-juin 1559, et en donna une relation. Il fut premier consul de Gaillac en 1570.

Les vitraux de Saint-Salvy d'Albi

D'autres écus armoriés, placés au bas des verrières ou au centre d'un trilobe dominant les lancettes, se rencontrent sur les vitraux de Joseph Fauré, tels que le blason de la ville d'Albi ou celui des armes du chapitre de Saint-Salvi. Les écus monogrammés sont au contraire tous situés au bas des lancettes, afin d'être bien visibles (fig. 16). Les monogrammes sont constitués en général de deux lettres, parfois trois, entrelacées ou pas. Tous meublent des écus, dont la pointe dessine une accolade aplatie, très différents des écus de Gesta, plus proches de l'écu français ancien.

Des considérations d'ordre financier, ont sans aucun doute conduit à privilégier pour les vitraux des chapelles et des collatéraux des verrières ornementales. Pour les fenêtres des chapelles, Fauré reprend la formule de la superposition d'un même motif (quadrilobe, quatre-feuille, soufflet ou losange) répété de cinq à huit fois, suivant la hauteur des lancettes ou l'espacement retenu, sur fond de grisaille à décor végétal (fig. 17). La couleur a gagné du terrain, par rapport aux grisailles du XIX^e siècle, même si les tons employés par le peintre verrier de Gaillac sont en général beaucoup plus doux que ceux de Gesta. Les bordures sont très simples, seulement constituées de filets colorés, parfois enrichies de perles. Dans les remplages de style rayonnant, les trilobes et quadrilobes sont garnis de verres peints, ayant reçu une décoration similaire à celle des lancettes, et les jours dotés de bordures simples. Mais pour la baie de la chapelle Saint-Joseph, au délicat remplage flamboyant, Fauré s'est contenté de placer, dans les mouchettes redentées, des verres de couleur (rose, jaune ou bleu).

Les deux vitraux des baies romanes sont très différents. Ils possèdent de larges bordures colorées, enrichies de motifs végétaux divers (fig. 18). Ces bordures forment un contraste important avec le reste du vitrail, traité en grisaille, avec cependant, de nombreux rehauts de couleurs peu soutenues. De part et d'autre d'une longue tige verticale se développent, symétriquement, une série de rinceaux. Le choix des motifs et le type de bordure employé dénote un réel souci de conformité avec le style des baies.

La mise en place de la verrière fermant le grand quadrilobe occidental eut lieu au moment de la restauration de l'orgue principal de l'église par la maison Puget. Ici, point de grisaille, la couleur est omniprésente. La palette comprend le rouge, le rose, le bleu ciel et le bleu foncé, le mauve et le vert pâle. À l'intérieur du quadrilobe est disposé, sur la pointe, un losange inscrit dans un cercle, unissant les quatre points de jonction des lobes. Le losange est meublé de quatre fleurons répartis selon ses diagonales, tandis que sur le fond rouge des lobes se détachent des arabesques morcelées par le jeu de juxtaposition des couleurs. Le cercle et les quatre lobes sont enfin ourlés de larges bordures, encadrés par des filets colorés ou perlés.

Nous avons récemment découvert qu'Henri Fauré avait confectionné deux vitraux pour la chapelle Saint-Augustin de l'église Saint-Salvi, une vingtaine d'années avant que son fils n'œuvre pour l'ancienne collégiale. Les deux vitraux grisaille à bordure colorée, identiques, sont signés et datés (fig. 19). Deux petits cartouches placés dans les angles inférieurs des verrières, à l'intérieur de la bordure, portent respectivement le monogramme HF et la date de 1898 (vitrail de la fenêtre d'axe), l'inscription « HENRI FAURE P.V. » (= peintre verrier) et « Gaillac 1898 » (fenêtre sud). La mise en place de ces deux vitraux parachevait la restauration de la chapelle initiée par le curé Joseph Dambres (1881-1899). Cette restauration avait débuté en 1887 par la restauration des parements extérieurs³⁵ et

³⁵ Archives paroissiales, Registre de fabrique, 3 juillet et 2 octobre 1887.

s'était achevée par la remise en état des lambris tapissant la moitié inférieure des murs de l'abside polygonale, et le remplacement d'une partie du parquet par le menuisier Ambaras³⁶.

La renommée d'Henri Fauré fut plus grande que celle de son fils, On doit en particulier à Henri Fauré les vitraux de la basilique de Lourdes. Apprenti tonnelier chez son père, puis formé au métier de tourneur sur bois, il gagna à vingt ans la capitale, où son goût du dessin le poussa à fréquenter les cours d'adultes de la ville de Paris. Il entra finalement dans l'atelier de Claudius Lavergne, élève d'Ingres, et y resta douze années. Il revint à Gaillac en 1878, et aménagea dans la maison familiale un atelier et un four pour la cuisson des verres. Henri Fauré a fourni des vitraux aux églises de Gaillac bien sûr : vitrail sud de la troisième travée de la nef de l'église Saint-Pierre (1899) et vitraux de la chapelle d'axe de l'église Saint-Michel (1901), de Milhars, Sérénac, Montans (1874)³⁷, de Cahuzac-sur-Vère (1885), de Villeneuve-sur-Vère (1897), d'Auray (Finistère). Henri Fauré est également l'auteur des verrières de la chapelle du couvent de Lavaur (maison des sœurs du Christ), qui est utilisée pour les expositions temporaires du musée du Pays vaurais (1885).

Si l'histoire de la grande manufacture Gesta, qui comptait pas moins d'une centaine d'ouvriers au moment de la confection des vitraux de la nef, du transept et du chœur de l'église Saint-Salvi, est bien connue³⁸, celle de la fabrique gaillacoise des Fauré reste à écrire. Il est à souhaiter que soit rapidement réalisé un inventaire exhaustif de ses réalisations dans le domaine du vitrail, avant que n'interviennent de regrettables destructions. La connaissance de ce patrimoine est une condition indispensable à sa préservation. Une partie des archives de l'entreprise a été fort heureusement conservée, et la mémoire des contemporains de Joseph Fauré, décédé seulement en 1967, peut être encore recueillie. On peut déplorer cependant que l'atelier de la rue de la Pêcherie ait été transformé en appartements.

³⁶ *Ibid.*, 3 juillet 1892.

³⁷ L'église s'est effondrée en 1910.

³⁸ *Toulouse et l'art médiéval de 1830 à 1870*, catalogue d'exposition, musée des Augustins, 1982, p. 126-129. Ph. WOLF, *Les toulousains dans l'histoire*, 1984, p. 328. Nelly DESSEAUX, Thèse de doctorat, Université de Toulouse Le Mirail, 1984, p. 109-139. Louise-Emmanuelle FRIQUART, « L'église de Lafourguette », dans *l'Auta*, mars 2002, p. 73-83. A propos de la collaboration entre Gesta et le peintre Bénézet voir Christian MANGE, *Bernard Bénézet (1835-1897) vie et œuvre*, thèse nouveau régime, Université de Toulouse Le Mirail, 1991, tome 1, p. 128-132.

LES DOMINICAINES DE SAINTE-CATHERINE DE SIENNE D'ALBI DANS LA TOURMENTE ANTICLERICALE (1895-1904)

par Mathieu Peter,
docteur de l'Université Toulouse I Capitole

La sécularisation de la société française connaît une étape décisive à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. Entre le changement de majorité politique de 1879 et la première guerre mondiale, le duel idéologique oppose une France fraîchement républicaine à une France traditionnellement catholique. L'évolution sociale débute après la rupture révolutionnaire de 1789 et s'alimente des bouleversements successifs. Le XIX^e siècle devient logiquement, mais non sans difficulté, une période de restructuration de la société française. Au début de ce siècle, seules les initiatives privées prennent en charge les besoins sociaux¹. C'est l'époque de la mise en place de deux systèmes indispensables à un Etat moderne : l'accès à l'éducation et l'accès aux soins. L'action des congrégations religieuses dans ces deux secteurs apparaît alors comme une nécessité pour le pays.

Le XIX^e siècle connaît un extraordinaire essor des groupements religieux. L'importante féminisation du catholicisme se traduit par la fondation de plus de quatre cents congrégations de femmes². Les femmes y trouvent un champ de dévouement et des possibilités de promotion nouvelles. En outre, il y a une véritable demande des populations en matière d'éducation et de soins, alors que l'Etat ne peut encore répondre à de tels besoins. Progressivement, le pays va mettre en place ces structures. Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'Etat dote l'enseignement d'un cadre juridique, les lois Guizot (1833) et Falloux (1850) confiant une large part du système éducatif français à l'Eglise catholique. L'organisation des soins infirmiers se fait plus tardivement. Elle suit la « révolution pasteurienne » et les progrès de la médecine. Les dernières décennies du XIX^e siècle voient la mise en place progressive de l'hôpital moderne et des activités qui s'y rattachent.

¹ Archives de l'archevêché d'Albi (désormais A.A.A.), 4 R 06. Sur les dominicaines de la congrégation de Sainte-Catherine de Sienne, Père DUVAL, « Un fruit de la vitalité du tiers-ordre de Saint-Dominique. Mère Géline Fabre et les origines de la congrégation des dominicaines d'Albi », Exposé fait à Albi en 1987.

² C. LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, éd. Cerf, Paris, 1984, p. 203.

L'apogée de l'explosion congréganiste se situe en 1880. Le contexte politique se dégrade avec l'apparition des thèmes anticléricaux qui trouvent échos dans l'opinion publique. Le point de crise du développement congréganiste est déterminé par les premiers décrets du nouveau gouvernement républicain. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, est à l'origine d'un dispositif législatif visant à séculariser la société française. Le projet des fondateurs de la III^e République passe par la laïcisation de l'enseignement, ce qui implique nécessairement une lutte contre les congrégations qui dirigent la grande majorité de l'éducation morale et religieuse. Le ministre souhaite enlever à l'Église le monopole de l'éducation de la jeunesse française et réduire ainsi l'influence politique du catholicisme. L'État, devenant Providence, cherche à s'approprier les secteurs détenus par les congrégations et les laïciser.

La fin du XIX^e siècle se caractérise par une obstination législative des pouvoirs publics à vouloir contrôler la création des communautés religieuses. La mise en œuvre d'un régime tutélaire n'est pas nouvelle³. La surveillance des congrégations correspond à une réalité historique. Cette reconnaissance obligée est rappelée par tous les régimes⁴. Sous l'Ancien régime, les congrégations religieuses ne pouvaient légalement se former qu'avec la permission expresse du roi, donnée par lettres patentes et enregistrée par le Parlement. La Constituante supprime les vœux solennels attachés à la vie contemplative monastique et aux grands ordres religieux (loi des 13 et 19 février 1790). Le décret du 18 août 1792 généralise les mesures de suppression des communautés congréganistes. L'action révolutionnaire devient par la suite de plus en plus radicale, anticléricale, voire antireligieuse. Le Directoire permettra un certain apaisement et une relative tolérance. Sous l'Empire, le décret du 22 juin 1804 exige une autorisation par décret impérial pour les congrégations. Le régime mènera une politique intéressée, autorisant les ordres hospitaliers et enseignants, notamment féminins, plutôt que contemplatifs. Plus libérale, la Restauration permet à des congrégations d'exister de fait. Sous le Second Empire, des facilités sont accordées pour la reconnaissance légale des groupements religieux par la voie de subventions. Tolérance et bienveillance entourent même les congrégations non reconnues⁵. Ce régime de liberté favorise la multiplication des ordres religieux. Cette situation ne sera pas modifiée jusqu'en 1901. Les gouvernements anticléricaux de la III^e République, à partir de 1880, vont menacer les très nombreuses congrégations simplement tolérées et non autorisées.

Le 29 mars 1880, Jules Ferry prend deux décrets concernant les congrégations religieuses par lesquels il fixe un délai de trois mois pour la dissolution de la compagnie de Jésus et exige que les congrégations catholiques existantes de fait demandent l'autorisation. Une enquête est lancée afin d'établir la nomenclature des congrégations religieuses autorisées et non autorisées dans chaque arrondissement avec indication du nombre et du nom de leurs membres. Les tableaux récapitulatifs des enquêtes présentent les sœurs garde-malades du tiers-ordre de Saint-Dominique d'Albi comme une congrégation autorisée depuis un décret du 10 mai 1872. Les décrets de 1880 marquent le début d'une politique anticongréganiste qui ne s'achèvera qu'avec la loi de 1904 interdisant l'enseignement à

³ J.-P. DURAND, « A propos de l'histoire des congrégations en droit français », *Les congrégations et l'Etat*, Les études de la documentation française, Paris, 1992, p. 11 et s.

⁴ F. MEJEAN, « Les régimes des congrégations », *Revue administrative*, 1956, p. 606.

⁵ P. NOURRISSON, *Histoire légale des congrégations religieuses en France depuis 1789*, Tomes I et II, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1928. Tome I, p. 220 et 228.

Les dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne d'Albi

tous les groupements religieux. L'histoire douloureuse de la congrégation dominicaine s'insère dans cette période⁶, mais la durée des tourments y est plus restreinte. Les premières difficultés, d'ordre administratif, ne commencent qu'en 1895. La communauté, régulièrement autorisée, ne subit en effet que peu les premières mesures anticléricales qui ne visent que les congrégations non autorisées. En revanche, elle subit inévitablement le durcissement de la politique anticongréganiste au début du XX^e siècle. Le caractère volontairement et violemment anticléricale de la loi de 1901 relative aux associations aboutit à la suppression des établissements scolaires de la congrégation, avant même la loi de 1904.

C'est dans les moments difficiles qu'une œuvre se révèle pleinement, que transparaissent les faiblesses mais aussi les forces d'une construction. C'est à travers cette époque difficile, 1895-1904, qu'il faut s'intéresser à la vie de la congrégation albigeoise. Face à l'adversité, les dominicaines vont développer les moyens nécessaires à leur pérennité. Par conséquent, il s'agit surtout d'étudier l'incidence du caractère de l'œuvre (garde-malades et enseignante) sur la machine administrative, notamment le réflexe répressif des pouvoirs publics contre l'œuvre d'enseignement. L'application drastique des mesures laïques aux congrégations par l'administration républicaine est connue. Comment ce régime anticléricale s'applique-t-il à une congrégation mixte ?

La mixité de la congrégation des dominicaines d'Albi s'est façonnée naturellement, sans plan préétabli ni intentions expansionnistes, en réponse à des besoins exprimés par les populations locales (I). Aux soins des malades s'ajoute le service de l'enseignement. La création d'un établissement scolaire est effectivement bien accueillie dans les petites communes éloignées des centres urbains. Pourtant, cette mixité va compromettre l'existence de la congrégation (II). La congrégation dominicaine est obligée de renoncer aux écoles et de recentrer son œuvre sur son activité première, la garde des malades (III).

I - L'essor de la congrégation albigeoise

Françoise Catherine Fabre, future fondatrice de la congrégation des garde-malades dominicaines d'Albi, entre en religion en 1830, dans la fraternité des tertiaires dominicaines de Chaudes-Aigues, sous le nom de sœur Marguerite-Gérine (plus tard, mère Gérine). Sa sœur cadette rejoint comme elle le tiers-ordre et devient sœur Marie-Louise.

Le système du tiers-ordre date de 1285, lorsqu'un maître espagnol de l'ordre des prêcheurs, Muñio de Zamora, propose une règle « à celles qui, sans renoncer à leur vie familiale par des vœux de religion, voudraient appuyer leur sérieux propos de vie chrétienne sur une communion effective, par un engagement public, avec l'ordre des prêcheurs »⁷. Il s'agit d'une « profession » qui marque l'engagement de vivre selon la règle du tiers-ordre, mais les membres d'une fraternité ne deviennent pas pour autant des « religieuses ». Il n'est effectivement pas fait de « vœux » au sens canonique du terme, même si elles sont désignées à l'extérieur et se présentent d'ailleurs elles-mêmes comme des

⁶ Archives départementales du Tarn (désormais A.D.T.), série V : les cultes. 3 V : le régime des congrégations. 3 V 9 à 3 V 21 : pour l'ensemble des congrégations. 3 V 77 à 3 V 78 : pour la congrégation dominicaine albigeoise.

⁷ A.A.A., 4 R 06. *ibid.*, Exposé du père Duval.

« sœurs ». Toutes œuvrent à des activités charitables sous la tutelle de l'ordre dominicain⁸ qui gère les différentes fraternités. C'est dans cette structure religieuse que s'intègrent les deux sœurs Fabre ; l'une de ces communautés de tertiaires servira de tremplin à la congrégation albigeoise.

Chaudes-Aigues est une station thermale du Cantal dans laquelle les religieuses peuvent déployer tout leur zèle au service des malades. Une riche famille toulousaine, venue dans la petite bourgade pour y faire une saison thermale, souhaite doter la ville rose d'une institution charitable pour le soin des malades à domicile. Sœur Marie-Louise, mise au courant de la proposition, accepte et se rend à Toulouse. L'idée se matérialisant, la cadette intéresse sa sœur à la création d'une communauté vivant sous la règle de Saint-Dominique. Commence alors en 1842, la « préhistoire de la congrégation d'Albi »⁹, durant laquelle seront fondées, à partir de Toulouse, les futurs foyers des différentes congrégations de dominicaines, dont les maisons de Gramond¹⁰ et de Carcassonne¹¹.

La communauté des sœurs dominicaines d'Albi ne se forme véritablement qu'en 1852¹², sous la direction de mère Gérine. Le projet d'une telle fondation est le fruit de l'action concertée de monseigneur de Jerphanion, archevêque d'Albi, et d'Hyppolite Crozes, maire de la ville. Les raisons d'un rapprochement entre les sœurs de Toulouse et les personnalités albigeoises sont assez floues. Les déplacements réguliers de mère Gérine entre Toulouse et Chaudes-Aigues, en passant par l'agglomération d'Albi, influencent peut-être son installation (elle aurait d'ailleurs fait les premières démarches). Des relations de parenté ou d'amitié entre certaines familles albigeoises et toulousaines peuvent avoir relayé la qualité des services rendus par les garde-malades. En 1854, les sœurs achètent une maison et un enclos dans la rue du Séminaire, actuellement rue de la République, où elles vivent toujours aujourd'hui. Il ne s'agit pas encore d'une congrégation au sens propre et canonique du mot, mais les traits se précisent avec la mise en place d'un noviciat, attaché à la seule maison d'Albi, pour la réception et la formation des nouvelles recrues. En septembre 1865, sous l'épiscopat de monseigneur Lyonnet, le père Saudreau, dominicain, prépare les constitutions propres à la congrégation, afin de fixer les bases d'une autorité solide. La congrégation prend alors canoniquement naissance, avec une véritable structure institutionnelle. Les sœurs émettent pour la première fois les vœux canoniques.

L'accroissement du personnel s'accompagne d'une expansion communautaire. A l'intérieur du diocèse, les dominicaines vont fonder une dizaine de maisons, dont quatre communautés

⁸ L'ordre religieux des frères-prêcheurs est fondé en 1214 par saint Dominique à Toulouse, et officiellement reconnu en 1216 par le pape Honorius III.

⁹ A.A.A., 4 R 06. *ibid.*, Exposé du Père Duval.

¹⁰ A Gramond, mère Gérine forme en 1843 un groupe de jeunes filles à l'esprit du tiers-ordre dominicain, jusqu'au moment où le groupe sera à même de se donner une supérieure et se développera indépendamment des branches toulousaine ou albigeoise.

¹¹ Sœur Marie-Louise, cadette de sœur Gérine et instigatrice de la première fondation, part fonder cet établissement en 1849. Cette maison occupera un rôle essentiel dans l'histoire de la congrégation des dominicaines d'Albi. Mère Gérine y enverra des sœurs pour qu'elles y préparent leurs examens du brevet et pour qu'elles s'initient à l'enseignement.

¹² Les archives privées de la congrégation sont organisées dans le livre de Gabriel BONHOMME, *Les dominicaines de la congrégation de Sainte-Catherine de Sienna d'Albi. Récit historique de la fondation et du développement de la congrégation en France, en Italie et en Amérique*, Albi, Imprimerie coopérative du sud-ouest, 1913.

Les dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne d'Albi

importantes. En 1853, les sœurs s'installent à Lisle-d'Albi dans la maison d'un bienfaiteur, le comte Gardès dont mère Gérine a soigné l'épouse avec dévouement. Elles y assurent l'œuvre de garde-malades et le service des pauvres. De même, elles établissent un ouvroir pour jeunes filles du peuple, qui va peu à peu se transformer en classe. Les sœurs albigeoises ouvrent également une maison de garde-malades à Lavaur en 1855 à la demande de l'abbé Clausade. La fondation de Gaillac se fait en deux phases. En 1859, les sœurs instaurent l'œuvre de garde-malades dans une maison achetée avec l'aide d'une bienfaitrice. Le succès populaire immédiat des sœurs dans cette ville incite le prêtre de la paroisse, l'abbé Laurens, à les demander en 1860 pour diriger une école. A son tour, la ville de Castres fait sa demande aux dominicaines en 1859 ; les garde-malades s'y sédentarisent en 1888. Les religieuses vont aussi fonder plusieurs petites maisons entre 1859 et 1864¹³. La conquête des campagnes par les congrégations religieuses est un phénomène incontestable¹⁴. Chaque fois, deux ou trois sœurs s'installent dans une petite commune pour répondre à des besoins sociaux déterminés : école, soins des malades, assistance...

L'expansion extra-diocésaine commence avec la fondation de Narbonne, en 1853. L'excellente réputation des sœurs de l'établissement de Carcassonne amène un curé narbonnais à demander l'installation de dominicaines dans sa ville. De même, la renommée des sœurs de Narbonne se propage jusque dans l'élite perpignanaise qui souhaite voir des sœurs s'établir dans leur ville. La maison de Perpignan est fondée en 1858. Toutefois, l'éloignement de la maison-mère d'Albi se soldera par une rupture. Plus tard, les notables du pays demandent le retour des dominicaines et une communauté se recréera en 1875 dans la station thermale d'Amélie-les-bains. En 1861, on assiste à la restauration de la maison de Pau. Déjà en 1849, une colonie de dominicaines part de Toulouse et s'implante dans le Béarn, mais les trop longues distances mettent un terme aux relations avec les sœurs de Toulouse. Une dizaine d'années après, mère Gérine envoie à nouveau un trio de sœurs. Albi a désormais sa maison à Pau et lui fournit les moyens nécessaires à son développement. L'œuvre prend une telle ampleur, qu'en 1870 les sœurs diversifient leurs activités et dirigent bientôt une importante institution scolaire libre. En Lozère, la congrégation se fixe à Mende en 1866 pour le soin des malades, puis elle fondera d'autres maisons dans le département¹⁵. En se rendant à Paris, mère Gérine découvre Montoire et y érige une maison en 1877.

La congrégation des dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne va organiser un réseau de fondations en Italie de 1862 à 1879. Au cours de ces dix-sept années, la communauté albigeoise fonde onze maisons affectées aux « soins de toute nature que réclament l'enfance et la vieillesse »¹⁶. Les recrues sont françaises et italiennes. La croissance du personnel d'Albi est telle qu'elle permet l'envoi d'importants contingents : en une seule année, mère Gérine pouvait envoyer en Italie jusqu'à quatorze religieuses. La première maison voit le jour en 1862 à Civita-Nova dans le palais de Napoléon III, à la demande de l'empereur lui-même.

¹³ Il s'agit des petites écoles d'Ambres (1859-1866), Saint-Grégoire (1861-1882), Lous Prédicadous (1862-1882), Montlougue (1862-1866), Saint-Géry (1862-1863) et Tauriac (1864-1866).

¹⁴ C. LANGLOIS, *op. cit.*, p. 451.

¹⁵ Ce sont les petits établissements de Saint-Etienne-du-Valdonnez (1871-1883) et de Servières (1873-1887).

¹⁶ G. BONHOMME, *op. cit.*, p. 382.

Vingt ans après l'établissement à Albi, la plupart des maisons étant définitivement installées, la congrégation s'implante en Amérique du Sud. En 1872, la prieure de Gênes accompagne jusqu'à Montevideo une jeune malade. A cette occasion, la sœur rencontre un prêtre français établi dans la ville. Il a le dessein de fonder une institution vouée aux soins des malades et à l'éducation chrétienne des enfants. mère Gérine y envoie cinq religieuses italiennes sous la direction de la prieure de Gênes. La stabilité de l'œuvre pousse monseigneur Lyonnet à reconnaître canoniquement les sœurs d'Amérique en 1875, marquant le début de leur développement territorial, notamment en Argentine.

Nommé archevêque d'Albi en 1876, monseigneur Ramadié s'inquiète de la multiplication des fondations de la congrégation. Il est par ailleurs depuis longtemps avisé du conflit débuté en 1871 entre les dominicaines de Carcassonne et l'évêque de la ville : sœur Marie-Louise en modifiant de sa propre initiative l'orientation de son œuvre vers l'enseignement s'attire la circonspection des autorités épiscopales audoises. L'affaire prend une ampleur considérable. L'existence d'un lien fort entre Albi et Carcassonne engendre un malaise entre la congrégation et l'évêque Ramadié. A la suite de la rupture entre Albi et Carcassonne, mère Gérine démissionne¹⁷. L'élection de la nouvelle supérieure générale, sous la présidence de l'archevêque, désigne sœur Albert, comme deuxième prieure générale de la congrégation. Cette élection provoque la séparation entre Albi et les sœurs d'Italie. Tenues à l'écart de l'élection, profondément attachées à mère Gérine, et alléguant des raisons pratiques (tenant essentiellement à la distance qui les séparent d'Albi), elles décident de former une branche distincte de la congrégation française. En 1882, les sœurs italiennes élisent leur supérieure générale. Elles se fixent à Rome en 1887 et y installent un noviciat.

Entre 1890 et 1900, la congrégation fonde les établissements de Bayonne, Biarritz, Oloron-Sainte-Marie et Château-Renault. En 1900, les élections générales à la maison-mère, présidées par monseigneur Mignot maintiennent mère Albert à la tête de la congrégation. En 1901, la congrégation demande à être placée sous la protection et la tutelle pontificale, préférant un contrôle central unique du Saint-Siège à celui d'une multitude de diocèses. Le décret de louange marque la première étape d'un glissement juridique de l'institution du droit diocésain vers le droit pontifical. La papauté accordera définitivement aux dominicaines le statut de congrégation romaine en 1933. Cette légitimation pontificale consacre une évolution remarquable de la congrégation albigeoise, qui se caractérise par trois phases : une première naissance à Toulouse en 1842 (préhistoire de la congrégation), une renaissance à Albi en 1852 (véritable naissance historique de la congrégation) et une série de reconnaissances par le droit (canonique d'abord, en 1865, comme congrégation diocésaine ; administrative ensuite, en 1872, comme congrégation légalement autorisée ; de droit pontifical enfin, en tant que congrégation romaine, en 1933).

En même temps que leur développement géographique, les sœurs albigeoises vont diversifier leurs activités pour devenir une congrégation mixte, soignante et enseignante. L'éducation des enfants n'est pas la vocation première de la communauté, mais le succès et la bonne réputation de l'œuvre de soins conduisent certaines personnalités, civiles ou ecclésiastiques, à demander à la communauté de

¹⁷ En réalité, mère Gérine « est démissionnée » La démarche imposée peut être perçue à travers la précision rédactionnelle de la lettre de démission dont la fondatrice, d'une formation scolaire fort limitée, aurait été incapable. A.A.A., 4 R 06. *ibid.*, Exposé du père DUVAL.

Les dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne d'Albi

participer à l'aventure de l'enseignement. De toutes les maisons fondées en France, la grande majorité est affectée à la garde et aux soins des malades, contrairement aux fondations étrangères où l'enseignement s'est développé en même temps que l'œuvre soignante. Lorsque les dominicaines fondent des écoles, ce n'est pas selon un plan préétabli. Il n'y a pas de visée expansionniste, mais tout simplement, appliqué à l'éducation, le même dévouement que dans son œuvre première. La singularité de l'œuvre d'enseignement de la communauté découle en France de cette subsidiarité.

S'il est un motif déterminant dans la création de l'œuvre d'enseignement, c'est l'éducation des jeunes filles. A cette époque, cette situation en France est catastrophique ; le premier enseignement féminin reste un privilège urbain. La scolarité des filles reste au début du XIX^e très négligée, surtout dans un département rural comme le Tarn. Les congrégations religieuses vont apporter un large éventail de formations pratiques et intellectuelles à l'éducation des jeunes filles. La première école fondée par la congrégation est celle de Lisle, en 1853. Lorsqu'une colonie de sœurs s'installe en ville, elle crée un ouvroir pour jeunes filles en sus de l'œuvre de soins. Les filles y apprennent la couture et les travaux manuels. Progressivement, l'ouvroir va stimuler la vocation de l'enseignement chez les religieuses qui ouvrent deux classes.

Le développement de l'œuvre d'enseignement de la congrégation est réel mais localisé. Au début du XX^e siècle, les écoles dominicaines sont peu nombreuses¹⁸. Au nombre de trois, les plus importantes se trouvent à Gaillac, à Lisle-d'Albi dans le Tarn, et surtout à Pau dans les Pyrénées-Atlantiques. A Lisle-sur-Tarn, le succès de l'ouvroir encourage les sœurs à ouvrir une école. L'arrivée d'une sœur nantie d'un brevet d'institutrice pérennise l'œuvre. Depuis 1886, cinq dominicaines dirigent une véritable petite institution scolaire avec deux classes (une élémentaire de trente-cinq élèves et une maternelle de dix-huit élèves), un pensionnat (comptant cinq internes) et un ouvroir d'une dizaine de jeunes filles. A Gaillac, un an après la création de l'œuvre des malades, la congrégation fonde une école en 1860. La maison compte en 1900 deux classes de primaire (comportant respectivement huit et dix-sept enfants) et une classe enfantine (fréquentée par trente-huit élèves)¹⁹. A Pau, en 1863, un petit groupe de dominicaines prend en charge l'intendance d'une institution scolaire libre, on confie même à l'une d'entre elles, en 1867, une classe fréquentée par les plus jeunes élèves. En 1870, les familles aisées du Béarn souhaitent la mise en place d'une école enfantine mixte dirigée par les dominicaines. Les sœurs y annexent une classe primaire dès 1877 et un pensionnat en 1885. L'augmentation régulière du nombre de pensionnaires rend le local trop exigu. En 1888, la directrice d'une institution libre paloise cède aux sœurs son établissement. Cette dernière bâtisse comptera jusqu'à deux cents élèves, l'enseignement va y durer trente-quatre ans.

A côté de ces trois grands centres d'enseignement, la congrégation comprend également, dans le Tarn et la Lozère, des écoles plus petites qui ont eu une durée limitée ; leur fermeture est intervenue avant les lois relatives à la suppression de l'enseignement. Il existe dans ces petites communes une réelle difficulté à maintenir la vie religieuse et ces écoles se révèlent trop petites pour s'adapter aux

¹⁸ A.D.T., 3 V 16. Renseignements sur les congrégations du département après l'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} juillet 1901. 1901-1904. Liste des écoles.

¹⁹ A.D.T., 3 V 77. Les sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique d'Albi : Albi, Castres, Gaillac, Lavaur et Lisle-sur-Tarn. 1874-1902, Lettre du ministère des Finances du 1^{er} décembre 1900.

exigences grandissantes de l'académie. Par ailleurs, l'importance croissante de l'œuvre de garde-malades absorbe beaucoup de personnel, de même que les fondations à l'étranger. Enfin, la période d'extinction de ces maisons correspond à un changement de direction pour la congrégation, ainsi qu'à une volonté moderne de centralisation. Les mouvements de sœurs sont une autre illustration du caractère subsidiaire de l'œuvre d'enseignement.

Ce nombre restreint de classes donne à la congrégation les moyens de proposer une certaine qualité d'enseignement. Les dominicaines placent toujours dans leurs écoles des institutrices brevetées. La maison de Carcassonne, dirigée par une sœur de mère Gérine, s'est spécialisée dans leur formation. La fondatrice y envoie les filles qui se destinent à l'enseignement afin qu'elles préparent leur brevet. Dans sa volonté de laïcisation de l'éducation, l'un des arguments du gouvernement réside dans la médiocrité de l'enseignement dispensé par les congrégations. Le système de la lettre d'obédience crispe les hommes de la III^e République qui y voient davantage une facilité d'accès à la profession d'institutrice que la sanction des compétences d'une sœur à l'enseignement. Il s'agit d'un acte délivré par le supérieur diocésain de la congrégation et adressé au maire de la commune sur laquelle la religieuse est amenée à enseigner. Le maire sollicite ensuite du préfet la délivrance d'un brevet de capacité. Les motifs législatifs sont à nuancer : même s'il est aujourd'hui difficile d'évaluer avec précision la qualité des écoles dominicaines, il faut objectivement reconnaître que les sœurs affectées à l'enseignement étaient toutes détentrices de brevets.

Ultime particularité de l'activité d'enseignement de la congrégation : son extinction. La fermeture des écoles dominicaines n'est pas la conséquence directe des lois relatives à la suppression de l'enseignement congréganiste. L'arrêt de la classe résulte du rejet des demandes d'autorisation formées par la communauté pour ses établissements. Le retrait des sœurs enseignantes est la conséquence indirecte du régime tutélaire mis en place en 1901. La mixité des établissements concernés entraîne leur fermeture. Pour l'administration, il résulte du titre même de cette congrégation qu'elle ne se livre pas à l'enseignement²⁰.

II - Les vicissitudes d'une congrégation mixte

Jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle, la congrégation ne connaît pas de difficulté avec l'administration. Régulièrement autorisée, elle se conforme en outre aux exigences de l'inspection académique concernant l'œuvre d'enseignement. Cependant, au regard des nouvelles lois relatives aux congrégations, la mixité de la congrégation présente deux ambivalences. La première apparaît à l'occasion de la loi de finance du 16 avril 1895 dont l'objectif est d'élaborer pour les groupements religieux un nouveau système fiscal afin d'éviter les inconvénients des précédents régimes. La seconde ambivalence surgit avec la précision relative à l'autorisation des établissements de la loi de 1901. La congrégation, autorisée depuis 1872, est en règle au regard de la loi de 1901, mais ses différents établissements particuliers ne le sont pas. Avec le développement de l'anticléricisme, l'œuvre d'enseignement devenant la cible des pouvoirs publics, les sœurs albigeoises vont subir les conséquences de leur mixité.

²⁰ A.D.T., 3 V 77. *ibid.*, Lettre du préfet du Tarn au sous-préfet de Gaillac du 27 mars 1902.

Les dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne d'Albi

Sous la III^e République, l'imposition des congrégations religieuses apparaît comme le corollaire naturel de l'autorisation préalable. La tutelle administrative, ancienne, s'est alors accompagnée à la fin du XIX^e siècle, de droits divers frappant les congrégations. Les dernières années du siècle correspondent à la volonté du pouvoir de mettre en œuvre des régimes rigoureux concernant les groupements religieux. La loi de finance de 1895 participe de cette détermination²¹ et son aspect fiscal constitue une réforme importante. Elle établit un nouvel impôt applicable aux associations. Les articles 3 à 10 du paragraphe 2 régissent plus particulièrement l'application de ce droit d'accroissement aux congrégations religieuses.

Les régimes antérieurs prévoyaient déjà une taxation des congrégations, mais des difficultés de mise en œuvre les avaient rendus inopérants. Ainsi, la loi du 29 juin 1872 et celle du 28 décembre 1880, modifiée par la loi du 29 décembre 1884 mettent-elles en place le système de la mainmorte, selon lequel les congrégations connaissent un accroissement indéfini de leurs biens qui ne font jamais l'objet de successions individuelles. Des réflexions sont menées dès 1893 sur le remplacement du droit d'accroissement par une nouvelle taxe annuelle et obligatoire. Le but de la loi du 16 avril 1895 est avant tout de prévenir les insuffisances du contrôle de l'administration. La taxe porte sur les meubles et les immeubles possédés. Pour ces derniers, le fait de possession est ainsi explicitement visé ; la question de propriété n'est pas retenue car les congrégations non reconnues ne sont pas non plus considérées comme propriétaires aux yeux de la loi. Le mot « possédés » est donc préféré au terme « appartenant » et l'assiette de l'impôt est la plus large possible. La nouvelle fiscalité a vocation à toucher les groupements religieux le plus largement possible et n'offre qu'une possibilité réduite d'exonération. Cette ouverture est effectivement limitée aux œuvres d'assistance gratuite. A la lecture des articles relatifs à cet impôt, et notamment des modalités d'exonération, se dessine en filigrane une sélection des congrégations en fonction de leur utilité publique. L'étroite possibilité d'exemption pour les œuvres considérées comme utiles marque le souhait d'une sélection drastique des communautés religieuses par le système fiscal.

Les conditions d'exonération excluent toutes les congrégations enseignantes. Seules les œuvres d'assistance, limitées par le critère de la gratuité, doivent permettre le dégrèvement. La congrégation des dominicaines est avant tout une communauté de garde-malades ; cependant, en même temps que son extension géographique, elle a diversifié ses œuvres en se tournant vers l'enseignement. Cette mixité des œuvres, même déséquilibrée, va léser les sœurs albigeoises dans leur demande d'exonération car elle crée une ambivalence, la première, au regard du critère exonératoire.

Les sœurs forment leur demande d'exonération de la taxe d'accroissement en 1900²². Le ministère des Finances charge le préfet du Tarn d'une enquête ayant deux objectifs : l'établissement d'un état précis de l'actif et du passif, renseignant sur la fortune mobilière et immobilière de la communauté ; la déclaration du but poursuivi par ses maisons, informant de leur éventuelle affectation à des œuvres d'assistance gratuite. L'instruction s'avérera longue et difficile ; l'accomplissement du premier objectif concernant l'estimation de la fortune des sœurs se révélera d'ailleurs rapidement irréalisable. Les

²¹ A.D.T., Série K. Lois, ordonnances et arrêtés depuis 1790, *Recueil Duvergier* 1895, Loi du 16 avril 1895 portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1895.

²² A.D.T., 3 V 77. *ibid.*, Lettre du 20 mars 1900.

dominicaines vivent essentiellement des « dons » faits par les familles des malades. Et, si les enquêteurs ont pu parfois établir une fixation des prix, les dons sont par essence difficilement évaluable car dépendants de la seule volonté des familles. Par ailleurs, les meubles détenus sont également le résultat de dons en nature des populations locales. Les premiers temps de l'établissement des sœurs dans une ville sont caractérisés par des conditions de vie proches de la précarité²³. Pourtant, le développement régional de la communauté laisse supposer une fortune immobilière non négligeable... A cette période, la plupart des immeubles n'appartient pas à la congrégation : les sœurs sont, au début tout du moins, hébergées par des bienfaiteurs civils ou ecclésiastiques. Dans le cadre du second aspect de l'enquête, le préfet doit se renseigner sur l'affectation donnée à ces immeubles. L'exonération est surtout étroitement liée au but poursuivi par les établissements de la congrégation. « Au cas, en effet, où ces immeubles quoique n'appartenant pas à la congrégation, devaient être considérés comme affectés en réalité à des œuvres d'assistance gratuite ou partiellement gratuite, rien ne s'opposerait à ce que les objets mobiliers les garnissant bénéficient d'une exonération d'impôts. »²⁴

Pour le département du Tarn²⁵, il ressort des informations collectées que la congrégation n'est pas propriétaire des immeubles qu'elle occupe ailleurs qu'à Albi²⁶. La rétribution des sœurs albigeoises est de 2 francs pour la journée, mais elles ne réclament aucun salaire des personnes pauvres. Les circulaires font état d'œuvres « d'assistance gratuite ou partiellement gratuite ». L'immeuble de Lavaur ne sert qu'au logement des religieuses. « Il est de notoriété publique que les sœurs dominicaines, plus connues sous le nom de garde-malades, sont très modestement meublées. » Les œuvres d'assistance consistent en des soins à domicile. Le sous-préfet de Lavaur exprime son désir de voir aboutir la demande des sœurs²⁷. A Lisle-sur-Tarn, le service des soins aux malades est secondaire, l'œuvre des dominicaines est essentiellement enseignante : la congrégation tient une école « exclusivement payante ». Pour la localité de Gaillac, l'enseignement professé par les sœurs dominicaines est payant. Les prix varient suivant la situation de fortune et la classe à laquelle appartient l'enfant. La garde des malades est rétribuée selon la bonne volonté des familles, mais il y a parfois une fixation de prix (2 francs par soirée et par sœur). « Ces résidences ne paraissent pas se trouver dans les conditions voulues pour obtenir une exonération d'impôt »²⁸. En règle générale, l'œuvre de garde-malades est sans équivoque possible une œuvre d'assistance. Cette aide est très souvent gratuite, notamment pour les pauvres, mais il arrive qu'elle soit rémunérée (prix fixés ou dons). Quand cette œuvre de soins est exclusive, les avis sont favorables à l'exonération ; toutefois, dès que cette assistance s'accompagne de l'œuvre éducative, les avis sont défavorables (d'autant plus que cet enseignement est payant). Dans ces conditions, les enquêteurs ont estimé que les immeubles occupés par les congréganistes en question ne sauraient être considérés comme affectés en réalité à des œuvres d'assistance gratuite. L'œuvre d'enseignement « corrompt » l'œuvre de soins.

²³ G. BONHOMME, *op. cit.*, p. 45, 54, 63, etc.

²⁴ A.D.T., 3 V 77. *ibid.*, Lettre du ministère des Finances du 1^{er} décembre 1900.

²⁵ Les rémunérations ont été impossible à évaluer pour la succursale de Castres.

²⁶ *Ibid.*, Lettre de la préfecture du Tarn du 20 novembre 1900.

²⁷ *Ibid.*, Lettre du sous-préfet de Lavaur du 26 mai 1900.

²⁸ *Ibid.*, Lettre du ministère des Finances du 1^{er} décembre 1900.

Les dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne d'Albi

Dans les communes situées à l'extérieur du Tarn et possédant une succursale des dominicaines, la situation est différente. C'est sur le critère de la gratuité de l'œuvre de soins que l'administration s'est fondée. Dans l'ensemble, les fondations implantées dans le reste de la France se résument à des œuvres de garde-malades. Seule la ville de Pau connaît l'œuvre d'enseignement. Les autres maisons sont exclusivement attachées à l'œuvre de soins. Dès lors qu'apparaît l'établissement de tarifs, les enquêteurs considèrent qu'il ne peut pas y avoir une œuvre d'assistance gratuite. S'appuyant moins sur un critère social, les positions prennent ici une tournure davantage politique. L'immeuble occupé à Narbonne n'est pas la propriété de la congrégation. « Cet immeuble peut être considéré semble-t-il comme affecté en réalité à des œuvres d'assistance gratuite. Les sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique sont de simples garde-malades qui servent et assistent tous ceux qui les réclament, riches ou pauvres indifféremment. »²⁹ Pour les indigents, les sœurs servent gratuitement, mais pour les familles riches, elles acceptent de l'argent. A Montoire, les sœurs soignent les malades à raison d'1,50 franc par journée et d'1,50 franc par nuit³⁰. A Amélie-les-bains, les sœurs se font payer à raison de 3 francs par nuit au minimum lorsqu'elles sont appelées à veiller un malade³¹. A Mende, la situation des sœurs dominicaines est particulière : elles remplissent une mission de quasi service public. Installée dans la ville depuis 1866, la communauté œuvre uniquement pour le soin des malades. Une somme leur est allouée par le conseil municipal afin qu'elles prennent en charge gratuitement les soins donnés aux malades indigents. Son montant s'élève à 400 francs par an et la gratuité des soins donnés aux pauvres est obligatoire. Même avec les changements politiques de la municipalité, la subvention est reconduite.

En 1901, le ministère des Finances en accord avec le président du conseil décide que les immeubles de cette congrégation ne peuvent bénéficier d'une exemption de la taxe d'accroissement³². La congrégation ne peut pas être regardée comme une association adonnée à des services de charité car elle facture certaines de ses prestations. En effet, les quelques écoles privées dominicaines sont payantes et ces établissements ne correspondent évidemment pas à la notion d'œuvre d'assistance gratuite, telle que la présente la loi. Les établissements qui accueillent ces écoles ont également un service de garde-malades, répondant à la condition d'exemption, mais l'administration ne retiendra que l'aspect lucratif de l'enseignement. A cause de la mixité des établissements (à la fois lieu d'enseignement et de logement des sœurs garde-malades) et de la difficulté d'évaluation de la fortune, l'administration nie les œuvres d'assistance gratuite et refuse l'exonération de l'impôt. Les conséquences de cette première ambivalence, pécuniaire, se résument ici seulement à une soumission de la congrégation au nouvel impôt. La mixité aura des séquelles bien plus dramatiques dans sa seconde ambivalence puisqu'elle aboutira, à terme, à la fermeture des établissements scolaires de la communauté.

Au XIX^e siècle, la pratique de l'autorisation des congrégations par décret du chef de l'Etat se généralise, bien qu'en principe ce soit au Parlement d'intervenir (aucune congrégation religieuse,

²⁹ *Ibid.*, Lettre du préfet de l'Aude du 12 janvier 1901.

³⁰ *Ibid.*, Lettre du préfet du Loir-et-Cher du 18 décembre 1900.

³¹ *Ibid.*, Lettre du préfet des Pyrénées-Orientales du 19 décembre 1900.

³² *Ibid.*, Lettre du ministère des Finances du 29 mars 1901.

masculine ou féminine, ne sera autorisée par une loi dans la réalité). C'est le mode selon lequel la congrégation de Sainte-Catherine de Sienna a été autorisée. Cet usage réglementaire, plus souple que l'intervention parlementaire, explique en partie l'explosion congréganiste de cette période. La procédure de reconnaissance légale se solde donc au XIX^e siècle par un échec. La III^e République renforce le régime tutélaire attaché aux congrégations religieuses à l'occasion de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au régime juridique des associations. Le droit d'association pose alors de nombreuses difficultés³³. Ce n'est pas tant la liberté d'association qui pose problème, mais les débats se durcissent lorsqu'il s'agit de traiter la question spéciale des congrégations religieuses, partie intégrante de la liberté d'association. Présidée par Emile Combes, la commission chargée de la rédaction du nouveau projet lui donne un ton clairement anticlérical. Cependant, il ressort du texte que les congrégations antérieurement reconnues conservent le bénéfice de l'autorisation. Par la loi de 1901, le gouvernement veut reconnaître la liberté aux associations (au sens strict), tout en réaffirmant sa tutelle sur les congrégations, ces associations d'un caractère différent.

Le titre troisième de la loi rappelle fermement le principe d'autorisation préalable imposée aux groupements religieux : « aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement ». Ce texte s'oppose aux régimes antérieurs, beaucoup plus souples, qui toléraient les congrégations de fait. D'ailleurs, dans ses premières années, la communauté des dominicaines d'Albi a bénéficié de cette tolérance. Elle ne demandera son autorisation que vingt ans après son implantation dans le Tarn. La nouveauté en 1901 réside dans l'élargissement du champ d'application du texte. La reconnaissance légale obligatoire pour les congrégations est rappelée, mais également chaque création d'un établissement particulier exige une autorisation préalable. Effectivement, une difficulté lexicale anime les débats : il s'agit de comparer le terme de « congrégation » et celui d' « établissement ». Les deux doivent obligatoirement obtenir une autorisation. Pour Waldeck-Rousseau, au moment de la promulgation du texte, il n'y a pas de congrégation de femmes autorisée, mais seulement des établissements autorisés. Or, leur distinction implique des suites considérables pour les congrégations existantes et ayant fondé des établissements avant la loi de 1901, c'est-à-dire celles qui ont respecté les régimes de tutelle précédents. C'est la situation que connaît la communauté des dominicaines : une congrégation autorisée, avec des établissements non autorisés³⁴. Les dominicaines n'ont donc fait autoriser qu'un seul établissement : la maison-mère d'Albi, et se retrouvent donc dans l'obligation de demander l'autorisation pour les établissements ouverts depuis cette fondation. Les sœurs présentent en septembre 1901 quatre demandes d'autorisation, correspondant aux établissements non autorisés qu'elles comptent dans le département : Lavaur, Castres, Gaillac et Lisle.

La fondation de Lavaur suscite depuis longtemps la bienveillance de la ville. Aussi, le Conseil municipal et le sous-préfet de l'arrondissement vauréen lui donnent-ils un avis largement favorable³⁵. Pour l'établissement de Castres, le Conseil municipal donne un avis défavorable à la

³³ A.D.T., Série K. *Ibid.*, *Recueil Duvergier* 1901, Note 1, Trente-deux projets ou propositions sont portés devant le Parlement depuis 1871, aucun n'aboutira, p. 260.

³⁴ A.D.T., 3 V 15. Demandes d'autorisation. Listes des demandes formées par les congrégations religieuses en exécution de l'article 13 de la loi du 1^{er} juillet 1901, déposées à l'administration des cultes.

³⁵ A.D.T., 3 V 77. *ibid.*, Lettre du 16 juin 1902 de la sous-préfecture de Lavaur.

Les dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne d'Albi

demande formulée par la congrégation. La situation est différente à Lisle-sur-Tarn où le Conseil municipal accorde à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation formée par les sœurs³⁶ et où les services déconcentrés de l'académie livrent normalement un avis concordant avec les opinions des ministères. Pour l'établissement de Gaillac, Conseil municipal et inspection primaire suivent les orientations nationales et donnent un avis défavorable à la demande³⁷. Pour ces deux dernières villes, dans lesquelles les sœurs dirigent des succursales mixtes, les autorités soulignent et opposent les services rendus comme garde-malades et l'inutilité de leurs écoles³⁸. Ces avis, divers, ne lient pas le gouvernement dont la tendance laïcisante ne vise que les congrégations affectées à l'enseignement.

En application des lois du 1^{er} juillet 1901 et du 4 décembre 1902, le gouvernement rejette les demandes d'autorisation des établissements de la congrégation albigeoise en raison de leur caractère mixte. La réponse aux requêtes des sœurs émane directement d'Emile Combes³⁹, sans consultation préalable du Conseil d'Etat. Ce refus est notifié par la préfecture à la supérieure de la congrégation⁴⁰. L'ambivalence du but poursuivi par la congrégation dans l'arrondissement de Gaillac prend une tournure plus sérieuse et débouche sur l'arrêt de l'enseignement.

Les écoles dominicaines ferment donc en 1903, en application de la loi de 1901. L'inutilité publique des écoles congréganistes devient l'argument principal du gouvernement. L'enseignement primaire s'étant largement amélioré au cours du XIX^e siècle, les communes peuvent enfin pourvoir à l'éducation des enfants et ne recherchent plus la collaboration de professeurs religieux. Lors de l'été 1903, le préfet met en demeure les sœurs des établissements concernées de fermer les écoles⁴¹. Le 13 août, des procès-verbaux de la gendarmerie constatent que les religieuses ont fermé les établissements de Gaillac et de Lisle. Elles ont arrêté la classe mais pas l'activité de soins aux malades ; elles ont demandé l'autorisation de continuer l'activité de garde-malades... Concernant la fondation de Pau, l'administration rejette la demande d'autorisation effectuée le 18 septembre 1901⁴². Au mois de mai 1903, le gouvernement laisse un délai d'un mois à la communauté pour se retirer et fermer l'établissement sous peine de sanction. Les quatorze religieuses proscrites se reconvertissent en garde-malades. Ainsi, au moment de l'exécution de la loi du 7 juillet 1904 qui retire aux congrégations le droit d'enseigner, la communauté des dominicaines est-elle déjà recentrée sur son activité de garde-malades. Interdites d'enseignement, les sœurs dominicaines vont perpétuer leur dévouement à travers l'activité de soins. L'œuvre des malades est appelée à un grand succès avec l'affirmation d'une nouvelle discipline, l'infirmerie. Les sœurs se consacrent donc à leur activité première, la garde des malades, et vont pérenniser leur œuvre dans ce dévouement.

³⁶ A.D.T., 3 V 78. Les sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique d'Albi : Albi, Castres, Gaillac, Lavaur et Lisle-sur-Tarn. 1903-1919, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Lisle du 9 février 1902.

³⁷ *Ibid.*, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de Gaillac du 1^{er} juin 1902.

³⁸ *Ibid.*, Lettre du 17 avril 1902 de l'inspection primaire de Gaillac à l'inspecteur d'académie.

³⁹ *Ibid.*, Lettre d'Emile Combes, président du conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, du 7 juillet 1903.

⁴⁰ *Ibid.*, Procès-verbal de la Gendarmerie nationale du 20 juillet 1903.

⁴¹ *Ibid.*, Lettre du 27 juillet 1903.

⁴² *Ibid.*, Lettre du 11 mai 1903.

III - Le recentrage sur l'activité de garde-malades

La participation de religieuses à des œuvres d'assistance remonte aux premiers siècles du christianisme. A la fin du Moyen Age, les religieuses font preuve d'efficacité lors des épidémies et imposent une prédominance féminine à l'action hospitalière. Au cours du XIX^e siècle, les congrégations féminines profitent du renouveau religieux pour s'affirmer. La garde-malades devient un personnage-clé de l'organisation médicale du XIX^e siècle en maintenant un service de soins dans les campagnes. Le rôle remarquable des femmes au sein des congrégations est à l'origine de leur intervention dans l'administration hospitalière : les religieuses ont, dans les pays catholiques, créé le personnage de l'infirmière.

L'œuvre première de la congrégation albigeoise reste la garde des malades. Dans l'ensemble, les succursales mixtes sont peu nombreuses, et si les activités de la congrégation se diversifient très vite, c'est grâce à la bonne réputation des sœurs en tant que garde-malades. L'œuvre de soins est une activité prédominante qui emploie beaucoup de personnel. C'est le principal motif de fondation d'une maison ; c'est aussi une assurance de succès. Alors que la communauté jongle avec les institutrices ou ferme les petites fondations scolaires, les contingents de sœurs garde-malades envoyés en Italie chaque année sont considérables.

L'œuvre des malades se rapproche davantage de l'idée d'utilité publique que se font les républicains de cette période. C'est une œuvre reconnue, même par les autorités politiques locales. Le sous-préfet de Lavaur exprime régulièrement sa bienveillance : « en soi, cet établissement semble présenter un quasi caractère d'utilité publique. »⁴³ De même, les enquêtes de l'inspection primaire de Gaillac, même si elles concluent à la disparition des écoles de l'arrondissement, reconnaissent et affirment que les sœurs dominicaines rendent service comme garde-malades. Enfin, les dominicaines remplissent en Lozère une véritable mission de service public et la municipalité de Mende leur verse une somme d'argent afin qu'elles prennent en charge les soins donnés aux indigents.

La III^e République, dans son élan de modernisation de la société française, repense les systèmes de prestations de soins et rénove la structure hospitalière. Au début du XX^e siècle, la mission des hôpitaux reste encore marquée par l'accueil des pauvres et des marginaux. Néanmoins, grâce aux progrès de la médecine, une esquisse moderne de l'hôpital se dessine. L'effervescence pasteurienne lui donne une mission thérapeutique qui inaugure l'entrée massive de la médecine et de ses applications. Les progrès du savoir médical obligent l'Etat à créer un corps de professionnels du soin répondant au double critère de la laïcité et de la compétence. La période coïncide effectivement avec les débuts d'une structuration légale de l'infirmier. A l'initiative du docteur Bourneville (1840-1909), anticlérical farouche, est élaboré un programme d'enseignement. Ce modèle républicain de formation a pour objectif de renverser les valeurs transmises jusque-là par les congrégations religieuses. La connaissance scientifique et l'instruction technique prennent le pas sur le dévouement. Chaque école ayant son propre programme, le diplôme, autorisé à partir de 1883, est un diplôme d'école. Une circulaire du 28 octobre 1902 relative à l'application de la loi de 1893 sur l'assistance gratuite⁴⁴ permet la reconnaissance de la fonction infirmière comme activité professionnelle. La circulaire donne une

⁴³ A.D.T., 3 V 77. *ibid.*, Lettre du sous-préfet de Lavaur au préfet du Tarn du 16 juin 1902.

⁴⁴ A.D.T., Série K. *ibid.*, *Recueil Duvergier* 1893, p. 352.

Les dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne d'Albi

première définition de la profession : « l'infirmière [...] est réservée aux soins directs des malades ; c'est la collaboratrice disciplinée, mais intelligente du médecin et du chirurgien ». Cette structuration étatique de l'assistance médicale semble concurrencer les congrégations religieuses infirmières qui exercent des gardes à domicile. Ce but n'est pas clairement affiché dans la loi, mais le contexte de sécularisation mis en œuvre par la III^e République peut l'y apparenter.

La congrégation albigeoise ferme ses écoles, mais reste en possession des locaux pour poursuivre l'œuvre des malades et elle demande une nouvelle autorisation pour cette seule activité. Elle se retrouve donc à nouveau « en instance d'autorisation ». C'est une position juridiquement précaire, mais qui s'avèrera finalement protectrice : « ces établissements ont bien le caractère mixte, enseignant et charitable. Le ministère n'a statué que sur les établissements scolaires. Les religieuses ont le droit de rester dans les immeubles qu'elles occupent jusqu'au jour où elles recevront notification du rejet de la demande d'autorisation qu'elles ont formée pour les établissements charitables de Gaillac et Lisle »⁴⁵.

Au-delà de l'empressement du gouvernement Combes, c'est la préfecture du Tarn qui expose l'analyse la plus juste de la congrégation en examinant les statuts de celle-ci. Dans son rapport d'enquête (postérieur à 1901) relatif aux dominicaines, le préfet écrit : « Tant que la congrégation reste dans le rôle charitable défini à l'article 1^{er} de ses statuts, son caractère d'utilité publique semble incontestable, mais en se livrant à l'enseignement, elle sort de l'esprit de son institution, elle n'a plus de raison d'être. Partout, en effet, où elle a créé des écoles, le service scolaire est largement assuré par les écoles publiques. J'estime par conséquent qu'il peut être fait bon accueil à la demande d'autorisation, mais seulement pour les établissements fondés en vue du soin et de la garde des malades »⁴⁶. Dans cette logique, la congrégation ne sera plus inquiétée. En congrégation apostolique moderne, elle se familiarise avec les nouvelles lois réglementant la profession d'infirmière. Les soins infirmiers se développent par la création d'écoles et la délivrance de diplômes. Les sœurs intégreront les écoles et passeront ces diplômes, comme n'importe quelle infirmière laïque. Plus tard, dans la seconde moitié du XX^e siècle, les dominicaines d'Albi ouvriront des cliniques.

D'autres modèles de formation infirmière se constituent à côté du modèle républicain de Bourneville. Parmi ces autres modèles fondateurs de la profession, le modèle anglo-saxon, porté par Florence Nightingale, allie émancipation de la femme, amélioration de la formation des soignantes et amélioration de l'état des hôpitaux. En France, Léonie Chaptal et un groupe de directrices d'écoles vont œuvrer pour que l'enseignement infirmier corresponde à l'apprentissage d'un métier reconnu, indispensable à la société française. Les trois dernières guerres (1870, 1914, 1939) ont toutes apporté un lot de modifications techniques et juridiques à la profession d'infirmière. Le modèle professionnel français, porté par Léonie Chaptal, entre le modèle libéral anglo-saxon et la politique dirigiste de Bourneville, ouvre la voie d'un compromis qui sera à la base du décret du 27 juin 1922 créant le brevet de capacité d'infirmière professionnelle, un diplôme d'Etat. Après la seconde guerre mondiale, une loi rend obligatoire l'obtention du diplôme d'Etat pour exercer cette profession. Aujourd'hui, le

⁴⁵ A.D.T., 3 V 78. *ibid.*, Réponse du 14 septembre 1903 de la préfecture du Tarn aux interrogations de la sous-préfecture de Gaillac quant à la situation ambiguë des établissements mixtes de l'arrondissement.

⁴⁶ A.D.T., 3 V 77. *ibid.*, Lettre du 8 juillet 1902 adressée par le préfet du Tarn au président du conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes.

recrutement des infirmières exige un diplôme national et il arrive (selon le témoignage de certains médecins) qu'on ne sache pas si une infirmière appartient ou non à une congrégation religieuse.

La petite communauté albigeoise résistera relativement bien aux épreuves anticléricales. Congrégation mixte, soignante et enseignante, elle s'intègre parfaitement à la société en mutation et s'adapte aux lois nouvelles dans les domaines qui sont les siens. Marquée par un dévouement sans bornes pour les nécessiteux et une démarche volontariste incessante, les dominicaines d'Albi forment une congrégation religieuse socialement et juridiquement moderne. C'est l'une des caractéristiques les plus frappantes de la congrégation. Il s'agit d'une communauté de sœurs apostoliques, c'est-à-dire de religieuses qui s'insèrent, vivent et travaillent en plein monde. Par leurs œuvres charitables, infirmerie ou enseignement, les sœurs ont des contacts quotidiens avec la société qui les entoure, avec toutes les modalités concrètes que cela comporte. Par leur insertion dans le monde, les sœurs tournent assurément leur communauté vers l'avenir. Le principal argument de cette modernité reste cette Faculté d'adaptation à une société en mouvement. Le XIX^e siècle apparaît comme le siècle de structuration sociale de la France. L'Etat met en place des services qu'il n'assurait pas jusqu'alors. C'est le siècle de l'édiction des grands principes de l'enseignement public ; c'est aussi le siècle de l'avènement de l'hôpital moderne et des professions qui y sont attachées. Auparavant, ces prestations étaient fournies par les congrégations religieuses. Ce mouvement social est suivi, parfois précédé d'une armature juridique. Les dominicaines ont su trouver les moyens nécessaires au développement de leurs œuvres en s'adaptant à la législation. La communauté centralise son personnel en fermant les petites fondations rurales et elle recentre son propos apostolique lorsque les lois anticongréganistes sont adoptées. Juridiquement, elles s'adaptent à chacune des lois (obtention des brevets d'enseignement ou des diplômes d'infirmières).

Aujourd'hui, les dominicaines albigeoises se préparent à renouer des liens avec la branche italienne. En elle-même, la congrégation est présente en France, en Espagne (Jerez, 1973), en Amérique latine (Uruguay, 1872 ; Argentine, 1875 ; Pérou, 1981), aux Antilles (Guadeloupe, 1958 : fusion des sœurs de Notre-Dame de Guadeloupe avec la congrégation dominicaine albigeoise), ainsi qu'en Afrique (Sénégal, 1992). Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les sœurs s'adonnent à nouveau à l'enseignement, en ouvrant de grands centres scolaires, à Albi notamment, mais aussi dans de nouvelles fondations comme celle de Saint-Jean-de-Luz ou encore celle de Foix. Le dévouement apostolique et le dynamisme de ces sœurs auront incontestablement imprégné l'histoire religieuse et sociale des villes dans lesquelles cette congrégation s'est implantée.

LA VOCATION DES ORPHELINATS DE GARÇONS DU TARN DANS LA SECONDE MOITIE DU XIX^E SIECLE

par **Mathieu Peter**,
docteur de l'Université Toulouse I Capitole

L'école ne propose un enseignement technique qu'assez tard ; l'enseignement public se désintéresse longtemps de la formation professionnelle. Au XIX^e siècle, les lois scolaires de Guizot à Ferry n'envisagent pas, ou si peu, de confier un tel enseignement à l'école. Ce sont donc des initiatives privées, la plupart religieuses, qui vont permettre le développement de cette formation particulière. Chez les garçons issus des classes pauvres, l'apprentissage du métier s'effectue alors bien souvent de façon extrascolaire : l'enfant d'un artisan ou d'un agriculteur, apprendra le métier auprès de son père ou d'un proche appartenant au même groupe social.

Cet état de choses comporte des conséquences dramatiques pour les orphelins. L'enfant pauvre dont l'un des parents au moins est décédé, n'a que peu de chance d'apprendre un métier et les moyens prévus pour remédier à cette situation restent insuffisants. Certes, très tôt les textes prévoient la mise en apprentissage de l'orphelin, mais bien souvent dans ce siècle de révolution industrielle, l'enfant va, au mieux, grossir le flot des ouvriers de manufactures aux conditions de travail et de vie avilissantes. L'avenir incertain de ces enfants sans formation professionnelle dans un monde en pleine mutation déclenche quelques initiatives, dont les orphelinats de Castres, de Peyregoux et d'Albi sont les illustrations dans le département du Tarn.

Ces institutions charitables se forment selon un schéma similaire. Elles possèdent d'abord la même motivation originelle : elles sont créées afin de pallier l'absence de structures pour l'accueil des orphelins garçons. Ces maisons ont en outre un caractère original : leur but premier est de procurer à ces enfants une formation professionnelle, et donc un métier. Il s'agit de réintégrer dans la société de la fin du XIX^e siècle des enfants dont la condition mène inéluctablement à la marginalité.

Le premier orphelinat de garçons du Tarn est l'asile protestant de Castres fondé en 1841 (I). Beaucoup d'œuvres de bienfaisance protestantes sont créées au XIX^e siècle, souvent pour offrir une alternative à la prépondérance de l'Eglise catholique en la matière. La singularité de leur action auprès des orphelins fait des protestants tarnais des précurseurs dans le domaine de l'assistance à l'enfance. La première institution catholique pour les garçons est formée par les frères-ouvriers de

Saint-François-Régis du Puy (Haute-Loire) qui installent un orphelinat agricole à Peyregoux en 1860 (II). L'orphelinat Saint-Jean, de fondation beaucoup plus tardive (1886), déploiera à Albi une œuvre charitable et professionnelle des plus abouties (III).

I – L'orphelinat protestant de Castres

A la convergence d'éléments favorables, le projet de création d'un orphelinat protestant pour les garçons est émis dès mai 1839¹. La ville de Castres, haut lieu du protestantisme, comporte de nombreuses écoles protestantes susceptibles d'accueillir ces enfants et les industries locales pourront servir à la mise en apprentissage des orphelins. Des locaux inoccupés de l'hospice protestant de vieillards et de malades sont mis à la disposition du consistoire de Castres qui fonde l'asile de charité pour les orphelins en décembre 1840. L'orphelinat deviendra rapidement la branche principale de l'hospice avec une centaine d'enfants entretenus en moyenne, dont le quart est en apprentissage².

Situé entre la rue Sœur Audenet et la rue de Brassac, l'institut se donne pour objectif de recueillir les enfants dans une situation malheureuse sous le rapport moral ou matériel, pour les élever chrétiennement, les instruire et leur donner une profession. A ce titre, le consistoire constitue un dossier dès 1850 afin d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique³ mais le gouvernement y oppose certaines réticences. La demande concerne à l'origine non seulement l'institut d'orphelins, mais encore un hospice et un bureau de bienfaisance destinés exclusivement aux protestants. Or, il existe déjà à Castres pour l'ensemble de la population, un hospice et un bureau de bienfaisance régulièrement constitués, dirigés par les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Il ne paraît pas nécessaire de créer des établissements spéciaux pour les protestants. Cet antagonisme religieux particulier, s'il est confirmé par le gouvernement, pourrait donner naissance à une rivalité entre institutions charitables et devenir préjudiciable aux classes nécessiteuses.

Les premiers statuts présentent par ailleurs des insuffisances. Comme la majorité des œuvres religieuses, l'orphelinat de Castres choisit primitivement de ne recevoir que les enfants légitimes. Le ministère recommande que cette restriction soit supprimée afin que tous les enfants soient reçus indistinctement. Les statuts envisagent en outre une surveillance nocturne des dortoirs par des employés adultes rétribués, mais également par des moniteurs choisis parmi les élèves « les plus intelligents ». Cette récompense dans l'esprit du texte, semble au contraire une bien lourde tâche pour de jeunes enfants. La situation financière de l'établissement se révèle par ailleurs bien peu favorable à la reconnaissance. L'orphelinat est grevé d'une importante dette que ses ressources, formées essentiellement de souscriptions volontaires purement facultatives, ne permettent pas de combler. Selon le gouvernement, le Conseil d'Etat n'y verra pas une garantie de stabilité et d'avenir. Ce passif détourne l'institution du décret de reconnaissance, alors qu'elle en a besoin pour équilibrer ses

¹ Archives municipales de Castres (désormais A.M.C.), 16 Z. Fonds protestant. 1768-1906, Lettre du président du consistoire au maire de Castres du 2 avril 1840.

² Musée du Protestantisme en Haut Languedoc de Ferrières (désormais M.P.H.L.), *Rapports annuels sur l'asile de charité*, Imprimerie A. Chauvin et fils à Toulouse ou Imprimerie Veuve Grillon à Castres.

³ Archives départementales du Tarn (désormais A.D.T.), 3 X 37. Asile de charité pour les orphelins protestants de Castres. 1853-1883, Demande du consistoire protestant de Castres du 25 octobre 1853.

Les orphelinats de garçons du Tarn

comptes. L'agrément de l'Etat emporte en effet la Faculté de recevoir les dons et les legs. Suivant les recommandations du gouvernement, le consistoire limite sa demande de reconnaissance au seul orphelinat, apporte les modifications nécessaires à ses statuts et rétablit l'équilibre budgétaire. Malgré les difficultés administratives, l'asile de charité pour les orphelins protestants de Castres est reconnu d'utilité publique le 10 juin 1854⁴.

L'orphelinat est dirigé par un directeur et un comité formé de huit membres renouvelables dont la nomination doit être approuvée par l'Etat. Le directeur assiste aux séances et fournit au comité les renseignements nécessaires à ses délibérations, mais sans y participer. Il est chargé de l'administration, de la gestion et de la surveillance de l'institution, ainsi que de l'instruction religieuses des orphelins. Le personnel de l'établissement se compose de sept employés uniquement : un surveillant comptable, une lingère infirmière, un contremaître tailleur, un contremaître cordonnier, un portier, une cuisinière, un jardinier. Les orphelins, distribués en escouades, aident à l'intendance de la maison. Il faut un temps y ajouter deux instituteurs qui viennent faire la classe jusqu'à ce que les orphelins suivent l'instruction primaire en ville. Afin d'assurer la police intérieure de l'établissement, le directeur nomme des moniteurs parmi les orphelins. Ces enfants qui, par leur conduite et leur application ont mérité cette distinction, secondent le surveillant comptable dans sa mission disciplinaire. Ce dernier est chargé de la surveillance particulière des orphelins. « Il doit assister au lever et au coucher des orphelins, veiller à ce qu'ils observent dans les dortoirs les règles de la décence et de la propreté, présider à la prière du matin et du soir, au repas des orphelins, maintenir l'ordre et le silence dans le réfectoire, conduire les enfants au temple et à la promenade, surveiller la conduite et le travail des contremaîtres et des agents de services. »⁵ Il procède également aux achats et approvisionnements.

L'orphelinat recueille des enfants de six à dix ans, orphelins de père ou de mère, ou abandonnés, moyennant quatre-vingts francs de droits d'entrée⁶ et une pension annuelle de trois cents francs. Il est possible que cette pension soit proportionnée aux ressources des protecteurs et l'institut reçoit même gratuitement les enfants dénués de moyens. Les orphelins sont divisés en deux catégories : les écoliers et les apprentis⁷. Ils reçoivent trois types d'instruction, dont les modalités sont prévues par le règlement intérieur. Les écoliers et les apprentis sont séparés dans les dortoirs, les réfectoires et les cours ; ils ne sont réunis que pour les cultes, les leçons de dessin, de musique et de gymnastique.

Les écoliers sont instruits de six à quinze ans, d'abord au sein de l'établissement, puis dans une des écoles publiques de Castres ; ceux qui n'ont pas atteint l'âge voulu sont conduits dans une salle d'asile protestante. Des rapports sont faits par les établissements d'enseignement sur la conduite, l'application et les progrès de chaque orphelin. A quinze ans, les enfants passent dans la catégorie des apprentis. Le choix du métier à suivre chez un patron de la ville fait l'objet d'une concertation entre les enfants, leurs protecteurs et le comité ; les enfants peuvent exprimer leurs préférences. Au

⁴ *Ibid.*, Décret de reconnaissance du 10 juin 1854.

⁵ *Ibid.*, Statuts et règlement intérieur.

⁶ A.M.C., 16 Z, Registres des délibérations du conseil presbytéral.

⁷ C. RABAUD, *Histoire de l'orphelinat de garçons protestants de Castres (7 décembre 1840 - 1^{er} avril 1908)*, Imprimerie de l'orphelinat, Castres, 1908, p. 5.

contraire de nombreuses œuvres similaires, l'orphelinat de Castres accepte toutes les vocations afin que les enfants apprennent un métier selon leurs aptitudes.

Certaines professions sont enseignées dans l'établissement comme celles de tailleurs, de cordonniers et de jardiniers. Chaque atelier de travail est placé sous la direction d'un contremaître qui enseigne aux enfants l'apprentissage de son état. Ces contremaîtres ont un rôle plus large d'encadrement dans leurs ateliers, mais aussi à l'intérieur de la maison ou lors des sorties. L'apprentissage d'autres états est donné par des maîtres ouvriers de la ville, chez lesquels les orphelins sont placés comme apprentis. Au bout de six mois et pendant les dix-huit mois que dure l'apprentissage, l'orphelin gagne environ deux francs par jour.

Les orphelins ne sortent de l'asile que lorsque leur apprentissage est terminé ou qu'ils sont en état de gagner honorablement leur vie. Toutefois, leur sortie peut avoir lieu de droit lorsqu'ils atteignent l'âge de vingt ans, ou qu'ils sont réclamés par leurs parents ou protecteurs. Les enfants sortent de l'orphelinat munis d'un livret de caisse d'épargne, formé de cinquante francs donnés par le patron et de cinquante francs provenant de legs. « A la fin de leur apprentissage, les orphelins reçoivent leur livret d'ouvrier [...], un trousseau de départ fixé par le comité et s'il est possible un petit pécule et un livret de caisse d'épargne. »⁸ En un demi-siècle, l'orphelinat a accueilli plus d'un millier d'enfants, devenus (sauf rares exceptions) de bons ouvriers ou des patrons modèles exerçant des professions très diverses, artisanales, industrielles et intellectuelles. Une quarantaine d'anciens élèves s'est établie à Castres, y compris comme patrons, accueillant à leur tour de jeunes orphelins.

II – L'orphelinat Saint-Alexis de Peyregoux

La congrégation des frères-ouvriers de Saint-François-Régis est créée au Puy-en-Velay, dans le département de la Haute-Loire, à l'initiative du révérend-père Maxime de Bussy (+1852). Elle fonde sa première succursale à Peyregoux, près de Lautrec, en 1860. Un décret de Napoléon III du 2 mai 1868 l'autorise à acquérir les domaines de la Roche-Arnaud, près du Puy, et de Peyregoux⁹ ; l'institution de la Roche-Arnaud devient la maison-mère de la congrégation.

A cette époque, il existe déjà dans le Tarn bon nombre d'asiles pour recueillir les jeunes orphelines. Dans de nombreuses villes du département, principales ou secondaires, les filles de la Charité dirigent de tels orphelinats. La congrégation locale des sœurs de la Présentation s'occupe également de maisons similaires à Castres, Dourgne et Brassac. La ville d'Albi connaît notamment l'action des sœurs de Notre-Dame ou du Bon-Sauveur en la matière. Toutefois, hormis l'orphelinat protestant de Castres, rien n'est prévu pour les jeunes garçons délaissés ou abandonnés. La colonie agricole de Peyregoux devient ainsi la première structure catholique pour l'accueil des orphelins.

La situation géographique d'orphelinat semble propice à une telle œuvre. Situé à quatorze kilomètres de Castres et vingt-six kilomètres d'Albi, sa position centrale dans le département paraît être avantageuse non seulement pour l'accueil des orphelins mais aussi pour l'écoulement des

⁸ *Ibid.*, p. 7.

⁹ A.D.T., 3 V 35. Frères-ouvriers de Saint-François-Régis. 1868-1903, Acte sous-seing privé du 10 juillet 1867 contenant la promesse de vente à la congrégation de deux métairies, Laroque et La Poussonnié, commune de Peyregoux.

Les orphelinats de garçons du Tarn

produits de la ferme. Néanmoins, la communauté sera longtemps victime de son succès. Les frères-ouvriers sont souvent dans l'obligation de refuser une foule d'enfants par manque de locaux et de ressources pour les accueillir. Dans les premiers temps de l'œuvre, l'entretien de neuf orphelins est déjà une limite en matière d'hébergement.

L'essentiel des ressources de l'établissement consiste dans le prix des pensions que paient les enfants. Cette pension est de 150 francs par an jusqu'à l'âge de quinze ans ; « au-dessus de cet âge, les enfants étant censés pouvoir faire le travail d'un ouvrier adulte ne paient plus de pension »¹⁰. Cependant, l'œuvre étant créée pour les enfants orphelins de la classe indigente, les parents ou tuteurs (quand ils existent) ne peuvent offrir à l'orphelinat qu'un secours dérisoire et aléatoire variant de 50 à 150 francs. Seule la moitié des enfants paie une pension ; il n'y a pas de conditions pécuniaires régulièrement observées. Ainsi, pour se suffire et entretenir son personnel, l'orphelinat agricole compte-t-il sur la production de son domaine, donc sur le travail des orphelins. La première difficulté résulte de l'âge des enfants recueillis : la période d'apprentissage d'un enfant, c'est-à-dire la période qui s'écoule de son entrée à l'orphelinat à ses débuts aux champs, coûte plus qu'elle ne rapporte à la congrégation. Les jeunes enfants ne sont encore d'aucun secours dans la culture des terres, le travail qu'on leur demande est loin de couvrir les dépenses nécessaires à leur entretien. Mais l'œuvre bénéficiera durant toute la deuxième moitié du XIX^e siècle, d'aides financières du Conseil général du Tarn.

L'orphelinat de Peyregoux souhaite maintenir les enfants recueillis à l'écart des villes en leur donnant une formation qui leur permette de travailler à la campagne. En cette période de révolution industrielle, caractérisée par l'extrême misère de la classe indigente urbaine, il faut donner aux orphelins le goût de la campagne. L'établissement a pour but « de recueillir les orphelins, de les élever chrétiennement, de leur donner l'instruction nécessaire à leur position, et, en les habituant aux travaux des champs, de les détourner du séjour des villes où ils grossissent trop souvent le nombre des mécontents et des émeutiers »¹¹. Les enfants y sont admis de neuf à douze ans et ils doivent rester jusqu'à dix-neuf ans. Ceux qui travaillent reçoivent un franc par mois. Le nombre des orphelins habituellement entretenus varie de trente-cinq à quarante-cinq. L'instruction scolaire que les enfants reçoivent est classique : l'accent est surtout mis sur la formation agricole, quelques heures par jour seulement sont consacrées à l'enseignement. La vie rurale dicte d'ailleurs le rythme scolaire, il n'y a pas à Peyregoux la régularité d'une école : la saison des grands travaux abrège la classe dont les horaires sont compensés les jours de mauvais temps.

Grâce aux secours financiers du département, la congrégation entreprend une politique d'agrandissement des locaux afin d'améliorer ses capacités d'accueil et d'augmenter le nombre d'orphelins. Les premières installations apparaissent fort modestes, mais la construction de bâtiments beaucoup plus étendus, pouvant recevoir une centaine d'orphelins est en projet. Des améliorations sont aussi apportées à l'enseignement technique : sont construites une grange, une cave, des écuries,

¹⁰ A.D.T., 3 X 45. Orphelinat agricole de Saint-Alexis de Peyregoux. 1870-1892. Lettre du directeur de l'orphelinat au préfet du Tarn du 19 juillet 1872, Lettre de la sous-préfecture de Castres à la préfecture du Tarn du 3 juin 1880.

¹¹ *Ibid.*, Lettre du directeur de l'orphelinat au préfet du Tarn du 24 juillet 1872.

autant de bâtiments pour de nouvelles matières agricoles à enseigner aux enfants. L'objet des revenus concerne l'augmentation des capacités d'accueil ; en revanche, la part allouée aux orphelins est trop restreinte. La rémunération accumulée d'un franc par mois forme un pécule remis aux enfants à leur sortie, avec un trousseau s'ils restent jusqu'à dix-neuf ans. Mais ce pécule est insignifiant et les avantages sont loin de valoir ceux attribués aux enfants de l'assistance publique : « les pupilles du département gagnent en effet chez les cultivateurs cent francs environ par an et souvent plus, tandis que l'association de Saint-François-Régis n'attribue aux siens que douze francs par an »¹². Les rapports d'enquêtes réclament l'augmentation de la somme allouée aux enfants qui passera d'un franc par mois à un franc par semaine.

Au début du XX^e siècle, la congrégation endure les effets des lois anticongréganistes malgré le caractère social de son œuvre et un appui politique au niveau local. Afin de se conformer à la loi du 1^{er} juillet 1901, elle demande l'autorisation pour ses établissements et se la voit refuser. Les frères-ouvriers de Saint-François-Régis se maintiennent malgré la mise en demeure de fermer l'orphelinat. Une instruction est alors ouverte contre eux¹³. Expulsée de Peyregoux, interdite en France, cette communauté religieuse se réorganise au Québec en 1903, aux bords du lac Saint-Jean. Les religieux s'installent définitivement à Vauvert en juillet 1907 et fondent l'orphelinat Saint-Joseph-du-Lac dans lequel ils poursuivent leur mission. Trois ans après leur arrivée, l'institution se voit même confier la responsabilité du service postal du canton. Mais la construction de grands barrages en 1926 et le rehaussement du lac causent l'inondation des terres de l'orphelinat. Les frères-ouvriers de Saint-François-Régis quittent définitivement Vauvert en 1938, mettant ainsi un terme à leurs œuvres.

III – L'orphelinat Saint-Jean d'Albi

L'orphelinat Saint-Jean est l'œuvre du père Colombier. Pierre-Ernest Colombier est ordonné prêtre le 17 décembre 1881 par monseigneur Ramadier qui le nomme vicaire à Notre-Dame de la Platière à Castres. Il devient ensuite en 1884 vicaire à l'église Saint-Salvy d'Albi. Deux ans plus tard, il fonde un orphelinat de garçons dans la ville¹⁴. En 1886, l'agglomération compte cinq institutions pour les jeunes orphelines dont les deux principales sont le couvent de Notre-Dame¹⁵ et celui du Bon-Sauveur, qui possèdent chacun un pensionnat et un orphelinat pour les filles. Il semble alors au père Colombier que les filles sont plus faciles à placer que les garçons. Au cours de l'été 1886, il amène une orpheline au monastère de Notre-Dame et fait part de son désarroi à la supérieure de la congrégation, Rose de Latour. En guise de réponse, cette dernière lui fait don d'une maison route des Planques afin qu'il remédie lui-même à cette situation en y installant un orphelinat pour les garçons. L'ouverture de l'orphelinat Saint-Jean a lieu au mois de novembre 1886.

¹² *Ibid.*, Lettre du ministère de l'Intérieur à la préfecture du Tarn du 10 juillet 1870.

¹³ *Ibid.*, Lettre du préfet du Tarn au procureur de la République de Castres du 9 août 1903.

¹⁴ E. RIGAUD, *Un bienfaiteur des orphelins, le chanoine Pierre-Ernest Colombier, fondateur de l'Orphelinat Saint-Jean à Albi et des Sœurs Oblates Bénédictines. 1857-1925*, Imprimerie des orphelins-apprentis, Albi, 1930, p. 2 à 26.

¹⁵ Ce couvent correspond à l'actuel archevêché d'Albi.

Les orphelinats de garçons du Tarn

Le lancement de cette nouvelle œuvre doit aussi beaucoup au concours d'une Albigeoise. Le père Colombier bénéficiera toujours de l'aide précieuse de Marie Navas¹⁶. En 1880, alors qu'elle gère un magasin de parapluies, elle regroupe dans le même temps les enfants des rues, pauvres et la plupart illettrés, pour leur enseigner le catéchisme. Ces différentes activités dans le commerce et auprès des enfants lui donneront une solide expérience pour la gestion du futur orphelinat. L'abbé Colombier et Marie Navas se rencontrent pour la première fois en 1884 lorsqu'elle offre une somme d'argent au nouveau vicaire de Saint-Salvy afin qu'il puisse effectuer un pèlerinage à Rome. Les années suivantes, ils aident ensemble les enfants des rues, abandonnés, en leur donnant un peu de nourriture et quelques vêtements. Marie Navas émet ses premiers vœux privés perpétuels en 1886 peu après la création de l'orphelinat. Comme le père Colombier est occupé par sa charge à Saint-Salvy, c'est elle qui animera véritablement les débuts de l'œuvre¹⁷. Marie Navas ne secondera officiellement le père Colombier qu'à partir de 1894, en devenant la première supérieure de la congrégation des oblates bénédictines.

Dans les premières années de l'orphelinat, l'abbé Colombier a comme auxiliaires les filles de Jésus de la maison de Massac, près de Lavaur, qui dirigent elles-mêmes des orphelinats. Ces dernières, rappelées par leur maison-mère, se retirent de l'œuvre. Or, depuis quelques temps, les autorités ecclésiastiques supérieures s'inquiètent de l'avenir de l'orphelinat, notamment en cas de décès de son fondateur. On conseille donc à l'abbé Colombier de songer à lui donner une structure juridique solide et pérenne, une entité morale capable de durer indépendamment de l'homme. Il expose à monseigneur Fonteneau un projet de fondation d'une communauté de servantes des orphelins, les oblates de Saint-Benoît dont il confie la direction à Marie Navas qui ne prend véritablement l'habit religieux qu'en août 1894, sous le vocable de mère Marie de Saint-Pierre. Désormais, l'augmentation du personnel de cette communauté accompagnera l'augmentation du nombre d'orphelins et de maisons secondaires. En 1925, l'œuvre s'étend sur tout le sud-ouest de la France avec sept orphelinats animés par soixante-dix religieuses, une trentaine de prêtres et comprenant plus de cinq cents orphelins, garçons et filles.

L'idée de départ consiste simplement à fournir un toit aux orphelins, tout en leur donnant une instruction primaire et religieuse. Les enfants seraient placés ensuite comme apprentis dans les établissements industriels de la région. Mais l'abbé Colombier ne souhaite pas laisser à la société des enfants de 13 ans avec un avenir plus qu'incertain. Il sent la nécessité de donner une formation aux orphelins ayant dépassé l'âge scolaire, mais en évitant de les diriger vers les industries, sources de mauvaises influences. Il ambitionne de faire de l'orphelinat une « école d'apprentis composée de divers ateliers où les orphelins travailleraient jusqu'au service militaire pour apprendre un métier »¹⁸.

Lors de son pèlerinage à Rome, le père Colombier passe par Turin et rencontre Don Bosco, « illustre apôtre des orphelins » auquel il est comparé parfois¹⁹. Ce dernier a mis en œuvre un

¹⁶ J. BARTHES, *Mère Marie de Saint-Pierre, fondatrice des Oblates Bénédictines de Saint-Jean d'Albi*, Imprimerie des orphelins-apprentis, Albi, 1946, p. 6 à 16.

¹⁷ G. COMBES, *L'Abbé Ernest Colombier. Le Don Bosco du Midi*, Imprimerie des orphelins-apprentis, Albi, 1952, p. 37.

¹⁸ *Ibid.*, p. 41.

¹⁹ E. RIGAUD, *op. cit.*, p. 37.

programme d'action sur la jeunesse impliquant un apprentissage en ateliers. A son retour, le vicaire albigeois crée des ateliers sur le modèle de ceux de Turin, ateliers dans lesquels il garde les enfants sortis de l'âge scolaire. Il continuera d'ailleurs d'enrichir cette expérience en visitant d'autres orphelinats à vocation professionnelle, comme l'œuvre des apprentis-orphelins de l'Abbé Roussel à Auteuil²⁰.

L'institution albigeoise compte à l'origine trois orphelins mais bien vite la maison donnée par le couvent Notre-Dame ne suffit plus. On offre à l'orphelinat un terrain au rond-point de Saint-Martin sur lequel le père Colombier installera les ateliers. Le premier atelier en chantier est l'imprimerie. Il achète, avec un nouveau don de la supérieure de Notre-Dame, les fonds de l'imprimerie catholique Rodière dont on amène les machines à Saint-Martin. La nouvelle édition du *Paroissien Rodière* est le premier travail de l'atelier d'imprimerie de Saint-Jean (1888). Ces nouvelles activités nécessitant dès lors pleinement sa présence, il délaisse sa charge de vicaire pour s'occuper exclusivement de l'orphelinat. Les premiers instants sont bien sûr difficiles en raison de l'inexpérience générale dans le domaine économique. C'est Marie Navas qui, forte de son habitude commerciale, organise l'atelier en tenant compte des ressources et du matériel.

Avec le flux toujours grandissant d'orphelins et l'augmentation du personnel, il faut acheter les terrains voisins pour y développer les locaux. De nouvelles formations s'ajoutent à l'imprimerie comme la reliure, la dorure, la lithographie ou la phototypie pour l'illustration des ouvrages. Ces ateliers sont dotés de maîtres compétents jusqu'au moment où des orphelins formés par eux les remplaceront. « L'instruction professionnelle la plus variée leur est distribuée dans des ateliers modèles, pour la direction desquels l'abbé Colombier a su provoquer le concours de maîtres dévoués et compétents : menuiserie, imprimerie, reliure, cordonnerie, serrurerie, agriculture, viticulture, jardinage, [...] tous les métiers sont offerts au choix de ces jeunes gens, et l'œuvre ne les rend à la société que lorsqu'ils sont en mesure d'y faire figure de bons ouvriers. »²¹ L'inauguration de nouveaux ateliers s'effectue en juin 1889, l'orphelinat comptant alors soixante-dix enfants. En 1893, l'Académie française remet au père Colombier un prix de la fondation Montyon, pour son œuvre auprès des orphelins. Le poète François Coppée écrira lors de son rapport : « les enfants de ce digne homme possèdent à présent une maison, des terres qu'ils cultivent, des ateliers où ils font leur apprentissage, et Albi, qui n'avait pas d'orphelinat pour les garçons, est très fier du sien et peut le donner pour modèle »²². L'établissement recense alors quatre-vingt enfants environ.

Le même but de formation professionnelle est poursuivi dans les maisons secondaires. Tous ces établissements dépendent d'une société civile, la Société immobilière de Saint-Martin, créée en janvier 1896 entre sept laïques et un prêtre. Par ce biais, l'œuvre du père Colombier dépassera les limites du diocèse d'Albi. L'orphelinat du Sacré-Cœur d'Agde est confié au père Colombier en 1899 qui transforme cette maison en un orphelinat viticole. Trois de ces succursales se situent dans les Hautes-Pyrénées. En 1900, il reprend la direction de l'orphelinat Saint-Joseph de Tarbes auquel il fournira le personnel et le matériel d'imprimerie nécessaire pour la formation de quarante apprentis. Le journal

²⁰ G. COMBES, *op. cit.*, p. 43.

²¹ E. RIGAUD, *op. cit.*, p. 133.

²² *Ibid.*, p. 80.

Les orphelinats de garçons du Tarn

La Croix de Lourdes, imprimé à Tarbes, connaît un tel succès que le père Colombier fonde en 1912 un autre orphelinat à Lourdes. A la demande d'une princesse sicilienne, l'abbé Colombier administre l'orphelinat de l'Immaculée-Conception d'Escala, près de Lannemezan, entre 1905 et 1923, date à laquelle les immeubles sont repris par l'héritier de la princesse, son frère. Cette maison servait à l'étude de l'agriculture et de l'élevage pour une quarantaine d'orphelins. Espérant la vocation de certains enfants, le père Colombier crée une élite d'orphelins, afin qu'ils suivent des études secondaires et se préparent à la vie religieuse. Il occupe alors le monastère d'En Calcat, près de Dourgne, car l'ordre religieux de l'abbaye s'est exilé en Espagne après les lois du début du XX^e siècle. Avec le retour des bénédictins, la vingtaine d'orphelins est transférée à la récente maison de Lourdes en 1913. A douze kilomètres de Rodez, à Cougousse, trois bienfaitrices instaurent un asile pour orphelins. L'orphelinat du Sacré-Cœur de Rouergue sera confié au père Colombier en 1915 qui y installe, à la demande de l'évêque de Rodez, une maison agricole et viticole. Dans le contexte de la guerre, monseigneur Mignot autorise la fondation, à Albi en 1915, de l'orphelinat Saint-Pierre (en l'honneur de mère Marie de Saint-Pierre décédée peu auparavant), afin de regrouper les orphelines dispersées par la fermeture de nombreuses congrégations albigeoises.

L'orphelinat Saint-Jean fonctionne pendant la tourmente anticongréganiste du début du siècle, période pourtant peu propice aux communautés adonnées à l'enseignement, fut-ce pour les orphelins. Cette solidité semble résulter des différentes constructions juridiques laïques qui entourent l'orphelinat, comme la Société immobilière Saint-Martin ou l'Association des prêtres collaborateurs²³. C'est davantage la guerre qui va bouleverser le fonctionnement de l'institution avec le départ au front d'une partie du personnel et des orphelins. Le Père Colombier meurt le 25 juillet 1925. Ses successeurs, l'abbé Rigaud, puis l'abbé Sérieys contribueront à la modernisation de l'imprimerie et des autres ateliers. En 1930, sortent tous les mois cent quinze bulletins paroissiaux, revues catholiques et autres ouvrages de tous formats dont les *Annales de Notre-Dame du Bon-Conseil* et le *Bulletin des orphelinats agricoles et professionnels* qui retracent la vie de l'institution. Ces directeurs mettront en place de nouvelles formations comme la mécanique, correspondant à une évolution de l'enseignement professionnel et aux goûts des orphelins.

²³ Association laïque (loi de 1901) créée par le père Colombier, réunissant des prêtres détachés du clergé séculier pour se consacrer à une œuvre de charité, avec non pas une règle canonique mais un règlement.